ST. MICHAEL'S COLLEGE
LEGE
INTELLIGE
TORONTO, C W.

TABLEAU

DE

L'HISTOIRE

DES

PROVINCES-UNIES.

TOM. IX.

TABLEAU

DE

L'HISTOIRE

DES

PROVINCES-UNIES.

TOM. IX.

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

PAR
A. M. CERISIER.

TOME NEUVIEME.

A UTRECHT.
chez B. WILD.

MDCCLXXXIII.

TABLE

DES

MATIERES

Contenues dans le Neuvieme Volume.

Guerre pour la Succeſſion d'Eſpagne.

Commencement de la guerre en 1702. Le Prince Eugene. Dernier effort de la Cour de France pour gagner les Etats. Propoſitions de la France rejettées. Manifeſte des Etats-Généraux contre la France. Les Français tentent de ſurprendre Nimégue. Succès des Alliés dans les Pays-Bas. Marlborough choiſi Généraliſſime des armées Alliés dans les Pays-Bas. Marlborough risque de tomber au pouvoir des Français. Heureuſe expédition des Alliés ſur Cadix & Vigo. Arrivée devant Cadix. Victoire des Alliés à Vigo. Les préteurs Hollandais éludent les prohibitions. Priſe de Rhinberk. Priſe de Bonn par les Confédérés. Campagne des Pays-Bas. Bataille d'Eckeren. Priſe de Hui. Diviſion dans l'armée. Pri-

1702.

1703.

se de Limbourg. Campagne d'Allemagne. Campagne d'Italie. Accession du Duc de Savoye à la Confédération. Accession du Portugal. Révolte des Cevennes. Expéditions maritimes. Voyage de l'Archiduc, sous le titre de Charles III, Roi d'Espa-
1704. gne. Tentative sur Barcelone. Prise de Gibraltar. Bataille indécise dans la méditerranée entre la flotte combinée & celle de France. Campagne de Portugal. Campagne d'Italie. Campagne d'Allemagne. Bataille de Schellenberg. Victoire de Hochstet, gagnée sur les Français & les Bavarois. Campagne des
1705. Pays-Bas. Le Duc de Marlborough fait ouvrir la Campagne. Prise & reprise de la Ville de Huy. Attaque de Liege. Les lignes des Français forcées. Prise des Villes de Tillemont & d'Aarschot. Le Duc de Marlborough échoue dans le projet de forcer le camp des Français près de Lou-
1706. vain. Campagne des Pays-Bas. Bataille de Ramillies. Prise de Louvain, d'Anvers & de Bruxelles. Prise d'Ostende. De Menin. De Dendermonde. D'Ath. Campagne d'Allemagne. Campagne d'Italie. Cam-
1707. pagne d'Espagne. Campagne sur mer. Campagne des Pays-Bas. Exploits de M. de Forbin & de M. du Gué-Trouin sur mer. Naufrage de l'Amiral Showel. L'Archiduc se marie. Coup de main hardi d'un partisan Hollandais. Campagne d'Allemagne. Cam-
1708. pagne d'Italie. Tentative des Français en faveur du Prétendant. L'Empereur refuse le Prince Eugene aux Anglais qui le demandaient pour commander en Espagne. Le

Prince Eugene passe à la Haye. Il vient camper sur la Moselle. Le Prince Eugene fait sa jonction à l'armée du Duc de Marlborough. Les Alliés suivent de près l'armée des ennemis, la forcent de combattre en un lieu desavantageux. Bataille d'Oudenarde. L'on se prépare pour le siege de Lille. Siege de Lille. Ouverture de la tranchée. Vigoureuse défense de la garnison. Le Duc de Bourgogne tente de secourir Lille. Combat de Wierendal au desavantage des Français. Le Prince Eugene blessé. Le Prince de Tingri introduit quelques munitions dans la place. Reddition de la place. Reddition de la Citadelle. Siege de Tournai. Capitulation de la Citadelle de Tournai. Combat de Malplaquet. Prise de Mons. Campagne d'Allemagne. Les Protestans Français naturalisés. Prise de Barcelone. Reglement des Etats sur la discipline militaire. 1709.

Négociations pour la paix d'Utrecht.

Epuisement de la France. Premieres ouverture de paix. Mr. de Torcy se rend en Hollande. Portrait qu'il fait du Pensionaire Heinsius. Obstacles à la paix. Conférences de la Haye. Reflexions sur le refus des Etats. Ouvertures de nouvelles négociations. Tentatives des Français pour donner des soupçons aux Etats contre l'Angleterre. Insinuations contre la France. Politique de Marlborough pour maintenir l'Union des Confédérés. Propositions de la France. Pro-

positions des Alliés. Conférences de Geer-
1710. truidenberg. Lettre des Plénipotentiaires
Français au Penſionaire Heinſius. Réponſe
des Etats. Accuſations contre la France.
Sentiment de Bolingbroke. Reflexions ſur
la rupture des conferences. L'Empereur ac-
corde des Titres aux Etats. Ouverture de
la Campagne. Les Alliés s'emparent des
lignes entre la Baſſée & Douai. Siege de
Douai par les Alliés. Le Duc de Villars
veut jetter du ſecours dans la place. Dis-
poſitions des Alliés pour s'y oppoſer. Ca-
pitulation de la Ville de Douai. Siége de
Bethune. Le Gouverneur eſt forcé de ca-
pituler. Priſe de St. Venant. Siege d'Ai-
re. Les Alliés prennent la Ville d'Aire.
Campagne d'Allemagne. D'Italie. D'Espa-
1711. gne. Etat des Armées dans les Pays-Bas.
Les Alliés perdent un grand convoi qui
leur eſt enlevé par les Français. Bouchain
eſt inveſti par les Alliés. Evénemens mari-
times. Priſe de Rio-Janeiro par Dugay-
Trouin. Révolution dans le Miniſtere Bri-
tannique. Commencement des négociations
particulieres entre la France & l'Angleterre.
La mort de l'Empereur Joſeph facilite les
négociations. Situation des eſprits dans les
Pays-Bas-Unis. Artifices des Anglais. Or-
gueil des Français à l'égard des Etats. Pré-
liminaires. Politique intéreſſée des Anglais.
Les négociations éventées. Articles Preli-
minaires. Inſtructions du Comte de Stafford
pour la Haye. Sentimens des Etats ſur les
ſept articles. Conduite de Buys en Angle-
terre. Jalouſie des Etats pour leurs Barrie-

ses. Démarche des Etats pour faire échouer les vuës du Miniſtere Anglais. Le Congrès fixé à Utrecht. Renouvellement de l'alliance entre l'Angleterre & les Etats. Transactions dans le Parlement d'Angleterre. Reproche du Parlement Britannique aux Etats. Reproches perpetuels entre l'Angleterre & les Etats. Réponſe du Miniſtere Britannique. Reflexions ſur ces raiſons. Ouverture des Conférences d'Utrecht. 1712. Transactions pour obtenir de Philippe une renonciation à la Couronne de France. Réglement pour l'ouverture du Congrès. Premier plan propoſé par la France. Indignation des Plénipotentiaires. Demandes des Confédérés. Reflexions ſur ces demandes. Demande pour faire tenir les Conférences par écrit. Réſolution vigoureuſe des Anglais. Campagne des Pays-Bas. Les troupes Anglaiſes abandonnent les Confédérés. Siege & conquête du Quesnoy. Le Prince Eugene met le ſiege devant Landrecies. Négligence des Officiers Généraux des Alliés. Denain eſt inveſti par M. de Villars. Villars force les retranchemens de Denain, où les Alliés font une perte conſidérable. Le Comte d'Albermale enfoncé & fait priſonnier. Cette journée rétablit les affaires de la France. Suites de la défaite. Priſe des Magaſins de Marchiennes. Le Prince Eugene leve le ſiege de Landrecies. Le Prince Eugene contrarié dans ſes deſſeins par les Députés des Etats-Généraux. Le Prince Eugene n'ayant pu jetter du ſecours dans la place, eſt obligé de ſe retirer. Le Fort de la Scarpe ſe rend

aux assiégeans. La Ville de Douai se rend au Marechal de Villars. Siege de Landrecies. Préparatifs du Duc de Villars pour assiéger le Quesnoy. Le Quesnoy repasse au pouvoir des Français. Prise de Bouchain. Etat de la guerre hors des Pays-Bas. Lenteur des conférences d'Utrecht. Renonciation du Roi d'Espagne & des Princes de la Maison de Bourbon. Débats entre les Cours de France & d'Angleterre, au sujet de la paix. Une dispute de Laquais interrompt les conférences d'Utrecht. Satisfaction donnée par les Etats. Plan imaginé par Heinsius en faveur de la maison d'Autriche. Les Etats entrent dans les mesures
1713. Britanniques. Derniers efforts des Anglais pour faire conclure la paix. La paix signée à Utrecht. Précis du Traité de paix entre la France, & la Grande-Bretagne. Entre la France & le Portugal. Entre la France & la Prusse. Entre l'Angleterre & l'Espagne. Entre l'Espagne & la Savoye. Entre la France & la Savoye. Traité de paix & de commerce entre la France & les Etats. Traité de paix entre l'Espagne & les Etats-
1714. Généraux. Paix entre l'Empereur & le Roi de France. Le Prince Eugene, Ministre-Plénipotentiaire de l'Empereur, & le Maréchal Duc de Villars Ministre-Plénipotentiaire du Roi de France signent la paix entre l'Empereur & la France. Protestations contre la paix d'Utrecht. Reflexions sur cette paix des Pays-Bas Unis. Projet attribué à la Reine Anne. Mort de la Reine Anne. George I. lui succede. Mort de Louis XIV.

lort de Jean-Guillaume-Friſo, Prince d'O-
nge.

Hiſtoire du Syſtême des Barrieres.

Ardeur des Etats pour ſe former une Bar-
iere. Premier Traité de Barriere en 1709.
Second Traité avant la concluſion de la paix
l'Utrecht. Jalouſie des Anglais à l'égard de
a Barriere. Négociation avec l'Empereur ſur
a Barriere. Projet préſenté par les Etats.
Réponſe du Baron de Heems. Conféren-
ces d'Anvers pour le Traité de Barriere.
Offres de l'Empereur. Traité de Barriere 1715.
conclu. Arrêté définitif ſur le Traité de
Barriere. Réflexions ſur les places des Bar-
rieres. Rivalité des Anglais. Efforts des
Etats ſur terre & ſur mer, propres à prou-
ver leur puiſſance ſur ces deux élémens. Sy-
ſtême politique des Etats relativement à la
marine. Intérêt du Commerce.

Coup d'Oeil ſur l'Etat des Moeurs & de l'Eſprit Humain.

Mœurs nationales. Peu de goût pour les
beaux arts. Perſonages Illuſtres. Huygens.
Zwammerdam. Leuwenhoek & Hertzoeker.
Coehoorn. Hoogvliet. Antonides: Poot.
Téologiens & métaphiſiciens. Roëll. Becker.
Spinoſa. Mandeville. Hattemiſtes & Verſcho-
riſtes. Bredenburg. Les myſtiques. Ecrivains
Français établis dans les Pays-Bas-Unis.

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

Guerre pour la Succeſſion d'Eſpagne.

Avant que Guillaume III fût de- 1702.
ſcendu dans le tombeau, la guerre

avait éclaté sur le Continent. L'Em-
1702. pereur avait commencé les hostilités en Italie. Il y avait envoyé le Prince Eugene qui s'était distingué contre les Turcs. Ce général était né en France, du Comte de Soissons de la maison de Savoye & d'Olimpe Mancini, l'une des nieces du Cardinal Mazarin. On ne l'avait d'abord connu que sous le nom de l'Abbé de Savoye. Louis XIV avait paru le mépriser; mais ce Prince, avec le génie des grands hommes & des héros, était destiné à faire repentir ceux qui ne lui avaient pas rendu justice. En entrant en Italie, il surprit Crémone; & il fallut une valeur extraordinaire de la part des Français & des Espagnols pour repousser les Impériaux déjà maîtres de la Ville.

Commencement de la guerre en 1702.

Le Prince Eugene.

L'entrée des garnisons Françaises dans les Pays-Bas avait donné occasion à plusieurs hostilités. Il y avait déjà eu des rencontres vives en Allemagne. Les Pays-Bas-Unis & l'Angleterre renouvellerent alors les anciennes alliances. La Reine Anne & les Etats-Généraux s'engagerent à réunir leurs forces pour mettre des bornes à ce qu'ils appellaient la puissance prépondérante de la France. La Cour de Versailles tenta tous les moyens pour ramener les Etats. Le Secretaire Barré qui résidait à la Haye depuis le départ du Comte d'A-

Dernier effort de la Cour de France pour gagner les Etats.

Lamberti II. 84. 85. 87-92.

Lamberti II. 89.

vaux, préſenta pour cet effet un mémoire aux Etats: il repréſenta qu'il n'avait pas tenu au Roi que la République, floriſſante & toujours heureuſe, pendant qu'elle regardait ſon étroite union avec la Couronne de France, comme une des maximes fondamentales de ſon Gouvernement, ne jouit longtems d'une parfaite tranquillité, & des avantages que le Roi avait bien voulu lui accorder pour ſon commerce, par les derniers traités: que les Etats avaient vu à quel point il avait porté ſa patience & ſa modération: Qu'il avait mieux aimé ſouffrir juſqu'a l'extrémité, les vains reproches de faibleſſe & de défiance de ſes forces, que de desabuſer la République en tournant ſes armes contre des peuples qu'il regardait encore avec affection; perſuadé qu'il était de leur intérêt d'y répondre. Il jugeait qu'ils le feraient auſſi-tôt qu'ils auraient recouvré ce tems de liberté, où ils régardaient le maintien d'une bonne intelligence avec la France, comme leur plus ſolide appui, les démarches oppoſées étant l'effet d'un état violent. Il ajoutait que s'ils voulaient rentrer en leur ancienne & ſincere amitié pour lui, rien ne troublerait le Commerce de leurs ſujets: qu'ils auraient le plaiſir de les voir jouir ſans troubles de tous les privileges, & de tous les avantages, qu'ils avaient obtenus, en diffé- 1702. *Le Clerc* 435.

rens tems, de la France & de l'Espagne.
1702. Le Roi, ajoutait-il, le promettra pour lui, & en sera garant pour son Petit-Fils, assuré que ce Prince voudra bien confirmer les traités de Munster, de Nimegue & de Ryswyck. La sûreté des Provinces, bien loin d'être menacée par le Roi, deviendra le principal sujet de son attention; & pour l'affermir plus solidement, il fera savoir aux Etats ses intentions, soit qu'ils nomment un Ministre pour les apprendre du Roi, soit qu'il en choisisse un, pour venir reprendre auprès des Etats la qualité & les fonctions de son Ambassadeur. Qu'ils devaient cesser de craindre le voisinage de tant de troupes qu'ils voyaient sur leurs frontiéres; qu'il dépendait des Etats, non seulement de les avoir pour amies, mais de les faire entierement sortir des Pays-Bas Espagnols, & que la paix rétablie, la garde des provinces du Roi ne serait plus commise qu'à ses propres troupes. Une prompte résolution ajoutait-il, rendra le calme à vos Provinces. La paix & la liberté y renaîtront ensemble. C'est aux Etats seuls, maintenant consultés sur le Gouvernement, à decider ce qu'ils doivent préférer, ou le repos & la liberté, ou la guerre & la ruine de leur Commerce sacrifié à des intéresses.

Propositions de la France rejettées.

Ces raisons exposées avec beaucoup d'art auraient fait impression sur des

eſprits moins prévenus. Mais accoutumés a redouter la puiſſance & à ſoupçonner les vuës des François, ils furent ſourds à toutes les repréſentations. Les engagemens qu'ils venaient de prendre avec l'Empire & la Grande-Brétagne leur parurent plus ſûrs que toutes les promeſſes des Français. La ſûreté de leur territoire du côté des Pays-Bas Eſpagnols avait toujours été le grand objet de leur politique depuis la paix de Ryswyck. Ils redoutaient toujours le voiſinage des Français; & ils ſe regardaient comme étant à leur merci dèsque toute la Monarchie Eſpagnole, y compris les Pays-Bas, quoique formant un empire ſéparé, tombait au pouvoir d'un Prince de la maiſon de Bourbon. Leur inquiétude à ce ſujet, avait déja percé dans pluſieurs traités, où ils prenaient des précautions extraordinaires pour que les Pays-Bas Eſpagnols formaſſent une forte barriere entre eux & la France. Louis XIV avait beau repréſenter qu'un Roi François en Eſpagne pourrait devenir bon Eſpagnol & que les liens du ſang, outre qu'ils s'affaibliſſent par le tems, ſont toujours des nœuds impuiſſans contre les interêts politiques. Les Etats affectaient des alarmes extrêmes ſur l'entrée des garniſons Françaiſes dans les Pays-Bas; ils diſaient qu'il fallait quelque ſatisfaction à la maiſon d'Autriche

1702.

Lamberti II. 89.

à qui l'on enlevait une si belle Monar-
1702. chie. De là les propositions faites par le Secretaire Barré; de traiter séparément sur la maniere d'assurer une barriere aux Provinces-Unies. Il flattait, il menaçait; il ne négligeait pas non plus de caresser l'ambition particuliere des membres du Gouvernement, en leur représentant la France comme intéressée à ce qu'ils se maintinssent sans Stathouder. Il ne négligea même rien pour gagner la ville d'Amsterdam qui, par son crédit sur la Hollande, pouvait tant sur la République entiere. Mais tout fut inutile; on ne voulut rien faire sans consulter le Comte de Goes Ambassadeur de l'Empereur & le Comte de Marlborough, à la fois chargé & capable de négocier. Aussitôt l'Ambassadeur Autrichien présenta aux Etats-Généraux un mémoire concerté d'avance avec eux. Après les avoir remerciés de la promte & fidelle communication faite à l'Empereur, du Mémoire du Résident de France, il les assura qu'on ne manquerait pas de faire sur son contenu toutes les réflexions qu'il pourrait fournir. Il ne doutait pas que Leurs Hautes-Puissances n'eussent déjà conçu la plus haute indignation des reproches continuels avec lesquels la France venait si souvent leur rappeller ses bienfaits & ses services passés, en leur

Lamberti.

reprochant une coupable ingratitude. Ne dirait-on pas, ajoutait-il, que c'eſt la France qui poſa les fondemens de la République & que la valeur & la ſageſſe des habitans n'y ont contribué en rien? Les cenſures & les menaces continuelles de la Cour de France devaient être bien ſenſibles à une puiſſance Souveraine & indépendante. Cette flatterie injurieuſe du Mémoire, dans lequel on va juſqu'à féliciter les Etats-Généraux d'être plus maîtres chez eux, qu'ils ne l'étaient il y a quinze jours, eſt un manque de bonne opinion de leur ſageſſe, & ne convient nullement à la douleur univerſelle qu'on voit en toutes ces Provinces, ſur le changement funeſte que la France ſemble inſinuer y être arrivé. L'Empereur, diſait-il, ne doutait nullement que Leurs Hautes-Puiſſances ne rejettaſſent avec mépris toutes ces offres de la France, ſurtout la demande d'un Ambaſſadeur, en leur offrant de leur en envoyer un de ſon côté; auſſi ſe contentait-il de de rappeller aux Etats-Généraux que depuis longtems, les deux mois ſtipulés dans l'article I de l'Alliance étaient expirés. Que la France profitait du délai, en augmentant ſes troupes en Italie & dans le voiſinage de la République, qu'il était tems d'en venir à une déclaration ouverte, pour opérer une diverſion avan- 1702.

1702. tageuſe; Que l'Empereur les y exhortait avec tout l'empreſſement poſſible; que l'Angleterre les y invitait, & que l'Empire & d'autres puiſſances n'attendaient que d'être éclaircis par des faits, des intentions de Leurs Hautes-Puiſſances, afin que les peuples de la République, leurs alliés & l'Europe entiere, fuſſent désabuſés des vaines eſpérances que la Cour de France avait ſoin de ſemer dans toutes les Cours, & notamment dans les Provinces-Unies.

Telles étaient les inſtances de l'Empereur à la Haye, pour engager la Hollande à ſe déclarer ouvertement contre la France; voici la réponſe des Etats-Généraux au Réſident de cette Couronne. Ils diſaient ſe reſſouvenir toujours de cet heureux tems où l'intérêt des deux nations les tenait étroitement unies. Ils ſoutenaient que les Etats n'avaient jamais rien fait pour ceſſer d'être avec le Roi de France dans la même harmonie qu'avec les Rois ſes prédéceſſeurs, qu'ils avaient toujours fait la plus haute eſtime de ſon amitié, qu'ils en avaient donné des preuves toutes les fois qu'elles avaient pu s'accorder avec la Souveraineté de la République; Qu'ils ne demandaient encore que la même choſe, c'eſt-à-dire, le bien de la paix, mais avec des ſûretés raiſonnables pour leur Etat, qu'à la mort du dernier Roi d'Es-

pagne, les Etats-Généraux avaient hautement fait connaître aux yeux de toute l'Europe leurs intentions pacifiques; mais que la négociation entamée pour une paix générale ayant été rompue par le rappel du Comte d'Avaux, ſans que la République eût une marque certaine de la continuation de l'amitié du Roi; mais voyant la barriere de l'Etat, occupée par les troupes de France, & la Republique comme bloquée de toutes part, environnée des préparatifs immenſes du Roi & prête à être entierement enfermée & menacée de perdre ſes alliés, les Etats-Généraux étaient dans la néceſſité d'armer & de demander du ſecours à leurs amis & à leurs alliés. Qu'ils voyaient aſſez clairement par le mémoire préſenté par le Comte d'Avaux, que leurs précautions n'avaient pas été inutiles; puiſque le Roi était réſolu de faire la Guerre, & n'attendait que la ſaiſon propre pour faire agir ſes nombreuſes armées: Que d'un côté Leurs Hautes-Puiſſances ne ſe trouvaient nullement coupables des reproches qu'on leur faiſait; & que d'un autre côté Elles ne l'étaient pas non plus à l'égard des choſes, où elles avaient agi avec beaucoup de modération, n'ayant agi que pour leur deffenſe: que dans cette ſituation elles ne voyaient point de quel- 1702.

le utilité il ſerait de faire paſſer un En-
1702. voyé près du Roi, ou d'en recevoir un
de ſa part, parceque dans les alliances qu'elles avaient faites, elles s'étaient obligées de n'entrer en aucune négociation particuliere, ſans la participation de leurs alliés. Qu'elles étaient ſurpriſes de voir que dans le mémoire qu'on leur avait adreſſé, on leur dêt que les Etats-Généraux auraient plus de liberté dans leurs réſolutions, ce qui ne pouvait s'expliquer que par la mort du Roi d'Angleterre, mais que le Réſident qui avait préſenté le Mémoire ſe trompait fort, faute de connaître leur Gouvernement & qu'ils avaient toujours eu la même liberté. Ils finiſſaient par déclarer que la mémoire des Princes d'Orange & particulierement celle du Roi Guillaume leur était infiniment précieuſe; que ſon amitié leur avait été auſſi glorieuſe que profitable; & qu'ils voulaient ſe conduire ſuivant ſes maximes, ayant reconnu qu'elles tendaient toujours au bien de la République; bien loin d'avoir été préjudiciables à leur liberté que d'autres voulaient opprimer.

On voit par ces raiſons qu'une haine violente aveuglait tous les eſprits; une eſpece de routine tenait lieu de politique; & tout le monde tremblait pour la ruine du Syſtême de l'équilibre; dont perſon-

ne ne s'était fait une juste idée. On croyait que l'équilibre devait être établi sur une égalité de force entre la Maison de Bourbon & la Maison d'Autriche, & que tout serait perdu, si l'une prenait un ascendant trop considérable sur l'autre; mais ce principe était faux. Mille exemples prouvent qu'on n'est point ami pour être du même sang; une Maison peut donc acquérir des Royaumes pour ses Princes, & n'en être pas plus redoutable à l'Europe. Il est encore évident que la puissance dominante peut se dégrader, la Puissance rivale décheoir, toutes deux même se ruiner à la fois ou successivement, & prendre la place l'une de l'autre; sans que la liberté des autres Etats soit exposée à aucun danger; il en résultera seulement de nouveaux intérêts, de nouvelles alliances, de nouvelles liaisons. Craint-on qu'il puisse y avoir une Puissance dominante, sans qu'il ne se forme aussitôt une Puissance rivale? Ce serait la crainte la plus ridicule. Quel malheur extraordinaire est-il arrivé à l'Europe, quand la Maison d'Autriche par les Traités de Westphalie & des Pyrénées, a d'abord cédé à la France la place de Puissance dominante; & à l'Angleterre, depuis le commencement de ce Siécle, celle de Puissance rivale? 1702.

Mais la raison peut-elle se faire entendre, quand la passion parle? Les trois

Manifeste des Etats-Généraux contre la France.

1702. Puiſſances Ennemies de la France, l'Autriche, l'Angleterre & les Etats-Généraux ſe concerterent pour faire paraître leur manifeſte le même jour 15 de Mai 1702. Le Roi de France, diſaient les Etats, avaient en 1672 & 1688 voulu s'emparer de leurs Provinces pour ſe frayer la route à la Monarchie univerſelle, ou affaiblir tellement l'Etat & gagner le deſſus ſur lui, qu'il eût été obligé de demeurer dans l'inaction & de ſe ſéparer de ſes Alliés: content d'admirer en ſilence la Puiſſance Françaiſe ſoumettant les autres Potentats, pour parvenir enfin à ſon premier objet qui n'était rien moins que de ſubjuguer ces Provinces, & de les dépouiller enſuite de leur liberté & de leur Religion, pour leſquelles on avait expoſé tout ce que la République avait de plus cher, pendant une guerre de quatre vingt ans, contre toutes les forces Eſpagnoles.

Il eſt vrai que le Dieu qui veille ſans ceſſe ſur ces Provinces, y avait voulu dans la ſuite faire ſentir ſon courroux dans ces deux guerres, à cauſe des grands péchés de ſes habitans. mais ſa bonté paternelle n'avait pas voulu permettre que le Roi de France éxécutât ſes pernicieux deſſeins. Au contraire, elle avait tellement béni les armes de l'Etat & de ſes Alliés, que la paix en 1677 & en 1697 avait forcé le Roi de

France de reſtituer à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne tout ce dont il s'était emparé ſur eux, contre la teneur du Traité de Nimegue. Nous avions lieu d'attendre que le Traité de Ryswyck ſerait exécuté de bonne foi ; mais nous avons éprouvé que lorsque la France le fit, ſon intention n'était pas de l'obſerver, mais ſeulement de nous faire mettre bas les armes, nous défunir, ruiner notre Commerce, afin de continuer plus facilement dans la ſuite ſes vues ambitieuſes. Pour cet effet l'on refuſa publiquement le tarif promis par le ſusdit Traité, & lorsqu'à la fin on nous en accorda un, il fut fort désavantageux. 1702.

En outre, ſans égard à l'article XV du traité, nos ſujets qui s'établiſſent en France pour trafiquer, & qui ne devaient pas être compris dans les charges publiques qui ſeraient impoſées ſur les Etrangers, n'ont pas laiſſé d'être écraſés des impoſitions les plus exhorbitantes.

Malgré tout cela la France n'a rien obmis pour nous perſuader par toutes les proteſtations imaginables de ſincérité qu'elle ne demandait rien avec plus d'ardeur que de conſerver la paix, & éloigner tous les obſtacles qui pouvaient en abréger la durée. Comme le Roi d'Eſpagne était d'une conſtitution très-faible, & qu'en cas de décès, ſa ſucceſſion pou-

1702. vait causer de grands troubles en Europe, cela donna lieu à des ouvertures pour un traité, par le moyen duquel on pouvait d'un côté prévenir le trop grand pouvoir où le Roi de France serait monté par son avenement à toute la Monarchie d'Espagne, & d'un autre à donner la juste satisfaction à ceux qui avaient des droits légitimes sur cette succession, & conserver la paix générale.

Sur ce fondement le Roi de France ayait fait un traité solemnel avec celui d'Angleterre & cet Etat, les 3 & 25 de Mars 1700. Nous avions espéré que la paix générale serait par-là maintenue. Mais à peine fût-il conclu, que nous éprouvâmes clairement que le Roi de France n'était point dans l'intention de l'exécuter, & au contraire il employa les artifices les plus adroits pour rendre l'Empereur odieux au Roi Charles, & pour obliger ce Monarque à faire un testament en faveur de la France.

En effet le Roi d'Espagne étant mort, on a produit un testament de ce Prince, par lequel le Duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, est institué héritier de tous ses Royaumes & Etats. Dès la publication de ce prétendu testament, le Roi de France a donné des preuves de son ambition démésurée & du desir d'employer tous les moyens

poſſibles pour la ſatisfaire. En conſéquence, au mépris d'un traité ſolemnel le Roi de France a accepté le teſtament; il a fait proclamer le Duc d'Anjou Roi d'Eſpagne, il a pris poſſeſſion de tous les Royaumes & Domaines du feu Roi, ſans aucun égard pour les droits inconteſtables de l'Empereur, dont il avait ſi hautement reconnu la légitimité dans le traité de partage. Louis XIV ne s'en eſt pas tenu là, il a bientôt après fait occuper tous les Pays-Bas Eſpagnols par ſes propres troupes, quoique les nôtres y fuſſent en garniſon pour les conſerver, du conſentement du Roi Charles; par-là notre République s'eſt vue tout-à-coup privée de la Barrière pour laquelle nous avions ſoutenu deux ſanglantes guerres, & que dans le traité de partage le Roi de France fût convenu que ces pays démeureraient à l'Archiduc d'Autriche. 1702.

Outre cela le Roi de France s'eſt hâté de gouverner deſpotiquement les deux Royaumes, dont il ne fait, à proprement parler, qu'un ſeul Etat; & des avis venus d'Eſpagne même, confirment que la Cour de Madrid a cedé à la Cour de Verſailles les Pays-Bas pour en jouir en toute Souveraineté & les annéxer à ſa Couronne.

Ce même Roi, étant enfin parvenu au comble de ſes deſirs par cette énorme

puiſſance dont toute l'Europe craignait
1702. avec raiſon la grandeur, n'a pas tardé de faire paſſer en Italie une armée formidable pour s'y rendre entierement le maître; pour nous intimider il s'eſt ſaiſi de la Citadelle de Liege, malgré le Doyen & le Chapitre, & à l'inſçu de l'Empereur ou de l'Empire, faiſant conduire le Doyen priſonnier ſur les terres d'Espagne.

Pour nous reſſerrer davantage & nous mieux environner, & contre le gré du Chapitre de Cologne, il s'eſt rendu maître de la plupart des places de ce Diocece & ſpécialement des forteresſes de Bonn, de Keyſerswert & de Rhinberg, il s'eſt mis en état de faire à tout moment des incurſions ſur les terres de notre République, pour nous bloquer entierement, il a levé à ſes propres dépens un corps conſidérable de troupes dans le Wolfenbutel, afin de pouvoir nous attaquer de ce côté, il a fait transporter au travers de pays étrangers, toutes ſortes de munitions de guerre & d'Artillerie pour renouveller en cet Etat les horribles ſcenes de 1672.

Non content de nous avoir reſſerré de toutes parts ſur terre, il s'eſt rendu maître de tous les ports d'Espagne de Naples, de Sicile & des autres Isles de la Méditerranée, de tous les ports des Pays-Bas Espagnols, & tient avec les

Indes le commerce de toute l'Europe, d'où il peut exclurre toutes les nations commerçantes. Il a encore tâché de perſuader au Roi de Portugal, de nous défendre ſes havres, ſans compter qu'il a envoyé une Escadre aux Indes pour s'emparer de la flotte d'Argent, où tant de ſujets de cet Etat & d'autres nations ont des fonds très-conſidérables. 1702.

Nous voyant donc dans une ſituation ſi dangereuſe, nous avons été contraints d'armer autant qu'il nous a été poſſible tant par mer que par terre, contre une ſi grande puiſſance & un péril ſi menaçant, de demander à nos Voiſins & à nos alliés les ſecours dont nous avions un beſoin ſi urgent; ils nous ont été auſſitôt accordés. Ainſi nous trouvant en état de rejetter toutes les négociations particulieres propoſées par la France pour nous tromper, nous nous ſommes alliés avec l'Empereur, les Rois d'Angleterre & de Pruſſe, & autres Princes & potentats pour la défenſe de notre Souveraineté, & le rétabliſſement de la paix générale.

Ainſi pour prendre ſes ſuretés, chacun de ſon côté, l'Empereur a envoyé une armée en Italie pour tenir tête aux Français.

Outre cela l'Empereur nous ayant réquis de l'aſſiſter pour chaſſer les troup-

pes du Roi de France de l'Electorat de
1702. Cologne, ayant autant egard aux demandes de ce Prince notre allié qu'à notre ſureté propre, nous y avons fait marcher nos troupes comme auxiliaires, pour faire diverſion.

C'eſt ainſi que par les procédés des Français, la guerre ſe voit commencée & pouſſée vivement en pluſieurs contrées à notre grand regret, ſans que nous y ayons aucunement donné lieu, après avoir pour toute demande ſollicité ſeulement ce qu'il importait abſolument à notre ſureté, ſans qu'on ait jamais daigné nous faire réponſe, ni préſenter la moindre offre raiſonnable.

Le Manifeſte des Anglais ne faiſait aucune mention du Traité de partage, que l'Angleterre n'avait jamais approuvé; mais il contenait entr'autres, un reproche amer contre Louis XIV d'avoir reconnu le Prince de Galles; comme ſi cette reconnaiſſance eut porté plus de préjudice aux droits de la Maiſon de Hanovre, que le vain titre de Roi de France que prennent les Rois d'Angleterre, n'en porte à la Maiſon de Bourbon. La Reine Anne était d'autant moins à pardonner de traiter le Prince de Galles d'enfant ſuppoſé, qu'elle ſavait très-bien le contraire. Il y avait encore dans ce Manifeſte un Article qui aurait dû ouvrir les yeux aux Etats-Généraux

Louis XIV outré que les Anglais euſſent interdit à ſes ſujets, ainſi qu'à ceux de la République & à toutes les Nations commerçantes, l'importation des Marchandiſes étrangeres qui n'étaient point du crû de leurs Pays reſpectifs, avec leurs Navires, ſuivant la fameuſe Ordonnance du Parlement du tems de Cromwel; ce Monarque, dis-je avait fait publier dans ſon Royaume, le 6 de Septembre 1701 une pareille défenſe contre les Anglais, ſuivant *la Loi du Talion;* repréſſaille ſi légitime, qu'elle mériterait par cette raiſon d'être ſuivie par tous les Royaumes & les Etats. Quelque fondée & quelque conforme au Droit naturel que fût cette conduite de la France; cependant comme elle portait au Commerce des Anglais dans ce Royaume le même coup que cette Nation, avide de gain, avait porté auparavant à celui des Hollandais dans la Grande-Bretagne, elle fut un des principaux motifs qui engagerent les Anglais à déclarer la Guerre à la France, quoique la Nation Anglaiſe, ayant la premiere prescrit en pleine paix, une ſemblable Loi à tous les Peuples, ne l'eût point regardée alors comme injuſte, ou comme fourniſſant le moindre ſujet de rupture, mais au contraire avait dès l'année 1678 entierement défendu tout Commerce avec la France, comme extrêmement 1702.

préjudiciable au Royaume d'Angleterre.

1702.

L'Empereur qui avait plus de raisons de se plaindre de Louis XIV, ne les tira cependant pas toutes de faits sûrs & vrais. Il avança dans son manifeste qu'il était connu de tout l'Univers que Louis XIV n'avait obtenu le Testament de Charles II qu'en corrompant les Ministres de ce Monarque & en profitant de sa faiblesse de corps & d'esprit, pour lui faire signer un Testament qu'il n'avait pu ni lire ni entendre.

Tindal V. 11-15.

Cependant aucune de ces déclarations de guerre n'irrita plus Louis XIV que celle des Etats-Generaux. Il ne put, en faire la lecture de sang-froid. Il ne put s'empêcher, en la jettant sur la table, de laisser échapper ces mots: Je saurai bien faire encore repentir Messieurs les Marchands de Hollande de leur audace à me déclarer la guerre. Ce Monarque sembla mépriser d'entrer dans une multitude de raisons, pour répondre à la provocation des trois Puissances. La Paix de Ryswyck, disait-il, conclue dans un tems où le Roi, en vertu de la supériorité de ses armes, aurait pu dicter la loi aux Puissances Voisines, était une preuve éclatante de son desir sincere de donner la paix à ses sujets. L'Empereur sans avoir aucun droit sur la Monarchie Espagnole, cher-

chait par l'augmentation de ſes Troupes & par la concluſion d'alliances, à troubler le repos de l'Europe. De toutes parts, ſans que le ſignal de la guerre eût été donné par des déclarations publiques, on avait interrompu, par des hoſtilités, les Négociations qu'il entamait pour la conſerver. 1702.

Les Français cependant qui avaient trouvé étrange que l'Empereur eût commencé les hoſtilités avant d'avoir publié ſa déclaration de guerre, ne ſe firent point un ſcrupule de tenter de ſurprendre la Ville de Nimégue, plus de quatre ſemaines avant la publication de leur manifeſte, qui ne parut qu'au mois de Juillet. Le Duc de Bourgogne, à qui cette entrepriſe avait été confiée, entreprit pour cet effet de couper toute communication entre cette Ville & la petite Armée du Comte d'Athlone, poſtée près de Klaarenbeek entre Nimégue & Cléves. Athlone inſtruit à tems du deſſein de l'ennemi, ſe retira heureuſement ſous le Canon de Nimégue, dont la Bourgeoiſie fit alors une ſi belle reſiſtance, que jusqu'à deux repriſes, elle chaſſa l'ennemi d'un des forts dont il s'était emparé. Les Français, ayant enſuite attaqué deux des portes de la Ville à la fois, en furent ſi vigoureuſement repouſſés, qu'ils ſe virent contraints d'abandonner l'entrepriſe & de ſe retirer. La conſervation de

Les Français tentent de ſurprendre Nimégue.

1702. Nimegue était d'autant plus importante à l'Etat, que si l'ennemi s'en était rendu maître, il lui eut été facile de pénétrer jusques dans le cœur de la République. Cependant cette Ville était alors si dégarnie & si mal pourvue, qu'elle ne pouvait manquer d'être emportée, si Athlone était seulement venu à son secours une demie heure plus tard.

Succès des Alliés dans les Pays-Bas. Le Comte de Marlborough donnait aux opérations une activité singuliere. A la tête des armées combinées il entreprit d'attaquer les Français qui étaient campés entre Goch & Gennep. Les poussant de poste en poste, il parvint à les chasser entierement de la Gueldre Espagnole. *Tindal* V. 111-117. Marlborough aurait bien voulu en venir à une action décisive. Mais les Députés des Etats à l'armée l'avaient, dit-on, empêché de rien donner au hazard. La gloire des Armées Françaises en imposait encore. Le Pensionnaire Heinsius & les principaux Membres du Gouvernement, craignaient quelque revers qui engageât le peuple à demander un Chef, comme en 1672. Leur plan était qu'on bornât la Campagne à la prise des places de la Gueldre Espagnole, pour assurer la navigation de la Meuse & mettre importante ville de Maastricht hors de danger. En conséquence le Baron d'Opdam eut ordre d'investir Venlo le 29 d'Avril; cette Ville se rendit

cinq jours après, au Général Cochorn qui dirigeait ce ſiege. Stevenswaard, Ruremonde, Liege & ſon Chateau furent enſuite emportés d'aſſaut. Ainſi commença cette Campagne; ce début fut d'autant plus glorieux, que les Pays-Bas Eſpagnols étant dans le parti de la France, on avait tout lieu de craindre cette Puiſſance, ſi redoutable à la République, dans les tems où ces Pays-bas étaient pour elle. 1702.

Marlborough choiſi Généraliſſime des armées des Alliés dans les Pays-Bas.

Le Comte de Marlborough, étant alors à la tête des armées de la Grande-Bretagne dans les Pays-Bas, après une forte oppoſition de la part des Etats-Généraux. Ils craignaient que ce choix ne cauſa quelque ombrage au Roi de Suede Charles XII leur allié, qui n'aurait vu qu'avec peine le Prince Danois, revêtu du Commandement, & ils jugerent auſſi que ſi ce Prince devenait chef de l'armée, l'autorité de leurs députés ſerait totalement éclipſée. Déterminés par ces raiſons, ils éluderent avec adreſſe la demande de la Reine, & la ſupplierent de faire tomber ſon choix ſur un Général Anglais, qui ſerait également agréable aux deux Nations. Après quelques délais, elle propoſa le Comte de Marlborough, qu'ils accepterent avec joie, connaiſſant la haute intelligence de ce Seigneur, & ſon génie dans la conduite des affaires.

Jean Churchill, Comte de Marlborough,

était un de ces esprits insinuans qui sa-
1702. vent se plier au génie des Princes dont
ils veulent gagner la confiance. Si Jaques eut régné plus longtems, ce Comte fût peut-être rentré dans le sein de l'Eglise Catholique; mais il fut un des premiers à abandonner ce Monarque dans le tems de la révolution. Il parut alors zélé partisan de l'Eglise Anglicane, & fut depuis, varier ses principes entre les différens partis qui partagent l'Angleterre, pour se prêter à celui qui fut embrassé par la Reine Anne. Par cette conduite, les changemens arrivés dans le Gouvernement de la Grand-Brétagne n'altérerent point sa faveur; il la conserva également sous les trois regnes. Sa femme s'étant emparée de l'esprit de la nouvelle Souveraine, on peut dire que ce fut lui qui gouverna réellement l'Angleterre jusqu'au tems où la hauteur de cette même favorite l'entraina dans sa disgrace. Le bonheur accompagna toujours ses armes, & après avoir commandé chaque année les troupes Alliées avec succès pendant le cours de l'été, il faisait briller également ses talents pour la négociation durant le repos de l'hiver. Les Anglais l'ont comparé à Césat; mais les meilleurs juges des exploits militaires ne lui ont pas été aussi favorables, & quoiqu'ils n'aient pas refusé de le mettre au nombre des grands Généraux, ils ont mar-

marqué beaucoup plus d'estime pour Guillaume presque toujours malheureux, que pour Marlborough, accompagné de la victoire. Il est vrai qu'il battit de très habiles Commandans; mais ce fut moins par la supériorité de ses talents, que parce qu'il eut toujours l'avantage de pouvoir saisir le moment favorable, sans être assujetti à aucune gêne, pendant que ses adversaires ne pouvaient faire un pas ni engager une action, sans avoir reçu les ordres d'une Cour éloignée, où ceux qui s'étaient emparés de l'esprit du Monarque, étaient plus propres à diriger le Gouvernement de Saint-Cyr que la conduite des armées. Marlborough savait opposer à l'ardeur tumultueuse & bouillante des Français, cette présence d'esprit tranquille & mesurée, qui dans un combat semblait le transporter au-dessus du champ de bataille, d'où il portait un coup d'œil infaillible sur les deux armées, & prenait ensuite l'unique parti qui pouvait assurer la victoire à celle qui agissait sous ses ordres. Son avarice excessive n'était pas propre à lui concilier l'affection de ses inférieurs, mais il lui suffisait d'en être craint & estimé, & ses premiers succès lui assurerent tellement la confiance des troupes, qu'elles crurent toujours marcher à la gloire en combattant sous ses étendards. 1702.

1702. Peu s'en fallut que cette même année ne mît fin à sa gloire. Après la campagne il se rendait à Maastricht dans un Jacht avec vingt-cinq soldats, pour gagner par eau la Haye. Il fut joint à Ruremonde par le Général Coëhorn, avec soixante hommes dans un plus grand bâtiment; & ils avaient encore pour escorte soixante cavaliers qui suivaient le rivage; mais qui s'égarerent dans les ténébres. Un partisan Français, caché dans les roseaux avec trente-cinq hommes, se saisit de la corde du petit bâtiment, y entra le pistolet à la main, & se rendit maître de tous ceux qui le montaient. Le Général Obdam & l'un des deputés Hollandais, étaient munis de passe-ports qu'ils montrerent au partisan; mais le Comte avait négligé de prendre cette précaution, & il eut été infailliblement fait prisonnier sans une présence d'esprit qui le sauva. Il avait par hazard dans sa poche un ancien passe-port, au nom du Général Churchill son frere; il le présenta avec assurance, & soit que le partisan ne fît pas attention à la date qui était expirée, soit qu'il fut ébloui par les guinées d'Angleterre, il laissa passer le Comte, ne retint prisonnier que ceux qui n'eurent aucun passe-port à montrer; la barque continua sa route après avoir été pillée. Le Gouverneur de Venloo, ayant eu avis que

Marlbourough risque de tomber au pouvoir des Français.

le Général Anglais venait d'être arrêté, crut qu'on l'emmenerait à Gueldres, & sortit aussitôt avec avec sa garnison pour investir cette Ville. Les Hollandais consternés donnerent en même tems des ordres pour rassembler leurs troupes; mais elles devinrent inutiles par l'arrivée du Général à la Haye, où il fut reçu avec des transports de joie. 1702.

La fortune favorisa sur-tout les alliés sur mer. Ils se proposerent les plus brillantes entreprises. Pour cet effet, ils équiperent une flotte de trente vaisseaux de ligne Anglais, & de vingt Hollandais outre les autres bâtimens dont le total montait à cent-soixante voiles. Le commandement en fut donné au Chevalier George Rooke, Vice-Amiral d'Angleterre. Le Duc d'Ormond fut nommé Général des troupes de debarquement, composées de sept mille Anglais & de cinq mille Hollandais. L'objet de cet armement était la conquête de la ville & du port de Cadix. Le Prince de Darmstadt en disait l'éxécution facile, au moyen des correspondances qu'il assurait pouvoir se procurer dans le pays; mais la vengeance seule, était le motif qui le faisait parler ainsi. Il avait perdu le gouvernement de Barcelone. Heureuse expédition des Alliés sur Cadix & Vigo.

La flotte étant arrivée à l'embouchure du Tage, y attendit le Prince de Darmstadt, qui s'était rendu d'avance à Lis-

bonne pour engager le Roi de Portugal
1702. à se joindre aux alliés par la crainte qu'il
fut lui inspirer de la puissance de l'Espagne & de la France réunies, qui ne manqueraient pas de le chasser un jour de son Royaume. Ces raisons spécieuses étaient plus que capables de décider le Roi de Portugal à se ranger du côté de l'Archiduc; cependant il se contenta pour lors de favoriser secrettement les ennemis de Philippe V & différa jusqu'au printems de l'année suivante à se déclarer ouvertement.

Arrivée à devant Cadix. Les préparatifs que l'on faisait en Angleterre contre Cadix étaient si publics, on y procéda avec tant de lenteur, que les deux Rois eurent tout le tems nécessaire pour mettre cette Ville en état de défense. Les Espagnols n'avaient aucune force à opposer à une descente des ennemis. Ils n'avaient dans leurs ports que très-peu de vaisseaux de guerre, & lorsque l'on apprit le projet des alliés, le Marquis de Villadarias qui commandait dans l'Andalousie, n'avait pour toutes troupes que cent-cinquante hommes d'Infanterie & trente de cavalerie. La garnison de Cadix n'était que de trois cens hommes, on n'entretenait ni magasins ni armes pour donner aux milices du pays; & à la veille d'une guerre sanglante, cette Province située sur la frontiere, était plus dégarnie qu'une

Province intérieure n'aurait dû l'être dans le tems de la paix la plus profonde. Le Roi était en Italie, & l'on avait confié le soin du Gouvernement à une Reine, dont l'âge semblait peu propre à l'administration d'un grand Royaume. Sans argent, sans armes, sans troupes de terre & de mer, elle manquait encore de Chefs à qui elle pût confier le commandement dans une Province, où l'affection des habitans était très-douteuse. Malgré des circonstances si fâcheuses, cette Princesse, avec une prudence qu'on ne devait pas naturellement attendre d'une Reine de quinze ans, vit sans se troubler, le danger qui s'approchait. Elle convoqua les Ministres du cabinet, & leur parla avec tant de graces & de force, qu'il n'y eut personne qui n'offrit ses biens & sa vie pour la defense de la patrie. Les grands, la noblesse, le peuple & jusqu'aux ecclesiastiques & aux moines contribuerent à l'envi, chacun selon son pouvoir, à fournir ce qui était le plus nécessaire. Les Milices furent armées & toute la Province parut disposée à défendre les droits de la Couronne, avec toute la fidélité naturelle à la Nation Espagnole. 1702.

La Flotte combinée, après être restée quelques jours devant Lisbonne, & avoir reçu le Prince de Darmstadt, arriva le 23 d'Avril à la vue de Cadix vers les

trois heures après midi. Il était im-
1702. posſible de faire dans les formes, le ſiege de cette ville, mais elle aurait été dans un grand danger ſi l'entrepriſe avait été mieux conduite. Le Gouverneur Don Scipion Brancaccio, Chevalier Napolitain, avait beaucoup de bravoure & de capacité. Le Marquis de Villadarias, qui commandait ſur la côte était un Officier très-expérimenté; mais ils n'avaient que des milices mal armées & ce fut avec cette faible défenſe qu'ils attendirent les attaques des Anglais & des Hollandais dont les troupes étaient aguerries par les campagnes précédentes & capables de tout, s'il y eut eu plus d'accord entre leurs Chefs.

Les alliés, en arrivant devant Cadix, mirent leurs vaiſſeaux en ligne, depuis la pointe de ſaint Sébaſtien en s'étendant en face de l'Isle. Ils envoyerent le 24 quelques bâtimens pour ſonder la mer dans la partie ſeptentrionale. Mais le Gouverneur fit un feu ſi terrible qu'ils n'oſerent approcher des remparts. Les alliés commencerent le 26 à débarquer ſur le continent. Ils trouverent quelque réſiſtance de la part du Marquis de Villadarias à la tête de ſes milices; mais ces troupes n'étant pas en état de tenir contre de vieux ſoldats, le Commandant les fit retirer au port Ste Marie. Les alliés croyaient emporter cette ville

d'emblée; mais le Marquis fit ſi bonne contenance qu'ils tournerent du côté de Rota, dont ils ſe rendirent maîtres ſans peine, par la connivence du Gouverneur Espagnol. Le Prince de Darmſtadt lui donna pour récompenſe le titre de Marquis au nom de l'Empereur, mais il n'en jouït pas longtems. Villadarias l'envoya au gibet lorſque cette Ville rentra ſous la domination Espagnole. Le debarquement finit le 30, & pendant ce tems-la le Prince de Darmſtadt courut le pays pour ſe faire des partiſans, mais il ne put corrompre la fidélité des Commandans. 1702.

Les alliés voyant qu'il fallait employer la force, attaquerent la ville du port Ste Marie le premier de Septembre; & cent-vingt hommes qui y etaient en garniſon, apres avoir combattus quelque tems, ſe retirerent en bon ordre à Xerès. Si l'on peut en croire les rélations des Eſpagnols, les alliés maîtres du port Ste Marie y commirent toutes les horreurs qui accompagnent la licence la plus effrénée. Le ſexe le plus faible y éprouva un traitement plus cruel pour lui que la mort. Le meurtre & l'incendie furent joints au pillage & à la profonation des Égliſes. On y commit des excès ſi horribles que les Espagnols naturellement pieux, conçurent l'horreur la plus méritée contre des Ennemis qui mar-

1702 chant sur les traces des Maures, semblaient vouloir également détruire leurs personnes & leur culte. C'était mal commencer, si l'on avait envie de gagner l'amitié & la faveur de la nation. Les Espagnols les plus sages conçurent une telle aversion pour les alliés, sur-tout une aversion si furieuse pour les Anglais que le tems n'a jamais pu l'assoupir.

Les alliés s'emparerent ensuite d'un autre petit fort, nommé Ste Catherine sur la même côte; il n'était défendu que par vingt cinq hommes qui se retirerent dans la tour, où ils capitulerent, ne pouvant tenir contre une armée entiere. Le 8 ils entrerent dans Puerto-Real que les Espagnols avaient abandonnés. Leur objet était de s'emparer de Matagorda, pour être maîtres de la Baye. Mais quand ils voulurent en approcher, ils reçurent un si grand feu, qu'ils furent obligés d'en différer l'attaque après avoir perdu beaucoup de monde. Il y avait aussi dans le port quelques vaisseaux & huit galeres de France qui suivaient tous les mouvemens des vaisseaux Anglais & Hollandais; après bien des attaques & des efforts redoublés pour rompre l'Estacade formée entre les deux forts, les alliés furent obligés de rembarquer leurs troupes le 17. L'on proposa ensuite de descendre à l'île de

Cadix, mais l'Amiral Rooke, malgré le Duc d'Ormond & le Baron de Bar Général des Etats & les proteſtations de ce dernier, dirigea les voix dans le Conſeil pour ſe retirer ſans faire de nouvelles tentatives. 1702.

Les alliés firent leur rembarquement avec tant de précipitation & ſi peu d'ordre, que pluſieurs chaloupes chargées de ſoldats coulerent à fond, que les milices du pays leur tuerent plus de ſix cens hommes, & que l'on oublia de faire proviſion d'eau douce. Ainſi ſe termina cette expédition dont on avait fait les préparatifs avec tant d'éclat.

Victoire des Alliés à Vigo.

Quoique la réſolution priſe par l'Amiral Rooke, & le Duc d'Ormond de quitter la côte d'Andalouſie, fût arrêtée dans un conſeil de guerre, l'Amiral eut eu bien de la peine à faire valoir leurs raiſons en Angleterre, ſi le hazard ne lui eut procuré le moyen de couvrir la honte de ſa retraite par une expédition plus glorieuſe. Le beſoin d'eau ayant obligé quelques uns de leurs vaiſſeaux de relâcher ſur la côte de l'Algarve pour faire aiguade, le Capitaine Harri qui montait le Pembroke, y apprit que le Comte de Château-Renaud, Vice-Amiral Français eſcortait avec vingt-trois vaiſſeaux de guerre la flotte des gallions qui portait en Eſpagne l'or & l'argent qu'elle avait chargé en Amériſ-

que, & que cette flotte était entrée dans
1702. le port de Vigo sur les côtes de Galice.
L'Amiral averti par Harri remit aussitôt à la voile, elle arriva devant la ville le 22 d'Octobre. Le tems était si nébuleux qu'on n'apperçut la flotte combinée que lors qu'elle touchait presque à l'embouchure du petit golfe sur lequel est situé Vigo. Cette ville n'avait que de simples murailles avec un fort à quatre bastions de peu de défense. M. de Château-Renaud ne négligea rien pour la sureté de la flotte, & après avoir fait tous les préparatifs que le tems put lui permettre, ayant rassemblé toutes les troupes & les milices du pays, il résolut avec ce peu de forces d'attendre les alliés.

Aussitôt que la flotte combinée eût jetté l'ancre, quelques petits bâtimens s'avancerent pour sonder la profondeur de la Baye. Le Duc d'Ormond descendit sur la rive méridionale avec un corps de deux mille hommes. Ils marcherent aux batteries & aux forts qui défendaient les vaisseaux, les attaquerent avec vigueur & les emporterent l'epée à la main. Ils y perdirent plus de cent hommes par la résistance de 300 Mariniers Français & de cinquante Espagnols, qui se voyant prets d'être forcés, se retirerent dans un vieux Chateau. Quelques tems après ils voulurent faire une sortie

mais les Ennemis ne leur donnerent pas le tems de fermer la porte, & entrerent avec eux dans le Château dont ils ſe rendirent maîtres. 1702.

Pendant que l'on combattait ainſi ſur terre, les vaiſſeaux des allies ſe diſpoſaient à rompre l'Eſtacade. Le Vice-Amiral Hopſon, & le Vice-Amiral van der Goes, réuſſirent à la forcer. Les efforts des Français ne retarderent que de quelques heures le désastre de la flotte. Les alliés maîtres des batteries, les tournerent contre eux, firent un feu terrible de toutes parts, & jetterent une quantité prodigieuſe de grenades. Les Français réſiſterent longtems; mais enfin obligés de ceder à la ſupériorité, ils mirent le feu à leurs propres bâtimens & en firent échouer quatre. Les alliés ne laiſſerent pas de s'emparer de cinq vaiſſeaux de guerre & de quatre galions; il y en eut dix-ſept de brûlés, quatre d'échoués & quatre frégates furent auſſi brûlées. Cent pieces de canon furent emportées avec une immenſe quantité d'effets dont on n'a jamais pu ſavoir la valeur; parce qu'ils furent divertis par les particuliers qui n'en firent pas la déclaration. La perte des Français & des Espagnols fut d'environ deux mille hommes tués, & de tous ceux qui ſe retirerent, il n'y en eut qu'un très petit nombre qui le fiſſent ſans bleſſures. L'A-

miral Espagnol fut fait prisonnier. Les
1702. alliés ne compterent que neuf-cens hommes de tués ou blessés.

Ainsi se termina cette expédition également célebre soit par l'audace de l'entreprise, soit par le butin qu'on y fit, soit par la perte qu'elle causa. Mais tel est le destin de la guerre qu'elle est souvent fatale à ceux qui triomphent!
Lamberti II. 255. Pendant que les Etats-Généraux ordonnaient des prieres publiques pour remercier le Ciel de cette éclatante victoire, plusieurs maisons de commerce d'Amsterdam pleuraient sur la perte des Gallions auxquels on sait que toute l'Europe & surtout les Nations commerçantes sont considérablement intéressées. Quelques uns, même demanderent une indemnisation sur les effets enlevés. On eut quelque égard à cette requête; mais comme on exigeait des requérans des preuves de leur propriété, & que la plupart de leurs négociations sur l'Amérique Espagnole s'étaient faites sous des noms Espagnols, presque tous furent obligés de sacrifier leur intérêt particulier à la gloire de la Patrie. Il ne se passa rien autre d'important sur Mer cette année. Les Anglais s'emparerent dans les Indes occidentales de l'Isle St. Christophe appartenant aux Français.

Les événemens avaient été balancés dans les endroits où les Etats n'avaient

aucune part aux opérations. Le Duc de Vendome petit fils de Henri IV avait le 24 May fait lever le ſiege de Mantoue au Prince Eugene. Il battit le 26 de Juillet le Général Visconti à Santa Vittoria. En Lombardie, les deux partis s'attribuerent le gain de la bataille de Luzara, où ſe trouva le jeune Roi d'Espagne qui en recueillit les avantages, puisque les villes de Luzara & de Guastalla lui ouvrirent leurs portes. 1702.

Ainſi finirent les campagnes de la premiere année de cette guerre fameuſe. Les Etats, animés par ces preludes, montrerent une ardeur ſinguliere pour en preſſer la pourſuite. En conſéquence vers la fin de l'année ils firent prier la Reine Anne d'augmenter le nombre de ſes Troupes; le Parlement Britannique conſentit à cette augmentation, mais il y mit une condition, ſavoir que les Etats défendraient rigoureuſement tout commerce avec la France & l'Espagne. Le Duc de Marlborough avait, avant ſon dernier voyage en Angleterre beaucoup inſiſté là deſſus; & les Députés Impériaux & Anglais inſiſtaient d'autant plus vivement ſur ce point, que les armées Françaiſes en Italie, en Allemagne & dans les Pays-Bas, diſait-on, tiraient des ſommes conſidérables des marchands de Hollande & d'Angleterre. L'interêt du commerce, le nerf de la République, avait exige dans 1703.

Les prêteurs Hollandais éludent les prohibitions.

Tindal V. 173-179. *Lamberti* III. 306. 340.

1703. les dernieres guerres, qu'on ne touchât pas à cette corde. Mais les inſtances furent alors ſi preſſantes & les Etats-Généraux étaient liés ſi étroitement avec l'Angleterre, que, malgré l'oppoſition de pluſieurs Provinces, ils ſacrifierent l'interêt national à celui de leurs confédérés. Mais l'eſprit de commerce ſut trouver des artifices pour éluder cette défenſe. Les Banquiers employerent les noms de marchands établis dans les pays neutres; & par l'appat d'un gain leger, ils continuerent les mêmes correſpondances avec ſécurité.

Rebontet VII. 277.

Priſe de Rhinberk.

Les Etats, s'étant concertés avec l'Angleterre pour ajouter vingt mille hommes aux troupes combinées, pour la campagne dans les Pays-Bas, n'attendirent pas que les Français ouvriſſent la campagne ſur le Bas-Rhin & dans les Pays-Bas. Les commencemens furent d'un augure favorable: Rhinberk ſe rendit aux Troupes Pruſſiennes commandées par le Général Lottun qui, après un aſſez long ſiege, emporta de même la ville de Gueldre. Mais les conquêtes les plus importantes furent faites par Marlborough.

La Reine Anne pour récompenſer les ſervices que ce Général avait rendu à l'Etat, tant dans les négociations qu'à la tête de ſes armées, l'avait élevé à la qualité de Duc. Cette Princeſſe le deſtinait au commandement des

troupes Anglaiſes, qu'elle envoyait en Flandres, & les Etats-Généraux l'ayant reconnu auſſi pour Général des leurs, il ſe rendit à la Haie le 17 de Mars pour commander en chef l'armée des alliés. Il eut de fréquentes conférences avec le Grand Penſionaire Heinſius & avec le Comte Henri de Naſſau, Seigneur d'Ouwerkerke, qui, conjointement avec le Baron d'Obdam, avait ſuccédé au Comte d'Athlone. Ayant réglé le plan des opérations de la campagne, le Duc paſſa dans le Brabant, & vint camper entre Tongres & Liege. Cette poſition le mettait à même de ſe porter ſur Bonn dont le ſiege devait ſe faire par le Baron d'Obdam & par lui, ſuivant qu'il avait été réglé à la Haie. En conſéquence le Baron devait commander les troupes des Provinces-Unies ſur le Rhin, & le Général d'Ouwerkerke ſur la Meuſe. 1703.

Bonn eſt une des principales villes de l'Archevêché de Cologne & la réſidence de l'Electeur. L'Archevêque Clément, frere de l'Electeur de Baviere, qui devait ſon élection à l'Empereur, avait changé d'intérêts, s'était attaché à la maiſon de France, & avait reçu dans Bonn des troupes de Louis XIV. La place fut inveſtie le 24 & le 25 d'Avril par le Général Bulaw, à la tête de la cavalerie Anglaiſe & Hollandaiſe, & par le Général Fagel, avec l'infanterie

Priſe de Bonn par les Confédérés.

des mêmes nations. L'armée des alliés
1703. était alors augmentée de vingt mille hommes, dont le Parlement d'Angleterre avait consenti à faire payer la moitié de la solde, à condition que les Princes d'Allemagne se chargeraient de l'entretien des troupes. Le Général Coëhorn arriva le 26 au siége, & disposa trois attaques, l'une du côté du Rhin, qu'il se chargea de diriger en personne contre le fort qu'on appelle de Bourgogne; les autres contre le corps de la place, sous les ordres du Prince de Hesse-Cassel & du Général Fagel. La nuit du 3 au 4 de Mai on ouvrit la tranchée, mais dès le lendemain les assiégés firent un feu si terrible & soutenu avec tant de vigueur les jours suivans, que les alliés perdirent un grand nombre d'hommes. Leurs batteries ayant été dressées, ils commencerent à répondre au feu de la place. Ils avaient cent pieces de canon, cinquante mortiers, & suivant le nouveau système que l'on commença de suivre dans cette guerre, ils rendirent les attaques si vives, qu'il fut impossible aux assiégés de reparer les brêches, ni même de s'y présenter, sans être écrasés par les boulets & par les bombes. Le 8, les alliés rompirent à coups de canon la chaîne qui attachait le pont volant que les Français avaient sur le Rhin, & il fut entierement brisé par l'artillerie

des assiégeans. Le lendemain l'on allait donner l'assaut, lors qu'on apperçut que les Français faisaient retraite sous les ordres de M. de Rabutin Commandant du fort, & que pour la couvrir ils avaient mis le feu à quelques bâtimens dont la fumée semblait les dérober à l'œil des assiégeans. Mais ceux-ci s'en étant apperçus, entrerent dans le fort avant que les Ennemis eussent eu le tems de sortir, en passerent plusieurs au fil de l'Epée & firent quarante prisonniers. Le 13 les Français firent une sortie, encloüerent six pieces de canon, & six mortiers & tuerent beaucoup de monde aux alliés. Cela n'empêcha pas que le soir du même jour ils ne fissent une attaque si vive, qu'ils se logerent sur la contrescarpe. Enfin le 15 tout le front de l'attaque ne faisant plus qu'une grande brêche, ils se disposerent à donner l'assaut. Avant d'en venir à cette extrémité, Marlborough fit sommer le Marquis d'Allegre Gouverneur de la place de se rendre. Le Marquis convaincu de l'impossibilité de tenir plus longtems, battit la chamade; les conditions furent réglées le lendemain, & on lui accorda tous les honneurs que méritait sa belle défense; mais il fut réglé que les soldats Allemands à la solde de l'Electeur, auraient la liberté de quitter son service, s'ils le jugeaient à propos, sans pouvoir être 1703.

regardés comme déserteurs. C'était
1703. s'assurer finement des recrues.

Dans les articles de la Capitulation, il n'y eut rien de réglé par rapport à la Religion Catholique-Romaine, & il fut dit qu'on s'en rapporterait au Chapitre de Cologne, qui décida qu'il n'y aurait rien d'innové à ce sujet, sur quoi le Général Anglais ne fit aucune difficulté. Ce fut un effet de sa politique: les partisans de la maison de Bourbon publiaient par-tout que les puissances maritimes avaient principalement en vue dans cette guerre d'étendre la Religion Protestante. Quand le Duc fut maître de Bonn, il en fit démanteler les fortifications, trouvant cette place trop éloignée pour la pouvoir conserver.

Campagne des Pays-Bas.

Pendant que les alliés étaient occupés à ce siege, le Maréchal de Villeroi que Louis XIV avait nommé pour commander l'armée de Flandres, ayant sous ses ordres le Maréchal de Boufflers, rassembla à Bruxelles une armée de cinquante-quatre bataillons & de cent-trois escadrons, non compris trois corps détachés, & marcha à Tongres le 10 de Mai. Cette ville fut emportée le même jour, & la garnison fut faite prisonniere de guerre. Cette place n'avait que des fortifications de terre & n'était pas susceptible de défense. Le Maréchal, en se rendant maître de cette ville avait en vue

la conquête de Maastricht ; mais le Général prévint ce dessein, en conservant à une lieue de cette ville un camp très fort, occupé par toutes les troupes qui n'avaient point été employées au siege de Bonn. 1703.

Malgré cette précaution M. de Villeroi esperait profiter de l'absence de ce Général pour surprendre ces troupes. Il marcha toute la nuit du 14 au 15 pour tomber sur elles au point du jour. Mais l'artillerie n'ayant pu suivre avec autant de diligence, son armée ne put être en bataille qu'à midi, ce qui donna le tems aux alliés de faire un mouvement pour se mettre à couvert plus près de Maastricht, dans une situation si avantageuse, que le Général Français jugea impossible de les attaquer. Il se rabattit sur Tongres, & abandonna cette place, après en avoir fait sauter la tour & les portes. Le reste du mois de Mai & la plus grande partie du mois de Juin se passerent en marches & en contremarches. Les Généraux Français, voyant que les alliés étaient plus nombreux, se contenterent de les tenir en échec & de chercher à les troubler dans les opérations, sans en venir à une action générale, à moins que des circonstances favorables ne les mit à même d'y trouver un avantage.

Dans tous ces mouvemens les deux armées se trouverent si proches qu'elles

n'étaient séparées que par la riviere du
1703 Jar. Le Duc de Marlborough avait ramené au camp les troupes qui avaient servi à l'expédition de Bonn, & son armée était alors de cinquante-neuf bataillons & de cent-trente escadrons. Il forma le projet d'attaquer les lignes de la Flandres & du Brabant Espagnol que les Généraux Français s'occupaient particulierement à garantir, en suivant toujours leur plan de défensive. Pour mieux réussir dans son dessein, le Général Anglais voulait attirer les Français à une bataille, où il espérait profiter de la supériorité de ses troupes; mais au rapport des historiens Anglais, les Généraux Hollandais s'y opposerent, ou par jalousie ou par timidité, & voyant que l'ardeur du Duc pourrait l'emporter sur leur réserve, ils demanderent & obtinrent que les Députés des Provinces-Unies, qui étaient dans le camp, assistassent aux Conseils de Guerre. Ces timides Bourgeois, plus accoutumés à traitir des affaires de commerce que des opérations militaires, porterent dans le Conseil cet esprit de précaution si peu propre aux grandes entreprises, & firent échouer tous les projets que le Duc avait formés pour amener une action générale.

Après beaucoup de délibérations & de lenteurs on s'en tint au mauvais parti.

Ce fut de partager l'armée en pluſieurs corps pour attaquer en même tems les lignes en differens endroits. 1703.

Le Général Spaar ſe chargea d'attaquer la partie qui était au de là de L'Escaut, dans le pays de Waës, le Général Coëhorn, entreprit de forcer le paſſage dans le territoire de Hulst, & le Général Obdam, parti de Berg-op-Zoom avec un autre corps d'armée, devait entrer dans les plaines d'Anvers, pendant que le Duc de Marlborough ſe porterait ſur les lignes du Brabant. Ce partage de l'armée donnait à la vérité une armée à commander à chacun des Généraux Hollandais, mais ils ne reçurent pas en même tems les talens qui menent à la victoire, & la cauſe commune ſouffrit beaucoup de ce partage.

Les lignes des Français s'étendaient dans le Pays de Waës ſur les frontieres de la Flandre Espagnole, depuis Oſtende jusqu'a l'Escaut, un peu au deſſus d'Anvers; On y avait élevé des forts, & fait des retranchemens dont la garde avait été confiée au Comte de la Mothe avec quatorze bataillons & quatre régimens de Dragons. Coëhorn, ayant paſſé l'Escaut, fit le premier ſon attaque à la pointe de Callon & força aiſément les lignes que leur grande étendue empêchait de pouvoir garder également par-tout. Le Baron de Spaar, fei-

gnit une marche du côté de Bruges ;
1703. mais le 27 de Juin il tourna tout-à-coup vers Stecken, & entra dans les lignes. Il y trouva ſept Bataillons qui ſe défendirent avec la plus grande valeur, mais la ſupériorité du nombre les força d'abandonner leur poſte. Les Alliés y perdirent un Colonel, deux Lieutenans-Colonels, dix Capitaines & trois-cens-douze Soldats. Ils eurent un grand nombre de bleſſés, entre leſquels fut le Baron & pluſieurs des principaux Officiers. Cette conquête ouvrait aux Alliés toute la Flandre Espagnole. Mais pour entrer dans le Brabant, il fallait qu'ils s'emparaſſent de celles d'Anvers que gardait le Marquis de Bedmar. La grande Armée où étaient le Duc de Marlborough & M. d'Ouwerkerke, s'avança entre Louvain & Malines pour attaquer de ce côté-là; pendant que le Général Coëhorn ſe tenait à la gauche de l'Escaut pour tenir en échec le Marquis de Bedmar, & que le Baron d'Obdam avec un corps de quinze mille hommes ſe fortifiait dans un camp entre Eckeren & Capelle, environ deux lieues au Nord-Eſt d'Anvers.

Bataille d'Eckeren. Les Maréchaux de Villeroi & de Boufflers formerent alors le deſſein, d'accord avec le Marquis de Bedmar, de couper le Baron d'Obdam, & d'enlever, s'il était poſſible, le corps qu'il

commandait; profitant de la marche du Duc de Marlborough qui ſe portait ſur Anvers, ils firent avancer leur armée vers Dieſt. En même tems M. de Boufflers avec trois mille hommes de Cavalerie & trente compagnies de Grenadiers arriva le 30 de Juin à ſix heures du matin au quartier du Marquis de Bedmar. Il ſe joignit à eux, avec les troupes qu'il commandait; & ils continuerent leur marche au nombre de vingt-huit bataillons & de quarante-huit escadrons. Le Géneral Obdam n'avait que treize bataillons & vingt-ſix escadrons. Il avait à ſa droite un terrein bas, qui n'eſt que marais, & s'étend l'espace de pluſieurs lieues le long de l'Escaut. Ce Canton ſerait impraticable ſans les chauſſées que l'on a élevées pour conduire à quelques villages, & aux digues qui retiennent les eaux de l'Escaut. 1703.

Le Général Obdam, ſur quelques mouvemens des Français, avait déja renvoyé ſes gros bagages à Berg-op-zoom, & comptait s'y retirer avec ſes troupes; mais le Maréchal de Boufflers s'était déja emparé de Hoeven, d'Ouderen, de Muysbroeck, de Capelle & des autres poſtes qui pouvaient faciliter la retraite des Hollandais à Berg-op-zoom ou à Lillo, avant que le Général Obdam ſût que les Ennemis étaient ſi près

1703. de lui, & qu'ils allaient le prendre en flancs. Les Hollandais n'avaient d'autre reſſource que celle de tâcher de gagner Lillo en ſe rendant maître des chauſſées & en forçant les paſſages à Ouderen, Viimendonc & Comienſtein pour arriver à la grande digue de l'Escaut. Auſſitôt que le Baron reconnut la poſition fâcheuſe où il s'était laiſſé réduire, il fit prendre les armes à ſes troupes, compoſées de Hollandais & d'Allemands de Saxe-Gotha, de Munſter & de Holſtein & envoya le Brigadier Général Schulembourg avec cinq-cents Dragons pour reprendre Hoeven. Ils y firent des prodiges de valeur; mais les Français étaient trop bien retranchés & ſurtout en trop grand nombre, pour qu'il fût poſſible de les y forcer. Le Général Schulembourg fut d'abord plus heureux du côte d'Ouderen, & avec deux Bataillons, il réuſſit à en déloger les Français qui s'y étaient établis. Mais il ne reſta pas longtems dans cette poſition. M. de Boufflers fit marcher à la droite le Comte de Guiscard & le Duc de Guiche avec ſix Bataillons qui reprirent Ouderen, & lui-même avec vingt deux bataillons & dix piéces de Canon attaqua Eckeren, dont il ſe rendit maître après une vigoureuſe réſiſtance. Ainſi les Français étant maîtres d'Ouderen qu'ils avaient repris, & s'étant em-

paré du Canon que les Alliés y avaient aménés, & le Maréchal de Boufflers tenant tous les paſſages, il ſemblait que l'armée du Général Obdam n'attendait plus que le moment qui les pouſſerait dans les marais où elle allait périr miſérablement, ou ſe rendrait priſonniere de guerre. Les Généraux Fagel, Eberfied Dohna & Hompesch ſe ſoutenaient à la tête de leurs troupes avec toute la valeur qu'inſpire le déſeſpoir à de braves gens malheureux. Ils ſe défendaient de poste en poste, quand il parut un nouveau corps d'Eſpagnols qui venaient d'Anvers par la grande Digue de l'Escaut; il avait gagné le Fort St. Philippe d'où il donnait la main au corps que commandait le Marquis de Bedmar. Ce renfort renfermait de tous côtés les troupes du Baron d'Obdam, qui ſe trouverent entierement reſſerrées entre Anvers & l'armee du Maréchal de Boufflers. Le Général Hollandais ne voyant plus aucun ſalut pour ſon armée, prit la réſolution de ſe ſauver lui-même avec quelques uns de ſes Officiers Généraux; la retraite leur fut facile, parcequ' ayant jetté tout ce qui pouvait les faire reconnaître, & qu'il parlait très-bien le Français, ils paſſerent au travers de l'armée Royale, où on les prit pour des Officiers de la nation, & après pluſieurs dangers ils parvinrent à ſe retirer dans Bréda. 1703.

1703. La fuite du Général qui laiſſait le commandement aux Generaux Slangenberg & Tilli, n'abbattit point le courage de ces troupes. Elles ſe battirent avec la même ardeur, tant ſur les chauſſées que ſur les talus, & même dans les lieux bas, partout où elles pouvaient tenir ferme. Officiers & ſoldats, ſemblant ne pas connaître, ou du moins mépriſer le danger, s'elançaient, avec un acharnement qui tenait de la fureur, au milieu des Français: ſouvent on les repouſſe, ils perdent du terrein; mais ils le regagnent bientôt, couverts de leur ſang & de celui de leurs redoutables adverſaires. Vingt mille ſoldats reſſerrés dans ces paſſages étroits, ſemblent ſe diſputer à qui pourra le plus donner ou recevoir des coups; & quand la longueur du combat force ceux qui ſont accablés de laſſitude à reculer quelques pas pour ſe repoſer ſur leurs armes dont ils ne peuvent presque ſupporter la peſanteur, leur place eſt à l'inſtant remplie par le rang qui les ſuit. Les Français redoublent d'efforts à meſure de la réſiſtance qu'on leur oppoſe; les Ennemis chancelent, paraiſſent ſuccomber, les munitions leur manquent, & il ſemble que le moment eſt arrivé ils vont mettre bas les armes; s'ils ne veulent pas tous périr dans les marais: mais tout-à-coup les Hollandais mettent la bayonnette au bout du fuſil, ſe portent de nouveau ſur

le village d'Ouderen qui eſt le ſeul endroit par où ils peuvent faire retraite. 1703.
Le Général Fagel & le Comte de Dohna ſe précipitent au travers de la vallée avec quatre bataillons. Ils entrent dans l'eau juſqu'a la ceinture pour approcher de ce village & l'attaquer de deux côtés differens. En même tems le Comte de Tilli, à la tête d'un corps conſiderable de dragons ſoutenu de l'artillerie qui lui reſte, force le paſſage ſur la levée, & ſeconde du General Hompesch, qui commande la Cavalerie, renverſe à ſon tour les Ennemis, & les oblige a céder enfin ce village & quatre pieces de canon dont ils s'étaient emparés. La nuit ne ſepara point les combattans. Ils ſe battirent juſqu'a onze heures du ſoir, & ces Généraux couverts de gloire, ramenerent contre toute attente les débris ſanglans de leurs troupes à Lillo, où ils arriverent à la pointe du jour. Le Général Coëhorn fut témoin de leur bravoure. Il etait de l'autre côté de la riviere, mais faute de barques pour la paſſer, il ne put leur donner aucun ſecours, & il les ſoutint dans leur retraite.

La Victoire coûta cher aux Français. Ils perdirent cinq cens hommes qui reſterent ſur le champ de bataille, & le nombre de leurs bleſſés fut de huit cent-quarante. Les Alliés y eurent de tués deux Colonels, deux Lieutenants Colo-

nels, soixante & un Officiers, & neuf-
1703. cens soldats. Le nombre de leurs blessés monta à plus de treize cens, & on leur fit septcens prisonniers. Ils perdirent six pieces de canon, deux gros mortiers, quarante petits, trois cens chariôts d'artillerie & d'équipages, toutes leurs tentes, beaucoup de vaisselle & d'argent monnoyé. Cette affaire fut d'autant plus avantageuse aux Français, qu'elle renversa tous les projets des Alliés, & que ceux-ci ne purent les empêcher de reprendre leurs anciens postes dans les lignes de Flandre & du pays de Waes. Le Général Coëhorn fut obligé de les abandonner précipitamment à l'arrivée du Comte de la Mothe qui y rentra peu de jours après le combat d'Eckeren.

Le Général Slangenbourg rejoignit le Duc de Marlborough avec ce qui lui restait de troupes, ils parurent quelque fois vouloir en venir à une action générale. Un jour entr' autres ils furent cinq heures en présence & le Maréchal de Villeroi se tint toujours sur la défensive pour ne pas combattre dans un lieu desavantageux; à la fin il décampa, rentra dans ses lignes, & content d'avoir mis Anvers hors d'insulte, il ne s'occupa plus que du soin de couvrir Ostende, & les autres places maritimes que les Alliés pourraient avoir envie d'attaquer.

Sur la fin du mois les manœuvres des Alliés parurent annoncer qu'ils voulaient attaquer les lignes, mais le Duc de Marlborough s'avança du côté de Hui. Enfin le 14 d'Août il inveſtit la place & le ſurlendemain Mr. Millon qui y commandait fut ſommé de ſe rendre. Il réfuſa, en confia la garde au Comte de l'Isle, à qui il laiſſa trois cens hommes, & ſe retira dans le Château: Mais le Comte ne tarda pas de le ſuivre. La garniſon était d'environ douze cens hommes, qui furent repouſſés de fort en fort, & les aſſiégeans firent un feu ſi terrible de canons & de mortiers, que le 25 M. Millon fut obligé de ſe rendre priſonnier de guerre avec ſa garniſon dont les armes étaient crévées. Ces troupes furent échangées contre la garniſon de Tongres. 1703. Priſe de Hui.

La diviſion regnait dans l'armée du Duc de Marlborough. Ce Général ayant voulu profiter de la grande ſupériorité de ſes troupes, avait formé le projet d'attaquer les lignes entre Namur & Ledemer; mais il fallait y faire conſentir les autres Généraux & il ne put en gagner que la moitié après des peines exceſſives. La plus grande oppoſition qu'il rencontrait, dans toutes ſes opérations, venaient du Général Slangenberg. Cet Officier des Etats avait ſervi glorieuſement ſa patrie dans les Diviſion dans l'armée.

guerres précedentes. Mais Guillaume
1703. III qui le connaiſſait pour un Eſprit difficile, n'avait pas voulu ſur la fin de ſa vie lui donner de l'emploi. Après la mort du Monarque, les amis du Comte repréſenterent aux Etats-Généraux les ſervices que ſes ancêtres & lui avaient rendus à la République. Il obtint le commandement qu'il deſirait. Les autres Officiers qui s'étaient avancés pendant qu'il n'avait pas ſervi, faiſaient difficulté de lui obeïr. Cela augmenta encore la mauvaiſe humeur qui lui était comme naturelle, & il commença à blâmer hautement tout ce que faiſait le Duc de Marlborough. Il fut propoſé dans le Conſeil ou d'attaquer ſes lignes Françaiſes, ou de faire le ſiege de Limbourg. Les Anglais, les Heſſois & pluſieurs autres opinerent pour la premiere entrepriſe, mais les Hollandais entrainés par Slangenberg, voulurent abſolument que l'on fît le ſiege. La déciſion fut déférée à la Haye qui prit le dernier parti. Les Alliés tenterent néanmoins quelque choſe ſur les lignes ; mais ils les trouverent ſi bien gardees qu'ils déſeſpérerent de les emporter ſans une perte conſidérable.

Priſe de Limbourg

Le 9 de Septembre Limbourg fut inveſti par les Généraux Bulaw & Hompesch à la tête de vingt Escadrons. Le Prince de Heſſe-Caſſel ſe chargea de conduire

le ſiege, & un détachement de quinze mille hommes fut envoyé ſur la Moſelle par ordre du Général Anglais. Limbourg n'était pas en etat de faire réſiſtance: il n'avait que quelques ouvrages de terre faits à la hâte; auſſi Mr. de Reignac qui y commandait ne tint que juſqu'au 29 qu'il ſe rendit priſonnier de guerre, pour ne pas être emporté d'aſſaut. 1703.

Quelques jours après Gueldre fut attaqué par les troupes Pruſſiennes qui la bloquerent juſqu'au 17 de Decembre, le Gouverneur rendit alors la place par capitulation, ce qui termina la campagne. Des deux côtés les avantages n'avaient pas été fort conſiderables. Les Alliés ne ſurent pas profiter de la ſupériorité de leurs forces, & l'on n'en doit attribuer la cauſe qu'a la deſunion des eſprits dans le Conſeil. Les Français au contraire avaient beaucoup fait en ne perdant que quatre places presque toutes demantelées, & en réduiſant a ſi peu les efforts de leurs Ennemis qui, avec plus de concorde & d'union auraient pu remporter de plus grands avantages.

Campagne d'Allemagne.

Tels furent les principaux événemens de la Campagne des Pays-Bas. Les Confédérés furent moins heureux ſur les autres theatres de la guerre. En Allemagne les Français forcerent les lignes de Kehler-Schants; le Maréchal de Tallard reprit

1703. Trarbach sur les Troupes de Hesse & des Etats. Le Maréchal de Villars s'empara des villes d'Offenberg & de Radstad & joignit à Dasbergen l'Electeur de Baviere qui avait battu les Impériaux à Passau & pris sur eux plusieurs places; le Comte de Styrum Général Feld-Maréchal de l'Empereur fut entierement défait à Hochsted par le Maréchal & l'Electeur de Baviere.

Campagne d'Italie. En Italie les sort de la guerre, quoique balancé, pancha pour les Français. Le Comte de Stahremberg, avec des talens supérieurs & une conduite que ses ennemis admirerent, eut bien de la peine à se soutenir dans ce pays. Ce prélude était assez glorieux aux Français pour qu'ils en auguraſſent un succès semblable à celui qu'ils avaient eu auparavant contre des ligues plus formidables, puisqu'ils avaient alors l'Espagne & les Pays-Bas Espagnols en leur faveur.

Accession du Duc de Savoye à la Confédération. Mais la défection du Duc de Savoye contribua beaucoup à changer toute la face des affaires. Victor Amédée beau-pere du jeune Roi d'Espagne & du Duc de Bourgogne, abandonna ses gendres pour profiter des offres avantageuses de l'Empereur qui lui promettait le Montferrat, le Mantouan, Alexandrie, Valence, les pays entre le Pô & le Tanaro & de grandes sommes que l'Angleterre lui payerait

Cet antique gardien des Alpes craignait d'ailleurs, en aſſurant à Philippe, la poſſeſſion du Milanez, d'être enclavé dans les Etats de ſes deux gendres, qui auraient toujours été maîtres de lui faire la loi, ſans qu'il pût attendre aucun ſecours. Au contraire en favoriſant l'Archiduc, outre l'avantage qu'il en retirait, il avait encore celui de ſe trouver entre deux puiſſances rivales dont chacune acheterait ſon alliance par de nouvelles ceſſions. 1703.

Le Duc fut totalement décidé par la détention de ſes troupes. Il écrivit à la Reine d'Angleterre & aux Etats-Généraux pour les engager à le défendre contre les efforts de la Maiſon de Bourbon. Mais comme le danger était trop éminent & les ſecours qu'il pouvait attendre de ces puiſſances trop éloignés, il s'adreſſa aux Cantons Suiſſes pour en avoir de plus promts; mais ſurtout à Zurich, parce qu'il le crut plus propre que les autres à entrer dans ſes vuës.

Mais il manqua de politique dans un point eſſentiel, ce fut d'avoir laiſſé ſes troupes au milieu de l'armée Françaiſe, tandis qu'il traitait avec l'Empereur. Le Duc de Vendôme les fit désarmer & arrêter au nombre de cinq mille hommes; cette conduite dont le Duc ſe plaignit comme s'il n'y avait pas donné lieu, fut bientôt ſuivie du Traité con- *Lamberti* II. 547-556.

clut le 25 d'Octobre, par lequel ce Prin-
1703. ce entra dans la grande Alliance.

Jusqu'alors le Roi de Portugal était resté
Accession du Portugal. neutre, quoique porté dans le cœur pour la Maison d'Autriche. Enfin pressé par les sollicitations des Confédérés, & craignant de se voir à la merci de l'Espagne par l'alliance étroite que l'avénement du Duc d'Anjou devait former entre la France & l'Espagne, il se décida en faveur de l'Archiduc & de la grande-alliance. Le traité, signé le 16 de Mai fut ratifié le 3 de Juillet. Il portait en substance les points suivants." Les puissances contractantes agiront de concert pour mettre l'Archiduc Charles en possession de toute l'Espagne, de même que l'a possédé le feu Roi. Le Roi de Portugal ne sera tenu de faire une guerre offensive que dans l'Espagne-même. Il y entretiendra seulement à ses frais douze mille hommes d'infanterie, & trois mille de cavalerie. Il levera en outre dans son Royaume onze mille hommes de pié, & dix mille cavaliers pour former en tout vingt-huit mille hommes de troupes Portugaises infanterie & cavalerie. Pour l'entretien de ces treize mille hommes d'augmentation, les puissances Confédérées lui payeront chaque année un million de patagons, tant que la guerre durera; avec la clause que si ces treize mille hommes ne sont pas levés par le Roi de Portugal

en totalité, il ſera fait une déduction proportionnée ſur le million de Patagons. 1703.
Outre cette ſomme, il lui ſera payé celle de cinq cent mille patagons lors de la ratification du traité, pour le mettre en état de lever les treize mille hommes d'augmentation. Les Alliés feront paſſer en Portugal, & y entretiendront pendant toute la guerre, dix mille hommes d'infanterie & deux mille, tant de cavaliers que de dragons, qui ſeront commandés par des Officiers-Généraux Portugais, & ſoumis à la diſcipline militaire du pays. Les Alliés enverront dans les Ports & ſur les côtes de Portugal, le nombre de vaiſſeaux néceſſaires pour les garantir de toute inſulte de la part des puiſſances ennemies. On ne conviendra d'aucun traité de paix ſans le conſentement général de toutes les puiſſances Confédérées. Ce traité ne pourra avoir lieu tant que le Duc d'Anjou, ou quelque Prince de la maiſon de France demeurera en Eſpagne. La paix ne pourra auſſi être conclue, ſans qu'au préalable le Roi de Portugal ne conſerve toutes les Villes, Provinces & territoires dont il eſt actuellement en poſſeſſion, & ſans que le Roi de France ne lui cede les droits qu'il peut avoir ſur Maragnan, & ſur les pays ſitués entre la riviere des Amazones, & celle de St. Vincent, ou de quelques conventions

qu'aient été faites précédemment à ce su-
1703. jet, entre les Rois de France & de Portugal. L'Archiduc ratifiera toutes ces conventions, auſſitôt qu'il entrera en poſſeſſion des Royaumes d'Espagne & des Indes, ce qui eſt garanti par les Etats-Généraux. L'Archiduc Charles ſe rendra en Portugal avec les troupes & forces convenues, & le Roi ne ſera tenu de commencer la guerre que lorsque le Prince y ſera réellement débarqué. Le Roi de Portugal le reconnaîtra pour Roi d'Espagne, & l'Archiduc renoncera à toutes prétentions qu'il pourrait avoir ſur le Royaume de Portugal, ou ſur quelqu'un des Pays & Provinces qui en dépendent. Les autres articles continnent divers arrangemens ſur le nombre des Officiers, ſur l'artillerie, ſur les armemens que les puiſſances maritimes devaient employer ſur les côtes d'Espagne, & ſur les obligations que les autres puiſſances contractent de pouſſer la guerre avec vigueur, tant en Flandre que ſur le Haut-Rhin en Italie, en même tems qu'elle ſe fera du côté du Portugal".

„Selon les deux articles ſecrets dès que l'Archiduc ſera en poſſeſſion des Royaumes d'Espagne & des Indes, tels que les poſſédait le Roi Charles II, il cédera & abandonnera au Roi de Portugal les villes de Badajoz, Albuquerque, Valen-

ga, & Alcantara dans la Province d'Estramadure, ainsi que celle de Gardia, Tuy, Baïonne & Vigo dans le Royaume de Galice, & tout le Pays de Rio-de-la-Plata en Amérique". 1703.

C'est ainsi que cette défection ouvrit l'entrée de l'Espagne à l'Archiduc, comme celle du Duc de Savoye fermait les portes d'Italie à la France. Dès lors le Prince Autrichien se prépara à passer dans le Royaume où son Compétiteur regnait tranquillement. Les confédérés se virent en état de porter la guerre dans le cœur de l'Espagne. L'Angleterre & les Etats-Généraux préparerent en conséquence des armemens formidables pour porter ce Prince à Lisbonne, & pour obtenir la supériorité, dans les mers qui entourent la Peninsule qui renferme l'Espagne & le Portugal. Ces forces maritimes devaient servir en même-tems à favoriser dans les Cevennes, le soulévement des *Camisards*. C'est le nom qu'on donnait aux Protestans que l'intolérance avait armés dans ces montagnes qui leur servaient d'azile & de rempart. On sait comment ces hommes réduits au désespoir, ulcérés par le despotisme qu'on exerçait sur leur conscience, prirent prétexte d'une perception violente d'impôts & de l'enlévement de deux Demoiselles que l'Abbé de Cheila avait fait conduire dans son Château, formerent

Révolte des Cevennes.

1703. une révolte en criant, *point d'impôts & liberté de Conscience.* Ce cri de guerre, toujours propre à enflammer la fureur des peuples, produisit dans le cœur de la France un soulévement qui occasionna une diversion d'autant plus funeste à Louis XIV que le Maréchal de Montrevel n'ayant pu éteindre la révolte, on y envoya le Maréchal de Villars dont la présence eût été bien plus utile en Allemagne.

Expéditions maritimes. Les flottes envoyées par l'Angleterre & les Pays-Bas pour soutenir les révoltés, n'eurent cependant pas les succès qu'on s'en était promis. Les Anglais tentèrent aussi une descente sur la Guadaloupe, mais ils furent repoussés. Mr. Du Quesne-Mosnier qui commandait une escadre Française dans la méditerranée détruisit un magazin que l'Empereur avait à Aquila pour l'armée d'Italie. Le 19 d'Avril trois vaisseaux de guerre & six capres Français attaquerent une flotte marchande Hollandaise & prirent deux vaisseaux qui l'escortaient & treize bâtimens marchands. Au mois de Mai le Marquis de Cœtlogon qui commandait une escadre de cinq vaisseaux rencontra près de Lisbonne une flotte marchande de cent bâtimens Anglais & Hollandais, escortés par cinq vaisseaux de guerre, les attaqua & après un rude combat, en prit quatre & coula a fond

le cinquieme; mais pendant le combat la plus grande partie des navires marchands eurent le tems de ſe réfugier dans les ports du Portugal. L'Amiral Rooke, qui commandait dans la Manche une forte escadre, roda pendant quelque tems le long des côtes de Bretagne, & ayant débarqué ſept mille hommes à Belle-île, il en inveſtit le fort. Il ordonna en même-tems une deſcente dans l'île de Grouais; mais il fut repouſſé pluſieurs fois des deux côtés, & contraint de s'en retourner d'où il était venu. L'Amiral detacha enſuite de ſon escadre quelques vaiſſeaux de ligne, qui entrerent dans la méditerrannee, & eſcorterent les vaiſſeaux marchands qui étaient demeurés dans les ports de Portugal, & qui gagnerent leurs ports reſpectifs ſans rencontrer aucun obſtacle. 1703.

Le 22 de Juillet le Contre-Amiral Dilkes, qui croiſait ſur les côtes de Normandie, rencontra à la hauteur de Granville une flotte de quarante cinq vaiſſeaux marchands, escortés par trois vaiſſeaux de guerre Français. Les Anglais l'attaquerent avec ſuccès; mirent le feu à l'un des vaiſſeaux de l'escorte; en prirent un autre, & obligerent le troiſieme à ſe brûler lui-même pour ne pas tomber entre leurs mains; mais tout l'équipage fut ſauvé. La moitié du convoi fut brulé ou coulé à fond, ſans cependant

1703. procurer aucun avantage. Les Français eurent leur révanche peu de jours après. Le Comte de la Luzerne avec trois vaisseaux de Roi, attaqua le 10 d'Août une flotte de deux cent voiles, qu' escortaient quatre vaisseaux de guerre Hollandais. Trois des vaisseaux de guerre furent pris, le quatrieme s'échappa, & l'on prit ou brûla trente vaisseaux marchands. Le reste se sauva dans les ports d'Irlande; mais le Chevalier de St. Pol les y suivit & leur brula cent soixante bâtimens pêcheurs qui formaient à peu près le reste de la flotte.

Le plus considérable armement que firent les Anglais cette année, fut celui dont fut chargé l'Amiral Showel. Il mit à la voile le premier de Juillet avec trente cinq vaisseaux de guerre, depuis cinquante jusqu'à quatre-vingt-seize canons. L'Orford & le Montaigu, qui faisaient partie de cette flotte, attaquerent & prirent dans les Soundings trois bâtimens Français de douze, de dix-huit & de trente-six pièces de canon. Quelques jours après la flotte Anglaise rencontra le Jason & l'Auguste vaisseaux Français, dont le premier eut le bonheur d'échapper; mais le second fut obligé de se rendre après un combat très-vif contre trois des plus forts vaisseaux ennemis. La flotte gagna ensuite le dé-

troit où une tempête les jetta ſur les côtes de Barbarie, d'où ils remirent à la voile le 12 d'Août pour repaſſer le détroit. Elle débarqua enſuite quelques troupes à Altea ville d'Eſpagne ſur les côtes de Valence, mais elle n'avaient d'autre but que de répandre des manifeſtes pour ſoulever les Eſpagnols contre Philippe V. Les Anglais ſe rembarquerent le 3 de Septembre, & allerent relâcher à Livourne d'où ils envoyerent deux vaiſſeaux de guerre du côté de Narbonne pour eſſayer de ſoutenir les révoltés des Cevennes. Mais les côtes ſe trouverent ſi bien gardées, qu'après avoir pris quelques Tartanes Françaiſes, ils furent obligés de ſe retirer. La flotte voltigea ſans ſuccès dans la méditerranée juſqu'à la fin d'Octobre qu'elle revint en Angleterre. Les vaiſſeaux rentrés dans les ports, furent accueillis au mois de Novembre d'une tempête furieuſe, qui ayant fait périr le 26 dans la Tamiſe un grand nombre de vaiſſeaux marchands, fit encore perdre treize vaiſſeaux de guerre; beaucoup d'autres furent très-endommagés, & il y eut plus de quinze cent matelots qui périrent dans les flots. 1703.

Le courage de l'Archiduc reconnu Roi d'Eſpagne ſous le nom de Charles III, changea beaucoup la face

Voyage de l'Archiduc, ſous le titre de Charles III, Roi d'Eſpagne.

des affaires. L'Empereur ſon Pere, 1703
après avoir renoncé ſolemnellement à tous les droits qu'il pouvait avoir à la Monarchie d'Eſpagne en faveur de ce ſecond fils, le fit reconnaître par les Miniſtres des Puiſſances compriſes dans la grande ligue & par le Conſeil Impérial. Le Prince Autrichien prit ſa route par Duſſeldorp. Il y trouva le Duc de Marlborough, qui lui remit une lettre de la Reine d'Angleterre, qui le félicitait de ſon avenement au Trône d'Eſpagne; & pour l'aſſurer qu'elle emploirait toutes les forces de ſes armes Britanniques, pour contribuer au maintien & à la gloire de ſon regne. Le Prince repondit à cette lettre en Monarque Eſpagnol, ſuivit le chemin de la Hollande, & arriva à la Haye, le 3 de Novembre. Il s'embarqua le 10 pour l'Angleterre, où il devait s'arrêter quelques jours avant que de paſſer à Lisbonne.

Mais le vent contraire le força de relâcher à Rotterdam. Il était parti de Vienne avec ſi peu d'argent que l'Electeur Palatin fut obligé de lui en prêter pour les frais de ſon voyage. L'abſcence de l'Amiral Rooke, qui devait le transporter en Angleterre, l'ayant obli-

gé de faire en Hollande un plus long ſéjour qu'il ne croyait, ce prétendu Héritier de tant de mines d'or & d'argent ſe trouva dans un beſoin ſi preſſant d'argent, qu'il emprunta ſoixante mille écus ſur des bijoux. Un juif d'Amſterdam lui fournit cette ſomme à cinq pour cent d'intérêt; mais à condition de pouvoir vendre ces bijoux au plus offrant s'ils n'étaient pas retirés dans deux années. L'Amirante de Caſtille tenta auſſi de faire un emprunt auprès des Etats-Généraux, qui ne jugerent pas à propos de lui donner cette ſatiſaction. Enfin l'Archiduc partit de la-Haye le premier de Janvier 1704, & ſe rendit en Angleterre, d'où il fit voile pour Lisbonne où il arriva le 6 de Mars. Il y trouva L'Amirante, le Prince de Darmſtadt & pluſieurs autres mécontens, qui ſe hâterent de lui rendre hommage, & de le reconnaître en qualité de Roi d'Espagne ſous le nom de Charles III. Quelques ſujets de la nation qui ſe trouverent alors dans cette ville lui jurerent également obéiſſance & fidélité. Le Roi de Portugal lui fit l'accueil le plus favorable, mais le projet qu'on avait formé de ſon mariage avec l'Infante, ne put être éxécuté, cette Princeſſe étant morte peu de jours avant qu'il arrivât à Lisbonne. Les Anglais lui avaient fourni huit mille hommes

1703.

1704.

de bonnes troupes commandées par le
1704. Duc de Schomberg, qui jointes à celles de Hollande & de Portugal, formaient en tout un corps de vingt-six mille hommes destinés à soutenir ses prétentions. Mais il fallait prendre sur ce nombre les garnisons des places frontieres. Le Portugal jouissait depuis longtems des douceurs de la paix; & le Gouvernement, convaincu que Charles II n'aurait jamais tourné ses armes de ce côté-là, avait également négligé l'entretien des places, le soin des munitions & celui de completter les Régimens. On avait fait quelques levées à la fin du regne de ce Monarque; mais on y avait apporté tant de négligence qu'à peine les Soldats & même les Officiers savaient le maniment des armes & les plus simples évolutions militaires. On ne pouvait donc compter en Portugal pour le soutien de l'Archiduc, que sur les Troupes Anglaises & Belgiques. En conséquence dans un Conseil qui fut tenu à Lisbonne, peu de jours après son arrivée, on jugea qu'il n'était pas possible d'attaquer l'Espagne, à moins qu'il ne survînt quelque circonstance favorable, & l'on se tint jusque là sur la défensive. L'Archiduc assista à ce Conseil en personne, ainsi que le Roi de Portugal, les Généraux Anglais & Hollandais, les Princes de Lichtenstein

& de Darmstad, l'Amirante de Castille, & le Sécrétaire des dépêches Mendoza. Le Prince de Darmstad avait des intelligences secrettes dans Barcelone. En conséquence il fut résolu que la flotte combinée se rendrait dans la mediterranée, pour sonder les Calalans. 1704.

Cette flotte était composée de vingt-trois vaisseaux de ligne Anglais, quatre brulots de la même nation & de quatorze vaisseaux de ligne des Etats, avec près de trois mille hommes de Troupes de débarquement. L'Amiral en espérait encore deux mille, mais il les attendit inutilement, & il mit à la voile pour Barcelone: Le Prince de Darmstad comptait toujours sur ses correspondances; & en partant de Lisbonne il assura à l'Archiduc qu'aussitôt que la flotte paraîtrait sur la côté, les Catalans viendraient en foule se ranger sous ses drapeaux. Dans l'espérance de réaliser ses brillantes promesses, aussitôt qu'il fut à la vue de la Ville, il fit mettre pié à terre à trois Gentils-hommes de sa suite & à deux Officiers avec ordre de demander un passeport pour y être introduits. Ils furent conduits au Sergent Major, & lui dirent qu'ils avaient quelque chose d'important à communiquer au Vice-Roi, de la part de l'Empereur pour l'avantage de la Ville & du peuple. Sur le rapport qui en fut fait à Français Velasco qui remplissait a- Tentative sur Barcelone.

1704. lors ce poſte éminent, il répondit qu'il ne pouvait recevoir aucun meſſage ſans un ordre exprès du Roi Philippe V. Le Prince voyant que cette premiere tentative ne réuſſiſſait pas à ſon gré, envoya ſon Sécrétaire chargé d'une lettre à la ville de Barcelone, mais il ne ſe trouva perſonne pour la recevoir, ce qui le détermina à faire une deſcente le 31 de Mai à quelque diſtance de la place, à la tête d'environ trois mille hommes. Velaſco envoya trois compagnies de cavalerie Eſpagnole pour s'y oppoſer, mais elles ne purent empêcher le débarquement. Le Prince fit ſommer le Vice-Roi de lui apporter les clés de la Ville dans quatre heures pour tout délai. Mais ce Seigneur qui craignait peu les rodomontades, tant qu'il pourrait contenir les habitans, répondit comme ſon devoir l'exigeait, & ne s'occupa qu'à veiller ſur les mécontens. Le nombre en était conſidérable, & le Viguier ou premier Magiſtat avait formé une conſpiration pour livrer une porte aux Alliés la nuit ſuivante. Il eſt vraiſemblable qu'elle aurait eu lieu, ſi l'Archiduc ſelon ſa promeſſe, eut pu débarquer avec vingt mille hommes. Mais quand on le vit ſi mal accompagné, tout reſta tranquile quoiqu' il n'y eût que treize cens hommes dans la place. Le Prince de Darmſtadt d'accord avec le Viguier voulant intimider ceux qui chancelaient, fit jetter des bombes dans la ville tant par mer que par ter-

re, mais elles firent peu d'effet & perſonne ne ſe remua. Le Viguier demanda la garde d'une porte dans le deſſein de la livrer au Prince, le Vice-Roi inſtruit, jugea de ſon intention, le menaça de le faire pendre ſur le champ, & l'aſſura de lui accorder ſa grace, s'il la méritait par ſa ſincérité. Le Viguier effrayé découvrit toute la conſpiration; on arrêta quelques uns des Conjurés. Le Prince le ſut bientôt & voyant ſon projet échoué, il ſe rembarqua, & la flotte remit à la voile. 1704.

L'Amiral avait deux objets, l'un d'engager une bataille avec un flotte Françaiſe commandée par le Comte de Toulouſe qui croiſait dans la méditerranée, l'autre de s'emparer de quelque place importante ſur les côtes d'Eſpagne. Le premier objet ne put alors être rempli; quoique les Corvettes Anglaiſes découvriſſent le 8 de Juillet pluſieurs voiles qui faiſaient route vers Toulon, & que le lendemain on vit clairement que c'était cette flotte compoſée de quarante voiles. L'Amiral tint conſeil de guerre & commença à donner chaſſe, mais il ne jugea pas à propos de pourſuivre.

Rooke abandonnant pour lors ſon premier objet, réſolut de ne rien épargner pour remplir le ſecond, & il fit voile vers le détroit de Gibraltar, où il fut joint par une nouvelle eſcadre aux ordres du Chevalier Showel. Le Contre Amiral Bing, à la tête d'une diviſion de la flotte,

1704. se présenta devant Cadix pour aider un soulévement que devaient former les habitans: mais le petit nombre des Conjurés fit manquer l'entreprise. Bing ayant rejoint la flotte, l'Amiral reçut des ordres de la Reine qui lui enjoignaient de ne rien entreprendre que du consentement de l'Archiduc & du Roi de Portugal. On tint un conseil de guerre, & Rooke bien asſuré de l'aveu des deux Princes, fit décider l'attaque de Gibraltar. L'on se contenta auparavant de détacher quelques vaisseaux de la flotte que l'on envoya à Tercere pour escorter la flotte du Brésil.

Prise de Gibraltar. L'Amiral Rooke & le Prince de Darmstadt, instruits de la faiblesse de la garnison de Gibraltar, se rendirent le premier d'Août dans la Baye & débarquerent dix-huit cens hommes d'Angleterre & des Etats avec le Prince à leur tête sur la langue de terre qui joint la ville au continent, ce qui ôtait à la place toute espérance de secours du côté de l'Espagne. Le Gouverneur Don Diégo de Salinas fut sommé de se rendre avec sa garnison; mais cet Officier répondit en son nom & en celui de ses soldats, qu'ils étaient prets à sacrifier leur vie pour la défense de la place qui lui était confiée. Alors les Alliés firent avancer vingt-deux vaisseaux aux ordres des Contre Amiraux Bing & Van der Dussen, pour battre la ville du côté du midi. Mais le vent contraire fit qu'ils ne purent être en

en ordre de bataille, avant le lendemain matin: L'on commença donc le 2 à tirer sur la ville, qui n'avait pour résister que cent hommes de garnison qui pouvaient à peine suffire pour le service de l'artillerie dont les remparts & les bastions étaient garnis, au nombre de cent pieces de canon. Comment un nombre si peu considérable aurait-il été capable de résister aux forces des assiégeans? Le feu des vaisseaux fut poussé avec une telle vivacité contre le môle, qu'il éteignit de ce côté le feu des batteries de la place. L'Amiral Anglais comptant sur une faible résistance, fit avancer des chaloupes armées pour attaquer le même môle, mais il était déjà conquis par la hardiesse des Capitaines Hielher & Jamper, qui, à la tête de quelques déterminés s'étaient jettés l'épée à la main sur cet ouvrage. Les Espagnols hors d'état de le défendre, l'abandonnerent; mais en le quittant, ils mirent le feu à une mine qui tua quarante hommes des assiégeans & en blessa plus de soixante. Cela n'empêcha pas les Alliés de s'y loger, de s'emparer du canon, & de se rendre maîtres d'un petit bastion entre le môle & la ville. 1704.

Don Diégo de Salinas n'ayant aucune ressource pour la défense, leur remit la place le 4 après une seconde sommation. On lui accorda par la capitulation tous les

honneurs de la guerre, les Espagnols cu-
1704 rent la liberté de se retirer avec armes & bagages ; mais les Français furent faits prisonniers de guerre. Aussitôt le Prince de Darmstadt s'établit dans la place avec deux mille hommes de garnison, & il ne perdit pas un moment pour faire réparer les fortifications qui étaient en très mauvais état. Ainsi fut prise une forteresse qui passait pour imprénable. Une longue chaîne de rochers escarpés en défendait toute approche du côté de la terre: du coté de la mer l'entrée est inaccessible aux grands navires. Une baye longue, mal sûre & orageuse, y laisse les vaisseaux exposés aux tempêtes & à l'artillerie de la forteresse & du môle. Les Bourgeois seuls de cette ville la défendraient contre mille vaisseaux & cent mille hommes. Mais cette force même fut cause de sa prise. La garnison, malgré sa faiblesse extrême, négligeait un service qu'elle croyait inutile. Cette Ville est encore aux Anglais malgré le blocus dont les Espagnols l'environnent depuis plusieurs années. Le tems apprendra quelle puissance en restera maitresse.

Résol. Holl. Octob. Cette importante conquête, acquise par les deux nations aurait dû leur appartenir de moitié. La Reine d'An-

gleterre ne put s'empêcher d'en parler à l'Ambaſſadeur des Etats à Londres comme d'une acquiſition faite en commun & ſur laquelle il convenait de prendre des arrangemens en conſequence. Mais la Cour de Londres ne tarda pas à changer d'opinion. Un autre fait montre combien les Anglais attachaient d'importance à la conſervation de cette conquête. Le Prince de Darmſtadt avait fait proclamer le Prince Autrichien à Gibraltar & y avait arboré l'etendard de l'Empereur; mais l'Amiral Rooke le fit ôter, celui de la Reine Anne fut mis à la place. Quoique l'Archiduc fût tres ſenſible à cet affront & que les Anglais montraſſent aſſez qu'ils ne faiſaient pas ſeulement des conquêtes pour les autres, le beſoin qu'il avait des puiſſances maritimes l'obligea de diſſimuler. 1704.

Après la conquête de Gibraltar, la flotte combinée rentrant dans la méditerranée, rencontra le Comte de Toulouſe, fils naturel de Louis XIV, Grand-Amiral de France. La flotte Françaiſe était compoſée de cinquante vaiſſeaux de ligne & de vingt-quatre galeres: le nombre de ceux des Anglais & des Etats était de quarante-neuf vaiſſeaux de Ligne, de ſept frégates & d'autant de galliotes à bombes; ainſi les deux flottes eraient a peu près égales; les bâtimens Français étaient, il eſt vrai,

Bataille indéciſe dans la méditerranée entre la flotte combinée & celle de France.

plus gros; il y en avait beaucoup à trois
1704. ponts; mais ceux de la flotte combinée,
étant plus légers, avaient plus de facilité pour revirer de bord & pour obéir à toutes les manœuvres néceſſaires dans un combat naval. Les Anglais tombèrent les premiers ſur l'avant-garde & ſur le centre de la flotte. Les Hollandais engagerent le combat avec l'arriere-garde. L'action dura pluſieurs heures; la nuit ſépara les combattans, ſans qu'il y eût aucun vaiſſeau pris, brulé ou coulé à fond de part & d'autre. Les deux partis ne manquerent pas, en conſéquence, de s'attribuer chacun la victoire; ce qu'il y a de vrai, c'eſt que tous deux ſe retirerent; les vaiſſeaux combinés parce, dirent-ils, que les munitions leur manquaient; & les Français, parce que leurs ennemis ſe ſauverent à la faveur de la nuit. La campagne de Portugal ne répondit pas non plus au prélude de la conquête de Gibraltar. Le peu d'expérience des Portugais dans les armes, l'orgueil national, le préjugé contre les avis d'auxiliaires étrangers qu'ils regardaient avec horreur à cauſe de la différence de religion; le penchant des Miniſtres du Roi pour les Français; la faibleſſe de corps & d'eſprit du Monarque, toutes ces cauſes rendirent les opérations de ce côté-là extrêmement difficultueuſes. Les

Lamberti III.

Campagne de Portugal.

troupes n'entrerent en campagne qu'au mois de Mai. Le Duc de Berwick qui commandait les troupes du Roi Philippe, les avait prévenues. Il avait pris plusieurs places sur les Portugais. Le Général Fagel, qui commandait les troupes des Etats, rassembla quatre mille hommes de Cavalerie pour arrêter ses progrès, & couvrir la ville d'Abrantes sur les bords du Tage où étaient les gros magasins des Allies, rassembla quelques autres troupes, posta dans les montagnes près de Sarceda, deux bataillons, sous les ordres du Général Welderen, se mit à la tête des deux autres à quelque distance en arriere, & commanda au Général de se replier au cas qu'il vît l'armée des deux Couronnes s'avancer contre lui. Le Duc de Berwick ne lui en donna pas le tems; pendant la nuit il gravit la montagne par divers chemins afin d'attaquer Welderen au point du jour. On le prit d'abord de front & ce Général ne voyait qu'une partie des troupes sans pouvoir leur résister. Il soutint le combat près de trois heures; mais ceux qui avaient monté par les autres chemins l'ayant pris en même-tems de tous côtés; il ne put plus resister, & fut obligé de se rendre prisonnier de guerre avec tout son detachement: Fagel instruit trop tard de cette attaque, pour lui porter du secours, fit 1704.

1704 arracher les drapeaux de leurs lances pour qu'ils ne tombaſſent pas au pouvoir des Français ou des Espagnols, & n'évita d'être pris que par ſa diligence à ſe retirer. Les troupes des deux Couronnes ne perdirent rien, & outre le Général Welderen, elles firent priſonniers de guerre Nogens, d'Almada, & le fils du Général Athlone. On prit en même tems ſur le Tage quatre bateaux chargés des équipages de tout le détachement.

Le Duc de Schomberg dont le pere avait rendu les plus grands ſervices aux Portugais, fut ſi mécontent, qu'il quitta leur ſervice; & fut remplacé par le Comte de Galloway. Celui-ci tenta de pénétrer en Espagne; mais il trouva toutes choſes en ſi bon état de défenſe qu'il n'oſa rien entreprendre. Ainſi finit cette premiere Campagne, ſans procurer aucun avantage ni gloire.

Campagne d'Italie. En Italie les Etats du Duc de Savoye étaient devenus le theatre de la guerre. Les Français y prenaient les places l'une après l'autre. Le Comte de Stahrenberg lui avait amené, par la plus ſavante & la plus mémorable des marches, quinze mille hommes de troupes Impériales; mais cette diverſion n'avait laiſſé à l'Empereur que huit mille hommes qui furent non ſeulement chaſſés de toute l'Italie; mais qui ſe fondirent presqu' entiérement par la diſette d'argent & de proviſions.

Le Duc de Baviere, s'étant emparé de Paſſau, ſe vit maître de la navigation du Danube. Vienne même fut en danger, d'un côté, par la Baviere & de l'autre, par les mécontens de Hongrie. L'Empereur ſe vit reduit à trembler pour ſa perſonne. Dans cet état des choſes où l'Empire entier ſemblait recevoir le joug des Français & des Bavarois, l'Empereur ſollicita vivement la Reine Anne & les Etats-Generaux d'envoyer la plus grande partie de leurs forces au ſecours de ſes Etats qui ſe trouvaient dans un danger éminent. Le Prince Eugene écrivit au Duc de Marlborough, que les Provinces-Unies étaient aſſez couvertes par les places qu'on avait conquiſes dans les campagnes précedentes; qu'il importait plus de terminer la guerre d'Allemagne que de s'amuſer a attaquer les lignes du Brabant. Ces raiſons & pluſieurs autres le perſuaderent ſi bien ainſi que la Reine; qu'il ſe rendit en Hollande, afin d'engager les Etats-Généraux à joindre à l'armée deſtinée pour la Baviere, les troupes qui étaient à leur ſolde. Il y eut à cet effet pluſieurs conférences avec le Penſionaire Heinſius & les principaux membres du gouvernement qu'il attira tous à ſon opinion. Pour que cette expédition reſtât plus ſecrette, elle ne fut pas même communiquée aux Etats-Généraux. On fit des préparatifs, comme

1704.

Campagne d'Allemagne.

Lamberti III. 468.

1704. si l'on allait marcher sur la Moselle; des Députés de trois Provinces aux Etats-Généraux qui n'étaient pas initiés dans le secret, voulurent s'y opposer; mais le Général Anglais leur dit que s'ils refusaient de joindre leurs troupes aux siennes, il suivrait les ordres de sa Souveraine, qui étaient de le mettre à la tête des troupes qu'elle payait & de les conduire où le bien de la cause commune l'appellerait. Les Etats, craignant que ces Troupes ne se séparassent réellement, consentirent aux desirs du Duc; mais il trouva un autre obstacle de la part des auxiliaires Allemands; ils refuserent de marcher, s'ils n'étaient payés des sommes considérable qu'on leur devait. Marlborough engagea les Etats à les satisfaire. Les troupes se rassemblerent sous Maastricht; au mois de Mai Marlborough dirigea sa marche vers Cologne & Coblentz & traversa le Necker à Ladenbourg. Il écrivit de là aux Etats-Généraux pour leur développer le véritable objet de sa marche. Ils ne se bornerent pas à lui donner leur approbation; ils en vinrent jusqu'a confier leurs troupes à sa discretion. Le Maréchal de Villeroi qui croyait que le Duc de Marlborough se rendait au delà du Rhin quitta les Pays-Bas où il érait campé, pour aller renforcer le Maréchal de Tallard en Alsace. Le Duc de Marlborough

à qui la Reine Anne & les Etats avaient accordé carte-blanche, hâta sa marche vers le Danube, que le Roi de France & l'Electeur de Baviere avaient laissé dégarni. A cette nouvelle, ou du moins au premier soupçon du dessein des Confédérés, Louis donna ordre au Maréchal de Tallard de marcher au secours du Duc de Baviere. Mais le Général Anglais, sentant que tout dépendait de l'activité, agit en conséquence. L'Electeur, pour fermer l'entrée de la Baviere à l'armée confédérée, avait fait avancer un corps de sept à huit mille hommes à Schellenberg, pour l'arrêter jusqu'à l'arrivée d'un renfort. Mais Marlborough ne lui donna pas le tems d'arriver; il attaqua Schellenberg avec toute son armée; Les Anglais & les Hollandais ouvrirent le combat; les Impériaux suivirent sous les ordres du Prince de Bade, le Général Goor qui commandait les troupes des Etats fut tué à la premier décharge; la résistance fut aussi vive qu'opiniâtre; mais enfin les Bavarois & les Français furent obligés de céder à la supériorité du nombre; leurs retranchemens furent forcés; seize pieces de canon, trente drapeaux, toutes les tentes & bagages furent pris; mais cette perte, quoique considérable, n'etait pas à comparer avec celle d'une porte qui ouvrait aux Confédérés un libre

1704.

Taxere III. 192.

Bataille de Schellenberg.

1704. accès dans la Baviere : cette victoire ne laissa pas de couter cher; il y eut entre cinq à six mille hommes de tués de chaque côté; l'impression causée par cette conquête fut si grande, que l'Electeur de Baviere ne se crut pas en sûreté dans son camp de Dillingen & qu'il alla s'établir entre le Leck & le Vertach, abandonnant Donawert, Ratisbonne, Kæmpten, Neubourg & les autres passages du Danube, dont les Alliés s'emparerent sans aucun obstacle.

Victoire de Hochstet, gagnée sur les Français & les Bavarois.

Marlborough, aussi habile dans la politique que dans la conduite des armées, saisit cette occasion, pour attirer l'Electeur dans le parti de la Maison d'Autriche, invitation à laquelle il s'était jusqu'alors refusé : il s'étendit sur le peu de fond qu'il devait faire sur les promesses de la France, lui montra tout son Pays exposé à être ravagé par le fer & le feu; & pour mieux le persuader, il commença à exécuter sa menace; mais l'Electeur dont le cœur noble & généreux méritait un meilleur sort, ne se laissa point ébranler; il marqua même dans sa réponse au Général Anglais que de pareilles barbaries, appartenaient plutôt à la férocité musulmane qu'aux droits usités parmi les nations policées. Le Maréchal de Tallard étant, par une marche savante, venu à bout de join-

dre l'Electeur malgré le Prince Eugene & le Lord Marlborough, ce dernier, 1704.
déſeſpérant de gagner l'Electeur, prit la réſolution de l'attirer à une bataille.

Le Prince de Bade avait été envoyé devant Ingolſtad, pour en faire le ſiége mais c'était pour que ce Prince avide du commandement ne troublât point les opérations par ſa préſence. L'armée Françaiſe & Bavaroiſe vint camper près de Hochstet entre Donauwerth & la riviere Egward: elle avait le Danube à la droite, le village de Blindheim un peu au front, & la gauche dans la plaine, appuyée à un bois. Cette poſition était aſſez avantageuſe; il ne leur était pas difficile de s'y retrancher; c'était auſſi leur deſſein, afin que la diſette des vivres ne laissât aux Alliés d'autre reſſource que celle de la rétraite; les deux armées avaient à peu près le même nombre d'hommes; mais celle des Confedérés était bien ſupérieure, par l'avantage des Généraux, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, dont les noms ſeuls font l'éloge; pendant que l'Electeur, Tallard & Marſin qui commandaient l'autre armée etaient plus connus par la bravoure que par les talens & l'experience. Les Alliés ne donnerent pas le tems à l'armée ennemie de ſe retrancher; ils l'attaquerent à

1704 l'improviſte, avant qu'elle eût penſé à faire de ſages diſpoſitions pour une bataille. Les Généraux Français & Bavarois firent une multitude de fautes; ce qui eſt certain c'eſt qu'apres un engagement qui fut général depuis midi jusqu'à la tombée de la nuit du 13 d'Août, les Français furent les premiers à prendre la fuite & ne tarderent pas à être ſuivis par les Bavarois. Leur déroute devint générale. Ils eurent vingt mille hommes de tués ou bleſſés, ſans compter une multitude qui ſe noyerent dans le Danube en fuyant. Un corps de douze mille hommes des meilleures troupes de France, enfermé dans un village, fut réduit à ſe rendre ſans combat. De ſoixante mille hommes, à peine en raſſembla-t-on vingt mille. Le butin fut immenſe. Cent piéces de canon, vingt-quatre mortiers, trois mille ſix cent tentes, trois cens mulets chargés, trois cent drapeaux, dix-ſept paires de timbales, huit caiſſes remplies d'argent, furent les trophées de la victoire. Les fruits de cette victoire furent bien plus importans encore: elle changea toute la face des affaires de l'Allemagne, & même celle de l'Europe. Toutes les places entre le Danube & le Rhin ſubirent le joug du vainqueur; la Bavière entiere paſſa ſous le joug de l'Autriche. L'Empereur, pour conférer au

Duc des récompenses dignes d'un service de cette importance, ajouta au titre de Prince de l'Empire qu'il lui avait conféré après la bataille de Schellenberg, la principauté de Mendelheim, qui lui donnait rang & voix délibérative à la Diete de Ratisbonne. Le Duc revenu en Hollande, après avoir engagé le Roi de Prusse à renforcer l'armée d'Italie de huit mille hommes, fut reçu avec des acclamations qui n'étaient pas au dessous du triomphe d'un Stathouder: l'enthousiasme général causé par la part que les troupes des Etats avaient eu à cette victoire, fut si grand, que le Duc acquit depuis cette époque toute l'autorité d'un Stathouder même. Il reçut des caresses extraordinaires de la ville d'Amsterdam, dont l'influence est si grande sur les Etats de Hollande, si puissans eux-mêmes dans les Etats-Généraux. 1704.

L'infortuné, mais inébranlable Electeur de Baviere, ayant vu son pays en proie à des vainqueurs insolens, revint dans son gouvernement des Pays-Bas. La marche des Troupes vers l'Allemagne avait rendu la campagne languissante sur ce Théatre de la Guerre. Le Feld-Maréchal d'Ouwerkerke avait fait un mouvement pour attaquer les Français dans leurs lignes près de Wassage & Merdorp; mais sans suc- Campagne des Pays-Bas. *Lamberti* III. 9. 77. 132. 144. *Tindal*

cès. Le Général Dopf fut plus heu-
1704 reux ; mais ne se sentant pas assez fort
pour les conserver, il préféra de les
abandonner. Le Baron de Trogné fut
encore moins heureux ; il fut absolu-
ment repoussé. Le Général Sparre s'a-
vança cependant avec neuf mille hom-
mes de troupes des Etats jusqu'à Bru-
ges, bombarda cette Ville & lui fit
payer six cens mille florins pour faire
cesser son feu. D'Ouwerkerke passa la Meu-
se & bombarda Namur, pour détruire
les magazins formés dans cette place :
mais le Marquis de Ximenès qui y
commandait, prit de si sages précau-
tions, que trois mille bombes ne firent
que peu de mal. Au contraire il fit
élever des batteries qui tuerent ou bles-
serent quinze cens hommes des assié-
geans. Un autre corps des Alliés mit
à contribution Dinant & le pays entre
la Sambre & la Meuse ; le Lieute-
nant-Général Salisch se rendit maître
du fort Isabelle qu'il fit démolir. L'E-
lecteur de Baviere frémissait de ces at-
taques ; il aurait voulu qu'on livrât ba-
taille à ces troupes destructrices ; mais
la Cour de France, découragée par
les défaites précédentes, défendit po-
sitivement qu'il fût livré aucune ac-
tion.

1705. La conquête de tout le Pays entre
le Rhin & le Danube & même des

places fortes dans l'Alſace, la priſe de Gibraltar, l'acceſſion du Portugal & de la Savoye qui ouvraient l'Eſpagne & l'Italie, les diviſions qui regnaient en Eſpagne, l'épuiſement de la France, la ſupériorité acquiſe ſur elle par mer, tous ces avantages obtenus dans la campagne précédente, offraient la perſpective la plus agréable aux Confédérés. Le Duc de Marlborough, voulant pourſuivre ces avantages, imagina de porter en France le Théatre de la guerre. Il avait laiſſé la plus grande partie de ſes troupes en quartier d'hiver aux environs de Treves, pour les conduire par la Moſelle, du côté de la Lorraine, de concert avec le Prince de Bade qui devait commencer par le ſiége de Sar-Louis. Il n'avait trouvé aucune difficulté à faire accepter ſon plan en Angleterre. Mais les Etats-Généraux ſe refuſaient à envoyer leurs troupes ſi loin de leurs frontieres. Marlborough vint à la Haye. Il n'eut pas de peine à gagner le Penſionaire Heinſius & les principaux membres du gouvernement. Il prit en conſéquence, avec les Anglais & la plus grande partie des troupes des Etats, le chemin de la Moſelle. Mais le Prince de Bade qui devait le ſuivre s'excuſa, partie ſur ſa ſanté, partie ſur la faibleſſe de ſes trou-

1705.

Le Duc de Marlborough fait ouvrir la Campagne.

pes. Le Duc toujours actif, fit un voyage à Radstad. Il ne le trouva ni si malade, ni ses troupes si faibles qu'il avait prétendu ; aussi sans perdre son tems à des reproches inutiles, il lui arracha la promesse de marcher au plutôt avec ses troupes. Le Duc se rendit alors à Treves. Le 13 de Mai, il traversa la Moselle, ensuite la Saar; il s'avança vers Sirk où se trouvait le Maréchal de Villars qui, le voyant approcher, se retira vers Konigsmacheren où il se retrancha. Le plan du Duc n'était pas de l'attaquer; mais de couvrir le siége de Saar-Louis qu'il voulait faire entreprendre aux troupes Allemandes; mais le Margrave de Bade ne lui tint pas sa parole ; il feignit une seconde maladie ; & la lenteur de ses troupes à arriver, fit manquer cette entreprise. Le Duc de Marlborough qui s'était vu une armée de près de cent-mille hommes sans pouvoir attaquer les Français, ni même entreprendre un siege par le manque de chevaux, de munitions & la mauvaise volonté des Allemands, fit la retraite ; mais craignant qu'elle ne diminuât l'estime dont il était jaloux, il écrivit au Maréchal de Villars, que le Prince de Bade l'ayant trompé, il partait sans ruse de guerre, plein d'estime pour le Général Français & de courroux contre le Prince Allemand. Il fit marcher son armée

1705.

Mémoire de Villars.

vers les Pays-Bas, que les Français attaquaient alors vivement. Le commandement de l'armée fut alors laiſſé au Prince de Bade au delà du Rhin. Mais comme il avait en tête le Duc de Villars, il ne put rien faire avec des forces ſupérieures que de s'emparer de Haguenau, évacué par les Français. 1705.

Les ſuccès du Roi de France pouvaient ſeuls rétablir la fortune des Electeurs de Baviere & de Cologne. Le premier pouvait ſe mettre à la tête des armées, mais le ſecond n'avait que des vœux à adreſſer au Ciel pour en attirer les faveurs ſur les armes de ſon frere, & de ceux qui combattaient pour la même cauſe. Il inſiſtait auprès de Louis XIV, à ce qu'il envoyât une puiſſante armée en Flandres, & commençât la campagne, par s'emparer de la ville de Liege dont la ſouveraineté était attachée à ſon titre d'Evêque. L'approche des Alliés l'avait forcé de l'évacuer. La Cour de Verſailles acquieſça d'autant plus volontiers à ces propoſitions, que la ville de Liege ouvrait l'entrée du terriroire des Etats, & aurait ôté aux Alliés un paſſage par où ils envoyaient des Troupes en Flandres. L'Electeur de Baviere, nommé par le Roi d'Eſpagne Gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols, avait paſſé l'hiver à Bruxelles. Le Maréchal de Villeroi qui devait commander ſous lui, l'y joignit au com- Priſe & reprise de la Ville de Huy.

1705. mencement de Mai. L'armée des deux Couronnes, forte de cinquante bataillons & de soixante & douze escadrons, partit d'Heilissem le 19 du même mois, & M. de Villeroi, la conduisit dans une plaine près de Hui, où elle arriva le 22. L'Electeur de Baviere vint l'y joindre, & ils résolurent d'ouvrir la campagne par le siege de Hui. Le 27 les troupes passerent la Meuse, & le Marquis de Gacé s'empara le même jour d'un faux-bourg, & la Ville fut totalement investie le 28 à midi. Le 30 la tranchée fut ouverte, & les Magistrats de la Ville en apporterent les clés, sans attendre que l'on eût élevé aucune batterie. M. de Cronsion qui en était Gouverneur, avait auparavant fait retirer la garnison dans les Châteaux & dans cinq forts peu considérables qui n'ont été élevés que pour occuper les hauteurs voisines qui commandent la place. La tranchée fut ouverte la nuit suivante, devant les deux premiers qui, après une résistance assez vive, furent emportés le 4; mais M. de Gacé chargé des opérations du siege, ne crut pas devoir attaquer les trois autres. Il tourna ses efforts contre le Château, & la brêche étant praticable, le Gouverneur qui craignait d'être emporté d'assaut, battit la chamade, & se rendit à discrétion avec la garnison des

trois Forts, au nombre de treize cens dix-ſept ſoldats & quatre-vingt-ſeize Officiers. Ils furent tous conduits à Namur; on raſa deux des Forts, & l'on mit garniſon dans les deux autres. 1705.

Pendant cette expédition, l'armée des Alliés ſe réuniſſait ſur la montagne de S^t. Pierre où elle demeura dans l'inaction jusqu'a l'arrivée de Milord Marlborough. Il s'y rendit le 13 de Juin, après que les inſtances des Hollandais, & les lenteurs du Prince de Bade, l'eurent déterminé à quitter les bords de la Moſelle. Le 15 l'Electeur de Baviere alla établir ſon quartier à une lieue de Liege. Attaque de Liege.

Le Chapitre & le Corps de Ville envoyerent auſſitôt une deputation pour demander à capituler. On ne put convenir des conditions, & l'on demeura ſans rien entreprendre jusqu'au 18. Enfin l'Electeur en fit enfoncer les portes; ſes troupes y entrerent & eurent quelques legéres escamourches avec la garniſon, qui ſe retira dans la Citadelle. Il était facile à l'Electeur de ſe rendre maître de la Citadelle; mais au lieu de l'attaquer, il ſe retira précipitamment, envoya ſa groſſe artillerie à Namur, & ſe retira dans les lignes du Brabant.

Les troupes du Duc de Marlborough firent la plus grande diligence, arrive-

1705 rent à Maastricht le 30, & joignirent bientôt celles de M. d'Ouwerkerke campées sur la montagne de St. Pierre. Sans confondre les deux armées, elles commencerent à agir de concert; traverserent la Meuse le 2 de Juillet, & le 5 celle de Mr. d'Ouwerkerke s'avança du côté de Hui, sans que les Ennemis fissent aucun mouvement pour en défendre l'approche. Ils l'investirent le 8 avec douze bataillons & autant d'escadrons commandés par le Lieutenant Général Schul. Les Français ne firent pas une longue résistance, le Commandant battit la chamade le 12, & se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison composée de cinq cens hommes.

Les Lignes des Français forcées.

La prise de Hui n'était que le prélude des grandes entreprises que méditait le Duc de Marlborough. Ce Général voulait se dédommager par quelque action d'éclat qui fût utile aux Alliés, du peu de succès qu'il avait eu sur la Moselle. Il comprit par la retraite des Généraux de l'armée des deux Couronnes que leur intention était d'éviter une bataille. Des deux côtés les forces étaient à peu près égales, mais les Alliés avaient plus d'infanterie, & les Français plus de Cavalerie. Le Duc n'avait d'autre parti à prendre que celui d'attaquer les lignes, & pour cela il avait besoin du consentement des Etats-Généaux; il dépêcha à

la-Haye le Général Hompeſch pour leur propoſer cette expédition & leur en faire connaître l'importance. Les Etats-Généraux lui donnerent carte-blanche, s'en rapportant uniquement à ſes lumieres & à ſa valeur. Le Duc n'eut pas plutôt cette réponſe, qu'il aſſembla le Conſeil de guerre, & y préſenta ſon projet. Les avis furent tellement partagés qu'il fallut en venir à un ſecond Conſeil. L'oppoſition venait principalement du Général Slangenbourg & de quelques autres Hollandais qu'il avait mis dans ſon parti, pour contredire en tout le Général Anglais. Mais le Général d'Ouwerkerke, le Comte de Nogelles, & le Prince de Heſſe-Caſſel, ſoutinrent le ſentiment de Marlborough par de ſi fortes raiſons, que malgré la réſiſtance de ſes adverſaires, le réſultat du Conſeil fut conforme à ſon avis. Il fut donc décidé qu'on attaquerait les lignes & l'on s'en rapporta entiérement au Duc ſur les moyens de les exécuter. 1705.

Les lignes avaient une ſi grande étendue, que quelques nombreuſes que fuſſent les troupes ennemis, il était difficile de les défendre avec des forces égales dans toutes les parties. Elles commençaient vers l'Abbaye de la Marche-aux-Dames ſur la rive gauche de la Meuſe, allaient traverſer la Méhaigne; gagnaient la petite Ghete qu'elles traver-

1705. faient auſſi; ſuivaient cette riviere juſqu'à Loewe, & le reſte de la Ghete ſervait de lignes juſqu'a Diest. Outre ces lignes, qui par leurs differens détours, occupaient un eſpace de plus de douze lieues. Les Français avaient encore à défendre les bords du Demer & de la Dyle, depuis Diest juſqu'à l'endroit où ces rivieres réunies ſe jettent dans l'Escaut, ce qui fait un espace d'environ dix lieues, en ſorte qu'ils avaient plus de vingt lieues de lignes ou de rivieres à garder contre un ennemi fin & entreprenant.

Le Duc de Marlborough, qui voulait attirer la plus grande partie des forces ennemies dans un endroit éloigné de celui qu'il voulait réellement attaquer, fit paſſer la Méhaigne le 17 de Juillet au Général d'Ouwerkerke, comme s'il eut eu deſſein de forcer les lignes entre la Meuſe & cette riviere. En même tems il fit marcher une partie de ſes propres troupes vis-à vis de Judoigne entre la Mehaigne & la Ghete où les lignes ſemblaient être les plus faibles. Les deux Généraux ennemis crurent qu'on allait les attaquer; mais ce n'était qu'une feinte. Le Comte de Nogelles à la tête de vingt bataillons, ſe mit en marche le ſoir du 17 pour gagner le pont de Wange, qui n'était défendu que par quarante hommes. Toute l'armée de Marlborough

suivit le détachement. Elle partit aussitôt après la retraite battue, & le Général d'Ouwerkerke repassa la Méhaigne en diligence; il était précédé par le Baron de Hompesch avec douze escadrons, dont chaque cavalier portait une botte de paille pour jetter dans les lignes. Les troupes s'égarerent pendant la nuit qui était des plus obscures, & elles ne purent arriver avant le jour, selon l'ordre qu'elles en avaient. A quatre heures du matin elles étaient à un mille des bords de la Méhaigne; le Comte Nogelles ayant détaché deux Lieutenans avec soixante grenadiers, rompirent sans peine à coup de hache la barriere du pont; mirent en fuite les quarante hommes qui le gardaient, traverserent la riviere & s'emparerent du village d'Heirissem au delà des lignes Un detachement de grenadiers & de hussards les suivit & se repandit de toutes parts dans les marais dont ce canton est rempli. Les bataillons du Comte de Nogelles se hâterent de passer, & cinq d'entr'eux entrerent au dela des lignes dans un chemin creux, & six autres furent postes dans un village voisin. Le Géneral Schut fut aussi heureux du côte de Noor-Espen, fit passer les dix escadrons & les dix bataillons qui revenaient de Hui, & le Duc Marlborough avec sa cavalerie, eut le tems de se rendre au delà des lignes, de se ranger en 1705.

bataille, & d'atteindre les Français.

1705. Auſſitôt que l'Electeur de Baviere apprit que le Général d'Ouwerkerke avait repaſſé la Méhaigne, il fit prendre les armes à toutes ſes troupes, donna ordre à la Cavalerie d'être prête à monter à cheval. Les Officiers qui étaient dans les lignes eurent ordre de ſe tenir ſur leurs gardes, mais on ne pouvait prévoir le lieu de l'attaque, ſurtout après le poſte qu'ils avaient occupés. A peine eût on appris ce qui ſe paſſait au pont de Wange, que l'Electeur monta à cheval, ſe fit ſuivre par M. de Caraman, par le Marquis d'Antin, & du Prince de Birkenfeld avec vingt & un bataillons qu'ils commandaient du côté de Nondoue, & lui même à la tête de 27 escadrons de cavalerie, de carabiniers, de grenadiers à cheval, & de cuiraſſiers courent aux ennemis à toute bride. Mais malgré l'ardeur avec laquelle il attaqua, ſa cavalerie fut totalement rompue, malgré la valeur & l'habileté de M. de Caraman, l'Electeur fut forcé de faire retraite, & d'abandoner entiérement les lignes aux ennemis.

Priſe des Villes de Tillemont & d'Aarſchot.

Les Alliés firent dans cette journée près de quinze cens priſonniers dont cinq Officiers Généraux, cinq Colonels, & ſoixante & dix Officiers. Le nombre des morts fut à peu près égal de part & d'autre. Ils ſe rendirent maîtres de dix-

dix-huit pieces de canon, de neuf étendards, quatre drapeaux, & d'une paire de timballes. Enſuite ils s'emparerent ſans réſiſtance des villes de Diest & d'Alost, d'où l'on avait retiré les troupes; & de Tillemont où il n'y avait qu'un ſeul bataillon qui fut fait priſonnier de guerre. Après la priſe des lignes, l'on ſe hâta de les combler & d'en détruire tous les ouvrages. Quelques Officiers Généraux, particuliérement Slangembourg, avaient propoſé, auſſitôt après le paſſage des lignes de ſe porter ſur Louvain & de s'emparer de ce camp, pour empêcher les Ennemis de paſſer la Dyle. Mais l'infanterie parut ſi fatiguée de la marche forcée qu'elle avait faite pour venir au pont de Wange, que d'une voix unanime on rejetta cette propoſition. Les Alliés attendirent donc au lendemain à ſe remettre en marche, pour s'approcher de Louvain dans l'eſpérance, ou de joindre l'armée des deux Couronnes avant qu'elle eût totalement paſſé la Dyle, ou de forcer le paſſage de cette riviere. Mais ils trouverent l'armée d'autant mieux retranchée, que l'Electeur avait choiſi ce camp de préference; parce qu' après la bataille de Nerwinde il s'y était retiré avec le Roi Guillaume dans le tems qu'il ſuivait avec ce Monarque les intérêts de la maiſon d'Autriche. 1705.

Le Duc de Marlborough n'ayant pu Le Duc de Marlbo-

1705. empêcher la retraite de l'armée des Ennemis, ni entourer le corps de Mr. de Caraman, réfolut de faire de nouveaux efforts pour les forcer dans le camp où ils s'étaient ſi bien retranchés. Des payſans & des eſpions l'informerent exactement des paſſages les plus faciles; & le ſoir du 29 de Juillet il fit avancer trois détachemens, avec leſquels il eſpérait de traverſer les rivieres & ſe mettre à portée d'attaquer cette armée avec avantage. Le premier était compoſé de neuf mille hommes d'infanterie & de deux mille de cavalerie, ſous le Général Heukelom, & précédés d'un grand nombre de pionniers pour applanir les chemins. Le premier détachement avait ordre de paſſer la Dyle à Nur-Yſche, chaque cavalier portait une botte de paille pour combler les foſſés, & il était expreſſément défendu à toutes les troupes de faire aucun feu durant cette nuit. Le ſecond détachement commandé par le Prince de Wurtemberg devait tenter le paſſage à St. Joris-Wert; & le troiſieme, aux ordres du Comte d'Oxenſtiern devait traverſer la riviere à Corbec. Chacun de ces détachemens était accompagné de pontons & d'un nombre ſuffiſant de pieces de canon, & Marlborough les ſuivait avec le reſte de l'armée. Ils arriverent au point du jour ſur les bords de la Dyle; quarante canons furent mis en batterie ſur une hauteur;

Marlborough échoue dans le projet de forcer le camp des Français près de Louvain.

on travailla en toute diligence à conſtruire des ponts, & le Général Heukelom ne rencontrant aucun obſtacle, traverſa la riviere avec onze bataillons, trois mille grenadiers, & mille dragons qui s'emparerent de deux villages dont les haïes & les jardins furent garnis de troupes. Elles n'y reſterent pas longtems en repos; l'Electeur de Baviere, inſtruit de leur paſſage, ſe mit auſſitôt en marche pour arrêter leurs progrès. Son avant-garde, compoſée de ſix cens dragons attaqua les ennemis avec la plus grande vivacité; mais la ſupériorité du nombre l'emporta & le Général Heukelom demeura maître des villages jusqu'à l'arrivée des troupes deſtinées à ſoutenir les dragons. Elles reuſſirent à en chaſſer les Alliés; & douze pieces de canon qu'on établit ſur le bord de la riviere ayant éclairci les rangs de ceux qui étaient demeurés ſur le rivage oppoſé, l'Electeur à la tête de ſes troupes, força les premiers à la repaſſer précipitamment, avec une perte aſſez conſidérable. Le Prince de Wurtemberg ne fut pas plus heureux. Il trouva que les bords de la Dyle etaient couverts des troupes des deux Couronnes. Elles lui empêcherent totalement le paſſage, la traverſerent elles mêmes, pourſuivirent ſon armée & la forcerent d'abandonner l'entrepriſe. 1705.

Sur de nouvelles plaintes que le Duc
1705. de Marlborough envoya faire à la Haye, des continuelles oppositions qu'il rencontrait dans toutes ses entreprises, les Etats-Généraux lui donnerent plein-pouvoir d'agir comme bon lui semblerait, pour l'avantage commun; & il résolut en conséquence de former une nouvelle entreprise sans prendre l'avis du Conseil de guerre. Il ordonna donc de prendre des vivres pour plusieurs jours; fit remonter ses troupes le long de la riviere, jusqu'où il avait dessein de la traverser; c'était dans le lieu où les eaux partagées en plusieurs branches, présentent un passage plus facile. Aussitôt que l'on y fut parvenu, un détachement traversa la Dyle à Corbais & à St. Martin, pendant qu'un autre plus considérable en faisait de même au dessus de Genep. Le Duc passa ensuite la Llana; alla camper le 16 d'Août; plaça sa droite à Hulpen, sa gauche à Braine-l'Allen, ce qui lui donnait l'accès du bois de Poignies, & le mettait à portée de gagner le grand chemin de Hall à Bruxelles qui passe entre ce bois & la riviere de Senne. L'Electeur de Baviere quitta son camp sous Louvain, & alla se poster sur la riviere d'Yssche, afin d'empêcher au Duc le passage de cette petite riviere. Le même jour le Général Anglais détacha le Gé-

néral Churchill ſon frere, avec dix mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie pour chaſſer le Colonel Paſteur du poſte de Waterloo. Ce brave Officier craignant d'être enveloppé, ſe retira en bon ordre; mais le lendemain il reprit ſon poſte, ſoutenu par le Marquis de Grimaldi. 1705.

Toute l'armée des Alliés s'étant raſſemblée entre la Llana & l'Yſche, Marlborough ſe diſpoſait à attaquer celle des deux Couronnes. Mais les Députés des Etats-Généraux refuſerent abſolument d'y conſentir, à moins que le projet ne fut preſenté au Conſeil de guerre pour avoir les avis des Généraux de la République. En vain le Duc fit-il les plus fortes repreſentations ſur la néceſſité abſolue de ne pas perdre un inſtant pour attaquer les ennemis; malgré la force de ſes raiſonnemens, il fallut en venir à un Conſeil de guerre. Son projet y fut approuvé par le Général d'Ouwerkerke & par le Comte de Nogelles qui connaiſſaient les talens du Duc, & mettaient leur gloire à le ſoutenir. Le Général Slangenbourg ſon éternel adverſaire à la tête de ſes partiſans que la jalouſie, animait tous, fit tout ce qu'il put pour faire échouer une entrepriſe qui allait couvrir de gloire le Général Anglais. Ils parlerent avec la plus grande force dans le Conſeil de guerre contre le projet du Duc. Les Députés des Etats-Généraux

1705. naturellement timides & peu expérimentés dans les expéditions militaires, parurent frappés de ces raisons, que le Général Anglais, avec son éloquence naturelle, & tous les efforts des Officiers Généraux qui lui étaient attachés, fut contraint, malgre lui, de céder à la pluralité des voix. D'un caractere impétueux & ne souffrant pas aisément la contradiction, dans le premier mouvement de son indignation il écrivit aux Etats-Généraux une lettre tres-vive remplie des plaintes les plus ameres contre leurs Députés qui, disait-il, lui avaient fait perdre l'occasion de pousser à l'extrémité l'armée des Ennemis. Les Etats-Généraux voulaient ménager le Duc pour plusieurs raisons. Afin de lui donner quelque satisfaction, on fit une espece de reprimande aux Députés, on en nomma d'autres pour l'année suivante & il fut décidé que Slangenbourg ne serait plus employé dans l'armée sous les ordres du Duc de Marlborough.

Lamberti III. 471-483. *Tindal* IV. 136-144.

Le Général Anglais, voyant qu'il lui était impossible de concilier les esprits, renonça le reste de la campagne à former aucune entreprise. Il retourna à Tillemont, fit démanteler cette Ville pour épargner une garnison, & occupa ses troupes à combler entiérement les lignes dont il s'était emparé. En même tems il envoya le Lieutenant

Général Dedem, faire le siege de Loeve petite place sur la Ghete, que sa situation au milieu des marais rendait assez importante. Les maisons n'en etaient couvertes que de paille, & le Gouverneur reçut ordre de l'abandonner aussitôt que les batteries seraient élevées, afin d'empêcher qu'elle ne fut reduite en cendre. 1705.

Les pluies continuelles qui survinrent dans le mois de Septembre empêcherent tout autre mouvement que ceux qui étaient nécessaires pour les fourrages. L'inaction des deux armees quoique voisines, donnerent le tems au Duc de Marlborough d'aller faire un tour a la Haie, où il reçut toute la satisfaction qu'il pouvait désirer. De retour aux camp, il voulut changer de position, mais la vigilance de l'Electeur de Baviere lui fit essuyer un petit échec à son arriere garde, où on lui tua environ cinquante hommes. L'armée des deux Couronnes s'empara ensuite du bourg d'Herentals, que les Allies abandonnerent precipitamment. On y prit onze cent chevaux, tant de selle que de trait, avec une grande quantite de bagage. Le Duc s'en vengea bientôt par la prise de Sandvliet, dont la garnison incommodait beaucoup les habitans de la Zelande. Il chargea le Comte de Nogelles d'en aller faire le siege; il la prit en trois jours, obligea

la garnison de se rendre prisonniere de
1705. guerre, & fit sauter les fortifications de la place. L'armée des Alliés s'était avancée jusqu'à West-Wesel & Klamptout, à quelques lieues de Sandvliet pour en couvrir le siege, ce qui les avait ecartés des bords du Démer. L'Electeur de Baviere profita de leur éloignement pour reprendre Diest, qui fut emporté le 25 après un combat très meurtrier On y fit prisonniers quinze cent cinquante deux soldats, cent soixante & quinze Officiers, ce qui fut suivi de la reddition de Halem où l'on prit deux cens hommes; & la saison devenant trop rude, obligea les Généraux de mettre des deux côtés les troupes en quartiers d'hiver. Le Duc de Marlborough profita de ce tems pour se rendre à Vienne & combiner les opérations de la Campagne prochaine. Il persistait toujours dans son entreprise de pénétrer en France que des obstacles étrangers avaient fait échouer.

1706. Quoiqu' en Italie les malheurs les plus constans eussent accablé les deux Couronnes dans le cours de cette année, ce fut cependant en Flandres & en Espagne qu'elles éprouverent les premieres disgraces, par la levée du siege de Barcelone & par la perte de la bataille de Ramillies. Ces deux événemens arriverent dans le courant du mois de Mai. L'on

parlera du premier en parlant des affaires de l'Espagne, & l'on ne s'occupera maintenant que de la campagne de Flandres & de celle du Rhin. 1706.

Campagne des Pays-Bas.

Le Duc de Marlborough continuait à commander en Flandre l'armée des Alliés; & ſur les repréſentations qu'il avait faites aux Etats-Généraux, ils avaient donné les ordres les plus poſitifs à leurs Députés, pour qu'ils ne le gênaſſent plus dans ſes opérations. On avait auſſi eu l'attention d'écarter le Général Slangenbourg, qui s'était toujours oppoſé de tout ſon pouvoir à l'exécution des deſſeins du Général Anglais. Le Duc entra donc en campagne vers le milieu du mois de Mai avec un pouvoir abſolu & une armée nombreuſe, diſpoſée à faire les plus grands efforts pour augmenter encore la gloire que ſon Général s'était acquiſe dans les campagnes précédentes. Il était de la plus haute importance pour les intérêts des deux Couronnes de lui oppoſer un Général qui ſut temporiſer à propos, & lui faire conſommer inutilement la plus grande partie de la campagne. Mr. de Villars, qui joignait la prudence la plus réfléchie aux autres qualités qui forment les grands Capitaines était celui dont il parait que la Cour de Verſailles aurait fait choix, ſans la malheureuſe déſunion qui empêchait l'Electeur de Baviere & le Maréchal d'agir

de concert dans une même armée. On
1706. donna le commandement à Mr. de Villeroi. Ce Général excellait particulierement dans les marches. Il fut malheureux avec un si beau talent; mais il méritait de réussir, & il aurait réussi sans doute s'il eût eu des Lieutenants qui eussent su le seconder. Il fit des fautes considérables dans le cours de cette campagne, peut-être parce que, admis dès l'enfance du Monarque à la familiarité la plus intime, il se crut capable des plus grandes choses, parceque Louis XIV qui connaissait si bien les hommes, lui confia les plus grandes places; & il avait contracté la fâcheuse habitude de ne consulter souvent que soi-même dans les affaires les plus importantes. La plus grande faute du Maréchal de Villeroi, en 1706 ne fut pas d'aller au devant de l'ennemi, mais de n'avoir pas attendu le renfort qui lui amenait Mr. de Marsin; & cette faute le jetta dans la disgrace qui l'accompagna pendant tout le cours de la campagne.

Bataille de Ramillies. Le Maréchal de Marsin qui commandait alors un corps séparé du côté du Rhin, devait joindre l'Electeur de Baviere, après avoir secondé les opérations du Maréchal de Villars. Par cette jonction l'armée Française serait devenue supérieure à celle des Alliés. Mais le Duc de Marlborough ne donna pas le

tems à Mr. de Marſin d'arriver, & Mr. de Villeroi marquant la même ardeur pour en venir à une action générale, les armées ſe trouverent en préſence le 23 de Mai. Celle des deux Couronnes, compoſée de quarante mille hommes d'Infanterie, & de trente cinq mille de Cavalerie, fut rangée en bataille, la droite appuyée ſur la Méhaigne, & la gauche s'étendant jusqu'au village d'Auſter-Kerk, où elle était couverte entierement par la Gaete, & par un marais qui s'étend depuis ce village, jusqu'à celui de Ramillies. On avait jetté dans le dernier pluſieurs bataillons d'Infanterie; mais avec ſi peu de précautions, qu'outre la trop grande diſtance de ces bataillons à la premiere ligne de l'armée Françaiſe, on avait négligé d'ouvrir les haies du côté par où l'on pouvait les ſoutenir. On avait également manqué à abattre celles qui ſéparaient ces différens corps, en ſorte que chacun ne pouvait combattre que dans ſon enclos, ſans qu'il fût poſſible qu'un donnât du ſecours à l'autre. La bataille commença à une heure après midi. Le Duc de Marlborough avait fait mettre en batterie vingt pieces de gros canon vis-à-vis de Ramillies, & il commanda douze bataillons pour y attaquer les troupes des deux Couronnes. En même tems quatre bataillons des Etats, ſoutenus par la cavalerie 1706.

1706. qu'on avait détachée de la droite des Alliés, eurent ordre de chaſſer les troupes qui occupaient le village de Franquenies, ſur le bord de la Méhaigne. Quatorze cens dragons Français à pié s'avancérent pour ſoutenir l'Infanterie cantonnée dans ce village. Mais le Général Suiſſe Weremiller, qui commandait le détachement des Alliés, renverſa en peu d'inſtans tout ce qui s'oppoſait à ſon paſſage, & ſe rendit entiérement maître de Franquenies & du chemin qui conduit à Tavières, après quoi il s'empara même de ce dernier village, où il ne rencontra presqu' aucune réſiſtance.

Ce premier avantage des Alliés les ayant mis en état de faire agir la Cavalerie Hollandaiſe qui était à leur gauche toute cette aîle s'ébranla en même tems ſur quatre lignes: mais à meſure qu'ils avancerent, la troiſième & la quatrième aîle de leur Cavalerie entra dans les intervalles de la premiere & de la ſeconde, ce qui ne forma plus qu'un grand front, ſans aucun intervalle. Si l'armée Françaiſe eût pu faire la même manœuvre, la maiſon du Roi, qui était à la droite, eût aiſément repouſſé les ennemis; mais outre qu'on n'avait pas eu la précaution d'y mettre aſſez de troupes, celles qui étaient à la ſeconde ligne ne purent faire des mouvemens aſſez promts pour remplir de même les intervalles qui

étaient gênées par le bagage qu'on avait négligé de retirer. Les escadrons des Alliés entrerent donc dans ces intervalles qu'ils trouverent vuides, prirent les escadrons Français en flanc & par derrière; & quoique la maiſon du Roi fit des prodiges de valeur, & qu'elle repouſſât avec ſuccès tous ceux qui l'attaquaient de front, elle ne put réſiſter longtems à la multitude d'ennemis qui l'environnait. Le Duc de Marlborough porta presque toutes ſes forces contre cette premiere ligne de la droite qui étant attaquée de tous côtés, ſans pouvoir être ſoutenue par la ſeconde, fut obligée de céder après le combat le plus opiniatre. 1706.

Pendant que l'on combattait ainſi à la droite; le Général Schotten attaquait le village de Ramillies avec douze bataillons, ſoutenus de l'Infanterie de la premiere ligne des Alliés. La réſiſtance des troupes des deux Couronnes commandées par le Marquis de Maffei, fut aſſez vigoureuſe pour ſe défendre pendant près de deux heures. Mais l'aile droite des Français ayant été rompue, les Alliés s'avancerent à la gauche du village dont les défenſeurs furent chaſſés. Le Marquis de Maffei fut fait priſonnier, & la déroute devint générale tant au centre qu'à l'aile droite. La gauche par ſa poſition derriere

1706 un marais n'avait pu être que simple spectatrice du combat. Elle se retira d'abord avec assez d'ordre; mais quelques chariôts s'étant rompus dans un passage étroit, une terreur panique s'empara tellement des soldats, que jettant leurs armes, ils prirent la fuite de toutes parts sans que les efforts de leurs Officiers fussent capables de les arrêter. Les Alliés surpris eux-mêmes de ce désordre, envoyerent des détachemens à leur poursuite, & ce fut alors qu'ils firent le plus grand nombre de prisonniers. Les Français perdirent quatre mille hommes tant dans l'affaire que dans la poursuite, & par la désertion. Après la bataille l'armée des deux Couronnes se trouva diminuée de plus de quatorze mille hommes.

Les Alliés perdirent environ mille hommes, & ils eurent un peu moins de trois mille blessés. Le Duc de Marlborough fut exposé lui-même au plus grand danger au commencement de la bataille. Ses troupes ayant été d'abord repoussées par la maison du Roi, il courut à toute bride pour les faire retourner à la charge; mais dans le tems qu'il les encourageait par ses discours & par son exemple, il fut environné d'une troupe de cavaliers Français, qui s'étant avancés au delà de leurs rangs, tomberent tout-à-coup sur lui avec tant

d'impétuosité qu'ils le renverserent de son cheval. On vit alors combien il importe à un Général d'être aimé de ses troupes. Les Anglais animés à la vue du danger qui le menaçait revinrent à la charge avec une fureur inexprimable, repousserent les Français dans leurs rangs, & dégagerent le Duc. Il remonta à Cheval, & dans le moment qu'il mettait le pié à l'étrier, un boulet de canon emporta la tête du Colonel Benfield, qui combattait à ses côtés. 1706.

Lorsque la victoire se fut déclarée en sa faveur, il ne négligea rien pour en retirer tout le fruit possible, & il passa même ses espérances. Il se mit en marche le lendemain de la bataille, traversa la Dyle le 25, & alla camper à Terblanc, laissant derriere lui la ville de Louvain, qui se rendit sans tirer un coup de canon. Il y trouva de gros magasins de toutes sortes de munitions avec un grand nombre de Français malades ou blessés qui furent faits prisonniers de guerre. Prise de Louvain, d'Anvers & de Bruxelles.

L'Electeur de Baviere & le Maréchal de Villeroi, après avoir rassemblé le plus qu'il leur avait été possible du débris de leur armée, s'étaient d'abord retirés dans cette ville; mais ne s'y croyant en pas sûreté, ils avaient gagné Bruxelles, où ils ne resterent pas plus longtems. Aussitôt après leur depart, le Duc

1706. de Marlborough écrivit aux Magiſtrats de cette Capitale du Brabant, pour les engager à reconnaître l'Archiduc Charles en qualité de leur Souverain. Il fit publier en même tems une Déclaration au nom de la Reine d'Angleterre & des Etats-Généraux, portant promeſſe de ne rien entreprendre contre les privileges des Pays-Bas Espagnols, de ne faire aucun changement dans la Religion, & de ne cauſer aucun préjudice à tous ceux qui ſe déclareraient en faveur de la Maiſon d'Autriche. Sur cette aſſurance, les Députés de la Province allerent trouver le Duc, pour lui rendre graces de cette Déclaration; & le 28 les Magiſtrats de Bruxelles lui apporterent les clés de leur ville. Il s'y rendit en perſonne; on donna par proviſion le Gouvernement à ſon frere le Comte de Churchill; il revint à ſon armée, reçut de même la ſoumiſſion de Gand, où l'on fit priſonniers deux Régimens Espagnols. Il prit également les villes de Malines de Bruges, de Dam, & d'Oudenarde. Les Gouverneurs en avaient retiré les garniſons qui furent remplacées par les troupes des Alliés.

Il y avait dans Anvers une garniſon de douze bataillons, moitié Français moitié Espagnols. Les premiers etaient commandés par Mr. de Pointis, & les autres, par le Marquis de Tarafena à qui

le Roi d'Eſpagne avait confié la garde de la Citadelle. Mais cet Officier plus attaché a la maiſon d'Autriche qu'à ſon Souverain, profita de cette circonſtance pour faire ſon traité particulier, & pour paſſer avec ſes troupes au ſervice de l'Archiduc, à condition que ce Prince lui accorderait la conſervation des honneurs & des dignités dont il avait été révêtu par Philippe V. Pointis ainſi abandonné de ſon Collegue, fut contraint de ſouſcrire le 6 de Juin la capitulation qui lui fut offerte. Il obtint tous les honneurs de la guerre, & ſe retira avec ſix bataillons au Quesnoi, où il ſe joignit a l'armée des deux Couronnes. Quelques rapides que fuſſent ces conquêtes, elles étaient les ſuites naturelles de la bataille des Ramilhes. 1706.

Louis XIV qui accordait toujours toute ſa confiance à Chamillard, l'envoya ſur la frontiere pour faire jetter des munitions de guerre & de bouche dans toutes les places de la Flandre Françaiſe. Le Marechal de Marſin joignit avec vingt deux bataillons l'armée de Villeroi, peu de jours après la bataille. Mr. de Villars eut ordre auſſi d'y envoyer vingt autre bataillons & ſix eſcadrons de carabiniers, qui furent bientôt ſuivis de dix bataillons & de vingt eſcadrons.

Vers le même tems le Duc de Marlborough fit un voyage a la Haye, où il

1706. assura les Etats-Généraux que l'intention de la Reine n'était nullement de faire des conquêtes au delà de la Mer; mais que son unique objet était de procurer aux Hollandais une bonne barriere, ce qui leur fut confirmé par une lettre de la Reine elle-même. Le Duc ne resta pas long-tems a la Haye, & il revint à Anvers, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. L'un des premiers fruits de son voyage, fut l'envoi que firent les Etats-Généraux de quatre cens bâtimens chargés de munitions de guerre & de bouche, & de tout ce qui était nécessaire pour faire des siéges.

Prise d'Ostende. Le premier que les Alliés entreprirent, fut celui d'Ostende, ville située sur le bord de la Mer, & presque toute entourée d'eaux. La garnison était composée de six bataillons Français & de deux Espagnols, avec quatre compagnies de dragons; mais ces troupes manquaient de poudre, ce qui les mettait hors d'état de faire une longue résistance; & le Gouverneur Espagnol, nommé le Marquis de Coaruvias, paraissait peu affectionné aux intérêts de Philippe. Les Alliés, pour fermer l'accès au secours des vivres & des munitions qui auraient pu venir par la mer, bloquerent le port avec neuf vaisseaux de guerre & quatre galliotes à bombe, aux ordres de l'Amiral Anglais Fairborn. Le

Général d'Ouwerkerke, qui avait inſulté Nieuwport, pour en faire le ſiege, fit marcher ſon armée le 19 & le 20 de Juin pour inveſtir Oſtende par terre & la tranchée fut ouverte la nuit du 23 au 24. En peu de jours les aſſiegeans jetterent une quantité ſi prodigieuſe de bombes des Galliotes, qu'on en fit monter le nombre à plus de treize mille. Elles détruiſirent tous les bâtimens de la Ville, à l'exception d'un Couvent & d'une Egliſe, qui furent l'unique refuge des ſoldats & des habitans. La nuit du 4 au 5 de Juillet les Alliés attaquerent & emporterent la contreſcarpe, apres une réſiſtance médiocre. Le même jour le Duc de Marlborough arriva au camp, & le lendemain Mr. de la Motte qui commandait les Français, voyant le Gouverneur Espagnol diſpoſé à ſe rendre, & que la Ville menaçait de ſe révolter, conſentit à capituler. Il obtint que ſes troupes ſortiraient avec leur épée ſeulement & leur bagage, qu'elles ſeraient conduites à Dunkerque, & qu'elles s'engageraient à ne pas ſervir de ſix mois. Les Eſpagnols furent conduits à Mons. Mais les troupes Wallones paſſerent au ſervice des Alliés, qui, outre les munitions de guerre & de bouche, s'emparerent de trois vaiſſeaux de guerre Français & de pluſieurs barques Eſpagnoles qui étaient dans le port. 1706.

1706. Le Duc de Marlborough & le Général d'Ouwerkerke, ne se furent pas plutôt rendus maîtres d'Ostende qu'ils firent passer la Lys aux troupes qui en avaient fait le siége. La grande armée qui était demeurée à Rousselaer pour le couvrir, se porta également sur les bords de cette riviere, & la traversa sans perdre de tems, pour couvrir du moins le siege de Menin, que le Duc avait dessein de faire avant la fin de la campagne. Les Magistrats de Courtrai lui apporterent les clés de leur Ville, & le 19 le Prince Royal de Prusse joignit les Alliés avec ses propres troupes, & celles de Lunenbourg, qui montaient ensemble à près de vingt mille hommes. L'armée combinée, ayant établi son camp vers Helebin & le pont St. Pierre sur les bords de l'Escaut, le Général Salisch fut chargé d'aller investir Menin avec trente-deux bataillons, & vingt-quatre escadrons. Il se rendit le 23 devant cette place, jetta deux ponts sur la Lys, & commença à élever des batteries. Le Comte de Caraman qui y commandait une garnison de cinq mille hommes, avait fait tous les préparatifs pour rendre la défense opiniatre. Mais les Alliés ayant conduit au siege soixante & dix pieces de canon, & quarante deux mortiers ou obusiers, les firent agir avec tant de vivacité; qu'en peu de jours tous

de Menin.

les parapets furent renverſés; les ouvrages extérieurs devinrent impraticables, & il y eut une brêche au corps de la place. L'Artillerie des aſſiégés était auſſi très bien ſervie, mais toutes les ſorties qu'ils tenterent furent inutiles à cauſe du grand nombre de bataillons ennemis qui montaient journellement la tranchée. Malgré la ſupériorité des aſſiégeans, & l'effet des mines, joint au grand feu de l'artillerie, ils n'avancerent que pié à pié, par la belle réſiſtance du Gouverneur. Il tint bon juſqu'au 22 d'Août qu'il demanda à capituler. Il ſortit de la place avec tous les honneurs de la guerre, quatre canons, deux mortiers, de la poudre & des balles pour vingt décharges, & la garniſon réduite à quatre mille hommes y compris les malades & les bleſſés, fut conduite à Douai. Les Alliés perdirent à ce ſiege environ mille hommes tués & plus de deux mille bleſſés. 1706.

Pendant que les Alliés faiſaient le ſiege de Menin, l'armée des deux Couronnes avait changé de Général. La conſternation que la perte de la bataille de Ramillies avait répandue à la Cour de Verſailles fit rappeller d'Italie le Duc de Vendome. Il joignit l'armée de Flandres le 5 d'Août raſſembla de ſon mieux les troupes diſperſées; & établit ſon camp à trois lieues de Lille, dans une ſitua-

1706. tion très-forte, dont la Lys & la Deule étaient les remparts naturels. Il apprit dans cette position que les ennemis faisaient leurs fourages avec négligence, & le 16 il envoya le Chevalier du Rosel à la tête d'un détachement pour attaquer les fourageurs, qui dévaient opérer le même jour près de Tournai. Les Alliés furent poussés jusqu'à un pont gardé par leurs troupes. Les dragons mirent pié à terre, enleverent cinq cens chevaux, tuerent quatre cens hommes, & firent autant de prisonniers, du nombre desquels fut Mr. de Cadogan, Brigadier, & treize autres Officiers.

de Dendermonde. Le Général Churchill fut ensuite chargé du siege de Dendermonde bloqué depuis deux mois. Il ouvrit la tranchée le 1 de Septembre. Le même jour il forma son attaque contre une redoute, & contre d'autres ouvrages qui couvraient la porte, qu'on nomme de Bruxelles, les autres parties etant inondées par le moyen des écluses. Le 5 cette redoute fut emportee d'assaut, & le Marquis de la Vallée, Gouverneur se rendit prisonnier de guerre. Il aurait pu tenir longtems, sans la mesintelligence qui se mit entre ce Seigneur & le Commandant Français.

d'Ath. La prise d'Ath suivit de près celle de Dendermonde. Cette Ville fut investie le 16 par le Général d'Ouwerkerke,

à la tête de vingt-ſix escadrons de vingt-huit bataillons, ſuivis de quatre mille pionniers, & de ſoixante pieces de canon, outre les mortiers & les obuſiers. Cette place quoique bien fortifiée, etait trop vaſte pour ſe défendre avec une garniſon de deux mille hommes. Le Marquis de Spinola y commandait pour le Roi d'Espagne, & Mr. de St. Pierre était à la tête des troupes Françaiſes. Les travaux furent pouſſés jusqu'au 2 d'Octobre où les breches étant praticables, les aſſiégés furent obligés a capituler. Les deux Commandans n'obtinrent que d'être priſonniers, à condition que les Officiers conſerveraient leur épée, leur bagage, & les Soldats leurs havreſacs. Les Alliés ne perdirent à ce ſiege que neuf cens hommes tant tués que bleſſés, & les deux Couronnes douze cens. Ainſi ſe termina la campagne de Flandres. Les Alliés mirent leur armée en quartier d'hiver, & Mr. de Vendôme en fit de même. 1706.

Campagne d'Allemagne.

Les grands efforts faits par les Alliés dans les Pays-Bas, laiſſerent l'armée d'Allemagne ſi faible, qu'elle ne put rien faire de ce côté. Au contraire le Maréchal de Villars fit lever le blocus du fort Louis & s'empara des retranchemens de Drulenheim que le Prince de Bade avait abandonnés. Les Français vinrent même

1706. à bout de reprendre Druſenheim & Haguenau & de mettre tout le Palatinat à contribution. Mais Villars, faible & peu craint, malgré tous ces avantages, ne put empêcher que les Electeurs de Cologne & de Baviere ne fuſſent mis au Ban de l'Empire par le nouvel Empereur Joſeph II, qui venait de ſucceder à Léopold ſon pere & qui avait hérité de ſes prétentions, de ſon caractere & de ſes miniſtres.

Campagne d'Italie. Mais les campagnes d'Italie & d'Eſpagne furent tout à fait favorables aux Confédérés. Il eſt vrai que le Maréchal de Berwick, avait commencé par enlever l'importante place de Nice au Duc de Savoye. Il eſt vrai que le Maréchal de Vendôme défit le 19 d'Avril le Comte de Revenlaw, Général Danois à la bataille de Caſſinato, & que le Prince Eugene accouru le lendemain fut encore témoin de la défaite d'un corps de deux mille hommes & forcé de ſe retirer dans le Trentin pour y attendre les ſecours d'Allemagne; mais la bataille de Ramillies, ayant engagé Louis XIV à faire paſſer le Duc de Vendôme dans les Pays-Bas, pour y reparer les malheurs de la France, la campagne d'Italie prit une face tout-à-fait différente. Les Français aſſiegerent Turin; & la conquête de cette place allait les rendre maître de tous les Etats de Duc de Savoye.

Le

Le Duc de la Feuillade meilleur Courtisan que bon Guerrier, conduisait ce siege. Trop enyvré de ses talens il avait rejetté les offres du Maréchal de Vauban qui s'était offert à servir sous lui, comme Volontaire. Le Duc d'Orleans, arrivé pour remplacer Vendôme, géné par les ordres précis de la Cour, ne put donner l'essor à l'impetuosité de son courage. Au lieu de marcher au Prince Eugene qui amenait des secours au Duc, on suivit les ordres de Louis XIV qui avait défendu qu'on livrât bataille. Le Prince Eugene & le Duc de Savoye attaquerent les lignes des Français, & les forcerent. L'armée Française, au nombre de soixante mille hommes, fut toute dispersée; cent-quarante pieces de canon, les provisions, le bagage, la caisse militaire tout resta au pouvoir des vainqueurs: cette victoire décisive entraina la conquête du Milanez, du Piemont, du Mantouan & du Royaume de Naples. 1706.

Les Confédérés ne furent par moins heureux en Espagne. Le Roi Philippe V entreprit en personne le siege de Barcelone, avec le secours d'une armée Française sous le Maréchal de Tessé & d'une flotte de la même nation sous le Comte de Toulouse. Mais quoique les forces qui attaquaient cette ville, fussent bien supérieures à celles qui l'avaient prise, Campagne d'Espagne.

1706. on fut obligé de lever le siege. Le Comte de Toulouse, pour ne pas se commettre avec la flotte Hollandaise & Anglaise, se hâta de regagner le port de Toulon. L'armée Françaiſe se retira dans la Navarre avec le Roi Philippe. Les Portugais, animés par ces avantages, pénétrerent en Espagne : avec les renforts d'Angleterre & des Etats, ils s'emparerent d'Alcantara, de Ciudad-Rodrigo & s'avancerent jusqu'à Salamanque. Le Comte de Galloway, ne rencontrant aucune oppoſition, s'avança jusqu'à Madrid, qu'il trouva abandonné par toute la maiſon du Prince Français. Il y fit proclamer l'Archiduc, qu'il invita de s'y rendre au plutôt. Mais, le défaut d'argent & d'autres circonſtances le retinrent longtems à Barcelone, il se vit même obligé de prendre un détour à travers le Royaume de Valence: ce délai donna le tems au Roi Philippe de recevoir des renforts Français, avec lesquels il rentra dans Madrid. Galloway obligé d'abandonner la capitale, alla rejoindre le Prince Autrichien dans l'Arragon: mais son arrivée tardive fit perdre les avantages de la campagne: la haine des Espagnols contre les armées qui avaient indignement traité les objets les plus sacrés de leur culte, fit un tort irréparable à l'Archiduc, ce Prince, quoique plein de la religion & de la piété héréditaire

dans sa maison ; était obligé de tolérer tous les crimes que commettaient impunément sous ses yeux, les soldats des deux nations, qui combattaient pour ses intérêts; mais ces desordres inspiraient aux habitans une antipathie inveterée contre lui; ils détestaient un Prince qui leur venait de la main de deux peuples qu'ils avaient en horreur: un peuple mal disposé est difficile à conquerir; c'est ce qu'il ne tarda pas d'éprouver quoique pour comble de bonheur, la flotte combinée lui eût procuré les conquêtes importantes de Carthagene, d'Alicante & des Isles d'Ivica & de Majorque. 1705.

Campagne sur mer.

Il n'y eut cette année aucun événement décisif sur mer. Les flottes combinées tinrent les côtes de France dans des alarmes perpétuelles. Mais le Chevalier Forbin fit plus que de causer des alarmes. Il mit à la voile le 2 de Juin, avec une escadre de sept bâtimens, & commença la campagne par la prise de huit vaisseaux chargés de marchandises. Le 3 de Juillet, il s'empara de deux bâtimens Hollandais, l'un de cinquante canons, sur lequel il trouva sept caisses d'or & d'argent; l'autre de seize canons, chargé de vin & d'eau-de-vie. Le 2 d'Octobre il rencontra une flotte de soixante vaisseaux marchands de la même nation escortés par six vaisseaux de guerre. Le combat fut très-vif, & le bâti-

ment que montait le Chevalier fut ex-
1706. posé au plus grand danger, ainsi que le Blackoual, monté par Lanquetot. Ces deux vaisseaux avaient abordé l'Amiral Hollandais, & une partie de leurs gens étaient passé sur son bord, quand le feu prit au bâtiment attaqué. Les Français eurent beaucoup de peine à se dégager, & quelques tems après qu'ils eurent réussi à s'en éloigner, ce bâtiment sauta en l'air à leur vue. Deux des frégates de l'Escadre Françaíse s'emparerent d'un vaisseau de cinquante canons; mais les autres s'échapperent pendant le combat de même que les bâtimens marchands. Les armateurs de part & d'autre, firent cette année plusieurs prises assez considérables.

Les revers terribles que la maison de Bourbon avait essuyés sur terre, accablerent Louis XIV. Il fit faire secretement quelques propositions de paix. Plusieurs membres du gouvernement dans la République & particulierement le *Wagen.* XVII. 289. Pensionaire Heinsius s'en mêlerent. On proposait de laisser l'Espagne à Philippe, Naples, la Sicile, Milan & les Pays-Bas-Espagnols à l'Archiduc. Mais les Anglais ne voulurent entendre d'aucune paix, qui laissait l'Espagne & les Indes au pouvoir du Duc d'Anjou. On dressa d'autres articles, où l'on donnait au Duc d'Anjou, ce qu'on avait proposé pour

l'Archiduc, qui serait alors resté maître de l'Espagne, à l'exception des Pays-Bas, qu'on aurait cédés tout entiers à la République. On sent bien qu'un arrangement, si propre à rendre la République formidable, ne pouvait être du goût des Anglais. 1706.

Ainsi l'on se prépara de tous les côtés à poursuivre la guerre, avec une nouvelle vigueur. Le Duc de Marlborough qui commandait les Alliés, dans les Pays-Bas, fit un voyage en Allemagne, au commencement de la campagne; engagea le Roi de Suede Charles XII à retirer ses troupes de la Saxe; & il se rendit vers le milieu de Mai. au camp formé à Soignies entre Mons & Bruxelles par le Général d'Ouwerkerke. Son armée composée de quatre-vingt dix-neuf bataillons, & de cent soixante & dix-sept escadrons, était inferieure à celle des ennemis qui avaient cent vingt-trois bataillons, & cent quatre-vingt-sept escadrons. Le Duc de Baviere avait le commandement en Chef de l'armée des deux Couronnes; mais le véritable Général était M. de Vendôme, quo qu'il parut n'agir que sous les ordres de l'Electeur. Avant que de venir en Flandres, il avait soutenu qu'on devait éviter d'en venir à une bataille rangée, mais qu'il fallait s'en tenir à une guerre de postes, pour affaiblir l'armée des Alliés, qui, suivant le génie du Lord Marlborough, serait toujours Campagne des Pays-Bas. 1707.

1707. en mouvement. Son système fut approuvé, & suivi constamment. Aussitôt que le Général Anglais fut en campagne, il essaya par toutes sortes de ruses & de moyens d'attirer l'armée des deux Couronnes à une action générale. Mais M. de Vendôme sut toujours se poster si avantageusement, que sans fatiguer son armée, il la tint toujours hors d'insulte. Les Alliés perdirent toute la campagne. Leur armée diminua beaucoup par la désertion & les maladies, suites naturelles de la fatigue qu'elles éprouverent de tant de marches & de contremarches, sous les ordres du Duc de Marlborough. Ce Général fut obligé de mettre ses troupes en quartier d'hiver, sans avoir pu remporter le plus léger avantage; & à son retour à Londres, il eut le chagrin de voir blâmer sa conduite, au lieu que M. de Vendôme reçut un applaudissement universel du Monarque Français & de la nation entiere.

Exploits de MM. de Forbin & de M. du Gué-Trouin sur mer.

Sur mer les Français se borrerent à de petites escadres, qui firent un tort considerable au commerce & même aux opérations militaires. Le 11 de Mai le Chevalier de Forbin mit à la voile de Dunkerque, avec dix vaisseaux, une frégate & quatre barques longues. Le lendemain il découvrit dans la Manche une flotte de cinquante bâtimens

chargées en marchandiſes pour le Portugal & pour les Indes Occidentales, 1707.
ſous l'eſcorte de trois vaiſſeaux de guerre & de deux fregattes. Il les attaqua le 12, ſe rendit maître de deux de ces vaiſſeaux; le troiſieme échappa. Il prit trente-quatre des vaiſſeaux marchands, fit onze-cens priſonniers & arriva heureuſement a Breſt avec ces priſes. Il retourna à Dunkerque d'où il remit a la voile le 10 de Juin pour la Mer du Nord. Dans ſa croiſiere il prit un grand nombre de vaiſſeaux Anglais & Hollandais. Il ſortit de nouveau le 19 d'Octobre de Breſt, où il avait amené ſes priſes; il ſe joignit a du Gue-Trouin qui commandait une autre eſcadre. Sur l'avis qu'ils eurent d'une flotte de cent-vingt voiles, ſorties des ports d'Angleterre, ſous l'eſcorte de cinq vaiſſeaux de guerre, ils la joignirent &, l'attaquerent le 21. Les Anglais avaient cinq gros vaiſſeaux de guerre, le Cumberland de 82 canons, le Devonshire de 92. le Royal-oak de 76, le Chester & le Rubis de 46 chacun. Duguê-Trouin n'attendit pas l'ordre du Chevalier pour attaquer. Il ſe rendit maître du Cumberland, du Chester & du Rubis; le Royal-oak était ſur le point d'être enlevé à l'abordage, lorſque le feu prit dans le navire qui allait s'en rendre maître; il profita de cet accident

1707. pour se sauver par la fuite. Le Devonshire foudroyé de tous côtés, fut consumé par les flammes, sans qu'il échapât un seul homme de plus de mille qui le montaient. Les Français perdirent beaucoup de monde, soixante batimens du convoi furent pris, & beaucoup d'autres furent la proie des Corsaires qui profiterent de leur dispersion générale; & les deux Officiers Français firent un butin immense sur ces prises. La perte de ce Convoi qui portait des munitions & des provisions à l'Archiduc, lui causa un tort irréparable. Les deux escadres firent ensuite une multitude de prises. Forbin avait même projetté d'aller mettre le feu à la ville d'Amsterdam; mais la Cour n'aprouva pas ce projet.

Naufrage de l'Amiral Showel.

L'Amiral Showel après sa malheureuse tentative sur Toulon, conduisit sa flotte à Lisbonne. Il y en laissa la moitié pour y passer l'hiver, & revenait en Angleterre avec ceux qu'il avait jugé à propos d'amener avec lui. Le 2 de Novembre à la hauteur des Sorlingues, il fut accueilli d'une tempête horrible qui jetta son vaisseau sur un rocher, où il coula à fond avec tout l'équipage. Trois jours après le corps de l'Amiral fut jetté sur le sable, & on le rapporta à Londres où il fut in-

humé. Deux autres vaiſſeaux périrent de même totalement. Toute la flotte aurait eu probablement le même ſort, ſi l'Amiral au moment que ſon vaiſſeau toucha, n'eût fait tirer deux coups de canon qui avertirent les autres Capitaines de changer leur courſe. 1707.

La Cour de Vienne voyant que les peuples s'attachaient plus volontiers aux Princes qui avaient des Succeſſeurs, fit épouſer à l'Archiduc la Princeſſe Elizabeth Chriſtine de Wolfembutel. Cette Princeſſe née Proteſtante ſe fit Catholique. Elle ſe rendit à Vienne le 15 d'Octobre, mais elle ne joignit le Prince que l'année ſuivante en Catalogne. L'Archiduc ſe marie.

Il ne faut pas oublier parmi les événemens de l'année 1707, l'entrepriſe hardie d'un Partiſan nommé Quimtem. Il était Colonel au ſervice de la Hollande, & comme il avait vécu quelque tems en France, il réſolut de ſe ſaiſir d'un Prince de la Maiſon Royale, & de l'emmener priſonnier. Ses vues s'éleverent même juſqu'a la perſonne du Dauphin. Secondé par ſeize Officiers & quatorze dragons, ils eurent l'adreſſe d'obtenir des paſſeports, s'approcherent de Verſailles par des routes différentes, s'embusquerent dix à Seve, dix à St. Ouen, dix dans les bois de Chantilli; Coup de main hardi d'un partiſan Hollandais.

1707. les premiers virent passer le 21 ou le 22, M. le Dauphin & les Princes sur le pont de Seve, pour aller chasser dans le bois de Boulogne ; mais ils les trouverent trop bien accompagnés. Ils virent passer aussi M. le Duc d'Orléans, mais pour la même raison ils n'oserent l'attaquer. Enfin le 24 ils apperçurent un carosse à six chevaux avec la livrée du Roi ; l'entourerent, s'en rendirent maîtres, croyant que c'était M. le Dauphin. Mais ce carosse était celui de M. de Béringhem premier Ecuyer du Roi, ils l'emmenerent prisonnier. Celui qui servait d'espion, & qui connaissait les chemins, ayant été arrêté ; les autres, qui avaient fait monter leur prisonnier à cheval, manquerent leur route, arriverent trop tard à St. Ouen, ce qui fut en partie cause du mauvais succès de leur affaire. Mais ce qui les arrêta de plus, furent les attentions infinies qu'ils prodiguerent à M. de Béringhem. Ils le mirent même dans une chaise, & le forcerent à faire halte, pendant des heures entieres pour le faire reposer. Le Roi piqué de cet enlévement, mit aussi-tôt à leur poursuite un détachement des Gardes du corps ; & tous les Ecuyers monterent à cheval pour suivre le Partisan à la piste. On fit sonner le tocsin de Village en Village : on

prit quelques uns des cavaliers ennemis, dont les chevaux n'avaient pu ſuivre. Enfin on atteignit Quimtem près de Ham; & un Maréchal-des-Logis lui mettant le piſtolet ſur ſa gorge, l'obligea de ſe rendre. Il fut ramené à Verſailles, où M. de Béringhem raconta les attentions qu'il avait eues pour ſa perſonne. Il le fit même ſouper avec lui, & Madame de Beringhem le récompenſa de ſon humanité par un préſent. Enfin on le conduiſit en qualité de priſonnier de guerre à Rheims, où il fut très-bien traité; & il y mourut quelques années après. 1707.

Campagne d'Allemagne.

L'Allemagne, presque abandonnée par les Confédérés, n'offrit, ainſi que l'année précedente, aucun ſuccès à la cauſe de la Confédération. Les Français, ſous le Maréchal de Villars, ſurprirent même les lignes qu'ils avaient à Stolhofen & mirent toute la Suabe & la Franconie à contribution. La mort du Prince de Bade au commencement de l'année, avait fait paſſer le commandement au Margrave de Bareith; puis à l'Electeur de Hanovre, depuis Roi d'Angleterre; ce dernier ayant ſurpris le Marquis de Vivant auprès d'Offenburg, contraignit le Maréchal de Villars à repaſſer le Rhin.

En Eſpagne où les affaires avaient préſenté l'aſpect le plus riant l'année pré-

cédente, la fortune changea toute-à-
1707. coup en faveur du Prince du sang des Bourbons. Le Duc de Berwick, Anglais, fils naturel de Jacques II, renforcé de tous côtés par les Français & les Espagnols, se vit bientôt une armée formidable. Le Lord Galloway, Français de nation, connu auparavant sous le nom de Marquis de Ruvigny, soutenait la fortune du parti contraire. Mais comme il n'avait pas le droit qui fait valoir tous les autres, le consentement des peuples, il évitait tout combat dont la perte eut été décisive. Le Duc de Berwick le força à une action. Elle fut livrée dans les plaines d'Almanza dans le Royaume de Valence, les Troupes d'Angleterre & des Etats firent des prodiges de valeur dans cette journée. Elles se firent presque toutes detruire; mais le champ de bataille & la victoire resta aux partisans du Duc d'Anjou qui rentrerent en possession de Valence & d'Arragon & même de Lérida dans la Catalogne. Cette victoire changea entierement la face des affaires. Les repriſes furent aussi rapides que l'avaient été les conquêtes.

Campagne d'Italie. Les Confédérés n'eurent des succès décisifs qu'en Italie. La maison de Bourbon fut entierement chassée de cette partie de l'Europe. Les Confédérés se crurent même en état de tenter des entrepriſes sur les Provinces Françaises li-

mitrophes de l'Italie. Le Duc de Savoye qui, un an auparavant, n'avait presque plus que sa Capitale; vint assieger Toulon avec le Prince Eugene. La flotte d'Angleterre & des Etats-bloqua le port par mer. Mais l'armée souffrit tellement par la difficulté des chemins, la disette des vivres, les maladies & les attaques des Payſans provençaux; qu'elle se fondit devant la place; les Français arriverent en forces si considerables, que les Alliés se hâterent de lever le siége. Pour comble de malheur, l'Amiral Showel, en retournant en Angleterre se noya près des Sorlingues. 1707.

Louis XIV tenta de nouvelles propositions de paix; mais voyant qu'elles échouaient toutes par l'acharnement des Anglais, il prit la résolution de transporter le théatre de la guerre dans leur Isle. Il y avait en Ecosse un grand nombre de mécontens qui, soit attachement à la famille des Stuards, soit aversion pour l'Union qui venait de se faire de l'Angleterre & l'Ecosse, étaient disposés à se déclarer pour le descendant de leurs anciens Rois. Dans ces conjonctures, Louis XIV fit partir le Chevalier Forbin avec une Escadre qui sortit de Dunkerque, composée de huit vaisseaux de guerre, de vingt-quatre frégates, de soixante & dix barques longues & d'un grand nombre de bâtimens de 1708.

Wagen. XVII 34. Tentative des Français en faveur du prétendant.

1708. transport. On y embarqua six mille hommes & une quantité considérable de munitions pour armer ceux qui devaient se déclarer. Le Prétendant, qui n'était connu que sous le nom de Chevalier de St. George, monta lui-même sur la flotte. Mais cette entreprise ayant transpirée, les Anglais & les Etats firent passer des troupes en Ecosse; ils formerent ensemble une flotte formidable; ces précautions & les vents contraires firent échouer cette entreprise; les Français rentrerent à Dunkerque, sans avoir osé rien entreprendre.

L'Empereur refuse le Prince Eugene aux Anglais qui le demandaient pour commander en Espagne.

La réputation du Prince Eugene, s'était tellement répandue que toutes les troupes se croyaient invincibles sous ses drapeaux. Le Parlement d'Angleterre en était si convaincu, que dans une adresse présentée par les deux Chambres, elles supplièrent la Reine d'obtenir par les instances les plus pressantes auprès de l'Empereur, qu'il fît partir le Prince Eugene pour aller commander en Espagne, & y donner de l'éclat aux armes Confédérées. On ne peut douter que, si l'Empereur eût eu réellement dessein de porter la plus grande partie de ses forces où elles pouvaient faire triompher l'Archiduc, il n'avait aucun Général qui put y mieux réusir que le Prince Eugene. Mais il aurait fallu lui donner une armée nom-

breuſe & aguerrie, & l'Empereur voulait employer l'élite de ſes troupes à la conſervation de l'Italie. Il avait également beſoin de ſes troupes ſur les bords du Rhin pour s'oppoſer aux forces nombreuſes & aux habiles Généraux que la France tenait ſur ſes frontieres. Cette raiſon n'était pas encore la ſeule qui empêchât l'Empereur de permettre que le Prince Eugene demeurât auſſi longtems éloigné de la Cour qu'il l'aurait fallu, ſi on l'avait mis à la tête des armées d'Espagne. Ce Prince, en ſa qualité de Preſident du Conſeil de guerre, avait établi le plus grand ordre dans ce qui concernait la caiſſe militaire, & il n'y avait que lui qui fût capable de le maintenir. Enfin le Prince Eugene auſſi habile négociateur, que grand Général, lui était néceſſaire pour amener les Princes de l'Empire & les autres puiſſances à entrer dans les vues de l'Empereur. Toutes ces raiſons engagerent Joſeph à faire choix de Prince de Staremberg pour commander en Catalogne, & de reſerver le Prince Eugene pour les négociations, & pour le mettre à la tête des troupes qui devaient agir, ſoit ſur le Rhin, ſoit du côté des Pays-Bas, en quoi il réuſſit admirablement. 1708.

Le Prince Eugene, apres avoir négocié à la Cour de pluſieurs Prince d'Allemagne

1708. pour les attacher de plus en plus à la grande Alliance, arriva le 31 de Mars à Dresde, où il pressa le Roi Auguste d'envoyer un corps de troupes en Flandres: il se rendit ensuite à Hanover, s'entretint des opérations de la campagne avec l'Electeur, qui devait commander sur le Rhin, arriva le 8 d'Avril à la Haye, & y fut joint le 10 par le Duc de Marlborough. Ces deux grands hommes en qui l'on ne remarqua jamais la moindre apparence de rivalité, eurent de longues conférences avec le Pensionnaire Heinsius, & avec les Députés des Provinces-Unies. Le Prince fit tous ses efforts pour justifier l'Empereur sur deux chefs qui mécontentaient également la Cour d'Angleterre & les Etats-Généraux. Le premier était le retard de l'Empereur à conclurre la paix avec les rebelles d'Hongrie, ce qui l'aurait mis en état d'employer toutes ses forces contre la maison de Bourbon. Pour le second, ils se plaignaient de ce que l'Empereur s'était approprié le fruit des conquêtes qu'on avait faites dans la Baviere, dans le Royaume de Naples, & dans le Milanez; au lieu que, suivant le système des puissances maritimes, l'argent que ces conquêtes avaient produit devait être totalement employé au profit de la grande Alliance. Si le Prince Eu-

Le Prince Eugene passe à la Haie.

gene ne put entierement diſculper l'Empereur, il eut au moins l'art d'adoucir les griefs dont on ſe plaignait, & il fit avec le Duc de Marlborough & les Députés un plan uniforme pour la campagne que l'on allait commencer. Il les aſſura que l'Empereur allait envoyer vingt-cinq mille hommes de ſes meilleures troupes en Flandres; qu'il en aurait douze mille en Catalogne, & trente mille ſur le Rhin, ſans compter celles qui demeureraient en Piemont, dans le Milanez & dans le Royaume de Naples. 1708.

Il vient camper ſur la Moſelle.

Il fut décidé dans ces conférences, qu'on aſſemblerait ſur la Moſelle une armée ſous le commandement du Prince, & dont il réglerait les opérations à ſa volonté. Il promit en particulier au Duc de faire agir ce corps en Flandre où ils avaient réſolu de frapper les plus grands coups. Le Prince Eugene retourna enſuite à Vienne où il reſta juſques vers la fin de Mai, & ſe rendit enſuite ſur la Moſelle. Le Duc de Marlborough alla à Bruxelles raſſembler l'armée des Alliés. Pour la rendre plus nombreuſe, il confia la garde des places du Brabant aux habitans qu'il jugea aſſés bien intentionnés pour les défendre contre les ſurpriſes, ſurtout lorſque ces places ſeraient couvertes par une armée.

L'armée Françoiſe fut confiée au Duc de

1708. Vendôme qui devait agir sous le commandement en chef du Duc de Bourgogne. Le Duc de Berri, & le Chevalier de St. George furent aussi de la campagne. Elle s'assembla au commencement de Mai dans les environs de Mons & de Namur au nombre de cent trente neuf bataillons, & de deux cent quatre escadrons, ce qui faisait à peu près quatre-vingt mille hommes. Celle du Duc de Marlborough n'était que de cent-treize bataillons, & de cent quatre-vingts escadrons & n'excedait pas soixante-huit mille hommes. Le Prince Eugene en avait rassemblé une autre sur les bords de la Moselle d'environ trente-cinq mille hommes, & l'on devait presumer qu'il ne tarderait pas à se joindre au Duc, si les plus grands efforts de la part des ennemis ne lui en fermaient passage.

Les Français, au lieu d'empêcher cette jonction avec le corps commandé par le Duc de Berwick s'occuperent à reprendre quelques places de Flandres où ils avaient des intelligences, & laisserent aux Alliés le tems de réunir leurs forces, & de les combattre avec l'avantage qui leur procura la victoire.

Cependant le Général Anglais avait dessein de former un camp à Soignies, mais il fut prévenu par l'activité des ennemis, qui y arriverent le 26 de

Mai. Les Français y restèrent jusqu'au 1 de Juin, alors par une marche très-hardie, & presque à la vue des Alliés, ils allèrent en occuper un nouveau, la droite appuyée à Genep, & la gauche à Braine l'Allen. Dans cette position il leur était possible de forcer le Duc à demeurer entre Louvain & Bruxelles, sans que le Prince pût le joindre autrement que par derriere le Demer. Au lieu de faire les manœuvres que cette opération demandait les Français demeurerent dans leur camp jusqu'au 4 de Juillet, d'où ils envoyerent des détachemens qui se rendirent maîtres de Gand, de Bruges, & de Plassendal petit fort qu'ils emporterent d'assaut, passerent une partie de la garnison au fil de l'Epée, & firent le reste prisonnier. 1708.

L'armée du Prince Eugene qui joignit le 7 l'armée des Alliées, changea bientôt la face des affaires qui ne promettaient rien moins que la reprise de toutes les villes de Flandre. Mais si l'on a reproché des fautes au Duc de Vendôme, on ne doit point les lui imputer. Elles ne furent que les fautes des conseils que l'on donnait au Duc de Bourgogne.

Aussitôt que le Prince Eugene fut arrivé au camp des Alliés, il proposa au Duc & au Général d'Ouwerkerke, de

Le Prince

1708. marcher à l'ennemi & de lui donner bataille. La parfaite intelligene, qui régnait entre ces Généraux, leur fit embraſſer l'avis du Prince. Ils décampérent le 9 pour s'approcher de la Dendre: le Général Rantzau marcha en avant pour s'emparer de Leſline, où toute leur armée arriva le 10, & ils traverſerent la riviere ſans aucun obſtacle. Ce fut contre l'avis du Duc de Vendôme que le Duc de Bourgogne, au lieu de faire marcher ſon aile droite vers la Dendre pour défendre ce paſſage aux Alliés, donna ſes ordres pour ſe retirer vers Gand. On réſolut de paſſer l'Escaut & de former un camp au deſſous d'Oudenarde, dans l'intention de s'emparer, s'il était poſſible de cette Ville.

à l'armée du Duc de Marlborough.

Les Alliés ſuivent de près l'armée des ennemis, la forcent de combattre en un lieu desavantageux.

Les Généraux des Alliés, voyant que les ennemis ſe retiraient devant eux, détacherent le Lord Cadogan avec dix mille hommes d'Infanterie, deux mille chevaux & un grand nombre de pionniers, pour préparer les chemins à leur armée; jetter quatre ponts ſur l'Escaut, traverſer celui d'Oudenarde, & de s'emparer des hauteurs au delà de cette riviere. Le Lord à ſon arrivée en cette Ville trouva que l'armée du Duc de Bourgogne avait fait une telle diligence, qu'elle était déjà au delà de l'Escaut: qu'elle avait établi ſon camp entre cette riviere & la Lis, & placé douze Escadrons

au delà du village de Hierne, où elle avait jetté ſept Bataillons. Cadogan ne perdit pas de tems pour exécuter ſes ordres & le corps qu'il commandait fut bientôt ſuivi du reſte de l'Armée. Le Prince Eugene, à la tête de la cavalerie paſſa ſur le premier pont qui fut conſtruit à deux heures après midi, l'infanterie paſſa quelques tems après. Le Duc de Vendôme voulait que ſans attendre les Alliés, ou marchât à leur rencontre & qu'on les attaquât au moment qu'une partie de leur armée ſerait occupée à paſſer l'Escaut. Le Duc de Bourgogne au contraire réſolut de continuer ſa route vers Gand. Cette conduite fut cauſe que les Français ſe trouverent forcés à combattre dans un lieu coupé par des haïes, des arbres, des brouſſailles & des villages qui empêchaient les différens corps de ſe donner la main réciproquement, & mirent les chefs dans l'impoſſibilité de former & de ſuivre aucun plan reglé de bataille. Chaque régiment combattit comme il ſe trouvait, & ſuivant le plus ou moins d'expérience des Colonels. 1708.

Bataille d'Oudenarde.

La bataille d'Oudenarde commença par l'attaque du village de Hierne, où les ennemis avaient mis ſept bataillons. Cadogan y marcha vers les quatre heures du ſoir avec ſix mille hommes d'Infanterie qui après une réſiſtance opiniatre l'em-

1708. porterent à la fin. Quatre de ces bataillons furent fait prisonniers de guerre, & les autres furent mis en déroute. En même tems le Général Rantzau tomba sur les escadrons ennemis, & les força bientôt de plier. Le Prince Eugene étant arrivé avec l'avant garde de son armée, fit avancer son infanterie au dessous d'Oudenarde, l'entre-mêla de cavalerie, & la fit étendre le long de l'Escaut, où elle occupa un terrein de près d'une lieue, dans les haïes, les bouquets de bois & les marais qui bordent cette riviere. Le Duc de Bourgogne voyant avec le plus grand étonnement qu'il fallait nécessairement combattre, quelque mauvaise que fut sa position, prit enfin le parti d'aller au devant des Alliés, & de gagner la plaine; mais il trouva que le Prince Eugene & le Duc de Marlborough y avaient déjà rangé leurs troupes en bataille, en sorte que les ennemis furent obligés de demeurer dans les défilés.

Dans l'armée ennemie tout ce que faisait le Duc de Vendôme, était aussitôt changé par le Duc de Bourgogne. Mais les trois Généraux des Alliés étaient si parfaitement d'accord, que tous les ordres se donnaient & s'éxécutaient sans perdre un instant. Le Prince Eugene avait donné ordre à son infanterie de ne point tirer jusqu'à ce qu'elle fut près des

Français. Mais quand elles furent à la portée, le feu devint ſi terrible de part & d'autre, que les hommes tombaient en foule ſans que chacun pût gagner du terrein. Le Duc de Vendôme fit avancer de nouveaux bataillons de la ſeconde ligne contre le corps où commandait le Prince Eugene. Bientôt les Pruſſiens ſont renverſés & pouſſés juſqu'à l'Eſcaut. En même tems le Prince Electoral d'Hannovre, depuis Roi d'Angleterre, ſe jette dans la mêlée à la tête d'un eſcadron : ſon cheval eſt tué ſous lui : un Colonel tombe mort à ſes côtés, & il court le plus grand danger d'être écraſé ſous les pies des chevaux, ou d'être fait priſonnier. Un autre corps de Pruſſiens vole à ſon ſecours, il le dégage, ceux qui avaient été culbutés, reviennent à la charge, & les Français accablés par le nombre ſont renverſés à leur tour. Le Duc de Vendôme met pié à terre, paſſe à la tête de l'infanterie & expoſe mille fois ſa vie. Il juge que le ſeul moyen de contraindre la victoire à ſe déclarer pour ſon parti eſt de faire attaquer les Alliés par la gauche, il envoie un Aide-de-Camp pour en donner l'ordre, mais le Duc de Bourgogne en fait donner de contraires. La confuſion ſe met parmi les troupes, les Officiers ſubalternes ne ſavent plus à qui ils doivent obéir. Chacun décidé à mourir dans 1708.

1708. son poste, combat séparément, sans qu'il y ait aucune union entre les differens corps. L'artillerie ne fut presque d'aucun effet dans cette bataille, mais le feu de la mousqueterie fut très-meurtrier. Le Prince Eugene, remarquant que les ennemis peuvent être pris en flanc à la droite, communique son avis au Duc de Marlborough, qui le fait passer au Général d'Ouwerkerke, & celui-ci, quoique plus ancien dans le service que ses deux Collegues, obéit sans peine a leurs ordres. Il gagne une hauteur qui commande tout le champ de bataille. Il y conduit dix mille hommes guidés par le jeune Prince de Nassau & par le Comte d'Oxenstiern, avec deux mille cavaliers Danois pour les soutenir: fait descendre son infanterie par des sentiers & des chemins étroits à la droite du Château de Brovan, & tombe tout-à-coup sur les flancs des ennemis, où combattent les Gendarmes & une partie de la cavalerie de la maison du Roi. Ce corps, malgré sa bravoure tant de fois éprouvée, ne peut tenir contre une attaque aussi vive & contre le feu redoublé des assaillans. Les Alliés toujours couverts par les haïes & les buissons abattent successivement tous les cavaliers qui paraissent à leur vue. Pendant que les Généraux Hollandais de Wassenaar & Welk, alongeant leurs

files, envelopent les Ennemis dans un demi-cercle, ceux-ci ſont attaqués en même tems de front par Eugene & Marlborough, en flanc par d'Ouwerkerke, & en queue par les Hollandais & les Danois. Dans une ſi cruelle extrémité, la Maiſon du Roi fait volte face, perce la cavalerie Danoiſe, & éxécute la rétraite avec plus d'ordre qu'on n'en devait attendre dans un moment ſi funeſte. L'infanterie n'étant plus ſoutenue par la cavalerie, eſt environnée par les Alliés, & des régimens entiers ſont forcés de mettre bas les armes. Si la bataille eût commencé plutôt, il eſt certain que la plus grande partie de l'armée Françaiſe eût péri par le fer ou le feu des Alliés. Mais la nuit qui ſurvint, les obligea de ceſſer de tirer, dans la crainte que leurs propres corps ne ſe détruiſiſſent réciproquement. Ils demeurerent donc dans leurs poſtes, pendant que les Français profiterent de ce relâche pour faire leur retraite. Pluſieurs régimens prirent la fuite, les uns vers Tournai, les autres vers Lille ; mais le gros de l'armée ſe retira vers Ganda. Cette retraite ſe fit avec ſuccès, parce que le Duc de Vendôme demeura toujours à l'arriere garde où il arrêta les efforts des Alliés, qui ſe mirent à ſa pourſuite auſſitôt que le jour parut. Pendant 1708.

que le reste de l'armée gagnait les envi-
1708. rons de Gand par une retraite préci-
pitée, qui approchait beaucoup d'une
fuite, le Duc de Vendôme soutenait le
feu des Alliés au travers des haïes par
où il fallait nécessairement passer; te-
nait ses corps en ordre, & arrêtait con-
tinuellement les Alliés dans leur pour-
suite. Il ne put cependant empêcher
qu'ils ne fissent un grand nombre de
prisonniers, & le Prince Eugene se
servit d'une ruse, qui fit tomber dans
le piege, la plus grande partie des sol-
dats qui fuyaient au travers des cam-
pagnes. Il envoya de plusieurs côtés
des tambours qui battirent la retraite
à la Française avec des Officiers qui
criaient à moi Champagne, à moi Na-
varre, à moi Piémont. Les Français
qui crurent ces Officiers de leurs corps,
accoururent pour se joindre à eux,
& augmenterent le nombre des prison-
niers.

La perte des Français fut de quatre
mille hommes tués; de deux mille bles-
sés & d'environ sept mille prisonniers.
Les Alliés prirent trente-quatre éten-
dards, vingt-cinq drapeaux, & cinq paires
de timbales. Ils perdirent quinze cens
hommes de tués, & eurent plus de deux
mille blessés.

L'on se pré- La nuit du 14 au 15 le Duc de Marl-

borough détacha le Comte de Lottun, avec quinze mille hommes & quatre mille chevaux pour s'emparer des lignes que l'ennemi avaient formées entre la Lis & la ville d'Ypres. Il s'en rendit maître ſans reſiſtance : elles furent raſées, & le Comte ſe porta enſuite dans la Flandre Françaiſe & l'Artois où il leva de fortes contributions. Dans le même tems le Général Anglais mit ſon armée en marche pour occuper le camp d'Helchim, pendant que le Prince Eugene ſe rendit à Bruxelles pour en faire partir l'Artillerie & les autres munitions néceſſaires au ſiege qu'il avait réſolu. Il ſe chargea en perſonne de la conduite du convoi, compoſé de cent groſſes pieces de canon, de plus de quarante mortiers, & de cinq mille charriots, ou autres voitures chargées de boulets, de poudre & de munitions. L'entrepriſe était des plus hardies ; il s'agiſſait de les conduire par terre l'eſpace de vingt-trois lieues, préſqu'à la vue d'une armée de quatre-vingt mille hommes qui pouvait troubler la marche de ce prodigieux convoi dont la file ſeule des charriots tenait au moins cinq lieues d'étendue. Cependant tout cela ſe fit, ſans qu'il y eut un coup de piſtolet tiré, ni un ſeul charriot de detourné. Eugene, accompagné du Prince Frederic de Heſſe-Caſſel, conduiſit le convoi à

1708.

pare pour le ſiege de Lille.

1708. Soignies, enſuite à Ath; traverſa l'Escaut à Helchim, & gagna les environs de Lille qu'il avait deſſein d'aſſiéger.

Le Duc de Bourgogne emporta d'aſſaut le Fort rouge, défendu par deux cens hommes, dont une partie furent paſſés au fil & l'épée, & le reſte fait priſonniers. Il ſe rendit auſſi maître du Fort d'Albret, & les Alliés craignant qu'il ne ſe portât ſur les villes de Ham, l'Ecluſe & Hulſt envoyerent ordre aux Gouverneurs de ces Villes d'ouvrir leurs écluſes, ce qui mit tous les environs ſous les eaux. Le Chevalier de Roſel, pénétra jusqu'à l'Isle de Cadſan; brula quelques villages, enleva des beſtiaux, & leva des contributions, à la vue du Général Fagel, qui n'ayant pas aſſez de troupes pour tenir la campagne, ſe renferma dans Yſendyck.

Siege de Lille. Le Prince Eugene, ayant fait tous ſes préparatifs pour le ſiege de Lille, conduiſit ſon armée à Menin, qui n'en eſt éloigné que de quatre lieues. L'armée fut partagée en deux corps; l'un pour faire le ſiege, & l'autre deſtiné à le couvrir, à empêcher l'arrivée des ſecours, & à faciliter l'arrivée des convois. Le Prince Eugene qui commandait le premier corps, compoſé de cinquante bataillons & de quatre-vingt-dix eſcadrons,

de toutes les nations qui étaient entrées dans la grande Alliance, se mit en marche le 11. Son infanterie traversa Menin, & la cavalerie conduite par le Prince d'Orange, passa la Lis sur un pont qu'on y fit construire. Marlborough se chargea de commander le corps d'observation, d'environ soixante mille hommes, & continua de demeurer dans le camp d'Helchim. Le 14 on fit l'investissement de la place & toutes les troupes furent distribuées dans les quartiers qu'elles devaient occuper pendant le siege. La Ville étant entiérement investie, dix mille pionniers furent occupés à creuser les lignes de circonvallation, qui occupaient trois lieues de terrein & qu'on fit de quinze piés de largeur, sur neuf de profondeur. Le parc d'artillerie fut établi entre les rivieres de Marque & de la Deule: le Prince Eugene prit son quartier dans l'Abbaye de Loos, & le Prince d'Orange dans celle de Marquette. Dès le premier jour, le Prince Eugene employa un détachement de deux mille hommes pour saigner une flaque d'eau du côté de la Citadelle, mais le feu de la place les força de se retirer. Ils revinrent la nuit suivante, mais après une perte de quatre cens hommes, & un grand nombre de prisonniers qu'on 1708.

leur fit, le Prince abandonna l'entrepri-
1708. se.

Ouverture de la tranchée.

Une entrepriſe auſſi éclatante attira dans le camp des Alliés beaucoup de perſonnes de la plus haute diſtinction; pluſieurs ſe firent gloire de ſervir ſous le Prince Eugene en qualité de Volontaires. Les principaux furent Auguſte Roi de Pologne, & le Landgrave de Heſſe-Caſſel. Le Prince choiſit pour faire les approches le côté du Nord, à droite & à gauche de la Deule qui ſort de la ville en cet endroit. La Garde fut réglée à cinq mille hommes d'infanterie, & à neuf cens hommes de cavalerie, avec quatre mille travailleurs. On convint que la tranchée ſerait montée ſucceſſivement deux jours par les troupes Impériales, Palatines & Heſſoiſes, trois jours par les Anglais, les Hollandais & les autres Alliés, & que les ingénieurs Hollandais auraient la direction des travaux ſous les ordres de leurs Chefs de Mey & des Roques. Le 18 le Prince Eugene fut obligé de reculer ſon quartier, ſon valet de chambre, au moment qu'il l'habillait, ayant été tué à ſes côtés par un boulet venu de la place. La tranchée fut ouverte le ſoir du 22, & le Duc de Bouffiers qui commandait dans la place, étant ſorti en perſonne pendant la nuit à

la tête des dragons, il fit tirer d'une Chapelle fortifiée, plusieurs volées de canon chargés à cartouche, qui tuerent ou blesserent un grand nombre d'assiégeans. Cette Chapelle les incommodant beaucoup, ils s'attacherent à s'en rendre maitres, & y réussirent la nuit du 24 au 25, ce qui leur donna la facilité de s'emparer de divers petits forts, dont le feu pouvait leur causer beaucoup de dommage. 1708.

Vigoureuse défense de la garnison.

La Deule fort de la ville au milieu d'une Courtine, défendue par deux bastions, couverts de deux ouvrages à cornes avec des demi-lunes, un ravelin & des tenaillons sur la riviere. Ce fut contre ces défenses, que les Assiégeans dirigerent particulierement leurs batteries, dont les principales qu'on nomma les batteries Hollandaises, parce qu'elles furent élevées aux frais de la République, commencerent à tirer le matin du 27. On leur opposa seize mortiers qu'on faisait agir tous ensemble, pendant que l'artillerie nombreuse dont toutes ces batteries étaient couvertes, tirait continuellement pour troubler les Assiégeans dans leurs approches. La mousqueterie faisait aussi un feu terrible sans aucune interruption, & tous les remparts ne presentaient que des tourbillons de feu & de fumée. Un moulin fortifié, près la porte de saint An-

1708. dré, incommodant beaucoup les Assiégeans, trois cens grenadiers l'attaquerent le 29. Ils l'emporterent l'épée à la main. Mais M. de Boufflers envoya deux bataillons pour le reprendre. Ils y réussirent, après avoir perdu près de deux cens hommes, & en avoir fait périr six cens des Alliés. Enfin jugeant qu'on ne pouvait conserver longtems ce poste, ils le firent sauter en l'air, & se retirerent dans la place.

Le Duc de Bourgogne tente de secourir Lille.

Le Duc de Bourgogne fut alarmé du danger éminent que courait une ville aussi importante. Il fit les plus grands efforts pour y jetter du secours. Il résolut de le tenter par la partie du midi, en passant entre la source des deux rivieres. Ce Prince quitta le camp qu'il occupait près de Gand, où il ne laissa qu'un corps de huit mille hommes pour le garder. L'armée Française, prit sa route par le Brabant pour se joindre au Duc de Berwick. Ce Général s'avança par Enghien & Lesfines, & joignit le Duc de Bourgogne à Grandmont. Les deux armées ainsi réunies, n'en formaient plus qu'une d'environ cent vingt mille hommes, qui alla camper le 31, dans la plaine de Leuze à trois lieues de Tournai. Elle traversa l'Escaut le premier de Septembre, & entra

dans la plaine de Lille, précédée de deux cens pieces de canon. 1708.

Marlborough inſtruit des mouvemens des Français, paſſa auſſi la même riviere, comme s'il eut eu deſſein d'empêcher la jonction des deux armées, ou au moins de s'oppoſer à leur marche. Mais il ne jugea pas à propos de les attaquer; il ſe contenta de paſſer l'Eſcaut, pour ſe mettre derriere la riviere de Marque, & empêcher l'introduction du ſecours dans la place. Les Français n'auraient pas tenté de paſſer cette riviere dont les bords étaient gardés par les troupes des Alliés; mais comme ils pouvaient pénétrer au deſſus de ſa ſource; le Prince Eugene s'y transporta avec le Duc de Marlborough & les Ingénieurs pour tracer un camp, dont la droite fut appuyée à Nogelles-ſur-Deule, & la gauche a Péronne-ſur-Marque; enſorte qu'il embraſſait tout l'eſpace entre les deux rivieres. Comme cette poſition était à peu de diſtance du Prince Eugene, on n'augmenta pas le nombre des troupes de l'armée d'obſervation; mais ce Prince, en retournant à ſon camp, promit au Géneral Anglais de marcher à ſon ſecours en cas d'attaque, avec douze mille hommes d'infanterie & ſept mille chevaux.

La marche des Généraux Français avait été retardée par divers obſtacles,

1708. surtout par la difficulté des chemins qu'on avait applanis en y employant deux mille pionniers. Le Duc de Vendôme voulait marcher aux Alliés en arrivant, sans leur laisser le tems de se retrancher entre les deux rivieres: rien n'était plus judicieux, mais loin d'adhérer à ce sage conseil, le Duc de Bourgogne envoya à Versailles pour prendre les ordres de Louis XIV. Ce Monarque aveugle en sa confiance pour Chamillard, l'envoya sur les lieux pour décider, comme si ce Ministre eût eu plus de connaissance de ce genre que le Duc de Vendôme; peut-être que si l'on n'eût pas laissé écouler dans l'inaction un tems si précieux, les Alliés auraient levé le siége; l'on prétend même que cela fut agité dans le Conseil. Mais le Prince Eugene insista pour le continuer, mais il ajouta qu'il fallait fermer la place par de bons retranchemens pour mettre le camp & les assiégeans à l'abri de toute insulte.

Le Duc de Marlborough eut peine à se renfermer dans des retranchemens surtout avec une armée victorieuse, mais il se rendit aux raisons du Prince. On les forma de dix piés de largeur sur neuf de profondeur, & le Prince s'en retourna au siege avec l'infanterie qu'il en avait amenée. Le Duc de Bourgogne fit attaquer à sa vue le village de Salin qui était devant leurs

retranchemens. Les Allemands en furent chaſſés ainſi que de quelques poſtes, il y expoſa tellement ſa perſonne qu'il eut un Officier tué à ſes côtés. Chamillard s'en retourna à Verſailles ſans avoir rien décidé, & le Duc de Bourgogne après quelques tentatives inutiles prit le parti de changer ſon camp. Devant Lille, le Prince Eugene avait fait élever contre le front qu'il attaquait, douze batteries où l'on avait placé cent cinquante bouches à feu. Elles firent bientôt de larges brêches aux deux baſtions, & la nuit du 7 au 8 de Septembre, ils donnerent un aſſaut des plus terribles; mais les troupes qu'il avait envoyés pour s'emparer du chemin couvert furent renverſées de tous les côtés & forcées de ſe jetter en déſordre dans leur rétranchemens, après avoir perdu trois mille cinq cens hommes. Le Duc de Bourgogne partagea ſon armée en différens corps pour empêcher l'arrivée des convois au ſiege. Leurs diſpoſitions couperent entierement toute correſpondance entre l'armee des Alliés & la ville de Bruxelles où étaient les gros magaſins des Etats. Le Duc de Marlborough écrivit à la Reine d'Angleterre pour lui demander qu'elle envoyât en Flandre les munitions & les troupes qu'on avait deſtinés pour l'Eſpagne. En conſequence le Vice-Amiral Bing conduiſit ſa flotte 1708.

1708 à Oſtende, où toutes ces munitions furent débarquées Auſſitôt que le Duc en fut inſtruit, il fit porter un Détachement de ſeize mille hommes pour s'emparer du canal de Nieupoort par où l'on devait les amener au ſiége. Le Duc de Vendôme voulait ſe charger en perſonne d'aller combattre ce corps; mais on ne le jugea pas à propos, ſous prétexte que ſa préſence était néceſſaire ailleurs, & le Comte de la Mothe eut la commiſſion de veiller ſur tous les mouvemens de ce détachement. Mais il fit des fautes ſi conſidérables que les Alliés lui durent en grande partie la conquête de Lille.

Combat de Wierendal au desavantage des Français.

Enfin par la mauvaiſe manœuvre il ſe fit battre à Wierendal où il perdit trois mille hommes, outre un grand nombre de bleſſés & de priſonniers; le reſte ſe ſauva a Bruges où ils furent raſſemblés par le Comte de la Mothe, pendant que le convoi des Allies continuait ſa route ſans rencontrer aucun nouvel obſtacle.

Le Duc de Bourgogne, voyant le peu de reuſſite de cette entrepriſe, paſſa en perſonne à Bruges où il raſſembla vingt-ſix mille hommes d'infanterie & ſept mille chevaux. Il fit ouvrir les écluſes d'Oſtende, enſuite il paſſa à Oudenbourg, à Wenendal, mais voyant le Général Anglais s avancer avec des forces ſuperieures jusqu'à Rouſſelaar, dans l'intention de livrer bataille, les Français

qui avaient ordre d'éviter une action, prirent le parti de ſe retirer ſous Gand, ce qui donna encore aux Alliés la facilité de tirer d'Oſtende toute la poudre qui était néceſſaire pour achever le ſiege de Lille. 1708.

Le Prince Eugene bleſſé.

Si le Prince Eugene n'eût pas reçu ce ſecours, il aurait ſûrement été forcé de lever le ſiege Mais dès qu'il fut arrivé, l'ardeur & le courage des troupes ayant repris de nouvelles forces, il réſolut d'attaquer en même-tems, la nuit du 21 de Septembre, par cinq endroits à la fois. Pour faciliter toutes ces attaques le Duc lui envoya cinq mille Anglais. Le Prince ſe mit dans une batterie avancée, afin d'animer ſes troupes par ſa preſence; & vers les ſix heures du ſoir, elles s'avancerent au nombre de huit mille hommes. Ils furent repouſſés jusqu'a trois fois; & ce ne fut qu'apres la perte d'un grand nombre de leurs meilleurs guerriers qu'ils parvinrent à s'emparer de l'angle du demi-baſtion gauche du tenaillon à l'attaque droite, & de la place d'arme du chemin couvert, vis-a-vis la grande brêche à l'attaque de la gauche. Les aſſaillans furent repouſſés de tous les endroits, & le Prince Eugene fut bleſſé d'un coup de feu au deſſus de l'œil gauche, ce qui obligea de le transporter à ſon quartier. Il fit demander une ſuſpenſion d'armes pour

1708. enlever les morts, mais le Duc de Boufflers, craignant que les Impériaux ne profitaſſent de ce tems-là pour examiner ſes défenſes, répondit qu'il les ferait enterrer lui-même quand il y en aurait un plus grand nombre. Le Duc de Marlborough prit la direction du ſiege jusqu'à ce que le Prince fût guéri de ſa bleſſure. La nuit du 23 au 24 ou donna un nouvel aſſaut, où les Alliés emporterent une partie du tenaillon de la gauche; mais à peine commençaient-ils à y établir un logement, qu'une mine vint à jouer, leur enleva un grand nombre d'hommes, & les autres étant retournés à la charge, ſe logerent ſur cet angle, dont la priſe leur coûta encore plus de mille hommes.

Le Prince de Tingri introduit quelques munitions dans la place.

Cependant le Gouverneur commençait à manquer de poudre. Un Officier nommé Dubois en paſſant ſept à huit canaux à la nage & ſouvent entre deux eaux pour n'être pas vu des Alliés, parvint au Camp du Duc de Bourgogne & lui fit connaître le beſoin de munitions où était la Place. Le Prince de Tingri eut la hardieſſe d'entrer dans le camp des ennemis qu'il ſut tromper, à la tête de deux mille cinq cens chevaux qui chacun portait en croupe un ſac de poudre de ſoixante livres, & les autres chargés de trois fuſils, & de pierres. Tout allait bien, dix-huit à dix-neuf

cens avaient déjà paſſé, avant que les Alliés en euſſent le moindre ſoupçon. Mais un Officier ayant eu l'imprudence de crier en ſa langue, ſerre, ſerre, on tira ſur eux: ceux qui étaient paſſés gagnerent la place, & les autres furent obligés de retourner à Douai. 1708.

Cette manœuvre fit connaître au Prince Eugene que la ville n'était pas bien pourvue de munitions. Ainſi il réſolut de donner deux aſſauts de nuit a la demi-lune qui couvrait le tenaillon de la gauche. Afin de haraſſer la garniſon, il fit marcher le 3 d'Octobre en plein midi un corps de mille hommes. Ils trouverent les ſoldats Français endormis par la chaleur & l'épuiſement, & quoique bientôt réveillés ils ſe miſſent en défenſe, comme ils combattaient ſans ordre, ils furent d'abord forcés, tués, ou précipités dans les foſſés, & les aſſaillans reſterent maîtres du tenaillon. Les jours ſuivans, après pluſieurs aſſauts très-meurtriers ils gagnerent aſſez du chemin couvert pour y dreſſer une batterie de vingt pieces de canon qui en peu de jours firent de larges breches aux deux baſtions de la Courtine.

Enfin le Duc de Boufflers, après avoir épuiſé tout ce que l'art & le génie pouvaient inventer pour la défenſe de la ville, voyant que les vivres manquaient, que ſes baſtions étaient auſſi endomma-

1708 gés, par l'artillerie Hollandaise qui ne cessait nuit & jour un feu terrible & continuel, resolut de se retirer dans la Citadelle, crainte que la famine se mettant dans la place, il ne fut obligé de rendre le tout en même-tems.

Reddition de la place. Le Prince Eugene, pour marquer la considération & l'estime qu' il avait pour la belle défense du Duc de Boufflers, chargea l'Officier qu'il lui avait envoyé pour traiter de la reddition de la place, de lui dire qu'il le laissait le maitre des articles de la Capitulation. Elle fut exécutée fidélement de part & d'autre. Ausitôt que la treve fut expiree on ouvrit la tranchée devant la citadelle, où il y avait cinq mille cinq cens hommes, bien résolus de se défendre jusqu'a la derniere extremité. Enfin apres la plus belle défense, admirée même des assiégeans, le Duc de Boufflers réduit à la derniere extrémite, apres néanmoins un ordre du Roi, livra la citadelle au Prince Eugene le 8 de Décembre, & il en obtint la même capitulation qu'il lui avait été accordée lors qu'il rendit la ville.

Reddition de la Citadelle.

Le Duc de Vendôme s'empara de Lessingue le 25 d'Octobre. Ce poste ôtait la communication d'Ostende au camp des Allies. Cette expedition eut été utile deux mois plutôt. Il en était de même du projet que l'Electeur fit d'attaquer

Bruxelles: cette ville n'eût pu être ſecourue dans le mois de Septembre par les Alliés qui avaient aſſez d'affaires devant Lille, mais on ne s'en aviſa que le 16 de Novembre. Le Duc de Marlborough fut en état de s'y porter, & après avoir paſſé l'Escaut le 27 de Novembre, ils s'avança vers Bruxelles, & força l'Electeur de décamper. Le 30 de Décembre, le Comte de la Mothe rendit la ville de Gand aux Alliés qui s'emparerent encore de Plaſſendall. Ces conquêtes vinrent fort à propos. Car peu de jours après le froid devint ſi rigoureux qu'il eût été impoſſible de rien entreprendre. Peu de jours avant la reddition de Lille, mourut le Feld-Maréchal d'Ouwerkerke, dans la ſoixante-ſixième année de ſon age. Il fut remplacé par le Comte de Tilly, Général de la Cavalerie. 1708. *Lamberti* V. 127. 144.

Les inondations du Rhin, joint à la faibleſſe des troupes, empêcherent encore qu'il ne fût rien entrepris cette année en Allemagne. En Italie le Duc de Savoye enleva aux Français les forts d'Exiles & de Feneſtrelles; mais le Duc de Villars força les deux villes de Pignerol & de Sezane ſous ſes yeux. Les Anglais s'emparererent de l'Iſle de Sardaigne pour l'Archiduc & de l'Iſle de Minorque pour eux-mêmes.

En Espagne la fortune continua à ſe-

1708. conder Philippe V; Charles III ou l'Archiduc, aidé d'un renfort considérable amené par le Comte de Stahremberg, ne put rien entreprendre; Le Duc d'Orléans qui commandait l'armée de Philippe, s'empara de Tortose; & le courage des Anglais ne put sauver Denia & Alicante.

1709. Louis XIV, dont les ressources n'égalaient plus celles de ses Ennemis fut sensible aux cris de ses peuples accablés d'une guerre si longue & si malheureuse & réduits au désespoir par un hiver cruel; il fit de nouvelles tentatives pour la paix; nous réunissons dans un cadre particulier tout ce qui se fit pour cet objet; mais en négociant, il n'en faisait pas moins ses préparatifs pour la guerre. La nation entiere fut indignée des demandes exhorbitantes des Alliés, & Louis XIV se prépara à tenter encore la fortune. La famine, qui désolait alors la France servit elle-même à recruter les troupes, & on donna au Duc de Villars le commandement de l'armée de Flandres. Ce choix fut généralement applaudi, & ne pouvait manquer de l'être; mais en partant de Versailles, il reçut un ordre précis de se tenir sur la défensive, plûtôt que d'attaquer sans nécesité. Torci ayant quitté la Haye sans même négocier, avait laissé à son départ Mr. le Président Rouillé pour tâcher d'obtenir des conditions moins accablan-

tes. Mais les Etats perſiſterent toujours à propoſer non la paix, mais une treve; & pendant cettre treve, une ſatisfaction entière pour tous leurs Alliés, & aucune pour les Alliés de Louis XIV ; à condition que ce Prince ſe joindrait a eux pour chaſſer d'Espagne ſon petit-fils dans l'eſpace de deux mois, & que pour ſûreté il céderait d'abord & à jamais, dix villes de Flandre-aux Hollandais; qu'il rendrait Strasbourg & Briſac, & qu'il renoncerait enfin à la Souveraineté d'Alſace. Rouillé reçut bientôt après l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures, & le Duc de Villars ſe rendit en Flandres pour raſſembler l'armée des deux Couronnes. Il vint établir ſon camp près de la Lis; la gauche à Robeque pour couvrir Saint-Venant, & la droite à Hinges pour couvrir Aire & Bethune. Il s'étendit enſuite jusqu'a la Scarpe. On forma des inondations où elles furent jugées nécesſaires, l'on fit des retranchemens de quinze piés de largeur, flanqués de forts & de redoutes d'espace en espace. Outre ces précautions, le terrein fut applani, tous les arbres & les buiſſons qui auraient pu gêner la vue furent abbatus. Enfin le Maréchal ne négligea rien de ce qui pouvait le mettre en ſûreté. 1709.

Les forces des Alliés montaient en Flandre à cent quatre-vingt bataillons, &

1709. deux cens quatre-vingt-neuf escadrons, dont ils firent deux armées. Le Prince Eugene eut le commandement de celle qui était composée des troupes Allemandes, & Marlborough se mit à la tête des Anglais, des Hollandais & des autres Alliés. Quelqu'envie qu'eût ce dernier de profiter de sa supériorité pour livrer bataille aux Français à la vue du retranchemens du Maréchal, il en jugea l'attaque impossible, & le Prince Eugene & lui résolurent d'entreprendre le siége de Tournai. Pour mieux tromper les Français sur ce projet, ils firent passer la Deule à leurs troupes, & se mirent en marche; comme s'ils eussent eu réellement le dessein de les forcer dans leurs postes. Ce mouvement fit prendre le change au Maréchal de Villars, & il retira de Tournai une partie assez considérable de la garnison, pour renforcer son armée. C'était ce qu'ils demandaient, aussitôt ils tournent vers la ville, dont le Général Lumlai fit l'investissement le 27 de Juin avec vingt-quatre bataillons & quarante-cinq escadrons. Le Duc de Marlborough se chargea de la conduite du siége, & le Prince Eugene à son tour prit le commandement de l'armée qui devait observer tous les mouvemens du Duc de Villars. La garnison de Tournai était de onze bataillons, sous les ordres de Surville qui s'était déjà distingué par sa bra-

Siege de Tournai.

voure à la défenſe de Lille. Il y avait des munitions de guerre & en quantité, mais peu de vivres & d'argent Le Maréchal eſſaya inutilement d'y en faire entrer & d'y jetter du ſecours; mais il était trop tard après en avoir lui-même affaibli la garniſon. 1709.

Marlborough pouſſa les travaux du ſiége de Tournai avec vivacité, pendant le reſte du mois de Juin & de Juillet; quoiqu'ils euſſent perdu Varneton, gros bourg ſitué ſur la Lis, dans l'intention de ſe conſerver un libre paſſage ſur cette riviere. Les aſſiégés firent pluſieurs ſorties, qui n'eurent que peu d'effet, parceque la garniſon était trop faible; mais elle fit toujours un feu très-vif. La nuit du 24 au 25, les aſſiégeans ſe rendirent maitres du chemin couvert après une belle réſiſtance. Le 27 ils emporterent le Ravelin & l'ouvrage à corne, quoiqu'ils euſſent été repouſſés jusqu'a la troiſième attaque. Enfin le 28 le Gouverneur voyant que la brêche était praticable au corps de la place battit la chamade, & rendit la ville par capitulation: La garniſon ſe retira dans la Citadelle, au nombre de trois mille cinq cens hommes & de trois cens dragons a pié.

Capitulation de la Citadelle de Tournai.

Les attaques contre la Citadelle avaient commencé en même tems que le ſiege de la Ville; & Marlborough les fit con-

1709. tinuer avec la même activité après que la ville se fut rendue. On convint verbalement de ne point tirer de la ville sur la Citadelle, ni de la Citadelle sur la ville, ce qui ne fut cependant pas toujours régulierement observé. Ce siége fut très-meurtrier; les mines des assiégés firent un ravage étonnant. Le Duc de Marlborough fit publier le 13 d'Août qu'il donnerait un ducat par jour aux volontaires qui iraient soutenir les travailleurs dans les mines. Il y en eut un assez grand nombre que l'appas du gain fit entrer dans les fourneaux, où ils rencontrerent fréquemment les Français. Alors on se poignardait dans l'obscurité. Le défaut de vivres fit plus que tous leurs efforts. Le Gouverneur hors d'état de continuer plus longtems une si belle défense, battit la chamade le 31 d'Août. Tout ce qu'il put obtenir, fut que ses troupes sortiraient avec armes & bagage; qu'elles seraient ensuite désarmées à l'exception de leurs épées: qu'on les conduirait en France, & qu'on rendrait en échange un pareil nombre d'Officiers & de Soldats pris sur les Alliés, en commençant par ceux que les Français avaient fait prisonniers à Varneton, ce qui fut fidélement éxécuté de part & d'autre.

A peine Marlborough prit-il le tems de se reposer après le siége & la prise de

a Citadelle de Tournai. Il marcha aus-
itôt avec le Prince Eugene pour inve- 1709.
tir la ville de Mons. Le Maréchal de
Boufflers venait d'arriver au camp du
Maréchal de Villars; mais quoiqu' il
fût l'ancien du Maréchal, il voulut ſervir
ous lui, en qualité de Volontaire. Ils
réſolurent de s'avancer pour s'oppoſer
a l'inveſtiſſement de Mons. Les Alliés
vinrent auſſitôt les attaquer près des
bois de Blangies & de Malplaquet.

Les deux armées étaient d'environ quatre-vingt mille combattans, mais les Alliés étaient ſupérieurs de quarante-deux bataillons; ils avaient cent-quarante pieces de canon, c'était ſoixante de plus que les Français. Le Duc de Marlborough commandait l'aile droite où étaient les Anglais & les troupes Allemandes à la ſolde de l'Angleterre. Le Prince Eugene etait au centre, Tilli & le Prince d'Orange à la gauche avec les Hollandais. Villars commandait la gauche, il avait laiſſé la droite au Duc de Boufflers. Il avait retranché à la hâte ſon armée dont la moitié n'était compoſée que de nouvelles recrues. Il y avait eu depuis pluſieurs ſiecles peu de batailles plus diſputées & plus longues, mais aucune plus meurtriere. La gauche des Alliés où combattaient les Hollandais fut presque toute détruite & même pourſuivie la bayonnette au bout du fu- Combat de Malplaquet.

1709. fil. Ils s'étaient cependant avancés sur trois lignes, jusques près des retranchemens. Ils formerent leur attaque avec impétuosité, & défirent quelques bataillons Français, placés dans un petit bois. Mais ils en furent chassés, par des forces supérieures, obligés même à reculer par une décharge de cinquante pieces de canon chargées à cartouche qui en fit tomber plus de deux mille. Les Anglais reculerent. Le Prince d'Orange veut rallier les Hollandais, il y réussit, mais ce ne fut que pour les exposer à un nouveau carange. Animés par l'ardeur que ce Prince leur communique, ils forcent les deux premiers retranchemens, & croyent emporter de même le troisième; quand ils se trouvent arrêtés par un prodigieux abbatis d'arbres, d'où il sort une grêle si furieuse de mousquetterie, que le Prince qui s'est avancé lui-même jusqu'à y planter un drapeau au milieu du feu le plus affreux, est forcé de reculer. Bientôt les Français franchissent les retranchemens de toutes parts, massacrent & culbutent les Hollandais dans les premiers retranchemens & leur arrachent neuf drapeaux dont ils venaient de s'emparer.

Marlborough à la droite, faisait & soutenait les plus grands efforts. Le Maréchal de Villars dégarnit un peu son centre pour s'opposer à ce Général; ce

ce mouvement donna jour aux Anglais qui en tirerent le plus grand avantage. 1709.
Le Lord Cadogan y conduisit un gros corps de troupes fraiches, qui soutenu par un feu continuel ne tarda pas a s'emparer des retranchemens dégarnis. Le Régiment des Gardes qui les defendaient, ne résista pas. Villars, en accourant de la gauche au centre, reçut au dessus du genou un coup de feu, qui lui fit une large blessure. Aussi animé à la vue de son sang que venait de l'être le Prince Eugene à qui une balle avait emporté les chairs derrière l'oreille le Maréchal n'en devient que plus ardent à combattre, mais la nature succombe: il tombe evanoui, on l'emporte hors du champ de bataille & la bataille fut gagnée pour les Alliés. Le champ était jonché de pres de trente mille morts ou mourans. La France ne perdit qu'environ huit mille hommes dans cette journee. Les Alliés en laisserent sur le champ de bataille environ vingt & un mille tant tues que blessés, mais le centre de l'armée Française, ayant eté forcé, & les deux ailes coupées, ils s'attribuerent la victoire: pour le prouver le Prince Eugene alla mettre le siege devant Mons le 25 du même mois, & força le Gouverneur de capituler le 10 du mois suivant. La garnison sortit avec armes & bagages, & six coups a tirer par soldat. Cette conquête demeura aux

Prise de Mons.

1709. Etats ainsi que Tournai & Lille. Elle termina la campagne, & l'on mit de part & d'autres les troupes en quartier d'hiver.

Campagne d'Allemagne.

Les opérations militaires furent en Allemagne aussi languissantes que les années précédentes. On ne fut pas en état d'empêcher le Maréchal d'Harcourt de s'établir au delà du Rhin. Le Comte de Merci s'étant avancé dans l'Alsace, avait imaginé de pénétrer en France par le Comté de Bourgogne, pendant que le Duc de Savoye, y pénétrerait de son côté. Mais le Comte du Bourg, détaché par le Maréchal d'Harcourt, le rencontre près de Rumersheim, lui livre bataille & défait totalement son armée.

Tindal VIII.

La campagne offre encore moins d'événemens en Italie. Le Duc de Savoye n'ayant pu obtenir ce qu'il demandait à l'Empereur, reste dans l'inaction. Le Comte de Daun se voit obligé de vaincre pour lui. Il reprend aux Français Annecy & quelques autres places.

En Espagne le Lord Galloway est battu avec les troupes d'Angleterre, des Etats & du Portugal, dans la plaine de la Guldina, sur la petite riviere de la Laya. Ce fut le Marqui du Bai qui remporta cette victoire. Mais elle n'empêcha pas le Comte de Stahremberg de s'emparer de Balaguer en Catalogne. Les Alliés furent battus dans plusieurs pe-

tites escarmouches, la fortune semblait avoir tourné le dos au Prince Autrichien. 1709.

Depuis longtems le Duc de Marlborough cherchait à concilier les differends qui s'élevaient sans cesse entre l'Angleterre & les Etats. Il aurait voulu engager ces derniers à garantir la succession telle que l'avait réglé l'acte du Parlement passé en 1701. Les Etats-Généraux, ou plutôt certaines Provinces demandaient en échange la garantie d'une barriere dans les Pays-Bas & même le maintien du gouvernement présent, de façon que le Stathouderat ne pût être introduit dans les cinq Provinces qui n'en éprouvaient pas le joug. Ces demandes prolongerent la négociation; mais enfin les Etats-Généraux consentirent à signer un traité conclu le 29 d'Octobre, par lequel ils garantissaient la succession dans la ligne Protestante de Hanovre & les Anglais leur garantissaient une barriere dans les Pays-Bas Espagnols. *Lamberti* V. 464.

Ce fut à peu près dans ce tems-ci que les Etats de Hollande & de Zélande, considerant les grands avantages qu'ils avaient retirés des Protestans Français qui s'y réfugiaient pour cause de Réligion, & qui y apportaient leurs fabriques & leurs manufactures, déclarerent par un Edit pu- Les Protestans Français naturalisés.

blic, que les Réfugiés & leurs Enfans
1709. seraient considérés comme sujets naturels de l'Etat, & qu'ils pourraient à leur gré le faire donner des lettres de naturalité. Ce dernier droit que l'on nomme ordinairement Droit d'Indigénat, ne donnait aux Réfugiés aucun droit d'entrer dans les grandes charges, auxquelles ils ne pouvaient être appellés que par une faveur expresse du Souverain qui n'a été demandée que très rarement. D'ailleurs dans un Etat où tous les Etrangers ont la facilité d'obtenir à peu de frais le droit de Bourgeoisie, l'avantage de ces lettres de naturalité a du être compté pour peu de chose. Les Etats-Généraux publierent en 1715 une pareille Ordonnance; & comme la Cour de France ne voulait pas permettre que les Réfugiés tirassent aucuns biens du Royaume, en vertu de contracts de mariage, de dispositions testamentaires, ou à quelque autre titre que ce fût, les Etats ordonnerent de leur côté, que les Français ne pourraient former aucune prétention sur les biens des Français décédés dans leurs Provinces, soit à titre de contracts de mariage, de disposition testamentaire, ou de succession ab intestat; Ordonnance qui ne contribua pas peu à conserver dans la République, les biens qu'y avaient ap-

portés, ou qu'y avaient aquis les étrangers. Cependant la paix qui fut conclue en 1713 fit ceſſer de part & d'autre l'éxécution rigoureuſe de tous ces édits. 1709.

En Italie l'armée Impériale s'était, faute de proviſion & d'argent, réduite à rien. Enfin elle s'était retablie par des renforts de Pruſſe, du Palatinat & d'autres endroits. Elle était même devenue redoutable ſous le commandement d'Eugene. Ce Prince, voulant voler au ſecours du Duc de Savoye dont les Français envahiſſaient les Etats, voulut paſſer l'Adda près de Caſſano: Mr. de Vendôme défendait cette riviére; il y eut une action qui fut ſanglante; le Prince Eugene fut bleſſé, il abandonna le champ de bataille aux Français, il ſe retira, ſans avoir pu donner du ſecours au Duc, qui vit ſes plus fortes places tomber au pouvoir des Français.

La Campagne de Portugal & d'Eſpagne fut plus vive que dans aucun autre endroit. Les Français & les Eſpagnols avaient commencé le ſiége de Gibraltar l'année précédente & le continuaient encore. Le Baron de Pointis bloquait cette ville avec une eſcadre. Il ſurvint une violente tempête qui en diſperſa une partie; & la flotte d'An-

gleterre & des Etats détruisit ou dispersa
1709. facilement le reste. Ce siege fut entiérement levé le 23 d'Avril.

La longueur & l'activité de ce siege avaient consumé un grand nombre des forces Espagnoles; cette diversion fut très favorable à l'armée de terre. Les Portugais, avec les troupes d'Angleterre & des Etats, mirent jusqu'à vingt-quatre mille hommes en campagne. Les Portugais étaient commandés par le Comte de la Corzana, les Anglais par le Comte de Galloway & les Belges par le Baron Fagel. Les trois Généraux convinrent de commander en Chef alternativement chacun une semaine. Convention bizarre & propre à faire échouer une entreprise par la difficulté qu'un second Général trouve à suivre les opérations d'un premier. Ils se mirent en campagne dès la fin du mois d'Avril & prirent Salvaterra & Sarca, villes situées sur le Tage. Ils mirent alors le siege devant Valença-d'Alcantara sur la petite riviére de San-Salvador, dans une gorge de montagnes qui sépare la Province d'Uvas de l'Estramadure: cette ville fut prise d'assaut: le plus grand nombre des Habitans y fut impitoyablement massacré, à la vuë de leurs femmes & de leurs filles, livrées en même-tems à la brutalité du soldat. Les Eglises même ne

purent leur ſervir d'azile; l'iniquité, la barbarie & la licence la plus effrénée y gouterent l'horrible plaiſir de joindre le ſacrilege aux autres désordres dont les troupes ſe ſouillerent après la priſe de cette place. C'eſt ainſi que l'on traitait un peuple à qui l'on voulait donner un Roi qu'il rejettait. La ville d'Albuquerque redoutant un pareil ſort, ne tarda pas à capituler. Vers la fin du mois de Septembre, on aſſiégea une ville ſur une éminence au bord méridional de la Guadiana. Le peu d'harmonie qui regnait entre les trois nations fit traîner ce ſiege en longueur. Le Comte de Galloway eut le bras droit emporté par un coup de canon; le Général Fagel à qui le commandement était alors dévolu, fit pluſieurs excellentes diſpoſitions pour emporter la place; mais les Portugais manquant d'expérience & d'activité, ne le ſeconderent pas; le Maréchal de Teſſé eut le tems de venir au ſecours de la place qu'il fut obligé d'abandonner. Fagel mécontent des Portugais refuſa abſolument de continuer dans leur ſervice. Il mit ſes troupes en quartier d'hiver après la levée du ſiege, abandonna une nation qui mépriſait ſes ſages avis & revint en Hollande avec le conſentement des Etats-Généraux. Cette campagne dans l'Eſtramadure n'avait été 1709. *Tindal* VI. 231-236.

1709 gueres entrepriſe que pour former une diverſion. Les vuës des Alliés étaient principalement tournées vers la Catalogne. La flotte combinée d'Angleterre & des Etats ſous les Amiraux Showel & Almonde, était de retour à Lisbonne, portant cinq mille hommes de troupes de débarquement, une quantité prodigieuſe de proviſions de guerre & de bouche & toutes ſortes d'armes pour en fournir aux habitans diſpoſés à ſe ſoulever en faveur du Prince Autrichien. Le Comte de Peterborough commandait les troupes de débarquement; & le Prince Autrichien eut aſſez d'eſpoir de cette expédition pour monter ſur la flotte, qui arriva devant Barcelone le 22 d'Août.

Priſe de Barcelone. Le Prince de Heſſe-Darmſtad eut beſoin de tout ſon ascendant pour faire entreprendre le ſiege. Mais il paya cette audace de ſa vie. Il fut tué à l'attaque du Fort Montejavi. Ce Fort étant pris, la ville fut ſerrée de ſi près & ſi vivement canonnée, par les batteries de terre & celles des vaiſſeaux qu'elle ſe rendit le 4 d'Octobre. Cette conquête entraîna celle de presque toute la Catalogne & du Royaume de Valence. La flotte combinée mit alors à la voile pour les côtes de Portugal; une partie reſta pour les couvrir, le reſte revint dans les ports d'Angleterre & de la

République. Le succès de cette expédition n'empêcha pas les disputes d'éclater entre les deux Etats. Les Anglais se plaignirent que les Etats non content d'abandonner tout le fardeau de cette guerre à leur Reine, faisaient échouer les plus sages entreprises par les instructions pusillanimes, donnees à leurs Députés qui gênaient toutes les opérations. Les Etats de leur côté se plaignirent des déprédations des Anglais, qui enlevaient tous leurs vaisseaux venans de France, même ceux chargés de vin. Ils firent représenter aux Anglais, que leur République ne subsistant que par le commerce, il ne leur serait pas possible de fournir leur contingent dans cette guerre, au cas qu'on leur ôtât cette ressource; que les Anglais & sur-tout les Ecossais commerçaient publiquement en France. Cette représentation fit impression, il paraît que depuis ce tems, les deux nations se relâcherent sur cet article. Les Anglais avaient besoin des laines d'Espagne. Ainsi les deux nations n'ayant rien à se reprocher, continuerent à enfreindre les loix qu'elles s'étaient imposées. Tant il est vrai que tout ce qui tend à donner des entraves à la liberté du commerce est toujours éludé!

1709.

Tindal VI. 285-299. *Lamberti* III. 466.

Pendant l'hiver, les Etats-Généraux Reglemens

1709. formerent des ordonnances pour obvier aux plaintes élevées de tous côtés sur le relâchement de la discipline militaire. Ils enjoignirent sur-tout à leurs Députés à l'armée une plus grande déférence aux avis des Commandans en Chef; & c'eſt à ce reglement que l'on dût une harmonie plus grande, entre les Officiers Anglais & ceux des Etats, & peut-être les ſuccès brillans qui couronnèrent les efforts des deux armées pendant cette campagne.

des Etats ſur la diſcipline militaire.

Lamberti IV. 23. &c.

NÉGOCIATIONS

POUR LA PAIX

D'UTRECHT.

Depuis huit ans la France soutenait contre une ligue puissante qui trouvait des ressources dans son union, une attaque qui l'aurait accablée, quand elle aurait conservé son ancien bonheur. Mais la longueur de la guerre, des efforts extrêmes pour faire face à tant d'Ennemis à la fois, la grandeur & la multitude des revers essuyés, la rigueur des saisons qui ruinait l'espoir des recoltes, l'avidité des Traitans, la misere, la désolation, le découragement dans tous les ordres de l'Etat, rendaient la paix necessaire. Pour se procurer des ressources, Louis XIV s'était, dès l'an 1707, vu obligé de refondre les espéces & de hausser la valeur du numeraire, moyen ruineux qui portait un coup mortel au crédit. Les sources du commerce étaient taries, les finances epuisées; la famine se joignant a ces fleaux, avait jetté toute la France dans la derniere calamité;

1709.

Epuisement de la France.

depuis longtems Louis XIV auparavant
1709. si fier & si avide de combats, cherchait à nouer des négociations de paix. En 1705
Premieres ouverture de paix. le Médecin Helvetius, non moins connu pour avoir été le pere de l'Auteur du livre de *l'Esprit*, que par ses propres talens, vint en Hollande, sous prétexte d'y voir son pere qui demeurait à la Haye. Il commença par sonder le Pensionaire Heinsius qui, loin de montrer de l'éloignement pour la paix, demanda seulement que la France s'expliquât clairement sur les conditions, au cas qu'elle fût sincere. La-dessus la Cour de France envoya le Président Rouillé qui joignait à
[*Wagen.* XVII. 289. l'éloquence la plus insinuante, l'art de pénétrer les pensées de ceux qui prenaient le plus de soin pour les cacher. Mais comme on demandait que le Duc d'Anjou commençat par renoncer à l'Espagne & aux Indes, ces ouvertures ne furent pas suivies. L'année suivante au mois d'Août, la Cour de France fit, par la voie du Bourguemaître Hennequin de Rotterdam, qui entretenait correspondance avec le Ministre Chamillard, des propositions formelles de paix; elle s'avança jusqu'à proposer aux Etats-Généraux l'acquisition des Pays-Bas Espagnols; même au préjudice de l'Archiduc Charles, qui posséderait l'Espagne & les Indes, tandis que

le Duc d'Anjou se contenterait des Royaume de Naples, de Sicile & du Milanez. Des propositions aussi extraordinaires de la part de la France parurent raisonnables aux principaux Administrateurs initiés dans la négociation; mais l'Angleterre qui se trouvait alors moins disposée pour la paix, les fit échouer. L'Electeur de Baviere en vint jusqu'à proposer au nom du Roi de France un lieu entre les deux armées, pour y tenir les conférences. Mais la gloire du Duc de Marlborough auquel il s'adressait, était trop intéressée à la continuation de la guerre, pour laisser établir des négociations de paix. La République, dont la prospérité dépendait du commerce qui ne fleurit que par la paix, soupirait pour le repos. *Ibid.* 326. Ses ressources s'épuisaient. Les diverses Provinces étaient déchirées par les querelles intestines: les partisans de la maison d'Orange saisissaient toutes les occasions offertes par les troubles au dehors & au dedans, pour ménager l'avancement du jeune Stathouder de Frise: il est vrai que la guerre offrait de grands succès; mais l'Angleterre en tirait à elle tous les avantages: dans ces circonstances les Etats envoyerent au mois de mars 1709, le Bourguemaître Hennequin à Paris pour négocier d'après les propositions faites antérieurement. Le Duc de Marlborough fut initié dans le secret. 1709.

1709. C'était se confesser au Renard. Cet illustre personage, dont les grands talens étaient souillés par le poison de l'interêt & de l'ambition, enviait même aux Etats-Généraux l'accquisition des Pays-Bas Espagnols. Il avait des vuës sur le gouvernement des Pays-Bas qu'il désirait voir echoir à l'Archiduc; l'Empereur l'avait assure, dans ce cas, de lui faire conférer ce gouvernement, qui avait toujours été brigué par des Princes de maisons souveraines. Il protestait *sur son Dieu & sur sa damnation* qu'il n'accepterait pas même le Stathouderat de Hollande; je sais bien, disait-il, ce dont on me soupçonne, mais on se trompe fort à mon égard. Je ne desire qu'une paix bonne & solide. Si l'on demandait un Gouverneur pour les Pays-Bas, je ne vois cependant pas, pourquoi je serais moins agréable aux Etats qu'un autre; mais assurément je n'y pense pas. En même tems le Duc arrachait de l'Empereur de nouvelles lettres patentes qui lui assuraient le gouvernement des Pays-Bas pour sa vie. Il n'est donc pas étonnant qu'il traversât des négociations qui auraient procuré les Pays-Bas Espagnols à d'autres qu'à l'Archiduc. Aussi se trouva-t-il dans les Etats-Généraux des esprits pénétrans qui percerent ses vuës intéressées: de là ces disputes qui éclaterent entre leurs

Torcy 328. *Torcy* I. 179.

Députés à l'armée & le Général Anglais; de la leur ardeur à poursuivre les negociations. Mais les affaires auparavant desespérées pour le Roi Philippe en Espagne, avaient pris une face toute différente par la bataille d'Almanza qui ne lui laissait plus que la Catalogne a conquérir. Ainsi il ne fut plus possible de parler de céder l'Espagne à l'Archiduc. Mais Philippe, maître des Indes Occidentales, pouvait accorder aux Hollandais de grands avantages pour leur commerce; on résolut de faire agir ce mobile puissant sur un peuple marchand pour le porter a la paix. Le Comte de Bergheik qui gouvernait les Pays-Bas pour le Roi d'Espagne, avait entamé une correspondance avec le Bourguemaitre van der Dussen de la ville de Tergou. Van der Dussen lui répondit formellement qu'on demandait en outre la cession formelle de l'Espagne & des Indes à l'Archiduc. Mr. Menager, Député pour la ville de Rouen au Conseil du Commerce, vint en même tems en Hollande, sous prétexte d'affaires particulieres: comme il entendait parfaitement le commerce de l'Espagne avec les Indes Occidentales, il fit voir aux principaux membres du gouvernement, un plan qui leur assurait de grands avantages dans le nouveau monde; mais les disgraces arrivées aux Français dans la

1709.

Ibid. 180.

1709. campagne de 1708, le firent rejetter, sous prétexte qu'il proposait de laisser à Philippe l'Espagne & les Indes. La Cour de France employait en même tems auprès des Etats-Généraux, un Résident du Duc de Holstein-Gottorp, qui avait offert ses services. Il s'appellait Potkum. Le Président Rouillé fut chargé d'agir de concert avec lui. Il partit pour la Hollande au mois de Mars & tint plusieurs conférences à cette occasion, d'abord dans le Bourg de Stryen, ensuite à Bodegravé avec le Pensionaire d'Amsterdam Buys & le Bourguemaître van der Dussen de Gouda. Ils déclarerent d'abord qu'on n'entrerait en aucune négociation, à moins que Louis XIV ne consentît à céder l'Espagne & les Indes à l'Archiduc. Rouillé opposa quelques difficultés; enfin il céda ce point important. Il demanda alors les Royaumes de Naples, de Sicile & de Sardaigne pour dédommager Philippe de ce grand sacrifice. Les Députés se bornerent à promettre leurs bons offices pour procurer les deux premiers Royaumes à Philippe; mais ils en séparerent absolument la Sardaigne. Cette derniere condition aurait encore passée; mais les Députés demanderent des places de la plus grande importance pour se former une barriere dans les Pays-Bas, entr' autres Lille, Tournay & Maubeuge; le Duc de Marlborough avait tant de crédit

Torcy I. 1288.

dans les déliberations & tant d'interêt à traverser la paix qu'a peine une difficulte etait-elle applanie, qu'il s'en élevait une autre. Les plus brillantes promesses en faveur du commerce ne pouvaient gagner les esprits. La République, aveuglée par son animosité contre la France, flattée du rôle d'arbitre entre les puissances de l'Europe ne voyait pas qu'elle était sacrifiée aux interêts de l'Angleterre & de la Cour de Vienne. Elle se laissait conduire par le Pensionaire Heinsius, homme il est vrai plus instruit dans les affaires qu'habile dans la politique; partisan idolatre du système de Guillaume III qui l'avait honoré de sa confiance, aveugle instrument des vuës ambitieuses de Marlborough qui avait l'art de subjuguer tout esprit qui ne s'élevait pas sur la sphere commune. Il y avait dans l'Etat quelques Régens qui sentaient la nécessité de la paix; mais c'était le petit nombre; Les Régens des villes de commerce, Amsterdam & Rotterdam, soupiraient vivement pour en goûter les douceurs; mais ce petit nombre de têtes prudentes n'avaient pas assez d'ascendant sur les esprits que les derniers succès avaient enivrés; & ces esprits étaient toute la nation. 1709.

Cependant malgré les duretés qu' éprouverent les negociateurs Français, Louis XIV se trouvait dans une telle

Mr. de Torcy se rend en Hollande.

1709. impuiſſance de continuer la guerre qu'il ne put renoncer à l'espoir d'obtenir la paix. Mr. de Torcy, Miniſtre des affaires étrangeres, voyant le mauvais ſuccès de la premiere negociation, propoſa de ſe rendre en Hollande, ſoit pour lever toutes les difficultés s'il y avait lieu de le faire; ſoit pour s'aſſurer ſi les eſprits n'étaient pas encore diſpoſés à ſe prêter à la pacification générale, & pour accelerer, s'il était poſſible, la concluſion des préliminaires avant l'ouverture de la Campagne. Son offre fut acceptée; muni des paſſeports néceſſaires, il ſe rendit en Hollande, chargé d'agir de concert avec Mr. de Rouillé.

Portrait qu'il fait du Penſionaire Heinſius. *Torcy* II. 2.

Mr. de Torcy poſſédait cette éloquence ferme qui ſubjugue les eſprits. il s'adreſſa d'abord au Penſionaire Heinſius, à la maiſon duquel il alla deſcendre à ſon arrivée à la Haye. Le portrait que ce Miniſtre fait du Penſionaire mérite d'être rapporté. Heinſius, Conſeiller-Penſionaire de la Province de Hollande, avait, dit-il, été placé dans ce poſte par la protection du Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre. Ce Prince perſuadé de ſon zele & de ſon attachement à ſa perſonne & à ſa maiſon, prenait en lui une confiance entière. Il l'avait envoyé en France pour les affaires de la Principauté d'Orange, après la Paix de Nimegue; & dans l'exercice de cette commiſſion, Hein-

fius avait eſſuyé la mauvaiſe humeur d'un Miniſtre plus accoutumé à parler durement aux Officiers de guerre, qu'à traiter avec les étrangers. Il n'avait pas oublié que le Miniſtre l'avait menacé de la Baſtille. Il était conſommé dans les affaires, dont il avait une longue expérience. Intimément lié avec le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, ils formaient enſemble les projets, en réglait le tems de l'exécution, eux ſeuls en dirigeaient la marche & les moyens; ils étaient comme l'ame de la ligue. Mais le Penſionnaire n'était accuſé ni de ſe complaire aſſéz dans la conſidération que lui donnait la guerre pour la vouloir prolonger, ni d'aucune vue d'intérêt. Son extérieur était ſimple. Nul faſte dans ſa maiſon, ſon domeſtique compoſé d'un Sécrétaire, d'un cocher, d'un Laquais, d'une Servante, n'indiquait pas le crédit dont il jouiſſait. 1709.

Les appointemens qu'il recevait de la République, étaient de vingt-quatre mille florins, la plus grande partie comme Garde des Sceaux. Son abord était froid, il n'avait rien de rude, ſa converſation était polie, & il s'échauffait rarement dans la diſpute. Les traités ſoit de partage ſoit de la grande Alliance, avaient paſſé par ſes mains. Il était donc inſtruit des affaires principales qui avaient précédé la guerre, de ce qui s'était paſſé

1709. depuis qu'elle était allumée, par conséquent très-capable de connaître & de faciliter, s'il le voulait, les voyes qui pouvaient mener à la paix. On verra l'usage qu'il fit de ses lumieres par la relation des Conférences tenues à la Haye.

Torcy s'attacha d'abord à connaître les dispositions des esprits. Quoiqu'Amsterdam & Rotterdam, selon lui, penchassent le plus pour la paix; elles insistaient cependant pour que Philippe renonçât à Naples & à la Sicile; mais en général les Etats, quoique pleins de déférence pour le Duc de Marlborough, ne voyaient pas sans alarmes & sans ombrage l'autorité que l'Angleterre s'arrogeait dans ce pays. Ils avaient cependant l'art d'éluder les propositions du Ministre Français; en élevant ou rabaissant les forces de la France. S'agissait-il d'obtenir des cessions, la France était une puissance formidable par la rondeur & la contiguité de ses domaines & par la multitude de ses ressources; on ne pouvait prendre trop de précaution contr'elle. Fallait-il en arracher des demandes excessives, il était, disait-on, de la sagesse de la France de considerer sa foiblesse présente & la force de ses Ennemis & de ne pas s'exposer aux suites affreuses d'un événement malheureux.

Ces négociations ne purent se continuer sans transpirer. Le Prince Eugene & le Comte de Zinzendorf furent authorisés à negocier pour l'Empereur & le Duc de Marlborough & le Lord Townshend pour la Reine d'Angleterre: le choix des deux guerriers pour suivre des négociations de paix, montrait assez les dispositions des deux Cours: l'un & l'autre disaient hautement qu'ils voulaient la paix, & ils ne cessaient d'en empêcher la réusite. Impatiens d'entrer en campagne, ils insinuaient aux Députés des Etats que la France n'avait d'autres intentions que de les désunir par des offres avantageuses, dont elle saurait diminuer la valeur, quand elle aurait réussi à les diviser de sentimens. Le Prince Eugene, particulierement, disait que c'était abandonner le certain si l'on retardait plus longtems l'ouverture de la campagne, où l'on ne pouvait manquer de gloire dans les Pays-Bas, pour s'amuser d'une négociation dont on ne devait rien attendre: que pour juger de la vivacité des offres du Monarque Français, il fallait examiner si la voix impérieuse de la nécessité le forçait à la cession des Royaumes & des Provinces dont il offrait de se depouiller: que malgré l'état fâcheux où la France se trouvait réduite, il ne pouvait penser qu'elle re-

1709.

Obstacles à la paix.

1709. gardât encore ſes affaires comme tellement déſeſpérées, qu'elle pût conſentir ſans retour à la ceſſion de l'Espagne, & à accorder toutes les demandes auxqu'elles il ſemblait qu'elle était diſpoſée à ſe prêter; d'où il concluait que la Cour de Verſailles en faiſant paſſer un habile Miniſtre dans les Provinces-Unies, n'avait abſolument d'autres vuës que de détacher quelques uns des membres de la grande Alliance, comme elle l'avait déjà fait avec tant de ſuccès dans le tems des paix précédentes: bien convaincue que ſi elle pouvait y introduire la déſunion, elle ne tarderait pas à forcer les autres membres de ſe prêter à toutes ſes vuës, pour conclure une paix, où en paraiſſant céder quelques parties, elle conſerverait par des articles captieux, les moyens de reprendre le tout avec apparence de juſtice, quand elle jugerait les circonſtances favorables. Le Prince était donc d'avis de fermer abſolument l'oreille à toutes ces propoſitions de paix: de pouſſer vigoureuſement la guerre, parce que la France ſerait bientôt forcée elle-même de retirer ſes troupes de l'Espagne, pour empêcher les Alliés de pénétrer juſque dans le cœur du Royaume, & que ce ſerait alors que l'on pourrait faire une paix ſolide, puiſqu'on ſe ſerait rendu maître

par les armes de tout ce qu'on voulait que la France cédât, & qu'elle serait hors d'état de reprendre. 1709.

Marlborough ne fut pas plutôt arrivé, que les Députés des Etats, déclarerent à Mr. de Torcy qu'ils n'écouteraient plus aucunes propositions que d'accord avec ce Seigneur & avec le Prince Eugene. Le Ministre Français fit une visite à ces deux grands Généraux, ils la lui rendirent, & tout se passa en politesses réciproques. Convaincu qu'il ne pouvait détacher la République de la grande Alliance, il consentit à traiter les affaires dans ce qu'on appellait les grandes Conférences. Ceux qui les composaient, furent le Prince Eugene, le Duc de Marlborough, le Vicomte de Townshend arrivé d'Angleterre avec lui, le Grand Pensionnaire Heinsius, les Députés Buys & Van der Dussen, le Ministre Français & Mr. le Président Rouillé. Le Comte de Zinzendorf y fut ensuite admis, conduit par le Prince Eugene. La premiere de ces conférences fut tenue le 20. Torcy y représenta que le Roi Philippe étant deja maître de près des deux tiers de l'Espagne, il ne pouvait céder une si grande étendue de pays sans être dédommagé, & qu'il convenait de lui donner en echange de ce qu'il abandonnait, les Royaumes de Naples & de Sicile, avec le titre de Roi. Cette proposition que Mr. Conférences de la Haye.

1709. Rouillé avait déjà faite, & sur laquelle les Députés des Etats avaient laissé entrevoir quelque lueur d'espérance, fut rejettée avec hauteur. Dans chacune des conférences suivantes, les Allies multiplierent leurs demandes; & comme les deux Généraux étaient résolus de s'opposer à toute espece de pacification, ils firent des propositions si exorbitantes, que Torcy indigné, déclara qu'il allait se preparer à partir. Ils lui répondirent fierement qu'ils allaient le suivre pour ouvrir la campagne. Mais le Ministre Français qui voulait être en état de prouver à toute l'Europe que la continuation de la guerre ne devait pas être imputée à la France, dissimula son ressentiment. Il leur dit qu'il différait son départ si l'on voulait lui accorder par écrit les dernieres propositions qu'ils avaient à faire, pour qu'il pût les communiquer à son maître auprès duquel il se disposait à retourner; avec promesse de leur rendre ou faire rendre en peu de jours la réponse de Louis XIV. Le Pensionnaire Heinsius se chargea d'en dresser le Mémoire. M. de Torcy le reçut le 28, y fit quelque observations à la hâte, & ce Ministre partit pour sa Cour le lendemain, & y arriva le 1 de Juin. Le Président Rouillé demeura à la Haye pour rendre aux Députés la réponse du Roi, lorsque ce Monarque aurait pris com-

communication de ce mémoire. Nous allons en donner l'extrait, tiré de M. de Torcy & de Lamberty, sur l'autorité desquels on peut compter. 1709.

Le mémoire contenait quarante articles. L'on travaillera, dit on dans le premier, incessamment à une bonne paix entre l'Empereur & ses Alliés d'une part, & le Roi de France de l'autre, sans parler de ses Alliés Cette omission aurait tourné au deshonneur du Monarque si elle eût été admise. Le second dit que l'on est convenu de quelques articles préliminaires; expression captieuse qui laissait à la Grande Alliance la liberté d'augmenter encore ses prétentions. Par le troisieme, le Roi de France devait reconnaitre dès l'instant de la signature des préliminaires l'Archiduc Charles en qualité de Roi d'Espagne, des Indes, de Naples, & de Sicile, sous le nom de Charles III. Dans le terme de deux mois à commencer du 1 de Juin, la Sicile sera remise entre les mains du Roi Charles; que le Roi Philippe qu'on nomme dans tous ces articles le Duc d'Anjou, sortira du Royaume d'Espagne en pleine sûreté avec son Epouse, les Princes ses Enfans, & tous ceux qui voudront le suivre: en sorte que si ledit terme finit sans que le Duc d'Anjou consente à

1709. l'éxécution de cette convention, le Roi de France, les Princes & Etats ſtipulans, prendront de concert les meſures convenables pour en aſſurer l'entier effet, article odieux, qui tendait à obliger le Roi Louis XIV d'employer ſes propres armes contre ſon petit fils, s'il refuſait, comme il y a tout lieu de le croire, de ſortir d'un Royaume qui lui appartenait à tant de tîtres. Par le cinquieme article, le Roi devait retirer dans l'espace de deux mois les troupes & les Officiers qu'il avait en Espagne, de même que ceux qui ſe trouvaient dans le Royaume de Sicile; & dans les autres Etats de la Monarchie Espagnole; promettant ſur ſa parole, de ne donner au Duc d'Anjou & à ſes adhérens, aucun ſecours, ni directement, ni indirectement. Dans le ſixieme il eſt dit que la Monarchie d'Espagne demeurera dans ſon entier à la maiſon d'Autriche, ſans qu'aucun Prince de France puiſſe en devenir Souverain, ni en total, ni pour aucune partie que ce ſoit, à quelque titre & ſous quelque convention que ce puiſſe être. Par le ſeptieme, le commerce des Indes-Espagnoles, aurait été interdit à la France, ſoit directement ſoit indirectement. Le huitieme diſait que la ville de Strasbourg ſerait remiſe immé-

diatement, ainſi que le Fort de Kell, avec ſes dépendances & appartenances, l'artillerie & les munitions qui s'y trouveraient, entre les mains de l'Empereur & de l'Empire, pour être rétablie dans la dignité de ville Impériale. Le neuvieme porte que la ville de Briſac ſera remiſe de même à l'Empereur, au plus tard à la fin de Juin, pour qu'il en jouïſſe, comme il eſt porté dans le traité de Ryswyck. Il eſt dit dans le dixieme, que le Roi de France aura ſeulement le droit de préfecture ſur les dix villes Impériales d'Alſace, & que celle de Landau demeurera à l'Empereur & à l'Empire, conformément au traité de Weſtphalie. Le onzieme porte que le Roi de France, en conſéquence du même traité, fera démolir à ſes frais les fortifications de toutes les places qu'il a ſur le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Philisbourg, nommément, Hunningue, Neuf-Briſack & Fort-Louis. Par l'article douzieme, la ville de Rhinfelt devait demeurer au Landgrave de Heſſe-Caſſel, & par le treizieme; l'explication du traité de Weſtphalie concernant la Réligion, doit être renvoyé à la paix générale. Dans les articles quatorze & quinzieme, il était dit que le Roi reconnaitrait la Reine Anne en qualité de Reine de la Grande- 1709.

1709. Brétagne, & qu'il reconnaitrait auſſi la ſucceſſion dans la ligne Proteſtante, comme elle eſt établie par les actes du Parlement de ce Royaume. Dans le ſeizieme Louis XIV cédait à la Grande-Bretagne tout ce que la France poſſédait dans l'Isle de Terre-Neuve, & l'on convenait de ſe rendre réciproquement tous les Pays, Isles, Forteresſes & Colonies qu'on pourrait avoir conquis de part & d'autre en quelque lieu des Indes qu'ils ſe trouvaſſent ſitués. Dans l'article dix-ſeptieme le Roi aurait promis de faire raſer les fortifications de Dunkerque, & d'en faire combler le port dans l'espace de deux mois. Par le dix-huitieme, il était dit qu'il y aurait l'alternative pour la perſonne qui prétendait être Roi de la Grande-Brétagne, de ſortir de France, à condition que la Grande-Brétagne, pourvoirait à ſa ſubſiſtance, ou que ce Prince demeurerait en France comme par le paſſé. Le dix-neuvieme portait qu'on tâcherait d'établir un traité de commerce. Le vingtieme aſſurait au Roi de Portugal tous les avantages établis en ſa faveur par les Alliés. Dans l'article vingt & un le Roi de France reconnaiſſait le Roi de Pruſſe en cette qualité, & promettait de ne point le troubler dans la poſſeſſion de la Principauté de Neufchâ-

tél. Par l'article vingt-deux le Roi devait ceder aux Etats-Généraux, pour leur servir de barriere, les villes de Furnes, Farnemback, le Fort de Kency, y compris Menin avec sa Vergé: Ypres avec sa Châtellenie; Lille avec sa Châtellenie; Tournai, Condé, & Maubeuge, avec toutes leurs dépendances, canons & munitions. Le vingt-troisieme étendait la même cession à toutes les villes & places que le Roi aurait occupées dans les Pays-Bas Espagnols; & par le vingt-quatrieme le Roi promettait de n'en faire retirer ni canons, ni munitions. Dans le vingt-cinquieme le Monarque accordait aux Etats-Généraux le tarif de 1664, avec suppression de tous les autres tarifs qui pouvaient y être contraires. Par le suivant le Roi reconnaissait le neuvieme Electorat erigé en faveur de l'Electeur de Hanover. Dans le vingt-septieme & le vingt-huitieme, il était dit que le Duc de Savoie serait remis en possession du Duché de ce nom, du Comté de Nice, & de tous les pays actuellement occupés par les armes du Roi de France. On ajoutait que Louis XIV consentirait à laisser jouïr ce Prince de tous les pays à lui cédés par l'Empereur & ses Alliés; & en outre il devait lui abandonner la Souveraineté des villes d'Exiles, de Fenestrelle & de Chau- 1709.

1709. mont, ainſi que la vallée de Pragelas, en ſorte que les Monts-Geneve & autres, ſerviſſent de barriere entre la France & le Piémont. Par le vingt-neuvieme ce qui regardait les Electeurs de Baviere & de Cologne, était renvoyé à la paix générale ; mais il était dit que l'Electeur Palatin demeurerait dans la poſſeſſion du Haut-Palatinat, ainſi que du Comté de Cham, & dans le rang dont l'Empereur l'avait honoré, & que les garniſons des Etats-Généraux reſteraient dans les villes de Hui, Liege, & Bonn, jusqu'à ce qu'il en fût convenu autrement. Dans les articles ſuivans, jusqu'au trente-quatrieme incluſivement, l'Empereur, la Reine de la Grande-Brétagne, & les Etats-Généraux, promettaient de ſe contenter de ce qui leur était accordé : mais il était dit que l'Empire & les autres Alliés pourraient former telles demandes qu'ils trouveraient convenir : que la négociation ſe terminerait, s'il était poſſible, dans l'espace de deux mois, & qu'il y aurait ceſſion d'armes. Par le trente-cinquieme & le ſuivant, on preſcrivait au Roi le tems où il devait évacuer les places qu'il cédait aux Alliés ; raſer les Fortifications, & combler le port de Dunkerque.

Le trente-cinquieme était conçu en ces termes, & en cas que le Roi de France exécute tout ce qui a été ci-dessus, & que la Monarchie d'Espagne soit rendue & cédée au Roi Charles III, comme il est accordé par les articles, dans le tems stipulé, on a accordé que la suspension d'armes entre les armées des Hautes parties en guerre, continuera jusqu'à la conclusion & la ratification des traités de paix à faire. Enfin les trois derniers articles regardaient l'échange des ratifications, & les mesures à prendre pour l'ouverture du Congrès, dans lequel on devait traiter de la paix générale. 1709.

Ce Mémoire était signé des Plénipotentiaires de l'Empereur, de la Grande-Brétagne, & des Etats Les deux Généraux promirent de suspendre les opérations militaires jusqu'au 4 de Juin, pour donner au Ministre Français un tems assez long pour faire passer à la Haye la réponse de Louis XIV. Le Prince Eugene connaissait assez la Cour de France, pour être convaincu que jamais elle n'accepterait de semblables propositions, & il se rendit pendant l'intervalle à Bruxelles, afin d'y disposer toutes choses pour l'ouverture de la campagne. Ce que le Prince avait prévu arriva. Les

propositions furent rejettées avec indi-
1709. gnation par le Conseil que l'on tint à ce sujet à Versailles. Torcy en écrivit aussitôt au Prince Eugene, suivant la promesse, qu'il lui en avait faite. Rouillé, dans une derniere conférence qu'il eut avec les Ministres de l'Empereur & de la Grande-Brétagne & le Pensionaire Heinsius, leur déclara, que Louis XIV ne consentirait jamais à la démolition de Huningue & du Fort-Louis: qu'il voulait se conserver Landau,: qu'il prétendait qu'on rayât les mots par lesquels il était dit, que les Monts-Geneve & autres seraient établis pour barriere entre la France & le Piémont: qu'il fallait parler de conditions meilleures pour les Electeurs de Baviere & de Cologne: enfin qu'il n'accorderait jamais l'article trente-septieme, tel qu'il était porté dans le Mémoire, ne pouvant s'engager au delà que de rappeller ses troupes d'Espagne, & promettre de ne donner aucune assistance à son petit fils. Après cette déclaration, Rouillé ajouta, que le Roi son maître déclarait qu'on devait regarder comme nulles toutes les offres qui avaient été faites pour parvenir aux préliminaires, & il partit le 9 pour retourner en France. Louis XIV fit alors ce qu'il n'avait jamais fait avec ses sujets. Il se justifia devant eux. Il fit

répandre dans tout son Royaume la lettre suivante. 1709.

„ L'espérance d'une paix prochaine
„ était si généralement répandue dans
„ mon Royaume, que je crois devoir
„ à la fidelité que mes peuples m'ont té-
„ moignée pendant le cours de mon
„ Regne, la consolation de les infor-
„ mer des raisons qui empêchent encore
„ qu'ils ne jouïssent du répos que j'avais
„ dessein de leur procurer.

„ J'aurais accepté pour le rétablir, des
„ Conditions bien opposées à la sûreté
„ de mes Provinces Frontieres, mais
„ plus j'ai temoigné de facilité & d'en-
„ vie de dissiper les ombrages, que mes
„ Ennemis affectent de conserver de ma
„ puissance & de mes desseins, plus ils
„ ont multiplié leurs prétentions, en-
„ sorte qu'ajoutant par degrés de nou-
„ velles demandes aux premieres & se
„ servant ou du Nom du Duc de Sa-
„ voie, ou du pretexte de l'intérêt des
„ Princes de L'Empire, il m'ont égale-
„ ment fait voir que leur intention était
„ seulement d'accroitre au dépens de
„ ma Couronne, les Etats voisins de la
„ France & de s'ouvrir des voies faciles
„ pour pénétrer dans l'intérieur de mon
„ Royaume, & toutes les fois qu'il con-
„ viendrait a leurs Intérêts de commen-
„ cer une nouvelle Guerre. Celle que
„ je soutiens & que je voulais finir ne

„ ſerait pas même ceſſée quand j'aurais
1709. „ conſenti aux propoſitions qu'ils m'ont
„ faites, car ils fixaient à deux mois le
„ tems où je devais de ma part execu-
„ ter le Traité, qu'ils me demandaient
„ dans les Pays-Bas & dans l'Alſace, à
„ raſer celle dont ils demandaient la
„ démolition, ils refuſaient de pren-
„ dre de leur côté d'autres engagemens
„ que celui de ſuſpendre tout acte d'ho-
„ ſtilité, jusqu'au premier du mois
„ d'Août, ſe réſervant la liberté d'agir
„ alors par la voie des armes, le Roi
„ d'Espagne mon petit fils perſiſtait dans
„ la réſolution de défendre la Couron-
„ ne que Dieu lui a donnée & de périr
„ plûtôt, que d'abandonner des peuples
„ fideles, qui depuis neuf ans le recon-
„ naiſſent pour leur Roi légitime. Une
„ telle ſuſpenſion plus dangureuſe que
„ la Guerre même éloignait la paix plu-
„ tôt que d'en avancer la concluſion, car
„ il était non ſeulement néceſſaire de
„ continuer la même dépenſe pour l'en-
„ tretien de mes Armées; mais ce terme
„ de la ſuſpenſion d'armes expiré, mes
„ Ennemis m'auraient attaqué avec les
„ nouveaux avantages qu'ils auraient ti-
„ ré des places où je les aurais moi-mê-
„ me introduits, en même temps que
„ j'aurait démoli celles qui ſervent de
„ rempart à quelques unes de mes Pro-
„ vinces Frontieres. Je paſſe ſous ſi-
„ lence les inſinuations qu'ils m'ont fai-

„ tes de joindre mes forces à celles de
„ la Ligue, & de contraindre le Roi 1709.
„ mon petit fils à descendre du Thrône,
„ s'il ne consentait pas volontairement
„ à vivre désormais sans Etats & à se
„ réduire à la condition d'un simple par-
„ ticulier. Il est contre l'humanité de
„ croire, qu'ils ayent seulement eu la
„ pensée de m'engager à former avec
„ eux une pareille Alliance; mais quoi-
„ que ma tendresse pour mes Peuples ne
„ soit pas moins vive que celles que
„ j'ai pour mes propres Enfans, quoi-
„ que je partage tous les maux que la
„ guerre fait souffrir à des sujets aussi
„ fideles & que j'aie fait voir à toute
„ l'Europe que je desirais sincérement
„ de les faire jouïr de la paix, je suis per-
„ suadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à
„ la recevoir à des conditions également
„ contraires à la justice & à l'honneur
„ du nom Français.

„ Mon intention est donc que tous
„ ceux qui depuis tant d'années me don-
„ nent des marques de leur zele en con-
„ tribuant de leurs peines, de leurs
„ biens & de leur sang à soutenir une
„ Guerre aussi pesante, connaissent que
„ le seul prix que mes Ennemis pré-
„ tendaient mettre aux offres que j'ai
„ bien voulu leur faire, était celui d'une
„ suspension d'Armes, dont le temps
„ borné à l'espace de deux mois leur

1709. „ procurait des avantages beaucoup plus
„ considérables qu'ils ne peuvent en es-
„ perer de la confiance qu'ils ont en
„ leurs Troupes, comme je mets la mien-
„ ne en la protection de Dieu, &
„ que j'espere que la pureté de mes in-
„ tentions attirera la bénédiction Divi-
„ ne sur mes armes. J'écris aux Arche-
„ vêques & Evêques de mon Royaume
„ d'éxciter encore la ferveur des Prieres
„ dans leurs Dioceses, & je veux en
„ même-tems que les peuples dans l'é-
„ tendue de votre Gouvernement sa-
„ chent de vous, qu'ils jouïraient de la
„ Paix, s'il eut dépendu seulement de
„ ma volonté de leur procurer un bien
„ qu'ils désirent avec raison, mais qu'il
„ faut acquérir par de nouveaux efforts;
„ puisque les conditions immenses que
„ j'aurais accordées sont inutiles pour
„ le rétablissement de la tranquilité pu-
„ blique. Je laisse donc à vôtre pru-
„ dence de faire sçavoir mes intentions
„ de la maniere que vous le jugerez à
„ propos; sur ce, je prie Dieu, mon
„ Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde".

A peine cette lettre fut elle répandue dans tout le Royaume, que tous les sujets s'empresserent à donner des marques de leur zele pour la maison Royale. Tout ce qui a une goute de sang François dans les veines, en est indigné; dès ce moment, la gloire du Monarque

devient la gloire de la nation ; les esprits abbatus par tant de disgraces, sont relevés par un noble désespoir. Tout, jusqu'au Ministre, devient Citoyen. Les Provinces manquent de vivres, on court s'enroller dans les armées qui n'en manquaient pas. La France, qui jusqu'alors a combattu pour la gloire, combat désormais pour son salut. Le Roi fit porter à la Monnaie sa vaisselle d'or pour être couvertie en especes. Son Exemple fut suivi par tous les Grands, le peuple même y envoya ce qu'il possedait en argenterie, les Eglises en firent de même, ce qui produisit des sommes très-considérables. Dans le même-tems deux vaisseaux marchands étant revenus sans accident d'un voyage, où ils avaient passé par le détroit le plus voisin du pole Antarctique, apporterent du Pérou en or & en argent la valeur de huit millions, dont la moitié fut appliquée au bien de l'Etat, & l'autre partagée entre les intéressés à cet armement. 1709.

Le Dauphin parla même vivement contre le détronement du Duc d'Anjou. L'indignation fut générale en France. La nation qui murmurait auparavant du poids intolérable de la guerre, fit des efforts extraordinaires pour se derober à l'humiliation à laquelle ses Ennemis la condamnaient.

La conduite des Etats parut extraordinaire dans cette occasion & diametra- Reflexions sur le refus des Etats.

1709. lement opposée aux maximes dans une République. L'acquisition de dix villes qu'on leur accordait en Souveraineté dans les Pays-Bas Espagnols, de Lille même qui leur ouvrait l'entrée du cœur de la France, & les avantages extraordinaires qu'on accordait à leur commerce, n'auraient-ils pas dû les rendre plus traitables sur les autres conditions? Etendant des garnisons jusques dans le Pays de Liege & devenant maîtres de la haute Gueldre, ils devenaient à peu-près Souverains des dix-sept Provinces. Ils auraient obtenu ces condition, mais c'était le comble de l'indécence d'exiger que Louis XIV se joignit aux Alliés pour chasser d'Espagne son propre petit-fils & d'assigner le terme de deux mois pour cet objet; comme si le sort des événemens eut été au pouvoir du Monarque. Aussi les Alliés, pour se disculper aux yeux des peuples qui demandaient la paix de tous les côtés, répandirent que Louis XIV n'avait cherché qu'à gagner du tems ou qu'a mettre ses Ennemis dans leur tort par des cessions qu'il n'avait pas envie de faire, & pour ranimer le zele & le courage de ses sujets en leur inspirant l'indignation & le ressentiment; si telles furent ses vuës que la détresse de la France ne rend gueres vraisemblable, il faut avouer que les Alliés lui fournirent des raisons

Wagen. XVII. 239. *Torcy* II. 179.

fuffiſantes par les préliminaires préſentés par le Penſionaire Heinſius. 1709.

Ainſi furent rompues des négociations qui, ménagées avec ſoin de la part des Etats, leur auraient procuré une puiſſance capable de balancer celle de ſes plus puiſſans voiſins. Mrs. Bouillé & Torcy ſe retirerent de la Haye; mais les négociations ne furent pas abſolument rompues: Petkum a qui la France avait promis une groſſe récompenſe au cas que la paix pût s'effectuer, entretint correspondance avec Torcy, dont il communiquait les Lettres au Grand-Penſionaire. Enfin les efforts extraordinaires des Français dans la Campagne de 1709, n'ayant pu tourner la fortune de la guerre en leur faveur; la priſe de Tournay & de Mons donnant aux Alliés l'eſpoir de pénétrer en France d'un côté, pendant que le Duc de Savoye ſe ſerait avancé d'un autre, Louis XIV fut le premier à renouer les négociations. Les Allies avaient fait entendre que toute paix ſerait illuſoire & fauſſe, tant que le Duc d'Anjou ne ſerait pas réellement détrôné; on ne pouvait ſe fier, diſaient-ils a la parole de Louis XIV qu'il s'était toujours fait un jeu de la violer ſcandaleuſement, quand il y avait vu ſon intérêt. Les Allies ſeront-ils en état d'empêcher le Grand Pere d'aſſiſter ſon petit-fils? s'il ne lui fournit pas

Ouvertures de nouvelles négociations.

Walpole Letter VIII. *en anſwer to Lord Bolingbroke's &c. p.* 150.

des secours publics, qui l'empêchera de
1709. l'assister secrettement d'argent ou de joyaux, soit en laissant les troupes Françaises en Espagne, sous prétexte de desertion ou de quelque obstacle de la part du Duc d'Anjou? Comment serait-il possible à des gouvernemens libres comme l'Angleterre & les Pays-Bas-Unis, où fermentent tant de partis & déjà surchargés de taxes si pesantes, de continuer les mêmes dépenses & de maintenir des armées toujours assez fortes pour tenir à la fois la France en respect & conquérir l'Espagne? Serait-il aisé aux Confédérés de combiner des plans & d'arranger leurs quotes respectives pour continuer la guerre à une si grande distance? En adoptant les conditions de paix, eut-il été facile de concilier la diversité de leurs vues & de leurs intérêts & de les tenir unis contre l'influence & les intrigues de la France, jusqu'à l'entiere réduction de la Monarchie Espagnole? Ces difficultés que Sir Horace Walpole raporte avec une bonne-foi qui prouve sa partialité, devaient subsister contre toute paix. Mais Louis XIV sachant que ses Ennemis repaissaient les peuples de ces idées, offrit de ne donner aucun secours direct ou indirect au Roi d'Espagne, & pour sureté offrit de mettre en dépôt trois de ses places de Flandre qui demeureraient à la garde des Etats jusqu'a

ce que la ceſſion de la Monarchie Espagnole eût ſorti ſon entier effet. Le Grand-Penſionaire à qui cette propoſition fut communiquée, répondit que ce dépôt était néceſſaire, mais qu'il ne ſuffiſait pas; les Alliés affectaient d'objecter que la France voulait bien conſentir à perdre trois places de plus, afin que Philippe reſtât maître de l'Espagne & des Indes. Heinſius s'en tint opiniatrément aux préliminaires ſuivant leſquels Louis XIV aurait fourni ſes propres forces pour détrôner ſon petit-fils; pour équivalent il demandaient des ſuretés plus conſidérables, c'eſt-à-dire, toutes les places Espagnoles, occupées par les Troupes Françaiſes: les Alliés affectaient de s'aveugler ſur l'indécence de cette demande; rien n'était plus propre, diſaient-ils, à avancer l'ouvrage important de la paix; Louis XIV, pour n'être pas dans la néceſſité de trahir auſſi lâchement ſon petit-fils, r'appella toutes ſes troupes qui ſe trouvaient en Espagne: les Alliés crierent alors que cette démarche ne tendait qu'a les tromper, qu'on avait formé des bataillons entiers de ſoldats qui avaient déſerté par connivance; & que le Maréchal de Berwick quoiqu'Anglais de naiſſance ne devait pas commander en Espagne, engagé, comme il était au ſervice de France. Ils ſe 1709.

répandirent en conséquence en plaintes
1709. contre la France, l'accuserent de perfidie
& de duplicité, sous prétexte qu'elle rendait impossible la réduction de l'Espagne, dans le tems où elle s'offrait à en faciliter la conquête avec les partisans de la maison d'Autriche.

On proposa un expédient à la France pour la réduction de l'Espagne. On ne rougit pas de lui demander de mettre Bayonne & Perpignan entre les mains des Alliés, afin qu'ils fussent assurés qu'il n'y aurait point de communication entre des deux Royaumes & qu'ils pussent y faire passer plus facilement des troupes. Cet expédient, disaient-ils, était du moins au pouvoir du Roi; mais le Monarque répondit qu'il ne convenait ni à la dignité de sa Couronne ni à la sûreté de ses peuples de mettre les clés de son Royaume dans des mains étrangeres; dont il n'aurait pas toujours été facile de les retirer: au moins aurait-on voulu que Louis XIV eut donné pour sûretés des villes telles qu'Arras, Douai & Cambrai, mais la cession des places d'une aussi grande conséquence ouvrant le cœur de la France aux étrangers, fit frémir le Monarque; & les Alliés en prirent occasion de répandre que ses offres étaient illusoires & ses désirs de la paix suspects: ils s'en prévalurent d'autant plus hardi-

ment, que dans le même tems le Duc d'Anjou publia un manifeste, pour protester contre tout ce qui se traiterait à son préjudice. 1709.

Cependant les Etats, voulant montrer aux peuples qu'ils désiraient la paix, permirent à Petkum de se rendre à Versailles pour tenter de faire par sa présence ce qu'on avait tenté vainement par la correspondance des Lettres. Louis XIV offrit d'accepter tous les articles des préliminaires de la Haye, à l'exception du 4e & du 37e qui nécessitaient Louis XIV à unir ses forces pour détrôner son petit-fils. Louis XIV offrait de reconnaître l'Archiduc pour Roi d'Espagne, de ne donner aucun secours à son petit-fils, de l'abandonner à sa fortune & de donner quatre places en otage; de rendre Strasbourg & Brisac; de renoncer à la Souveraineté de l'Alsace & de n'en garder que la préfecture; de raser toutes les places depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg; de combler le port si long-tems redoutable de Dunkerque, & d'en raser les fortifications; de laisser aux Etats-Généraux Lille, Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge. Voila en partie, les points qui devaient servir de fondemens à la paix qu'il implorait.

On convint que les Ministres s'assembleraient à Geertruidenberg; & Louis

1709. XIV nomma des Plenipotentiaires pour y traiter de la paix. Il jetta les yeux sur le Maréchal d'Uxelles, homme froid, taciturne, mais d'un esprit sage & modéré; & l'Abbé, depuis Cardinal de Polignac, l'un des plus brillans esprits de son siecle; propre à gagner les cœurs par sa figure & ses graces, & les esprits par son éloquence

Tentatives des Français pour donner des soupçons aux Etats contre l'Angleterre.

Les Alliés soupçonnaient, que la France cherchait à détacher les Etats-Généraux de la Grande-Alliance; & ils ne se trompaient pas. Mr. de Torcy avait fait plusieurs démarches pour convaincre les Etats-Généraux, par des pieces autentiques, des vues que l'Angleterre avait de s'emparer totalement du commerce de la Méditerranée à leur préjudice. Après la bataille d'Almanza, gagnée par Mr. de Berwick sur les troupes de l'Archiduc en 1707, le Général Stanhope, profitant du besoin que ce Prince avait des secours de sa nation, lui avait fait signer differens articles en faveur des Négocians Anglais, pour qu'ils pussent envoyer des vaisseaux particuliers de l'Amérique aux Indes, où ils se seraient emparés de presque tout le commerce, si l'Archiduc eut monté sur le trône d'Espagne. La copie de ce traité avait été prise sur un vaisseau, dont un Capitaine Français

s'était rendu maître. On l'avait envoyée à Versailles, & Torci la fit passer à la Haye où elle jetta quelques semences de mécontentement dans l'esprit des Ministres des Etats. Le même Général avait éxigé depuis, que l'Archiduc fît en faveur des Anglais, une renonciation formelle, en sa qualité de Roi d'Espagne qu'ils leur donnassent l'Isle de Minorque, & nommément la place importante de Port-Mahon. Charles l'avait refusée pendant cinq mois : Stanhope irrité, était parti brusquement de Barcelone; le Duc de Molez avait écrit à Marlborough pour lui en porter ses plaintes : le Comte de Piorasco chargé de la lettre, avait été pris en mer par les Français, & on l'avait communiquée à la Régence d'Amsterdam. La Reine Anne en fut informée, & pour appaiser la fermentation que ces intrigues particulieres causaient en Hollande, elle desavoua formellement la conduite de Stanhope, déclarant qu'elle n'y avait aucune part. Cependant on resta convaincu que le Général n'avait point excédé ses offres, on feignit de croire sincere la déclaration de la Reine, & les Alliés continuerent à suivre leur même système sur les préliminaires. Le Grand-Pensionnaire fit dire par Petkum, que si Louis XIV voulait accepter les autres 1709.

articles, on pourrait trouver quelque
1709. expédient pour expliquer le quatrieme & le trente septieme, de façon à vaincre les répugnances qu'il avait. Le Roi de France voulut bien y consentir. Les passe-ports furent expédiés pour le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac, & ces deux Ministres partirent pour Geertruidenberg.

Insinuations contre la France.

Torcy II. 276.

Les Alliés n'oublierent rien de leur côté pour retenir les Etats dans la Confédération. La France, disaient-ils, ne se montrerait pas si facile, si elle ne savait qu'en aquiesçant à tant d'articles, elle ne prenait réellement aucun engagement durable, parce que la cause principale de la guerre subsistait toujours, qu'elle ne pouvait cesser, que lorsque le Roi d'Espagne renoncerait effectivement à sa Couronne, & sortirait des Etats de cette Monarchie. Qu'il était évident que l'intention secrette du Roi, avait toujours été & l'était encore, de le maintenir sur le Trône, malgré les efforts de tant d'Alliés unis pour le forcer d'en descendre. Qu'il était de l'intérêt commun de veiller & d'agir unanimément, pour empêcher la réussite de ses vues cachées, comme il arriverait peut-être, si on se laissait endormir par des négociations vaines dont la prolongation n'avait d'autre but, que de profiter de la part de la France de quelque conjoncture

favorable pour désunir les Alliés, ainsi que ses Ministres l'espéraient des troubles présens dont le Nord de l'Europe était agité. Les Anglais surtout avaient des moyens bien insinuans pour décider les esprits les plus chancelans. Un seul Monarque absolu, disaient-ils, maître d'un Etat puissant par l'étendue, la contiguité & la rondeur de ses domaines, avait de grands avantages sur une ligue de plusieurs ennemis, dans les négociations de paix, ainsi que dans les opérations de la guerre : Il ne dépendait que de la volonté d'un seul d'accepter ou de refuser, d'avancer, de poursuivre ou de ralentir ses propositions ; lui seul déterminait les résolutions de ses Conseils & l'éxécution de ses mesures ; il n'avait que son intérêt à ménager ; seul maître de ses plans & de ses actions, il ménageait & dirigeait les choses suivant les circonstances sans craindre d'être traversé ; il profitait à son gré des occasions de fomenter, par ses brigues & ses émissaires, les jalousies afin de diviser les Membres de la Confédération. La Confédération était au contraire composée de parties diverses, qui, quoique liguées contre le même ennemi, avaient souvent des vues & des intérêts divers : quoiqu'elles fussent engagées & 1709. *Walpole.* Politique de Marlborough pour maintenir l'Union des Confédérés.

1709. intéreſſées à ne rien faire relativement à la guerre & à la paix ſans le concert & le conſentement de tous, elles pouvaient, cependant, faute de l'harmonie néceſſaire, ſe traverſer dans l'exécution des plus importantes opérations: la diverſité de leurs interêts expoſait chacune d'elles à la tentation & à la défection; il ne fallait que la corruption ou la défection d'un ſeul Allié pour diſſoudre toute l'alliance. C'eſt ce que les grands ſuccès remportés par Louis XIV avant cette guerre n'avaient que trop montré; ce fatal exemple devait ſervir de leçon aux principaux Chefs de la confédération, & les rendre attentifs à employer tous leurs ſoins pour ménager les interêts de la cauſe commune & maintenir une harmonie parfaite, entre les différentes Puiſſances qui compoſaient la ligue.

Tel fut le principe fondamental que le Duc de Marlborough ne ceſſait d'inculquer aux différens Chefs de la Confédération: ſon génie ſupérieur fit ce qu'on n'avait jamais vu dans une ligue compoſée de tant de Puiſſances indépendantes. Tant qu'il fut à la tête de ce vaſte corps, il le maintint toujours dans une parfaite harmonie. Il acquit par ſon mérite & ſon génie une influence plus déciſive qu'une haute naiſſance, une au-

autorité plus absolue que la Couronne même de la Grande-Bretagne n'avaient donné au Roi Guillaume. Non seulement il tint plus liées & plus entieres toutes les parties de cette vaste machine ; mais il imprima à tous ses ressorts un mouvement plus rapide & plus vigoureux ; & au lieu de ces campagnes languissantes ou malheureuses qui avaient procuré tant de triomphes à la France, on vit des scenes de guerre fécondes en actions ; toutes celles où il parut, plusieurs même dont il ne fut que le promoteur, furent couronnées des plus glorieux succès. 1709.

La France accoutumée à prendre les Alliés au dépourvu ou à les affaiblir par des menées secrettes, ne trouva plus de prise aux brigues & à la séduction; tout le corps de cette grande machine ne parut plus dirigé que par une seule ame; Marlborough avait conduit les choses au point qu'il paraissait pouvoir dicter à la France telles conditions qu'il voudrait ; il n'est donc pas étonnant si ces considérations, qui sautaient aux yeux de tout le monde, rendaient les Etats-Généraux absolument intraitables sur tout ce qui ne plaisait pas au Ministere Anglais: aussi les Etats de Hollande, pour mettre fin à toutes les alarmes & soupçons que les autres Alliés pouvaient entretenir, *Walpole ibid. Lamberti* v. 275.

1709. arrêterent une résolution de ne faire aucune démarche pour la paix que de concert avec tous les Alliés & que tous n'eussent leur satisfaction & leurs prétentions. Lorsque Louis XIV manda qu'il acceptait les préliminaires & ne demandait de changement que relativement au détronement de son petit-fils, le Roi fut taxé dans les Etats-Généraux de Prince faux & perfide, qui cherchait moins la paix qu'à semer la défiance entre les Alliés & la discorde dans la République. La Reine d'Angleterre leur écrivit à cette occasion qu'elle était charmée qu'ils eussent découvert la mauvaise foi de la France & promit de les seconder pour commencer la campagne de bonne heure & pousser la guerre avec la plus grande vigueur.

Wagen. XVII. 351. 352. *Lamberti* V. 316. 459.

Propositions de la France.

Louis XIV voyant la Ligue se resserrer à mesure qu'il tentait de la désunir & déterminée à ne poser les armes prises contre lui que lorsque son petit-fils serait effectivement détrôné, proposa de reconnaître authentiquement l'Archiduc pour Roi de toute la Monarchie Espagnole, d'engager quatre de ses places en Flandre jusqu'à l'entier effet de cette promesse, d'abandonner la ville de Strasbourg, de démolir Dunkerque, & de céder aux Etats pour

Wagen. XVII. 853 &c. *Lamberti* VI. 3-8. *Torcy* II. 284.

barriere Furnes, Knox, Menin, Ypres, Lille, Tournay, Condé & Maubruge, & d'abandonner Terre-Neuve à l'Angleterre. Les offres étaient certainement avantageuses, mais on répondit que la France s'écartait trop des préliminaires, cherchait à conclure la paix avant qu'on fût assuré que le Duc d'Anjou renoncerait à la Monarchie Espagnole, & à détruire les effets qu'on se promettait des préparatifs, faits pour la campagne. La Province d'Utrecht avait fait une députation pour recommander ce plan aux Etats-Généraux. Mais on parla à chacun des Deputés en particulier; on les engagea même à quitter la Haye & à repartir sans avoir ouvert leur commission. On se plaignit que le Roi de France n'en vint pas jusqu'à concerter avec les Alliés des moyens de détrôner son petit-fils. 1709.

Auparavant on s'était contenté d'insinuer; sans le dire ouvertement la condition si odieuse pour le Roi de France, d'employer ses propres armes pour détrôner son petit-fils. Cette proposition avait même paru si révoltante qu'Eugene & Marlborough avaient nié qu'elle eût jamais été faite, quoiqu'elle se déduisit naturellement des articles IV & XXXVII des préliminaires, mais les Alliés déchirerent alors le voile. Ils de- Propositions des Alliés. 1710.

1710 mandaient non seulement l'observation précise de ces articles, ils ajouterent même qu'ils se réservaient la facilité de s'expliquer ultérieusement. Louis XIV fit répondre qu'il donnerait la dessus des satisfactions dont les Etats seraient contens, demandant en même tems que les conférences pussent se tenir à Rotterdam, à Delft, à Leide, ou plutôt encore à la Haye (*), afin que les Plénipotentiaires fussent à portée de traiter, tant avec le Grand-Pensionaire

(*) Le Gouvernement de Hollande, dit Mr. de Torcy (II. 407) aurait prévenu toute plainte, s'il eût consenti à la proposition que le Roi avait faite, & que les Plénipotentiaires réitérerent, de tenir les conferences à la Haye; c'était le lieu où se trouvaient les Ministres de toutes les puissances intéressées à la guerre, le centre où se portaient alors les affaires les plus importantes de l'Europe : les négociations par conséquent s'y conduisaient & s'y décidaient plus promptement que dans un lieu tel que Geertruidenberg, incommode pour le séjour & trop éloigné de la Haye pour ne pas consommer inutilement beaucoup de tems dans les voyages que les Députés étaient obligés de faire, pour venir conférer. Les Plenipotentiaires auraient trouvé plus de politesse à la Haye, que dans une petite Ville de pêcheurs; on aurait eu honte de manquer à la considération due à leur condition & à leurs personnes, & mécontens de la maniere de négocier, ils n'auraient pas lieu de se plaindre encore des traitemens personnels, ainsi que ceux qui les avaient précédés en 1709.

qu'avec les autres Miniſtres des puiſſances étrangeres; mais ſous prétexte que les Français ne cherchaient à négocier dans le cœur de la Hollande que pour être à portée d'y élever des diviſions parmi le peuple, on propoſa Anvers ou Bruxelles. Les Français ne pouvant ſupporter l'idée de négocier le détronement de Philippe V dans une Ville de ſes Etats, demanderent une autre place pour conférer. Ils propoſaient Breda ou Berg-op-Zoom; mais on ne voulut par même leur accorder cette petite ſatisfaction. On choiſit Geertruidenberg, ville écartée, où les réponſes ſeraient long-tems attendues, place fermée où quoi ce ſoit ne pouvait entrer, ſans que l'Etat en eût auſſitôt avis. 1710.

Hiſtoire du Congres d'Utrecht. 149. *Torcy* II. 279.

Le Marechal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac arriverent au Moerdyk le 9 de Mars 1710. Mrs. Buys & Van der Duſſen que les Etats avaient nommés pour conférer avec eux, les allerent prendre dans un Yacht, & leur propoſerent ſérieuſement de tenir les conférences dans cette maiſon flottante; mais les Français voyant qu'on ne leur propoſait des conférences ſur l'eau que pour les tenir éloignés de toute correſpondance, voulurent aller ſur terre.

Conférences de Geertruidenberg.

Les Alliés ne voulaient pas qu'un Prince Français devint ſi puiſſant dans le voiſi-

1710. nage de la France. Ils disaient qu'il pouvait aisément obtenir des secours, s'emparer des Etats d'Italie, & remonter sur le trône d'Espagne. Les Plénipotentiaires Français déclarerent nettement qu'on ne pouvait exiger que le Roi fit la guerre à son petit fils & cherchât à le détrôner par la force, & firent entendre que le seul moyen d'engager Philippe à renoncer à la monarchie Espagnole, était de lui laisser Naples & la Sicile lorsqu'il résignerait le reste à l'Archiduc. Plusieurs membres des Etats, cependant penchaient pour cet échange; mais l'Envoyé de l'Empereur Zinzendorff s'y opposa vivement dans un mémoire qu'il rendit public. Les Députés Hollandais repliquerent qu'un semblable partage était contraire à l'objet formel de la Confédération ainsi qu'aux préliminaires déjà acceptés & qu'il ne s'agissait que de s'expliquer sur le XXXVII articles. Les Français se rétrancherent alors sur le Royaume d'Arragon; ils bornerent ensuite leurs demandes aux Royaumes de Naples & de Sardaigne; sur cela les Hollandais demanderent comment on engagerait Philippe à céder l'Espagne à l'Archiduc? Ils déclarerent nettement qu'ils ne voulaient faire de paix qui ne fût générale, & n'être pas obligés d'avoir une

guerre séparée avec l'Espagne ; Louis XIV devait selon eux, être bien sûr des dispositions de son petit-fils, pour proposer ce partage, ou du moins se croire en état de l'y faire consentir. Pour lever ces difficultés les Français déclarerent que si l'on ne pouvait porter le Duc d'Anjou à renoncer à l'Espagne, on fournirait un contingent annuel aux Alliés qui travaillerait à le reduire par la force. On leur demanda quelles sûretés ils assigneraient pour les payemens. Ils offrirent les maisons des plus forts banquiers de Paris & d'Amsterdam ; mais on objecta que ces banquiers pouvaient faillir ou mourir & qu'alors on disputerait sur la somme. On objectait à cette offre qu'on ne savait par combien durerait la guerre, à quels termes & lieux se ferait le paiement des sommes que la France offrait de compter ? A qu'elle proportion, & à quelle besoin ? qui reglerait ces sommes ? si ce seraient les Alliés ? & au cas que le Roi négligeât, ou refusât de s'y soumettre, quels moyens il y aurait de l'y contraindre ? Louis XIV en vint jusqu'a authoriser ses Plénipotentiaires à promettre un million de livres par mois jusqu'a l'entier détronement de son petit-fils ; il se désista même de l'échange des Royaumes de Sicile & de Sardaigne & offrit outre quatre pla-

1710.

Torcy II. 371. 370. 379. 393.

ces de sureté, de ceder encore l'impor-
1710. tante ville de Valenciennes. Les Hollandais abusant de ces offres, en vinrent jusqu'à demander le dédommagement des frais que les siéges de Mons & de Tournay avaient coutés à l'Etat. A ces offres extraordinaires, les Alliés augmenterent
Ibid. 393. 396. leurs demandes ; ils allerent jusqu'à éxiger que le Monarque, sans aucune sûreté ni garantie pour la prolongation de la trêve jusqu'à une paix définitive, remît ses principales places frontieres aux Etats & qu'il s'engageât à faire la guerre seul contre le Roi son petit-fils pour revêtir de ses Etats l'Archiduc Charles dans le court epace de deux mois ; pendant que les Alliés resteraient dans l'inaction, simples spectateurs des efforts que la maison de Bourbon aurait faits pour sa propre destruction. La volonté des Alliés est, dirent-ils, que le Roi de France se charge ou de persuader au Roi d'Espagne ou de le contraindre lui seul & par ses seules forces, de renoncer à toute sa Monarchie. On accorde à la France une trêve de deux mois pour cette opération, & après l'expiration de ce terme, on lui fera la guerre, si elle n'a pas réussi dans son entreprise. A ces conditions, on promettait de s'ouvrir sur les demandes ultérieures ; & les Députés Hollandais voulurent encore bien

promettre, mais sans aucun engagement formel, qu'ils employeraient leurs bons offices pour faire obtenir quelque dédommagement à Philippe, s'il voulait consentir à se laisser dépouiller. Ils en vinrent jusqu'à demander que le Roi cédât les trois Evechés pour être réunis au corps Germanique. En un mot on voulait enlever à la France tout ce qu'elle avait acquis depuis François I. Il n'y avait alors aucune demande qui ne parût juste & raisonnable quand elle était à son préjudice. On objecta aux Députés qu'auparavant les Alliés se bornaient à demander que la France unît ses forces aux leurs pour mettre l'Archiduc en possession des domaines Espagnols. Ils répliquerent que les choses étaient changées; que ce concert n'était plus possible & qu'il n'y avait d'autre moyen pour le Roi de France que de leur mettre dans l'espace de deux mois entre les mains l'Espagne & les Indes; & que les moyens étaient laissés à sa prudence. Les Députés Français reculerent d'horreur à ces propositions. Van der Dussen poussa la fierté jusqu'à les accuser de mauvaise foi. L'Abbé de Polignac perdit alors patience, & faisant sentir aux Etats qu'ils étaient redevables à la France de leur existence politique, il leur reprocha vivement leur ingratitude contre une puissance qui les

1710.

Lamberti VI. 55-60.

1710. avait arrachés à l'esclavage. Les Plenipotentiaires Français ne s'en tinrent pas là. Ils adreſſerent une Lettre au Grand-Penſionaire qu'ils publierent afin de rendre le peuple juge de leur cauſe & de l'intéreſſer en leur faveur.

Lettre des Plénipotentiaires Français au Penſionaire Heinſius.

Cette fameuſe Lettre était conçue en ces termes: Vous ſavez que nous avons conſenti à tout ce que Mrs. les Députés, nous avaient propoſé, ſans qu'on puiſſe dire, que nous ayons retracté les paroles qui nous aurions données par l'ordre du Roi notre maître, dans la vûe de parvenir à la paix ſi néceſſaire à toute l'Europe. Mrs. les Députés n'en ont pas jugé de même. Vous ne ſavez point ce qui s'eſt paſſé entre eux & nous, depuis le commencement de la négociation. Trouvez bon, Monſieur, que nous vous remettions devant les yeux les propoſitions nouvellement inventées, injuſtes & impoſſibles dans leur exécution, que ces Mrs., pour toute réponſe aux nôtres, nous firent dans notre derniere conférence. Ils nous dirent:

Que la réſolution de leurs Maîtres & de leurs Alliés était de rejetter abſolument toute offre d'argent de la part du Roi, pour les aider à ſoutenir la guerre d'Espagne, de quelque nature qu'elle puiſſe être, & quelque ſûreté que S. M. voulût donner pour le payement.

Que la République & ſes Alliés prétendaient obliger le Roi notre maître, à faire la guerre ſeul au Roi ſon petit-fils, pour le contraindre à rénoncer à la Couronne, & que ſans unir leurs forces à celles de S. M., il fallait que ce Monarque fût dépoſſedé de l'Espagne & des Indes dans l'eſpace de deux mois. 1710.

Que ce terme étant expiré, ſans que le Roi Catholique fût réellement chaſſé de ſon trône, la treve dont les Alliés ſeraient convenus avec le Roi notre maître, ceſſerait, & qu'ils reprendraient les armes, contre S. M., quand même elle aurait exécuté toutes les conditions contenues dans les autres articles précedens:

Qu' avant que de les ſigner, ils voulaient bien, moyennant l'engagement ci-deſſus, s'expliquer poſitivement ſur le partage, ſur ce qu'ils conſſentiraient de laiſſer au Roi d'Espagne, & qu'ils faciliteraient même les moyens de convenir des demandes ultérieures.

Qu'enfin ils pourraient permettre comme une grace, que les troupes qu'ils ont en Portugal & en Catalogne, concouruſſent avec celles de France pendant l'espace de deux mois pour faciliter la conquête de l'Espagne & des Indes, que S. M. ſerait obligée de faire en faveur de L'Archiduc, mais qu' auſſitôt que ce terme ſerait expiré, ces mêmes

1710 troupes des Alliés cesseraient d'agir, & que la treve serait rompue.

Nous représentâmes à Mrs. les Députés que ces propositions étaient contradictoires, tant à celles qu'ils nous avaient toujours faites, qu'aux Articles IV & V des préliminaires, auxquels l'article XXXVII qu'il s'agissait entre nous de regler, était relatif.

Quant à la maniere d'assurer aux Alliés l'Espagne & les Indes, ils nous dirent, que la commission d'un partage, dont ils s'expliqueraient dans la suite & qu'ils n'ont point encore déclaré, les mettait en droit s'exiger plus à présent, que ne portaient les Articles IV & V.

Nous leur répondîmes par une raison sans replique, en leur demandant, si dans toutes ces conférences, il n'avait pas été question d'un partage, & si sur ce fondement ils n'avaient jamais éxigé de nous, autre chose que les mesures de concert & l'union des forces.

Messieurs les Députés ne le nierent pas, car ils ne pouvaient le nier: mais ils nous dirent, que s'ils avaient proposé les mesures de concert & l'union des forces, ils ne le faisaient plus: qu'ils avaient ordre de nous le déclarer aux nom des Alliés, & de nous dire, qu'ils prétendaient en un mot (soit que le partage fût accepté, soit qu'il ne le fût pas) recevoir des mains du Roi nôtre maître

là Monarchie d'Espagne & des Indes, en lui laiſſant le ſoin d'employer ſeul les moyens, ou de perſuaſions, ou de contrainte, quel des deux il trouverait le plus efficace, pour mettre actuellement l'Archiduc en poſſeſſion de ſes Etats, dans l'eſpace de deux mois. 1710.

Un desaveu ſi formel de toute la conduite paſſée & de toutes les demandes faites de la part des Alliés, auſſi bien que le refus de tout ce qui était poſſible de la nôtre, marquent aſſez Monſieur, un deſſein formé de rompre toute négociation.

Pour avoir la réponſe du Roi nôtre Maître à ces nouvelles demandes jusqu'a préſent inouies, & dont l'accompliſſement eſt hors de ſon pouvoir, il était inutile de nous donner le terme de quinze jours.

Il y a longtems que S. M. a fait connaître, qu'elle accorderait pour le bien d'une paix définitive & ſûre, les conditions dont l'execution dépendra d'elle; mais elle ne promettra jamais ce qu'elle ſçait lui être impoſſible d'exécuter. Si toute eſpérance de parvenir à la Paix lui eſt ôtée par l'injuſtice & l'obſtination de ſes ennemis, alors ſe confiant à la protection de Dieu, qui ſçait humilier, quand il lui plait, ceux qu'une proſpérité inesperée éleve, & qui ne content pour rien les malheurs

publics, & l'effusion du sang Chrêtien.
1710. Elle laissera au jugement de toute l'Europe, même à celui de l'Angleterre & de la Hollande, à reconnaître les veritables auteurs de la continuation d'une guerre ausi sanglante.

On verra d'un côté les avances que le Roi nôtre maître a faites, le consentement qu'il a donné aux propositions les plus dures, & les engagemens que S. M. consentait de prendre, pour lever toute défiance & pour avancer la paix.

D'autre part on pourra remarquer une affectation continuelle à s'expliquer obscurement, afin d'avoir lieu de prétendre toujours au delà des conditions accordées; en sorte qu'à peine nous avions consenti à une demande qu'on s'en désistait pour en substituer une autre plus exorbitante.

On remarquera aussi une variation reglée seulement, ou pour les événemens de la guerre, ou pour les facilités que le Roi notre Maître apportait à la paix. Il paraît même par les lettres que Messieurs les Députés nous ont écrites, qu'ils n'en disconviennent pas.

L'année derniere les Hollandais & leurs Alliés regardaient comme une injure, qu'on les crut capables de demander au Roi, d'unir ses forces à celles de la

Ligue, pour obliger le Roi son petit-fils à renoncer à sa Couronne. Ils prénaient à témoins les préliminaires mêmes qui ne parlent que de prendre des mesures de concert, depuis ils n'ont fait aucune difficultés de l'exiger hautement. 1710.

Aujourd'hui ils pretendent, que S. M. s'en charge seule, & ils osent dire, que si auparavant ils se contentaient de moins, leur interêt mieux connu les porte à ne plus s'en contenter. Une pareille déclaration, Monsieur, est une rupture formelle de toute négociation, & c'est après quoi les Chefs des Alliés soupirent.

Quand nous demeurerions plus longtems à Geertruydenberg, quand même nous passerions des années entieres en Hollande, nôtre séjour y serait inutile; puisque ceux qui gouvernent la République, sont persuadés, qu'il est de leur interêt de faire dépendre la paix d'une condition impossible.

Nous ne prétendons pas leur persuader une négociation, qu'ils veulent rompre. Et enfin quelque desir qu'eût le Roi nôtre Maître de procurer le repos à ses peuples, il sera moins fâcheux pour eux de soutenir la guerre, dont ils savent que S. M. voulait acheter la fin par de si grands sacrifices, contre les mêmes

ennemis qu'elle a depuis dix ans à combat-
1710. tre, que d'y ajouter encore le Roi son petit-fils, & d'entreprendre imprudemment de faire en deux mois la conquête de l'Espagne & des Indes. Avec l'assurance, après ce terme expiré, de retrouver ses ennemis fortifiés par les places qu'elle aurait cédées, & par conséquent en état de tourner contr'elle les nouvelles armes qu'elle aurait mises entre leurs mains.

Voila, Mr. la réponse positive, que le Roi nous a donné ordre de vous faire aux nouvelles propositions de Mrs. les Députés. Nous la faisons au bout de six jours, au lieu de quinze qu'ils nous avaient accordés comme une grace. Cette diligence servira du moins à vous faire connaître, que nous ne cherchons pas à vous amuser, & que si nous avons demandé souvent des conférences, ce n'était pas pour les multiplier sans fruit, mais pour ne rien omettre de tout ce qui pourrait nous conduire à la paix.

Nous passons sous silence les procédés qu'on a tenus envers nous, au mépris de notre caractere. Nous ne vous disons rien des libelles injurieux, remplis de fausſetés & de calomnies qu'on a laissé imprimer & distribuer pendant notre séjour, afin de mettre de l'aigreur dans

les esprits qu'on travaillait à concilier. Nous ne nous plaignons pas même de ce que contre la foi publique, & au préjudice de nos plaintes si souvent réitérées, on a ouvert toutes les lettres que nous avons reçues ou écrites. L'avantage qui nous en revient, c'est que le prétexte dont on couvrait tant d'indignités, s'est trouvé mal-fondé. On ne peut pas nous reprocher, d'avoir tenté la moindre pratique contre le droit des gens qu'on violait à notre égard. Et il est sensible, qu'en empêchant qu'on ne vînt nous rendre visite dans notre espece de prison, ce qu'on craignait le plus, était que nous ne découvrissions des vérités que l'on voulait tenir cachées. 1710.

Nous vous prions, Mr. de vouloir donner à notre exprès la réponse qu'il a ordre d'attendre, ou si vous ne voulez point répondre, de lui donner un certificat, comme quoi vous avez reçu cette lettre.

Il est plus aise de s'imaginer que d'exprimer la colere où cette lettre & surtout sa publication jetta les principaux Chefs des Alliés. Les peuples en général avaient un besoin & un desir trop grand de la paix, pour qu'ils visent d'un œil indifférent, qu'on cherchât à l'éclairer sur leur répugnance à en accelerer. Réponse des Etats. *Torcy* II. 402.

la conclusion. Ils frémirent. Ils dirent
1710. que cette lettre était un *tissu grossier d'expressions fades, ridicules, impertinentes, séditieuses, équivoques, captieuses, fallacieuses, inciviles & outrageantes.* Ils se plaignirent surtout qu'on en eût appellé au jugement des peuples d'Angleterre & des Pays-Bas. Aussi ne crut-on pas devoir laisser passer sans réponse un écrit si dangereux; il parut, sous le nom des Etats-Généraux, une lettre datée du 23 Juillet, mais trop longue & d'un stile trop diffus, pour être insérée en entier. Les Français, disaient-ils, n'avaient cherché qu'à éluder les principaux points des préliminaires, savoir la restitution de l'Espagne & des Indes, article essentiel, unique objet de la confédération, auquel Louis XIV n'avait, cependant, jamais voulu se prêter. Les Alliés se croyaient d'autant plus authorisés à exiger cette restitution, de la part du Roi de France que lui seul, disaient-ils, avait donné lieu à la guerre, en mettant le Duc d'Anjou en possession des domaines d'autrui; qu'un grand-pere avait toujours assez de crédit sur son petit-fils pour l'engager à cette renonciation de bon gré ou qu'il avait assez de facilité pour l'y contraindre de force, s'il avait un desir serieux & sincere de faire restituer ces

Lamberti VI. 60.

Lamberti VI. 65-76.

domaines au véritable propriétaire. Puisque ce Monarque s'avance au point d'engager une partie de ses trésors & ses meilleures places, pour opérer cette restitution; il juge donc qu'elle n'est pas impraticable: s'il refuse d'en opérer directement l'éxécution, il n'est donc pas serieusement incliné à la seconder; il trouvera ainsi mille subterfuges, pour abandonner ou traverser les Confédérés, au cas qu'il abandonne à eux seuls le soin d'élever sur le trône l'héritier légitime des possessions Espagnoles. 1710.

L'Espagne était bien éloignée de convenir que cette renonciation dependit de Louis XIV. *Ce n'était point lui*, disait-elle, *qui lui avait donné un Roi; ce ne serait point lui qui le lui ôterait.* Mr. Stanhope qui avait vu la disposition des esprits en Espagne & qui n'était pas homme à desesperer des succes surtout dans un projet auquel il avait eu beaucoup de part, avouait hautement qu'il n'y avait rien à faire en Espagne, vu l'attachement général des peuples à Philippe & leur aversion pour Charles; il ajoutait que des armées de 20 à 30 mille hommes pourraient *courir ce pays jusqu'au jour du jugement*, c'etait son expression; que toutes les fois qu'ils paraîtraient, la nation &

1710. soumettrait à Charles par vanité ; & qu'aussitôt qu'ils seraient partis, elle proclamerait Philippe par affection ; qu'il ne fallait pas seulement une armée pour conquerir l'Espagne, mais une plus grande encore pour la garder.

Ils oserent même assurer que le Roi de France n'avait fait aucune difficulté de promettre cette restitution, de la poser comme le fondement du traité, que l'abdication du Roi Philippe dépendait tellement de lui, qu'un Plénipotentiaire Français avait ôté assurer l'année derniere que *Philippe serait plutôt à Versailles que lui.* Si la France accusait alors vrai, elle sentait donc avoir assez de pouvoir pour engager Philippe à cette abdication volontaire qu'elle regarde à présent comme impossible. Il parait, disaient-ils, clairement par toute la conduite que la France a tenue en cette occasion, que la proposition faite de sa part d'un partage, & celle de régler les demandes ultérieures, réservées par les préliminaires, n'ont été que des moyens recherchés, pour, s'il eût été possible, exciter de la jalousie & de la désunion entre les Hauts Alliés, afin de parvenir plus aisément à son but, qui parait jusqu'à présent assez clairement être de ro-

Accusations contre la France.

tenir l'Espagne & les Indes, quoique la restitution qui s'en doit faire, ait été le premier fondement de toute la négociation. Et comme ces propositions n'ont sans doute tendu qu'à mettre de la division entre les Hauts Alliés; aussi voit-on dans la susdite lettre plusieurs traits, qu'on pouvait bien attendre de ces ennemis, mais non pas de personnes envoyées pour le rétablissement de la paix & de la bonne intelligence, & ces traits paraissent en quelque maniere inventés pour donner aux sujets de l'Angleterre & des Etats de mauvaises impressions contre le gouvernement, & pour leur faire entendre que ceux qui etaient a la tête des affaires, & les Chefs des Alliés, sont la cause de cette sanglante & onéreuse guerre. Mais la cause en est trop bien connue, & a été trop bien démontrée ci-dessus, pour qu'ils puissent espérer que ces insinuations affectées & odieuses soient reçues & goutées par des peuples qui jouïssent de la liberté & qui savent qu'ils ne portent les charges de cette guerre, que pour la défense de cette liberté. Le jugement de ces peuples n'est point corrompu par un dur esclavage & par une longue oppression, comme celui de certains autres peuples, auxquels sans cela les Alliés pourraient en appeller avec beaucoup plus de raisons, comme à ceux

1710.

1710. qui savent & qui sentent, combien cher leur coûte l'avidité de dominer sur leurs voisins.

Enfin le peu de tems que lesdits Sieurs Plénipotentiaires ont pris pour faire réponse, la donnant au bout de six jours, bien loin d'être comme ils le prétendent, une marque de droiture, & qu'ils ne cherchent point à amuser, peut elle bien plutôt servir à montrer que la résolution de rompre les conférences était déjà prise & préparée de loin. Les Sieurs Plénipotentiaires ne peuvent pas non plus avec raison insinuer comme ils le font, qu'on leur ait prescrit un terme de quinze jours. Les Sieurs Députés les ont bien priés de vouloir procurer une réponse positive & promte, mais ils ne leur ont prescrit aucun terme; au contraire, lorsque sur cela il leur fut demandé s'ils en voulaient marquer un, ils répondirent civilement que non, & que les conférences ayant duré si longtems déjà, quelques jours de plus ou de moins ne feraient pas une affaire. Pour ce qui est des plaintes, que font les Sieurs Plénipotentiaires en leur particulier savoir qu'on a méprisé leur caractere public, fait des libelles injurieux contr'eux, ouvert leurs lettres, empêché qu'on ne leur rendit visite & qu'on les a tenu dans une espece de prison, il faut considérer que lesdits

Sieurs étant venus ici pour négocier sans caractere & comme incognito on a du éviter de part & d'autre tout cérémonial. L'on n'a autorisé aucun libelle, on n'a donné ordre d'arrêter aucun de leurs courriers, ni empêché personne de leur rendre visite, mais on ne pouvait certainement pas être blâmé, si, craignant qu'ils ne découvrissent quelque chose qu'on voulait tenir caché on avait pris des mesures pour les prévenir. Enfin on ne peut appeller une espece de prison une ville où lesdits Sieurs sont convenus de faire leur résidence & qu'ils ont préférée à Anvers qui est une belle ville. 1710.

Cette Lettre apologétique fut aussitôt publiée, pour prevenir les impressions que la lettre des Plénipotentiaires Français aurait pu faire sur les esprits. On aurait pu, dit à cette occasion le Lord Bolingbroke, obtenir les deux points essentiels de l'alliance aux conférences de Geertruidenberg, la réduction de la puissance exorbitante de la France & l'enlévement de toute la monarchie Espagnole à la maison de Bourbon. Un équivalent pour le XXXVII article des préliminaires, c'est-à-dire pour la cession de l'Espagne & des Indes Occidentales, était le point à discuter à Geertruidenberg. Les Français se seraient contentés de Naples avec la Sicile, ou

Sentiment de Bolingbroke.

Lettre VIII sur l'Histoire.

1710. peut-être même de Naples, avec la Sardaigne, ou du moins ils les auraient accepté pour équivalent. Buys & Van der Duſſen, qui traiterent avec eux, firent ce rapport aux Miniſtres des Alliés; & ce fut à cette occaſion que le Duc de Marlborough prit la balle au bond, félicita l'aſſemblée ſur la paix viſiblement prochaine; & dit que puisque les Français étaient dans cette diſpoſition, il était tems de conſidérer quelles plus amples demandes on leur ferait, ſuivant la liberté réſervée dans les préliminaires; & exhorta tous les Alliés à concerter leurs prétentions ultérieures, & à préparer leurs demandes. Rien ne reſſemblait mieux à la conduite des Romains envers les Carthaginois dans la troiſieme guerre punique que celle que tinrent les Alliés avec Louis XIV à Geertruidenberg. Rome était décidée à la ruine de Carthage. Cependant elle mit un traité ſur pié à la priere des Carthaginois, leur impoſa quelques conditions, & renvoya pour le reſte à ſes Généraux qui ſuivirent la même méthode, en ſe réſervant toujours le droit de faire des demandes ultérieures. Par ces artifices les Romains réduiſirent les Carthaginois à la néceſſité d'abandonner leur Ville, ou de continuer la guerre ſans armes, ſans machines & ſans flotte, puisqu'ils les avait remis à leurs ennemis dans l'eſpéran-

rance d'une paix future. Les propositions que firent les Alliés a Louis XIV avaient un air d'inhumanité qui devait revolter toute l'Europe. Un Grand-pere détrôner son petit-fils c'etait contre la nature. Mais ce même Louis XIV, après avoir traité les hommes avec tant d'inhumanité dans le tems de la grandeur, avait-il le droit de s'en plaindre? Il se contenta de voir le piege qu'on lui tendait & d'en éviter les suites, il chercha à faire naître l'indignation dans l'esprit de son peuple naturellement attaché à ses Rois, & il y trouva son compte. Si les Alliés eussent accepté ses offres, ils seraient arrivés à leur but véritable. Il aurait fallu que Philippe évacuât l'Espagne, malgré son attachement pour elle, l'esprit de la Reine sa Femme & l'attachement constant des Espagnols, si son Grand-pere l'avait entrepris & travaillé de bonne foi a l'y forçer. Mais si cet expédient était odieux comme on ne peut en disconvenir, pourquoi les Alliés préféraient-ils la guerre contre la France & l'Espagne? Pourquoi négligeaient-ils d'abbattre efficacément & promtement la puissance énorme de la France, & de rendre praticable la conquête de l'Espagne en acceptant l'expédient que la France offrait, & tous les objets de la guerre, au moins 1710.

1710. tous ceux que l'on pouvait avouer, se trouvaient par conséquent remplis. La France disait-on n'était pas sincère; elle ne se proposait que d'amuser & de temporiser, mais la misere qui écrasait ses Provinces, mais les places fortes qu'elle offrait de remettre entre les mains des Alliés, qui auraient pu, au moindre manque de foi, désoler non-seulement sa frontiere, mais encore pénétrer jusqu'au cœur du Royaume; tout cela n'était-il pas une caution solide de sa sincérité en cette occasion?

Reflexions sur la rupture des conférences.

Le grand point que les Alliés objectaient pour s'excuser était qu'on ne pouvait faire aucun fonds sur la parole de Louis XIV. Le Duc de Marlborough déclarait, dit-on, que lors qu'on avait à faire à un Prince qui n'avait d'autre regle dans l'observation des traités que sa puissance, il fallait lui enlever ses frontieres & détruire ses forces, pour se mettre à l'abri des suites d'un tel voisinage. Guillaume III avait inspiré la même maxime à l'Europe conjurée contre l'ambition de Louis XIV, en faisant adopter pour maxime générale que l'abaissement de la puissance de ce Prince était la seule sûreté qu'on pouvait se procurer a les traités avec la France. Les Confédérés parurent avoir a-

Annal. politiq. de St. Pierre II. 56.

Torcy II. 499.

adopté ces paroles pour la regle de leur conduite: ils voulaient humilier un Monarque, qui par l'injuſtice de ſes entrepriſes guerrieres, par la fierté & l'inſolence avec laquelle il dictait ou rompait la paix, s'était attiré la haine de tous ſes voiſins. Il fallait diſait-on, profiter de la conjoncture heureuſe d'abattre la puiſſance formidable de la France; qu'il était de l'intérêt commun de la mettre pour toujours hors d'état de jamais alarmer l'Europe, d'attenter à ſa liberté & qu'enfin les Alliés, loin de ralentir leurs efforts, dévaient les redoubler & s'unir encore plus étroitement, pour la deſtruction d'un ennemi toujours redoutable, s'il avait le tems de reſpirer, & de reprendre ſes forces. Pour terraſſer la puiſſance & l'orgueil d'un tel Prince, rien ne leur parut plus propre que de ſaiſir l'occaſion, pour le forcer à détruire de ſes propres mains l'augmentation de puiſſance qu'il avait eſpérée de l'élévation de ſon petit-fils ſur le trône d'Eſpagne. Une condition auſſi barbare, auſſi contraire aux mœurs Européennes, était un ſacrifice trop ſenſible pour ne pas révolter un Prince tel que Louis XIV. Ce Monarque croyait faire beaucoup d'abandonner Philippe à ſon ſort & aux armes des Confédérés. Mais ceux-ci affectaient de peindre comme ſuſpect toute paix particuliere avec 1716.

la France qui les laissait aux prises avec
1710. l'Espagne. Ils affectaient de ne pouvoir croire qu'ils en auraient à meilleur marche, dès qu'elle serait le seul ennemi qu'ils auraient à combattre. Ils imaginaient une multitude d'inductions pour soutenir qu'il y aurait toujours de l'intelligence entre le Grand-pere & le petit-fils. L'Evêque Burnet a soutenu qu'en conscience Louis XIV aurait dû accepter ces propositions; c'était à lui à réparer le mal, puisque c'était lui qui l'avait fait. On ne pouvait se fier à Louis XIV avant que l'objet de l'alliance eût été consommé. Ils accusaient les Français de parler d'un ton impérieux, peu analogue au mauvais état de leurs affaires. On dit même que les Alliés ayant mis devant les yeux des Plénipotentiaires Français, qu'ils étaient prêts à porter leurs armes victorieuses jusques dans le cœur de la France; l'Abbé de Polignac répondit froidement: *ce que nous perdrons en France, nous le gagnerons en Angleterre.* Il se tramait effectivement dans ce dernier Royaume une révolution qui devait donner un nouveau tour aux affaires. Mais avant d'en retracer l'esquisse, il convient de hazarder quel-
Torcy II. 313. ques réflexions sur les conférences de Geertruidenberg & de rapporter les principaux événemens de la campagne de cette année, qui ne fut rien moins que

fortuné pour la France. On observe encore que dans les conférences, Louis XIV, qui se huffait arracher les conditions les plus humiliantes, apprenant qu'on lui demandait quelque faveur pour les François qu'il avait contraint par son intolérance à quitter le Royaume, fut plus choqué de cette demande juste, que des conditions intolérables que lui prescrivaient les Alliés. 1710.

L'Empereur accorde des Titres aux Etats.

La Cour de Vienne fut tellement charmée de la conduite des Etats-Généraux au Congrès de Geertruidenberg qu'elle consentit de leur donner le titre de *Celsi & Potentes*, Hauts & Puissans Seigneurs, que jusqu'alors elle avait refusé de leur accorder. Les Etats furent si contens de cette gloire sterile, qu'ils firent un présent des dix mille florins aux Clercs de la Chancelerie Impériale. Ce ne fut que plusieurs années après que la France consentit de leur accorder ce titre. Mais avec quel plaisir n'aurait-elle pas alors acheté la paix, s'il fut entré dans l'esprit des Etats d'ajouter cette condition à tant d'autres bien plus cruelles à devorer pour la France! *Wagen.* XVII. 38 &c.

Il faut avouer que jamais ils ne laisserent échapper une occasion plus favorable, d'établir leur existence politique sur une base solide & de rendre à jamais leur commerce florissant. Heinsius & les autres Chefs du gouvernement furent d'au-

1710. tant plus à blâmer d'avoir suivi la passion de Marlborough intéressé à une guerre où il acquerait de la gloire & de l'argent qu'il n'aimait pas moins, que les changemens qui se faisaient alors dans le Ministere Anglais, annonçaient un changement de mesures. Ils furent, sans doute, éblouis par l'éclat du rôle qu'ils jouaient alors. Ils ne s'apercevaient pas qu'ils s'épuisaient pour la maison d'Autriche & pour l'Angleterre, qu'ils partageaient à peine la gloire des avantages surprenans qu'on remportait chaque jour sur la France, que l'éclat de ces grands succès rejaillissait presque tout entier sur les grands Capitaines qui préparaient & assuraient les victoires. Le seul objet qui pût les intéresser dans cette guerre était une barriere : pouvaient ils espérer de la maison d'Autriche en possession de l'Espagne, une barriere plus respectable que celle qu'on leur offrait à Geertruidenberg ?

On est même étonné que les puissances confédérées pussent espérer des conditions plus favorables que celles qu'ils arrachaient à la France. Il faut sans doute que tous leurs Ministres se soient laissés aveugler par le génie de Marlborough qui dominait sur l'intérêt universel. Ce grand Général prévoyait que la paix allait nécessairement entraîner sa propre disgrace, & que la guerre seule

pouvait lui laiſſer l'espérance de ſe ſoutenir. Le Roi de France, eût-il cédé la moitié de ſes Etats, eût-il réuſſi à faire deſcendre ſon petit-fils du trône; le General Anglais ne voulait point de paix. Il fallait que toute l'Europe fût en armes, pour ſoutenir ſon crédit chancelant. Le Prince Eugene lui avait laiſſé prendre un aſcendant, qui joint à ce dont il avait à ſe plaindre de la Cour de France & à cet amour naturel pour la guerre qui faiſait le fond de ſon caractere, le portait à traverſer tout ce qui pouvait amener la paix. D'après les diſpoſitions ſecrettes de ces deux Grands hommes, l'on eſt plus ſurpris que leurs propoſitions devinſſent exceſſives, à meſure que Louis XIV faiſaient des avances. Ils oſerent même éxiger que ce Monarque, ſans aucune ſûreté ni garantie pour la prolongation de la Trêve juſqu'à une paix definitive, remît ſes principales places frontieres aux Etats, & qu'il promit même de dépouiller lui ſon petit-fils, pour revêtir de ſes Etats l'Archiduc Charles, & cela dans l'eſpace de deux mois, pendant que les Alliés tranquiles dans leur camp, jouiraient du plaiſir délicieux de voir la maiſon de France faire tous ſes efforts pour ſa deſtruction totale. C'était à ces conditions, à qui l'on ne ſaurait donner une qualification convenable, qu'on promettait de s'ouvrir ſur les 1710.

demandes ultérieures: & les Etats vou-
1710. lurent bien encore promettre, sans aucun engagement formel, qu'ils employeraient leurs bons offices pour faire obtenir quelque dédommagement à Philippe s'il voulait renoncer de bon gré à la Couronne. Il ne fallut pas moins que ces indécentes propositions pour engager Louis XIV à dire en plein Conseil, puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes Ennemis qu'à mes Enfans. La nation, qui murmurait d'un fardeau presqu' intolérable, fut indignée avec son maître de l'abaissement où il se trouvait réduit par la prospérité de ses ennemis. La France redoubla ses efforts pour le seconder.

Louis XIV aurait dû voir au ton impérieux, aux prétentions extravagantes de ses implacables ennemis, qu'ils cherchaient moins la paix avec lui, qu'à jouïr à loisir & de près de son humiliation. Il n'est pas nécessaire d'être Français, il suffit d'être homme pour être indigné de l'idée de proposer à un pere d'arracher de ses propres mains la Couronne à son fils pour la mettre sur la tête de ses eternels Ennemis: ce n'était pas seulement une prétention atroce, mais encore une politique imprudente. Qui pouvait répondre aux Alliés qu'un de ces événemens si commun dans l'Histoire & qui changent si souvent la face des affaires & la situation des peuples ne déran-

gérait par leurs espérances & leur fortune? pourquoi ignoraient-ils où avaient ils oublié qu'il n'y a point de succès durable sans prudence, & que la prudence, loin d'abuser, doit toujours se défier de la prospérité? La paix est l'objet de la guerre; pourquoi donc ne pas la faire dès qu'on peut la conclure à des conditions avantageuses? L'occasion d'humilier un peuple dominateur ne se présente pas deux fois. Quoiqu'il en soit, les Etats laissèrent échapper une occasion qui ne se présenta plus depuis; & ce Ministere Anglais dont ils avaient respecté les conseils jusqu'a l'idolâtrie, ne tarda pas à les abandonner. C'est ce que nous ne tarderons pas à développer. 1716.

Ouverture de la Campagne.

Les évenemens semblerent d'abord justifier la présomption des Confédérés. Les Généraux des Alliés avaient assemblé leur armée, avant que les Français eussent eu le tems de prendre des postes avantageux derrière des rivieres où des marais presque inaccessibles, comme ils avaient fait les années précédentes. On forma en Hollande de gros magasins de fourrages secs, pour nourrir les chevaux jusqu'au tems où les foins nouveaux seraient en maturité. L'on y prépara grand nombre de barques pour le transport de l'Artillerie, & l'on fit des amas immenses de munitions de toute espece. Le Prince Eugene & Marlbo-

1710. rough ayant rassemblé leur armée, dès les premiers jours d'Avril; le 13, ils s'emparerent de la petite Ville de Mortagne située au confluent de la Scarpe & de l'Escaut. Le Chevalier de Luxembourg la reprit le lendemain, & fit prisonniers de guerre les troupes qui en formaient la garnison; mais le Comte d'Albermale la reprit le 18, & cette Ville demeura aux Alliés pendant toute la campagne.

Les Alliés s'emparent des lignes entre la Bassée & Douai.

La prévoyance des Etats-Généraux, les soins qu'ils avaient pris de faire des amas & des provisions, mirent les Généraux des Alliés à même d'entreprendre de bonne heure des opérations, où ils ne rencontrerent que peu d'opposition, parce que les Français ne purent jouïr des mêmes avantages. Il y avait même plus d'un mois que Marlborough était en campagne, quand le Duc de Villars put rassembler son armée. Les Alliés commencerent par se rendre maîtres des lignes que la Maréchal avait formées l'année précédente, entre la Bassée & Douai. Le Duc de Wirtemberg, & le Général Cadogan s'avancerent avec sept mille hommes d'infanterie & cinq mille chevaux pour s'emparer de Pont-à-Vendin sur la Deulle. N'ayant trouvé aucune garde sur ce pont très-facile à défendre, les deux Généraux entrerent de ce côté dans les lignes, pendant que

d'un autre côté, le Général Feltz, marchait vers le Pont-Aubri. Trouvant le passage de ce pont impraticable, il traversa le canal à Covrieres, & leurs troupes s'étendirent de toutes parts dans la plaine de Lens. Ils en chasserent un corps de huit à neuf mille hommes d'infanterie, commandé par Montesquiou, qui fut forcé de se retirer derriere la Scarpe, & d'abandonner les Valets & quelques troupes qui étaient au fourrage. Les Alliés les firent prisonniers de guerre, & ils prirent les équipages de plusieurs Officiers. 1710.

Les Alliés ayant traversé la Scarpe à Vitry, investirent Douai le 22 & le 25 d'Avril avec quarante bataillons, autant d'escadrons, soixante & dix pieces de canon, & quatre-vingt mortiers ou pierriers. La garnison était composée de dix-sept bataillons, de six Compagnies d'Invalides & de cinq cens dragons, en tout huit mille hommes, sans compter ceux qui étaient dans le fort de la Scarpe au nombre de mille. Les Alliés formerent une armée d'observation de cent trente-neuf bataillons, & de deux cent trente-deux escadrons. Quelque tems après vingt-deux mille hommes Allemands & Anglais joignirent cette armée qui devait couvrir le siege. Enforte que toutes leurs forces en Flandre etaient d'environ

Siege de Douai par les Alliés.

cent trente-huit mille hommes, c'eſt-à-
1710. dire quarante mille de plus que les Français.

Le reſte d'Avril & les premiers jours de Mai ſe paſſerent dans les travaux ordinaires pour les ſieges L'armée d'obſervation s'étendit entre Vitry-ſur-la Scarpe, & Arleux, & ſon accès était très-difficile. Ils s'emparerent de quelques Châteaux voiſins de Douai, ouvrirent la tranchée la nuit du 5 au 6, & formerent deux attaques l'une au couchant ſous les ordres du Prince Anhalt-Deſſau, & l'autre au Nord de la Ville ſous le Prince de Naſſau-Friſe. La nuit du 7 au 8 le Duc de Mortemar fit une ſortie, il défit le régiment de Sulton Anglais, & de Schmith, Suiſſe. Mais Marlkartenai les força de rentrer dans la ville, quoiqu' en enmenant un grand nombre de priſonniers. Ils prirent leurs meſures pour empêcher dorénavant les ſorties. Ils avaient trois foſſés à remplir. Ils ne furent maîtres du premier qui avait cent-dix piés de largeur ſur neuf oú dix de profondeur, que le 26 ou le 27. Ils ne trouverent alors plus d'obſtacle pour ſe loger ſur le chemin couvert: ils dreſſerent des batteries contre les ravelins & les ouvrages extérieurs, & ils firent bientôt des brêches dans pluſieurs endroits.

La belle défense d'Albergotti Gouverneur de la place, empêcha les Alliés de passer avant le mois de Juin le second fossé, où ils perdirent encore un grand nombre d'Officiers & de Soldats. Le 19 le Prince de Nassau donna des ordres pour attaquer en même tems deux ravelins & une demi-lune, ce qui fut exécuté sous les yeux du Prince Eugene & de Marlborough. Albergotti soutint cet assaut avec intrépidité, mais malgré le feu continuel de la place, malgré l'effet de quatre mines, malgré toute la valeur des soldats qui défendaient la brêche le sabre à la main, les troupes des Etats réussirent à se rendre maîtres de tous ces ouvrages. Le Prince d'Anhalt, de son côté s'empara d'un autre ravelin le 24; & les assiegeans furent alors en état d'ouvrir la brêche au corps de la place pour se disposer à un assaut général. 1710.

Le Duc de Villars veut jetter du secours dans la place.

Le 20 de Mai, faute de magasins pour le faire plutôt, le Duc de Villars qui avait rassemblé enfin son armée, s'avança vers Arleux; s'empara du château d'Oisi, jetta quelques ponts sur l'Escaut, feignit de vouloir attaquer le quartier du Prince de Nassau, entre cette riviere & la Scarpe, quoiqu'ils fussent couverts à la petite riviere de Sausse & fortifiés par de bons retranchemens. Pendant qu'il amusait ainsi les Allies, il fit jetter huit ponts sur la Scarpe, tra-

1710. versa cette riviere, le 28 & le 29; & s'avança dans la plaine de Lens, par où il croyait qu'il ferait plus facile de jetter du secours dans la ville assiégée. Il prit le commandement du centre, secondé par le Maréchal de Montesquiou, donna celui de la droite au Maréchal de Berwick, & confia la gauche au Maréchal d'Arco.

Dispositions des Alliés pour s'y opposer.

Les Généraux des Alliés qui avaient autant d'activité pour veiller sur les mouvemens des Français, que ceux-ci en avait pour les surprendre, firent avancer en diligence les renforts qui leur venaient de toutes parts, & tirerent de l'armée du siége un bon nombre de bataillons pour renforcer celle d'observation. Le Prince Eugene avait la droite de son armée toute composée d'Allemands, appuyée sur le marais de Montigni, formé au dessous de Lens, entre la Scarpe & la petite riviere de Sauchet. L'armée des Etats occupait le centre, & les Anglais, commandés par Marlborough, s'étendaient à la gauche jusqu'à Vitry, & les troupes Palatines furent chargées de la garde du Pont-à Vendin.

Le Duc de Villars avait dessein de livrer bataille s'il y avait eu la moindre apparence de succès. Le Maréchal & ses Collegues, accompagnés des Officiers les plus expérimentés, avaient observé les retranchemens où les Alliés

se tenaient renfermés. Le Conseil de guerre assemblé, l'on décida unanimément que ce serait exposer l'armée de France a une perte assurée, si l'on entreprenait d'ataquer des retranchemens que leur situation, la vigilance des habiles Généraux qu'on avait en tête, mettaient absolument hors d'insulte. Ayant consommé les fourrages de la plaine de Lens, on résolut de décamper. On le fit en plein jour, on repassa la Scarpe, on s'attacha principalement a couvrir Arras, Cambrai, l'Artois & la Picardie, & l'on établit le camp sur les bords de la Scarpe, à si peu de distance des Alliés, que les soldats des deux armées pouvaient aisément se parler de leurs postes. 1710.

Le 21 de Juin, le Gouverneur de Douai voyant tous ses ouvrages extérieurs emportés, & les Généraux des Alliés prêts à donner l'assaut au corps de la place, battit la chamade, & demanda à capituler. Les Alliés demanderent qu'en même tems on leur rendit le fort de Scarpe, & après quelque résistance, on convint que l'un & l'autre seraient rendus, que les troupes des deux Couronnes sortiraient trois jours après, avec tous les honneurs que méritait leur bravoure, & qu'elles seraient conduites à Cambrai, ce qui fut exécuté. Ce siege fut très-meurtrier, les assiegés ayant fait jusqu'a trente-neuf sorties dans lesquelles ils

Capitulation de la Ville de Douai.

1710. tuerent beaucoup d'ennemis. Les Alliés perdirent six à sept mille hommes devant la place; & la garnison, lorsqu'elle en sortit, se trouva réduite à moins de cinq mille hommes.

Eugene & Marlborough ayant occupé leur armée à réparer les brèches, & à combler les travaux du siege, delibererent sur la suite des opérations de la campagne. Ils en voulaient beaucoup à Arras, & s'ils se fussent rendus maîtres de cette Ville, rien ne pouvait plus les empêcher de faire des courses jusques dans le cœur du Royaume. Mais le Duc de Villars avait si bien distribué ses troupes dans un étendue de terrein de dix à douze lieues, qu'il couvrait également Arras & Cambrai: il pouvait empêcher les siéges de Valenciennes & de Bouchain, & se trouvait encore à portée de tourner vers Maubeuge, si les Alliés se tournaient de ce côté. Ces sages précautions furent le salut de l'Artois & de la Picardie. Les deux Généraux voyant l'impossibilité d'assiéger Arras, s'en tinrent à attaquer Bethune.

Les Généraux des Etats Schulembourg & Fagel, furent chargés de ce siége avec trente bataillons & dix-huit Escadrons, auxquels on ajouta depuis quatorze bataillons & huit escadrons de renfort. Bethune a fort peu d'étendue, mais de

puiſſans remparts, flanqués de ſept baſtions fort étroits, excepté celui qu'on nomme St. Ignace. Mr. Vauban par ordre du Roi y avait conſtruit d'amples ravelins, de bonnes demi-lunes, des contre-gardes, des redoutes, deux chemins couverts, & pluſieurs autres ouvrages extérieurs, avec des digues pour retenir les eaux de la Biette. Cette riviere remplit les foſſés de la Ville, & peut ſervir à inonder les environs; particulierement au Midi & au couchant, où eſt une petite citadelle ou château. Louis XIV avait confié le Gouvernement de cette place à Dupui-Vauban neveu du Maréchal, avec une garniſon de neuf bataillons, un Régiment de dragons & d'une compagnie de canonniers & de bombardiers. 1702

Schulembourg & Fagel l'inveſtirent la nuit de 14 au 15, mais ils n'ouvrirent la tranchée qu'a celle du 23 au 24. Le Général Schulembourg forma ſon attaque contre le château, & ſon Collegue contre le baſtion de St. Ignace. Le premier ne put avancer ſes travaux auſſi promptement que le ſecond, parce qu'il voulut d'abord s'emparer d'une digue qui ſoutenait les eaux, & entretenait l'inondation. Il s'en rendit bientôt maître; y fit faire pluſieurs coupures, qui faciliterent l'écoulement des eaux & le mirent en état de pouſſer ſes tranchées. Siége de Bethune.

1710. La nuit du 24 au 25, les assiégés au nombre de mille hommes, firent une sortie du côté du Général Fagel, comblerent ses travaux, chasserent deux regimens Prussiens: mais les troupes des Etats ayant marché à leurs secours, les Français se retirerent après avoir tué plus de huit cens hommes aux assiégeans.

L'armée d'observation des Alliés, était campée la droite à Houdroin, à deux lieues environ de Bethune & la gauche à Auligni. Le Maréchal de Villars fit le 30 un mouvement très-hardi pour se porter dans la plaine d'Avesnes-le-Comte, où il établit son camp, ce qui fit croire aux Alliés qu'il voulait les attaquer. Aussitôt ils firent venir à la grande armée six mille hommes qui étaient dans la plaine de Lens, avec mille cavaliers où ils protégeaient les convois. Ils tirerent encore six mille hommes du siége, ce qui en suspendit les opérations pendant quelques jours. On les reprit aussitôt que les Généraux furent assurés que le Général Français n'avait d'autre dessein que de mieux couvrir le pays, & d'entretenir la communication libre entre son armée & la mer. Ils renvoyerent au siege les troupes qui en venaient, & Schulembourg qui n'avait pas de mines à craindre sur un terrein presque toujours inondé, combla

l'avant fossé du côté de son attaque avec des fascines, & y établit des ponts qui lui couterent beaucoup de monde à cause du feu des assiégés. 1710.

Le 20, le même Général attaqua le chemin couvert, & l'emporta après une vive résistance, où il perdit plus de cinq cens hommes. Il commença alors à battre en brèche le ravelin & la contre-garde qui couvraient le château. Mais le Gouverneur, manquant de munitions, voyant qu'il ne pouvait soutenir un assaut, sans exposer sa garnison au risque d'être faite prisonniere de guerre, fit battre la chamade, & arbora le drapeau blanc de ce côté pour capituler. Le Général Fagel, qui était moins avancé à son attaque, parce que l'effet des mines avait retardé ses approches, mécontent de ne pas voir également un drapeau blanc de son côté, continua de faire tirer, malgré la suspension d'armes dont était convenu Schulembourg. Ce dernier engagea le Gouverneur à donner cette satisfaction légitime à Fagel, & la capitulation fut ensuite réglée de concert. La garnison réduite à quinze cens hommes en état de porter les armes, & à sept cens malades ou blessés, sortit avec les mêmes honneurs que celle de Douai, & fut conduite à St. Omer. Le Gouverneur est forcé de capituler.

Après la prise de Bethune, Marlborough, malgré les objections du Prince

1710. Eugene s'obſtina à former le ſiege d'Aire. Le Prince acquieſça à ſon deſſein, quoique les raiſons qu'il oppoſait à cette entrepriſe, paruſſent les plus fortes. Cette réſolution priſe, ils firent étendre leur armée, la droite à Terouanne, & la gauche à Lillers, ce qui les mettait à portée d'entreprendre & couvrir en même tems deux ſieges. Le Prince de Naſſau entreprit celui de St. Venant avec vingt bataillons, & le Prince d'Anhait-Deſſau, ſe chargea de celui d'Aire, avec quarante bataillons, & autant d'escadrons. Ces deux places ſont également ſituées ſur la riviere de Lis: la premiere avait une garniſon de trois mille hommes commandés par M. du Sirves. Le Commandant ſoutint les attaques jusqu'au 29 de Septembre qu'il capitula après une vigoureuſe défenſe. Il obtint les honneurs de la guerre, avec douze coups à tirer par homme, mais on lui refuſa quelques pieces de canon qu'il avait demandées.

Priſe de St. Venant.

Siege d'Aire. Le ſiege d'Aire préſentait beaucoup plus de difficultés. Cette place eſt d'une grandeur médiocre, mais Louis XIV en avait fait augmenter conſidérablement les fortifications. La garniſon était compoſée de quatorze bataillons & de trois Régimens de dragons, ſous les ordres du Marquis de Goësbriant. Les

Alliés formerent deux attaques, l'une au couchant, du côté du village de St. Quintin, l'autre au Midi. On se servit des mêmes moyens qu'a St. Venant pour arrêter les sorties & arrêter les inondations, & la tranchee fut ouverte le 12. La nuit du même jour, les assiégeans prirent une redoute sur le chemin qui conduit à Bethune, elle leur coûta beaucoup de soldats tués ou blessés. Ils ne purent la conserver, le Gouverneur l'ayant reprise dans une sortie. Le 19, ils établirent deux grandes batteries de quarante & de trente-cinq pieces de gros canons, ce qui leur donna la facilite de s'emparer le 22 d'une autre redoute, malgré les efforts des asiégés, qui firent deux sorties furieuses, dans l'une desquelles fut tué le Marquis de Listinoi. A l'attaque d'une troisieme redoute que les Alliés emporterent le 5 d'Octobre, ils perdirent le Comte de Dohna, & un grand nombre de soldats. Tout ce mois se passa à détourner les eaux, à établir des ponts sur le premier fossé, & à les refaire quand les Français les avaient brûlés par les bombes ou les feux d'artifice. Les sorties se succedaient si frequemment, qu'on détruisait tous les ouvrages des asiégeans à mesure qu'ils les construisaient; & les Etats perdirent un grand nombre de leurs In- 1710.

génieurs, chargés de la conduite des
1710. travaux.

Le Maréchal de Villars de son côté, mit tout en oeuvre pour troubler les opérations des Alliés. L'Intendant d'Ypres ayant averti le Gouverneur de cette ville que les Etats avaient envoyé un grand convoi par la Lis, chargé de munitions & de vivres pour le camp. Aussitôt l'on détacha huit cens grenadiers, quinze cens fusiliers, & trois cens dragons pour l'attaquer.

Ce convoi, composé de quarante barques, qui conduisaient des vivres & des munitions était escorté de mille hommes d'Infanterie & de cinq cens chevaux sous les ordres du Comte d'Athlone. Ce brave Officier se défendit longtems, avec beaucoup de bravoure; mais il ne put résister au nombre & à l'activité des Français. Il fut fait prisonnier avec cinq cens de ses gens; il y en eut quatre cens de tués ou de noyés, le reste se sauva à Deins. On mit le feu aux barques, & il y en eut trois dont la charge était de cent soixante milliers de poudre, qui sautèrent en l'air avec une telle explosion, que le village de St. Eloi en fut détruit, & que l'ébranlement casa des vitres à Valenciennes & à St. Quentin, quoique ces deux Villes fussent à plus de douze lieues

de distance. Dix barques seulement réussirent à se sauver, & les payſans pêcherent les boulets & les bombes de celles qui avaient été submergées. Peu de jours après le Maréchal de Villars se trouvant fort incommodé de la blessure qu'il avait reçue l'année précedente à Hochstet, fut obligé de laisser le commandement au Maréchal d'Harcourt. Il fit marcher aussitôt le Duc de Broglie entre Saint-Omer & Casel, avec un gros corps d'Infanterie pour couvrir le pays. Celui-ci essaya de surprendre un quartier Allemand, mais il ne put réusir: les Français firent aussi plusieurs autres tentatives sur beaucoup de places, qui n'eurent pas plus de succès. 1710.

Les Alliés employerent tout le mois d'Octobre à se rendre maîtres de quelques fléches, & d'une partie de la contreſcarpe, où ils éleverent une batterie, pour battre le ravelin en brêche. Ils emporterent ce ravelin & le reſte de la contreſcarpe au commencement de Novembre: mais ils étaient alors si rebutés, que dans un Conseil de guerre plusieurs Officiers opinerent pour lever le siége. Quoiqu'il eut été entrepris contre le sentiment du Prince Eugene, ce grand homme au dessus de la jalousie, trop ordinaire aux plus illustres guerriers, persista toujours à ne l'abandonner qu'a la derniere extrémité. Enfin, les batteries

Les Alliés prennent la Ville d'Aire.

furent à portée de foudroyer la place. Le
1710. Gouverneur voulant ménager les habitans, & dans la crainte qu'ils ne fussent exposés au pillage, si la ville était prise d'assaut, arbora le drapeau blanc le 8 sur le soir. On convint le 9 de la capitulation. Le Gouverneur sortit avec ce qui restait de la garnison avec tous les honneurs de la guerre, douze coups à tirer, quatre pieces de canon, deux mortiers & six chariots. Le Prince Eugene pour témoigner l'estime particuliere qu'il faisait de la belle défense de M. de Goësbriant, ajouta pour lui faire honneur deux canons de plus. Cette expédition termina la campagne; & les troupes des deux côtés allerent se reposer dans leurs quartiers d'hiver.

Campagne d'Allemagne.

En Allemagne la campagne fut encore plus languissante qu'auparavant. Les puissances belligérantes avaient porté de trop
Tindal. grands efforts en Espagne & dans les Pays-Bas pour qu'il y eût des scenes vives sur le haut Rhin. L'Electeur de Hanovre qui commandait sur ce théatre de la guerre s'ennuya si fort de cette inaction qu'il abandonna le commandement au Comte de Gronsfeld.

d'Italie.

En Italie la guerre fut également languissante. Le Duc de Savoye mécontent de l'Empereur & succombant sous les progrès de la maladie, ne forma aucune entreprise. Le Comte de Thaun ten-

tenta, mais vainement, de pénétrer en Dauphiné. Au mois de Juin, les Alliés firent paraître vingt-six vaisseaux de guerre & un grand nombre de navires de transports devant les côtes du Languedoc; ils firent même une descente au Port de Cette: ils espéraient être soutenus par les mécontens du Vivarais & des Cevennes; mais ils ne remuerent pas. Le Duc de Noailles eut même le tems d'accourir avec des Troupes & du canon, & força les Alliés à se rembarquer. 1710.

La fortune de la guerre offrit cette année un spectacle frappant en Espagne par la vicissitude singuliere & l'inconstance rapide des évenemens. Les Alliés profiterent du rappel des troupes Françaises pour frapper de grands coups. Ils s'emparerent d'abord d'Estadelia en Arragon: le Général Stahremberg remporta l'avantage sur l'armée du Roi Philippe à Almenara. Cette victoire, quoique peu considérable en elle-même, le fut par les conséquences, elle rétablit le courage des partisans de l'Archiduc & jetta l'abattement dans ceux du Duc d'Anjou. Les Alliés perdirent, il est vrai, le champ de bataille le 15 d'Août à Penalva, mais cinq jours après fut livrée la fameuse bataille de Saragosse qui fit craindre pour la fortune du Duc d'Anjou. Les deux concurrens, Philippe & Charles, se trouverent à por- *Targe* V. 428. D'Espagne.

tée des deux armées qui se battirent:
1710. le combat n'en fut que plus vif & plus obstiné; mais enfin, les troupes du Roi Philippe, manquant de confiance en leurs Généraux, plierent; & la déroute fut des plus complettes. Philippe ne se crut pas même en sureté à Madrid; il abandonna la Castille, Charles entra triomphant dans la Capitale, où il se fit reconnaître & proclamer. La couronne parut alors fixée sur la tête de l'Archiduc. Dans cette extrémité les grands du Royaume demandent un Général qui ait la confiance des Troupes. Ils jettent les yeux sur le Duc de Vendôme qui n'étant plus employé par Louis XIV, vivait dans une solitude & une obscurité, dont il ne marquait pas le moindre mécontentement. Ce Général qui avait le secret de se faire adorer des troupes, montra ce que pouvait un seul homme. Philippe n'avait ni soldats, ni argent. Tout changea de face à l'arrivée du Général Français. Son nom seul attira une foule de volontaires, tous se cottiserent pour fournir de l'argent. Le Roi d'Espagne se vit bientôt en état de poursuivre l'armée des Alliés; le Duc de Vendôme ne laisse pas ralentir cette ardeur; il ramene le Roi à Madrid, oblige les Alliés à se retirer vers le Portugal, les suit, passe le Tage à la nage, prend d'assaut la Ville de Brituega & y fait pri-

fonnier cinq mille Anglais que le Général Stanhope y avait conduits. Stanremberg accourt au secours des Anglais; Philippe animé par le genie de Vendôme, se met à la tête de son armée; il gagne la bataille décisive de Villa-Viciosa. Cette victoire de Philippe le remit en possession d'un Royaume dont il conservait à peine le titre. Charles se vit contraint de chercher un azile chez les Catalans, peuples belliqueux, opiniatrément attachés à ses interêts; les Français ne laissèrent pas de prendre Gironne dans cette Province; vers le commencement de l'année suivante, il ne restait gueres à Charles dans la Peninsule Espagnole que Barcelone & Tarragone. Les Allemands abandonnerent Balaguer le 23 de Février 1711. L'Arragon acheva de se soumettre par la prise de Venasque dont le Marquis d'Arpajon se rendit maître le 16 de Septembre. Philippe affermi sur le trône, fût dès lors en état de s'y soutenir par lui-même. 1710. 1711.

Etat des Armées dans les Pays-Bas.

Quelque desir qu'eut le Prince Eugene de commander en Italie, les mouvemens qu'il se donna pour faire parvenir l'Archiduc Charles à la Couronne Impériale l'obligerent à faire différens voyages tant à la Haye, qu'auprès des Electeurs, qui furent cause qu'il laissa la conduite entiere de l'armée au Duc de Marlborough. Ces deux Généraux

1711. se trouverent ensemble à la Haye, où ils conférerent sur les opérations de la campagne. Ce Prince eut encore une autre entrevue avec le Général Anglais près de Lille, le 15 de Mai, & ils se rejoignirent encore huit jours après, pour convenir ensemble de ce qui serait le plus avantageux aux Alliés. Marlborough avait rassemblé ses troupes du côté de Douai, au nombre de quatre-vingt quatorze bataillons, & de cent quarante-cinq escadrons. L'armée, que le Prince devait commander séparément, était de quarante-sept bataillons & de cent-onze escadrons; ce qui faisait en tout cent-quarante & un bataillons & deux cent cinquante-six escadrons, qui devaient agir dans les Pays-Bas pour la Grande Alliance. Le Maréchal de Villars avait sous ses ordres cent cinquante-six bataillons, & deux cent vingt-sept escadrons. On était résolu de part & d'autre de pousser la guerre cette année avec la plus grande activité. Mais la mort imprévue de l'Empereur tint les esprits comme en suspens, & arrêta une partie des coups que l'on avait résolu de porter. Louis XIV commençait fortement ses négociations secrettes avec l'Angleterre; mais Marlborough qui se voyait à deux pas du précipice, jugeait avec raison, que la paix entraînerait infailliblement sa ruine. Son but, s'il eût été

fécondé, était de forcer les Alliés par des succes éclatans, à continuer la guerre; & il couvrait ses intérets particuliers du prétexte séduisant de l'avantage de la Confédération générale. Il avait bien encore conservé le commandement des armées, mais la Reine Anne, en le dépouillant du titre de Généralissime, lui avait ôté la disposition des emplois militaires. 1711.

Les Alliés passerent la Scarpe au commencement de Mai. La droite de l'armée du Prince Eugene, prit son poste à Féria & à Galezia, la gauche vers le Warde, où le Duc de Marlborough appuya la droite de la Sienne. Ce dernier avait sa gauche du côté de Sommain, & il établit son quartier général à Warde. Les Français avaient la droite au delà de Bouchain, le centre à Oisy, & la gauche à Mouchy-le-Pieux; leur armée n'était séparée de celle des Alliés que par la Senfée & par des marais, ou des inondations.

Le Maréchal de Villars avait fortifié le chateau d'Arleux, poste assez important sur la Senfée, à deux lieues de Douai & trois de Bouchain; mais les Alliés étaient resolus de faire tous leurs efforts pour s'en rendre maîtres. Ils esperaient alors d'éloigner les Français pour se faciliter l'entreprise de quelque siege

Les Alliés perdent un grand convoi qui leur est enlevé par les Français.

1711. considérable. Chaque jour il y avait quelque escarmouche entre les détachemens, soit à l'escorte des convois, soit en allant au fourage. Le 9 de Mai les Alliés firent remonter la Scarpe à quinze belandres chargées de différentes munitions. Elles partirent de Tournai pour gagner le camp, sous l'escorte de deux régimens des Etats. Ils furent attaqués en route par Mr. de Permangle à la tête de quinze cens hommes. Le combat dura une heure, & l'escorte fut totalement défaite; elle perdit cinq-cens hommes tués, blessés ou prisonniers. Le Commandant fut au nombre des derniers. On brûla les quinze belandres, & les hommes & les chevaux qui conduisaient le convoi, se sauverent pendant que l'on en était aux mains.

Louis XIV instruit de la mort de l'Empereur, envoya ordre au Duc de Villars, d'envoyer au Maréchal d'Harcourt, qui commandait sur le Rhin, un renfort de quinze bataillons & d'autant de chevaux. Les Alliés en envoyerent autant pour couvrir la Ville de Francfort, où devait se faire l'élection future. On fit encore partir de part & d'autre de nouveaux détachemens vers le milieu de Juin. Cette diminution des deux côtés, retarda beaucoup les operations. Les Alliés s'écartant de la Scarpe pour s'é-

tendre dans la plaine de Lens, où ils voulaient consommer les fourages, les Français plus faibles alors que les Alliés, se tinrent sur la défensive, & ne firent d'autres exploits que de s'emparer de l'Ecluse d'Harlebeek, qu'ils détruisirent pour empêcher la navigation de la Lis aux Alliés. Peu de jours après le Prince Eugene & le Général Anglais ayant appris, que le Duc de Villars avait encore fait partir dix bataillons & vingt-six Escadrons, formerent une entreprise contre le chateau d'Arleux; il n'était défendu que par soixante & dix soldats, deux Capitaines & deux Lieutenans, après une resistance opiniatre, il se rendit au Prince de Hesse, qui en avait formé l'attaque avec des forces dix fois plus considerables & quatre pieces de canon. La garnison Française se rendit prisonniere de guerre, & le Prince de Hesse y en laissa une de neuf cens hommes. Le Duc de Marlborough forma à Douai un détachement de douze escadrons & de dix bataillons pour soutenir ce poste, jusqu'a ce qu'il fût dans l'état où il le voulait. Le 12 de Juillet au point du jour, les Français, sous les ordres de Gassion & de Coigni, détachés par le Marechal de Villars avec quatre mille hommes, entrerent à l'improviste dans le camp qui était sous Douai, commencerent a tailler en pieces la garde 1711.

qui veillait à sa sûreté. Quelques corps
1711. des Alliés se rassemblerent à la sortie de leurs tentes, se jetterent sur leurs faisceaux d'armes que les assaillans avaient oublié de saisir & firent feu, mais après quelques décharges, ils furent obligés de chercher leur salut dans une fuite précipitée. Les Alliés perdirent treize cens chevaux, plusieurs étendards, & quelques paires de tymbales; ils eurent mille hommes tués & dix-huit cens blessés.

Peu de tems après le Duc de Villars profita à son tour du départ des Alliés; ils avaient consommé les fourages de la plaine de Lens, s'étaient éloignés du côté d'Aire, crut qu'il lui serait facile de reprendre le château d'Arleu. Le Maréchal de Montesquiou prit le 23 sous ses ordres vingt-cinq bataillons & autant d'escadrons, que le Comte d'Estaing avait conduit devant ce fort avec quatre pieces de canon. Les Français eurent de l'eau jusqu'aux aisselles, ce qui ne les empêcha pas d'en forcer la garnison après une belle défense. A la premiere nouvelle qu'Arleux était attaqué, Marlborough détacha le Général Fagel pour soutenir ce fort. Mais ayant appris en route que les Français en étaient déjà possesseurs, il rejoignit le gros de l'armée sans faire aucune entreprise.

Le Duc de Marlborough fut, dès les premiers jours du mois d'Août, user d'un

stratagême qui lui réussit. Il fit publier qu'il allait attaquer le Général Français, alors campé à Avesnes-le-Comte: il s'en approcha tellement que le 4 au matin les deux armées étaient à la vue l'une de l'autre. L'on s'attendait à une bataille sanglante; mais la nuit suivante, quittant sa position il se mit en marche pour aller passer la Scarpe vers Douai, dans le dessein de surprendre les retranchemens des Français, qui étaient derriere la Senfée, de se faciliter le passage de l'Escaut, & de former sans delai l'investissement de Bouchain. Le Général Cadogan, avec un corps de dix-sept bataillons & deux mille chevaux, qu'il avait rassemblés & tirés des différentes garnisons, devança Marlborough de quelques heures, passa la Senfée sans aucun obstacle, fut suivi de toute l'armée sur quatre colonnes qui traversa de même cette riviere & gagna les bords de l'Escaut, sur lesquels le Général Anglais fit jetter huit ponts en toute diligence. Le Duc de Villars n'avait appris qu'à deux heures du matin les mouvemens des Alliés. Il se mit aussitôt à la tête de la cavalerie de la maison du Roi, dans l'intention de défendre le passage de la Senfée. C'était trop tard. L'infanterie des Alliés avait marché dix heures de suite sans se reposer, & ils avaient déjà soixante escadrons de passés, quand le Duc 1711.

1711. de Villars parut; ce qui l'obligea à retrograder vers le gros de son armée, qui était en marche entre Arras & Cambrai. L'on crut encore qu'il y aurait une affaire, mais Marlborough en voulait à Bouchain; & aussitôt que les ponts furent jettés sur l'Escaut, il traversa cette riviere. Le Duc de Villars ne fit aucun mouvement pour l'empêcher, ayant ordre de n'en pas venir absolument aux mains, crainte que les suites ne vinssent à nuire à la négociation secrette, qu'on avait entamée avec l'Angleterre.

Bouchain est investi par les Alliés.

Marlborough chargea le Général Fagel de former le siege de Bouchain, avec quinze mille hommes d'infanterie & mille cavaliers; ce Général commença par se retrancher fortement dans son camp, où il avait lieu de craindre une attaque. Il fit élever un fort à quatre faces, sur lequel il établit vingt-quatre pieces de canon: forma plusieurs redoutes & de bonnes lignes de contrevallations, qui le mirent entierement hors d'insulte. Il ne restait plus que le marais par où les Français pouvaient encore avoir accès dans Bouchain; mais Fagel y fit avancer quatre cens grenadiers volontaires, avec trois cens pionniers, à force de fascines, ils y éleverent un fort, & pousserent différentes tranchées dans l'étendue du marais, ce qui interrompit absolument la communication entre Bou-

chain & le camp Français. Ces ouvrages furent terminés en très-peu de tems, quoique les grenadiers & les travailleurs euſſent de l'eau jusqu'à la moitié du corps, & qu'ils fuſſent expoſés à un feu très-meurtrier, tant du corps de la place, que du poſte de Vauvrechin, où était campé le Maréchal de Montesquiou avec douze mille hommes ſur une hauteur. 1711.

Le Général Fagel fit ouvrir la tranchée devant Bouchain la nuit du 11 au 12, & forma deux attaques. Mais Marlborough, pour fatiguer la garniſon qui était peu nombreuſe, en fit faire une troiſieme contre la ville baſſe. Les Comtes d'Aſſri & de Ravignan commandaient dans la ville quatre mille hommes d'infanterie & ſix cens dragons. Les aſſiégeans avaient quarante-deux pieces de canon, quinze mortiers & onze obuſiers. Cette artillerie commença à tirer enſemble le 30, & mit le feu en pluſieurs endroits dans l'intérieur de la place. Le Duc de Villars fit tout ſon poſſible, pour troubler les opérations des Alliés. Il tenta même de ſurprendre Douai pour ſe dédommager de la perte de Bouchain. Mais il trouva le Commandant trop bien ſur ſes gardes, pour pouvoir y réuſſir. Par ſes ordres, le Comte de Châteaux-Morand ſurprit un détachement de l'ar-

1711. mée de Marlborough, placé sur la hauteur de Hordain. Il devait y avoir quatre bataillons ; mais on n'y en trouva que deux, les deux autres étant de tranchée, & ceux qu'on surprit, furent taillés en pieces ou fait prisonniers. On pilla leur camp, dont le butin fut assez considérable. Le Comte eut le tems de repasser l'Escaut & d'avertir que les troupes qui venaient au secours, afin qu'elles eussent le tems d'arriver. Les Assiégeans n'en continuerent pas moins leurs approches avec la plus grande activité. Ils se rendirent en peu de jours maîtres du chemin couvert à l'attaque de la droite de la ville haute ; & la nuit du 10 au 11 de Septembre ils emporterent un bastion de la ville basse. L'artillerie avait fait de si grandes breches, que le Commandant, craignant d'être emporté d'assaut & passé au fil de l'épée, battit la chamade, & proposa de rendre la place, si on voulait lui accorder les honneurs de la guerre. Le Général Fagel renvoya les Députés au Duc de Marlborough, qui ne voulut recevoir la garnison que prisonniere de guerre. On rendit les otages de part & d'autre, & les Assiégeans recommencerent leur feu. Le Comte de Ravignan voyant à la fin, que les momens pressaient, & que le danger devenait plus grand, fit des instances auprès

du Général Fagel pour obtenir que les Officiers fussent renvoyés en France, avec parole, de ne point servir qu'ils n'eussent été échangés. Fagel promit d'employer ses bons offices ; & sur cette promesse on lui livra une porte de la ville. La garnison sortit le 14 au nombre de trois mille cent hommes, y compris les malades & les blessés, & tous furent faits prisonniers. Marlborough permit seulement aux Officiers de garder leur épée & leur bagage. 1711.

Le Général Anglais après la reddition de Bouchain, crut avoir encore assez de tems pour assiéger le Quesnoi. Il envoya à cet effet à la Haye le Comte d'Albermale, pour en demander la permission aux Etats-Généraux, & leur représenter l'avantage que les Alliés retireraient de cette conquête pour entrer l'année suivante dans le cœur du Royaume. Les Députés des Etats, malgré la force des raisons du Duc, répondirent que l'entreprise était trop considérable pour une saison si avancée. Ils redoutaient les efforts que ferait le Duc de Villars pour sauver une ville aussi importante, par la comparaison de ceux qu'il avait faits pour Bouchain. Ils calculaient les frais énormes que cette entreprise occasionnerait, la perte de beaucoup de troupes, & concluaient, que vraisembla-

1711. blement elle se terminerait à la levée du siege, quand la saison pluvieuse rendrait les approches impraticables. Ils refuserent donc leur consentement, & ajouterent à ces premiers motifs de leur refus, celui de la dévastation du pays que le Maréchal avait fait lui-même ravager, pour ôter les vivres & les fourages des Alliés.

Le Général Anglais se voyant ainsi traversé dans ses projets, mit ses troupes en quartier d'hiver & se rendit à la Haye. Le Maréchal mit aussi les siennes en quartier d'hiver & se rendit a Versailles, où il reçut les plus grands applaudissemens du Roi, de la Cour & de la Capitale, pour la belle conduite qu'il avait tenue pendant la campagne. Marlborough retourna à Londres, où on lui reprocha ouvertement qu'après tant de dépenses & une si forte armée, tous ses succès s'étaient bornés à la prise d'un colombier, car c'est ainsi qu'ils appellaient Bouchain. La Reine & les Ministres le reçurent si froidement, qu'il en augura, ou qu'il était disgracié, ou qu'il ne tarderait pas à l'être.

Evénemens maritimes. Il n'est pas étonnant que les Anglais & les Belges developpassent sur terre des efforts aussi surprenans, puisque ces deux nations maritimes ne faisaient presque rien sur mer. La France, au

contraire, s'illuſtrait ſur cet élément par des eſcadres légeres qui effaçoient la honte des armées de terre. Les Armateurs particuliers firent une multitude de priſes. Le Sieur Sacres s'empara le 16 de Janvier de la plus grande partie de la flotte de la Virginie. Il y eut un combat naval à Vade ſur la côte de Gênes, où les deux partis s'attribuerent la victoire. Le Chevalier Harlei nouveau Grand-Tréſorier de la Reine Anne, pour illuſtrer ſon entrée dans le Miniſtere & nuire à Marlborough en diminuant d'autant ſes forces, fit partir de Plimouth l'Amiral Walker avec une eſcadre de onze gros vaiſſeaux, de pluſieurs moindres bâtimens armés en guerre, & de trente & un bâtimens de transports, chargés de trois mille cinq cens hommes avec des munitions de toute eſpece, pour aller faire la conquête de Quebec, capitale du Canada. Les troupes de débarquement furent miſes ſous les ordres de Hill, qui n'avait d'autre mérite que d'être le favorit de Miladi Masham. Le 24 de Juin, le Colonel Nicholſon les ayant joints à Boston, ils convinrent que Nicholſon avec ſes troupes s'avancerait par Montréal. La flotte entra le 1 de Septembre dans le fleuve St. Laurent. Mais les vens & les courans, joints à un épais 1711.

1711. brouillard, emporterent les vaisseaux avec tant de violence entre les Iles & sur la côte, qu'ils perdirent d'abord huit bâtimens de transports, où il y eut près de neuf cens hommes de noyés : peu s'en fallut qu'il n'en réchappât pas un seul vaisseau de guerre. Après ce désastre, on tint conseil; il y fut décidé, que les vaisseaux étaient trop forts pour remonter le fleuve, & qu'il fallait absolument abandonner l'entreprise. L'on se décida à reprendre la route de l'Angleterre où la flotte revint au mois d'Octobre. Pour completter le désastre, l'Edgar, que l'Amiral avait monté, sauta en l'air à Spithead avec plus de quatre cens hommes : cette expédition coûta aux Anglais pres d'un million sterling, & la perte de plus de deux mille cinq-cens hommes, sans aucun profit.

Prise de Rio-Janeiro par Dugay-Trouin.

De toutes les expéditions navales qui eurent lieu dans cette sanglante guerre; aucune ne fit plus d'honneur à celui qui l'entreprit & qui l'éxécuta, que celle de Dugay-Trouin sur Rio-Janeiro. Elle fit l'étonnement de l'Europe par sa hardiesse, & mérita son admiration par la vigueur de l'éxécution. Rio-Janeiro appartient au Portugal; c'est la plus grande & la plus riche ville

du Bréſil. En 1710, le Capitaine Du Clerc partit de France pour s'en emparer; mais ſes forces n'étant pas ſuffiſantes, & ſon génie n'étant pas capable d'y ſuppléer, il fut obligé de ſe rendre priſonnier avec ſix ou ſept cens hommes. Ces troupes furent plongées dans des cachots où elles mouraient de faim & de miſere. Les Chirurgiens qui panſaient les bleſſés furent maſſacrés ſur les corps ſanglans des ſoldats. Le Commandant lui-même, après s'être rendu, fut aſſaſſiné dans la maiſon qui lui ſervait d'aſile. Dugay-Trouin ſe preſenta à la Cour pour punir ces atrocités & pour venger ſa patrie; mais l'Etat épuiſé ne put lui donner les ſecours qu'il demandait. Une compagnie de Négocians y ſuppléa. L'eſcadre fut préparée avec autant de ſecret que de célérité; il mit à la voile le 9 de Juin 1711, & arriva le 11 de Septembre à la Baye de Rio-Janeiro. En onze jours il fut maître de la place & de tous les forts qui l'environnent. La perte des Portugais fut immenſe: ſix cent-dix mille cruzades de contribution; une quantité prodigieuſe de marchandiſes pillées, brulées ou transportées ſur l'eſcadre Françaiſe; ſoixante vaiſſeaux marchands, trois vaiſſeaux de guerre, & deux frégates pris ou brulés, cauſerent à cette 1711.

1711. Colonie un dommage de plus de vingt-cinq millions. Enfin le 4 de Novembre, Dugay-Trouin fit rembarquer ses troupes, ainsi que les prisonniers qui avaient survecu depuis la defaite du Capitaine Du Clerc, il abandonna la ville aux Portugais, & rentra à Brest au mois de Février.

Révolution dans le Ministere Britannique.

Mais de tous les événemens qui fixaient alors les regards de l'Europe, aucun ne fut plus utile à la France que la révolution qui survint dans le Ministere Britannique. Une intrigue de femme changea le destin de l'Europe. Sara Jennings, Ducheſſe de Marlborough, gouvernait la Reine d'Angleterre avec le même empire que le Duc son Epoux s'était acquis dans l'Etat. Les deux Epoux gouvernaient l'Europe. Tant de gloire les éblouit. Le Duc, insatiable dans son ambition & dans sa cupidité s'alienait le cœur de la Reine par ses demandes imperieuses & donnait prise à ses ennemis par son amour sordide pour l'argent. La Ducheſſe de son côté irrita sa Souveraine par ses caprices & ses hauteurs. Ne croyant pas avoir jamais a craindre la perte d'une faveur appuyée sur tant de services & sur le crédit populaire, elle introduisit dans la confidence de la Reine, une de ses Cousines, Mademoiselle Hill, connue, apres son mariage, sous le

nom de Miladi Masham. Cette Dame étudia si bien le caractere de la Reine, qui ne pouvait se passer de favorite, qu'elle s'empara de toute sa confiance & de toute son affection. Pour mieux affermir sa faveur sur les debris de l'autorité de sa bienfaitrice, elle piqua la vanité de la Reine, l'exhortant sans cesse à gouverner par elle-même & à secouer le joug de la Ducheſſe, dont elle ne flattait point le portrait. La Ducheſſe de Marlborough ne tarda pas à s'appercevoir, par le déclin de son credit, qu'elle était supplantée: au lieu de chercher par la souplesse & des procédés engageans & respectueux, à regagner une faveur si précieuse; elle éclatta en reproches contre la nouvelle favorite, en présence même de la Reine. On dit qu'outrée d'un refus essuyé dans le cabinet, elle affecta d'en tirer la porte apres elle au visage de la Reine avec tant de force que tout l'appartement retentit du bruit: Elle écrivit insolemment à la Reine, *rendez-moi justice & ne me faites pas de reponse.* Elle sentit ensuite sa faute; elle voulut la reparer; mais elle trouva un cœur fermé sans retour à la clémence. Son heureuse rivale avait un frere dans le service; la Reine écrivit au Duc de Marlborough de le pourvoir d'un regiment devenu vacant; mais 1711.

Walpole letter XI. 1

ibid.

1711. elle essuya un refus. Elle résolut alors la ruine d'un parti dont les membres s'étaient rendus l'arbitre & le maître des affaires, au point qu'elle n'osait les disgracier subitement. Une querelle théologique lui fournit une occasion qu'elle cherchait. Un Ministre Anglican, nommé Sacheverel, s'avisa dans ses sermons, de prêcher l'obéissance passive, dont la conséquence naturelle est, que les peuples n'ont jamais aucun droit de se soulever contre leurs souverains, qui ne doivent rendre compte de leurs actions qu'à Dieu seul. Ce principe qui renverse le vrai fondement de toute l'autorité politique, le pacte social, ou contract originel, attaquait en même tems le droit de la Reine à la Couronne, qui ne posait que sur la révolution, dont les Whigs étaient les principaux Auteurs. Mais le Docteur éludant l'application qu'on en pouvait faire à la révolution dont il exalta les heureuses suites, & déduisant en même tems de son principe, la nécessité d'une obéissance, qui affermit les droits du trône & maintient la tranquilité publique, intéressa d'autant plus la Reine qu'elle commençait à haïr le joug des Whigs, & qu'elle se sentait portée naturellement à r'ouvrir le chemin du trône à son frere, exclu en faveur d'une tige étrangere. Les sermons de Sacheverel dé-

noncés à la Chambre furent déclarés séditieux & scandaleux : on lui interdit la chaire ; mais la généralité de la nation Anglaise, toujours oppofée au parti qui gouverne, regarda cette sentence comme si douce, qu'on en triompha comme d'une victoire remportée sur les Whigs. Par tout on plaignit la Reine, comme malheureusement obsédée par une cabale ambitieuse, qui la tenait dans les chaînes: la Reine voyant les Whigs, devenus odieux à la nation, concerta sérieusement les moyens de les exclure de l'administration. Le Duc de Marlborough & le Grand-Trescrier Godolphin, son parent & son ami étaient les principaux obstacles à ses vuës : quoique Reine, c'était une entreprise hardie pour elle de tenter la disgrace de deux hommes aussi puissans, soit par la multitude de leurs amis, soit par l'éclat de leur réputation, soit par la grandeur des services qu'ils avaient rendus non seulement à l'Angleterre, mais a toute l'Europe. Un pareil projet était trop dangereux en Angleterre, pour l'entreprendre sans le concours de la nation. Le Parlement fut dissout ; on profita de la fermentation répandue dans la nation, on répandit une multitude de pamphlets pour la porter à prévenir le danger que courait, disait-on, l'Eglise & l'Etat, par l'ascendant des Whigs. 1711.

1711. Sûre de l'opinion du peuple, la Reine mit la main à l'ouvrage. Le Comte de Sunderland, Secretaire d'Etat & Gendre de Marlborough, le Grand-Tréſonir Godolphin, Wharton & les autres chefs du parti, furent dépouillés de leurs emplois. Aucun Whig ne reſta dans les places de confiance. Le Parlement où dominait cette faction, ayant été diſſout, on prit des meſures certaines pour y faire entrer des perſonnes dont on fut ſûr; il fut presque tout compoſé de Torys. Les parens du Duc de Marlborough, renvoyés, ſon Epouſe disgraciée, on commença à craindre pour lui-même: revenu à Londres il eſſuya d'indignes outrages; les injures, & les ſatyres furent le prix de ſes ſervices. Le peuple inſulta ce heros dont il avait fait ſon idole. Orgueil, avarice, violences, extorſions, rapines, fauſſes démarches, on lui imputa tout; on lui disputa jusqu'à la gloire du courage au milieu de ſes ſuccès (*). L'Empereur & les Etats craignirent eux-mê-

Tindal IX. 1-76.

(*) „ On lit dans un Auteur d'anecdotes que „ Mr. Chavigny Ambaſſadeur Francais en Suiſſe en „ 1716 ayant fait le compliment à Marlborough ſur „ ſes campagnes des Pays-Bas. Vous ſavez, lui „ répondit le Duc, ce que c'eſt que le ſuccès de „ la guerre; j'ai fait cent fautes & vous en avez „ fait cent & une."

mes pour leurs armées privées d'un pareil chef. Ils interpoſerent leur crédit en 1711.
ſa faveur.

La France ne vit pas d'un œil indifférent un changement qui annonçait de nouvelles meſures. Quand les Sceaux furent retirés au Duc de Sunderland, la Gazette de France remarqua qu'il était le Gendre de Marlborough. Ce fut alors que les Français rompirent les conférences de Geertruidenberg; & les Alliés ne manquerent pas de répandre, que ſans ce changement, on leur eût arraché les termes qu'on leur demandait.

On ne tarda pas en effet à s'appercevoir, que le nouveau Miniſtere avait changé de ſyſtême. On repréſentait hautement, que l'interêt de la nation n'était pas de l'épuiſer en faveur d'une puiſſance étrangere. On en vint même juſqu'a intereſſer la Reine en faveur de la maiſon de Bourbon. Peut-être aimait-elle le protecteur de ſon frere infortuné. Peut-être eſpérait-elle, que la paix lui fournirait les moyens de rétablir les Stuards ſur le trône, & d'en écarter l'odieux etranger, que l'Acte de la ſucceſſion y appellait. Auſſi lui repréſenta-t-on, qu'elle devait deſirer, que la maiſon de Bourbon ſubſiſtât dans toute ſa force. Pour cet objet elle aurait ſouhaité pouvoir faire encore plus pour lui: mais

elle craignait de s'aliener l'éſprit de la
1711. nation, qui avait rejetté le Roi ſon pere,
appellé un étranger au trône & poſé
pour Loi fondamentale, que la ſucceſſion
à la Couronne demeurerait dans la ligne
Proteſtante. Après les changemens arri-
vés dans le Miniſtere, il parut que les
nouveaux Miniſtres ſuivaient l'eſprit
de la Reine. Les principaux étaient
Robert Harley, Grand-Treſorier, St.
Jean ou St. John, ſi fameux depuis
ſous le nom de Comte de Bolingbroke
fut Secretaire d'Etat. Harley, dit Wal-
Lettre XI. pole, n'avait que l'érudition minutieuſe
du barreau; on le croyait inſtruit, & il
n'était que myſtérieux; paraiſſant affai-
ré, ſans aucun génie pour les affaires;
brûlant d'ambition, mais n'imaginant que
de petites reſſources pour la ſatisfaire.
On crut généralement que cette révo-
lution ſerait utile à la France; elle alar-
ma tellement les membres de la Confédé-
ration que, pour détourner ce coup, ils
firent publier la lettre ſuivante, attri-
buée au Duc de Baviere.

„ Le Roi a reçu aujourd'hui des avis
ſûrs, que le Parlement d'Angleterre a
été diſſout, & que les changemens pro-
jettés dans le Miniſtere ſubſiſteront S.
M. n'a pas tardé un moment de m'en
donner part, afin que je puſſe en infor-
mer Votre Alteſſe Electorale.

Il

Il eſt certain que la proclamation d'un nouveau Parlement, & le changement général des Miniſtres, doit donner beaucoup d'inquietude aux Hollandais, & les faire ſonger à la paix. 1711. *Lamberti*

L'on ne doute plus que le Duc de Marlborough ne quitte le commandement de l'armée; & que le parti regnant ne le laiſſe manquer de tout, pour le porter à cela.

L'on eſt perſuadé que les Princes d'Allemagne rappelleront leurs troupes, auſſitôt que l'Angleterre ne fournira plus les ſubſides accoutumés, & c'eſt tout ce qu'on craint en Hollande.

Le Roi va travailler à trouver des fonds, & employer pour cela tous les moyens poſſibles, afin de pouvoir continuer la guerre: la Cour etant d'opinion que l'occaſion eſt venue, & qu'il faut profiter de la conjoncture favorable, n'étant pas poſſible que les Alliés puiſſent reſter amis, après ce qu'on vient de voir en Angleterre: & qui pourront-ils mettre à la tête de leur armée, ſi le Duc de Marlborough en quitte le commandement? Vôtre Alteſſe Electorale connait tout ce qu'il y a en Angleterre, & je n'en vois pas un qui ſoit propre à remplir cette place. Car outre qu'il faut un bon Officier, il faut auſſi un homme de cabinet, qui ait du crédit & de l'autorité chez les puiſſances Al-

liées; ce qu'ils ne trouveront pas dans un
1711. autre que dans le Duc de Marlborough.
Le Duc de Hanover, s'il en accepte le commandement, ne s'accordera pas avec le Prince Eugene. Ainſi l'on va abſolument voir une nouvelle face aux affaires. Vôtre Alteſſe Electorale me donnera, s'il lui plait, ſes ordres ſur la maniere qu'elle veut que je parle au Roi ſur cette matiere, & ſur ce qu'elle croit de la perſonne du Duc de Hanover.

Le Duc de Berwick, qui a été informé avant tous, que ce changement devait ſe faire, a écrit à M. de Torcy, pour le prier de repréſenter au Roi, que c'étoit le véritable tems de tenter une deſcente non en Ecoſſe, mais en Angleterre; & qu'il ſe mettrait volontiers à la tête de vingt mille hommes, pour y conduire, avec un ſuccès aſſuré, le Roi d'Angleterre.

Voilà, Monſeigneur, ce que je puis avoir l'honneur de mander à vôtre Alteſſe Electorale par cet ordinaire. Je ſouhaite avec paſſion, que ces grands changemens puiſſent nous mener aux fins que nous en eſpérons, & que Dieu veuille favoriſer la juſte cauſe de vôtre Alteſſe Electorale, pour qu'elle puiſſe bientôt voir l'orgueil de ſes ennemis abaiſſé. Je crois que la Cour de Vienne ſe trouvera bien embaraſſée pour cette ſituation des affaires en Angleterre. Voi-

fa bien des meſures rompues. &c. &c.

Il y avait alors en Angleterre un prêtre Français, nommé Gautier, qui avait ſervi d'aumonier au Marechal de Tallard. Il s'etait inſinué dans la confiance de la Comteſſe de Jerſey, qui etant Catholique l'honorait de ſa protection. Ce prêtre donnait de tems en tems avis à la France de ce qu'il apprenait à Londres ſur les affaires publiques. Le Comte de Jerſey ſe trouvait en liaiſon avec Harley; ayant ſçu par ce canal le penchant du nouveau Miniſtere à la paix, il propoſa l'Abbé Gautier, comme l'homme le plus propre à entamer une négociation, ſans donner aucun ſoupçon aux puiſſances Alliées. La propoſition fut agréée; mais on prit ſoin de ne donner à Gautier que des inſtructions verbales. Il devait ſe borner à faire ſavoir au Roi: Que les nouveaux Miniſtres, à qui la Reine de la Grande-Bretagne avait confié le ſoin de ſes affaires, ſouhaitaient la paix, & la croyaient néceſſaire au bien du Royaume d'Angleterre, qu'il ne dépendait que d'eux d'ouvrir une négociation particuliere avec la France, étant obligés, pour leur propre conſervation, de garder de grands ménagemens: qu'il etait donc néceſſaire que le Roi fît encore propoſer aux Hollandais de renouer les Conférences pour la paix générale; que lorſqu'elles ſe-

1711.

Commencement des négociations particulieres entre la France & l'Angleterre.

Torcy.

raient ouvertes, les Ambaſſadeurs, que
1711. l'Angleterre nommerait pour y aſſiſter, auraient des ordres ſi précis, qu'il ne ſerait plus permis aux Hollandais d'en traverſer la concluſion.

Gautier ſe rendit à Paris, & s'introduiſit auprès du Miniſtre, qui ne le connaiſſait que par le peu de lettres qu'il en avait reçues. Voulez-vous la paix? lui dit-il. Je viens vous apporter les moyens de la traiter, & de conclure indépendamment des Hollandais, indignes des bontés du Roi, & de l'honneur qu'il leur a fait tant de fois, de s'adreſſer à eux pour pacifier l'Europe. Après s'être entretenu avec le Marquis de Torcy ſur les moyens de parvenir à cette paix ſi deſirée, & pour ſe mettre en état d'entamer la négociation: donnez-moi, dit-il, une lettre pour Milord Jerſey: écrivez-lui ſimplement, que vous avez été bien aiſe d'apprendre de moi qu'il était en bonne ſanté; que vous m'avez chargé de le remercier de ſon ſouvenir, & de lui faire vos complimens. Cette lettre ſeule ſera mon paſſeport & mon pouvoir, pour écouter les propoſitions qu'on vous fera. Je retournerai à Londres, & vous les rapporterai avant qu'il ſoit peu.

Le Conſeil examina la miſſion de l'Abbé, elle y éprouva même quelques contradictions; mais on convint enſuite de

lui donner la lettre qui n'engageait à rien, & de le charger de déclarer aux Ministres de la Reine Anne: que le Roi justement indigné contre les Etats-Généraux, ne voulait plus entendre parler de la paix par la voye de la Hollande; mais qu'il en traiterait avec plaisir par l'entremise de l'Angleterre. L'Abbé Gauthier écrivit bientôt de Londres au Ministre, que ceux d'Angleterre demandaient, que le Roi voulût bien leur communiquer les propositions qu'il ferait pour la paix générale, lesquelles ils enverraient en Hollande; leur dessein étant de commencer une négociation, de concert & commune avec leurs Alliés; mais qu'ils esperaient que les offres, que le Roi ferait par l'entremise de l'Angleterre, ne seraient pas moins avantageuses que celles qui avaient été faites de sa part aux conférences de Geertruidenberg; & que pour l'honneur de l'Angleterre, il ne proposerait pas des conditions inférieures aux précédentes. La reponse de la Cour de Versailles fut très-simple; elle portait seulement de la part du Roi, que, rebuté de s'adresser aux Etats-Généraux, il proposait à la Reine de la Grande-Bretagne de convenir d'une assemblée de Ministres de toutes les puissances engagées dans la guerre, & d'ouvrir avant la campagne les conférences, pour y régler 1711.

les conditions d'une paix générale & définitive.

1711.

La mort de l'Empereur Joseph facilite les négociations.

Les affaires étaient en cet état; & l'Angleterre avait manifesté suffisamment, sans attendre même l'aveu de ses Alliés, son desir de conclure la paix. La mort de l'Empereur Joseph facilita singulierement ces négociations. Ce Prince ne laissait point de mâles; l'Archiduc Charles, son frere, était son unique héritier. On sent combien cette mort venait à l'appui des desirs & du système du nouveau Ministere Anglais. L'Archiduc, devenu Empereur sous le nom de Charles VI, aurait renouvellé le colosse de la puissance formidable de Charles-Quint; s'il eût ajouté la monarchie Espagnole à l'Empire. Quel zele que ses Alliés, dit le Marquis de Torcy, eussent pour ses interêts, quelle que fût leur animosité contre la France, il était naturel que leurs sentimens se ralentissent, s'ils faisaient attention à l'excès de puisance où ce Prince serait élevé, s'ils contribuaient, par la continuité de leur assistance, à poser sur sa tête la Couronne Impériale, celle d'Espagne, des Indes, de Naples & de Sicile, & à réunir sous son pouvoir tant d'autres grands Etats, partagés jusqu'alors entre les deux branches de la maison d'Autriche. La crainte de voir un jour les Couronnes de France & d'Es-

Torcy III. 61.

pagne réunies sur la même tête, avait formé la Grande-Alliance. Tant de Princes ligues pour le prétexte spécieux de s'opposer à l'oppression commune, dont ils voulaient se croire menacés, n'avaient pas moins à craindre l'excessive puissance du seul Prince qui restait dans la maison d'Autriche. Ainsi l'Angleterre travaillait pour elle comme pour tout le reste de l'Europe, en contribuant à maintenir, par une bonne paix, le Roi Philippe sur le trône. La Reine ne perdait rien, en abandonnant les promesses frivoles que l'Archiduc lui avait faites, parce qu'il ne serait jamais en état de les effectuer. Philippe seul pouvait promettre, parce qu'il était alors en état, de se maintenir dans la possession des Indes & de l'Espagne. L'Angleterre n'avait pas cependant à se vanter du service qu'elle rendait au Roi Philippe, assez puissant pour se défendre contre ses ennemis; mais ce Prince reconnaissant, voulait répondre aux sentimens pacifiques de la Reine Anne, & par consideration de la part principale qu'elle aurait à la paix, traiter la nation Anglaise plus favorablement que toute autre, qu'il desirait que cette paix fût solide, & qu'elle ne le serait pas, si les Anglais obtenaient des avantages si considérables, que tout autre commerce que celui de l'Angleterre en serait ruine. 1711.

1711. La France sentit elle-même tout le parti qu'elle avait à espérer de l'heureuse circonstance de cette mort. Elle était arrivée le 17 d'Avril 1711. Soit que des dépêches, expédiées avec célerité, eussent porté rapidement cette nouvelle à la Cour de France, soit que les avances faites par le Ministre Anglais lui inspirassent de la confiance, soit, peut-être, qu'il y eût de l'altération dans ces dates, on ne tarda pas à voir paraître un mémoire où elle insinuait ses prétentions & ses espérances. Ce mémoire fut aussitôt goûté par la Cour d'Angleterre, qui voyant les affaires prendre une tournure favorable à ses vuës, jugea, dès lors, à propos de faire entrer les Alliés dans le secret de la négociation. Elle se hâta d'envoyer aux Etats ce mémoire qui était conçu en ces termes.

„ Comme on ne saurait douter, que le Roi ne soit en état de continuer la guerre avec honneur, on ne saurait aussi enviſager comme une marque de faiblesse la démarche que fait Sa Majesté de rompre le silence, qu'il a gardé depuis la séparation des Conférences tenues à Geertruidenberg, & qu'il donne de nouvelles marques, avant l'ouverture de la Campagne, du desir qu'il a toujours conservé de procurer le rétablissement du repos de l'Europe: mais après l'expérience, qu'il a faite des sentimens de

Lamberti M.

ceux, qui gouvernent aujourd'hui la Répu-
blique de Hollande, & des artifices 1711.
dont ils ſe ſont ſervis, pour rendre
les négociations infructueuſes, il a ju-
gé à propos, pour le bien public, d'a-
dreſſer à l'Angleterre les propoſitions
qu'il croit propres à finir la guerre, & à
aſſurer fortement la tranquilité univerſelle
de la Chrétienté.

C'eſt en cette vûe que le Roi offre de
traiter de la paix ſur la baſe des conditions
ſuivantes.

I. Qu'on donnera aux Anglais des ſu-
retés réelles pour l'exercice futur de
leur commerce en Eſpagne, aux In-
des, & dans les Ports de la Méditerra-
née.

II. Le Roi accordera aux Pays-Bas
une barriere ſuffiſante pour la ſûreté de
la République de Hollande; & cette
barriere ſera agréable à l'Angleterre,
& à la ſatisfaction des Etats: Sa Ma-
jeſté promet, en même tems, une entiere
liberté & ſûreté de commerce aux Hollan-
dais.

III. On conviendra ſincérement &
de bonne foi des voies les plus rai-
ſonnables, pour ſatisfaire tous les Al-
liés de l'Angleterre & de la Hollan-
de.

IV. Comme le bon état où ſe trou-
vent les affaires du Roi d'Eſpagne,

1711. fournit de nouveaux expédiens pour terminer les differends qui regardent cette Monarchie, & pour les regler à la satisfaction des parties intéressées, on tâchera de surmonter les difficultés, qui se trouvent à cet égard & à assurer les Etats, le Commerce & généralement les intérêts de toutes les parties engagées dans la présente guerre.

V. On ouvrira immédiatement les conférences pour traiter de la paix sur la base de ces conditions, & les Plénipotentiaires, que le Roi nommera pour y assister, traiteront avec ceux de l'Angleterre & de la Hollande seuls, ou conjointement avec ceux de leurs Alliés, au choix de l'Angleterre.

VI. Sa Majesté propose les villes d'Aix-la Chapelle & de Liege pour le lieu où les Plénipotentiaires s'assembleront, & laisse à l'Angleterre le choix d'une de ces deux places, pour y traiter de la paix générale.

Situation des esprits dans les Pays-Bas-Unis. *Wagen.* XVII. 399.

Ce memoire fut communiqué au Pensionnaire de Hollande & aux principaux membres de l'administration. On y était tellement épris d'idées belliqueuses, qu'on regarda le plan propose par la France comme vague & insidieux; on trouva surtout qu'elle prenait un langage trop fier pour sa position; on affecta

de croire, qu'il n'y avait pas eu encore de negociations préliminaires ; on fit entendre, qu'en effet la situation des puiſſances belligérantes ſans diſtinction, rendait la paix néceſſaire ; mais qu'il fallait bien ſe garder de laiſſer pénétrer ce deſir à l'ennemi. Depuis la mort de l'Empereur Joſeph, on commençait à ſoupçonner, qu'il n'y avait plus le même interêt d'ajouter l'Espagne & les Indes a l'heritage qu'allait recueillir ſon frere. Le Penſionaire Heinſius comprit lui-même, que l'ouvrage de la paix en devenait beaucoup plus facile ; mais qu'il fallait affecter de vouloir pouſſer la guerre avec vigueur, pour arracher des conditions plus favorables à la France. Mais comme la France laiſſait aſſez appercevoir le projet de gagner l'Angleterre pár des promeſſes particulieres ; il trouvait dans ce plan des ſemences de discorde pour la Confédération. Il ne croyait pas devoir s'immiscer dans une négociation entre les Cours de Verſailles & de Londres. La France avait, il eſt vrai, paru vouloir renouer les conférences de paix par le moyen du Duc de Lorraine ; mais elle avait refuſé d'en propoſer la premiere les conditions. On fit, dans le même tems, ſonder les Anglais, s'ils ſeraient inclinés à une paix. 1711. *ibid.* 400.

raisonnable? Ils avaient répondu, qu'étant inclinés, à la fois, à faire la paix & à poursuivre la guerre, on devait conserver la bonne intelligence avec les Etats qui, de leur côté, ne devaient pas entamer de négociation sans en donner promptement avis à la Reine.

1711.

Artifices des Anglais.

Mais dans le tems où ils endormaient les Etats sur cet objet, eux-mêmes poursuivaient, avec ardeur, mais dans le plus grand secret, les négociations avec la France. Ils avaient conçu le projet d'en tirer des faveurs particulieres. Le Roi de France, de son côté, était d'autant plus disposé de sacrifier la République aux interêts de l'Angleterre, qu'il brulait de se vanger de la maniere orgueilleuse & insolente dont les Etats-Généraux avaient traité ses Plénipotentiaires à Geertruidenberg. Les Anglais eux-mêmes, flattés de ne laisser dépendre d'aucune autre Puissance, la fin ou la continuation de la guerre, lui conseillaient, au cas que les Etats lui fissent des avances, de les rebuter, sous prétexte, qu'il en avait essuyé des demandes extravagantes & des indignités dans la personne de ses Ministres. Aussi les Etats ayant cherché à renouer les conférences par l'entreprise de Petkum, Louis XIV écouta froidement leurs offres.

Torcy III. 69. 45.

& , conformément aux insinuations de la Cour Britannique, répondit, qu'il ne voulait rien écouter de leur part, après en avoir essuyé tant de demandes extravagantes, & souffert patiemment la maniere indigne, dont ils avaient traité ses Ministres : qu'il n'était plus tems de reprendre avec cette République des négociations infructueuses ; que sa Majesté, actuellement engagée avec l'Angleterre, tiendrait fidelement la parole qu'elle avait donnée, de traiter la paix générale, de concert avec cette Couronne. 1711.

Orgueil des François à l'égard des Etats. *Tory* III. 69.

Aussi pendant cinq mois entiers, la négociation fut-elle continuée entre les Cours de Londres & de Versailles, sans que les Etats fussent admis dans le secret. Les Ministres Anglais, qui travaillaient à cet ouvrage, Robert Harley, les Ducs de Shrewbury & de Buckingham & les Lords Darmouth & Harcourt, eurent un soin extrême de ne rien écrire qui pût servir de pieces contr' eux, s'il arrivait quelque changement : St. Jean fut le seul qui ne prit pas cette précaution ; aussi fut-il le seul contre lequel on fit des procédures sous le regne suivant, ce qui l'obligea de se retirer en France pour en éviter les suites. La Cour d'Angleterre voulant donner

1711. une forme aux négociations, joignit à l'Abbé Gautier, Prior homme de beaucoup d'esprit, très-connu par ses poësies, & précédemment Sécrétaire d'Ambassade du Comte de Jersey. Ces deux Agens passerent en France, chargés des propositions de la Reine Anne. Elles étaient contenues en un Mémoire divisé en deux parties, dont la premiere regardait les intérêts des Alliés, & la seconde les avantages que l'Angleterre demandait pour elle-même. La Reine demandait en faveur de ses Alliés, l'établissement d'une barriere aux Pays-Bas, si desirée par les Etats-Généraux, & si nécessaire pour calmer les frayeurs de la République, & la tranquiliser sur la sûreté de son commerce.

Préliminaires.

Du côté du Rhin, une barriere pour l'Empire. Que les prétentions de tous les Alliés en conséquence & en éxécution des Traités, seraient réglées & terminées à la satisfaction commune. Que les places prises sur le Duc de Savoie lui seraient rendues; que de plus on lui donnerait telles autres places, dont la cession lui aurait eté promise par les traités faits entre ce Prince & ses Alliés.

La Cour Britannique demandait, que le Roi reconnût non seulement la Reine

d'Angleterre, mais encore la ſucceſſion à la Couronne dans la ligne Proteſtante, ainſi qu'elle était établie par les Actes du Parlement. La demolition des fortifications & autres ouvrages de Dunkerque, & le port comblé. Un nouveau traité de commerce, & que le Roi d'Espagne cédât à la Couronne d'Angleterre Gibraltar & Port-Mahon. De plus la traite des Négres en Amérique, dont une Compagnie Françaiſe avait alors le privilege & la poſſeſſion. Les Anglais y ajoutaient encore la demande de quelques places dans le Nouveau Monde, pour y rafraichir les Esclaves Negres, qu'ils y transporteraient. Ils demandaient encore l'aſſurance d'être traités en Espagne auſſi favorablement qu'aucune autre nation; & que les avantages accordés, ou qui ſeraient accordés à l'avenir à la nation la plus favoriſée, fuſſent communs à la nation Anglaiſe. Que la France les mît en poſſeſſion de Terre-Neuve, de la baye & du detroit de Hudſon, ſoit à titre de reſtitution, ſoit de ceſſion. Quant aux places, dont l'Angleterre & la France ſe trouveraient en poſſeſſion dans l'Amérique ſeptentrionale, lors de la ratification des Traités, elles en conſerveraient réciproquement la jouiſſance. Enfin le ſecret de ces demandes était particulierement recommandé, & ne devait être révelé que du conſente- 1711.

1711. ment réciproque des parties contractantes. Trois points essentiels servaient encore de base à toutes ces propositions. Le 1. la sûreté que les Couronnes de France & d'Espagne ne seraient jamais réunies & placées sur une même tête. Le 2. la satisfaction de tous les Alliés. Le 3. le rétablissement & le maintien du Commerce.

Politique intéressée des Anglais.

Torcy.

Les Anglais ne cherchaient pas seulement à se conserver Gibraltar & Port-Mahon à l'exclusion des Etats, qui avaient eu part à ces deux conquêtes ; ils cherchaient aussi plusieurs avantages particuliers pour leur commerce. Ils étaient tenus à ne pas entrer en négociation sans l'avis & le consentement des autres Puissances Alliées ; ils crurent sans doute avoir satisfait à cette obligation en communiquant le premier mémoire dressé par la France. Elle poursuivit en conséquence la négociation.

L'un des premiers objets de la mission de Prior, était de s'assurer, si la Cour de France aurait du Roi, Philippe V, les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure les articles qui devaient le regarder. Il est certain, que Louis XIV avait tous ces pouvoirs entre les mains. Mais comme les demandes faites par la Cour Britannique étaient trop nuisibles au commerce des sujets des deux Couron-

nes, pour que l'on pût y aquiescer, le Roi de France se décida à envoyer en Angleterre un homme très-instruit des affaires du commerce, pour traiter avec les Ministres de la Reine, abréger les longueurs inévitables, quand on est obligé de faire partir continuellement des courriers, & attendre les réponses de part & d'autre. Le choix tomba sur Menager, député au Conseil de commerce pour la ville de Rouen. Cet Agent partit aussitôt avec Prior; il se rendit à Londres, & soit par ses justes raisons, soit par ses talens pour les négociations, non seulement il confirma, dans leurs sentimens, les Ministres deja portés à la paix; mais il sut encore affermir dans le même parti, ceux qui pouvaient y avoir une secrette répugnance. Les Ministres Anglais, bien convaincus des avantages qui en réfulteraient pour la Grande-Bretagne, s'appliquerent à convaincre leur nation, combien ceux qui les avaient precédés dans le Ministere, s'etaient écartés des vrais interêts de l'Etat, puis qu'en travaillant dans la Grande-Alliance à accroitre la puissance Autrichienne, & celle des Provinces-Unies, ils n'avaient rien stipulé en faveur de la Grande-Bretagne, qui, presque seule, fournissait à toutes les dépenses de cette guerre. Ces Ministres démontraient, qu'il etait tems de songer à faire un bon traité de paix. 1711.

1711. qui dédommageât l'Angleterre des frais immenſes, qu'elle n'avait pas craint de faire pendant toute cette guerre, pour ſoutenir les intérêts de la Grande-Alliance : & la Nation a reconnu enſuite combien ils avaient des vues juſtes & avantageuſes pour la Patrie.

Les négociations éventées. Quelque attention qu'on apportât à cacher le ſecret de ces négociations importantes, le Comte de Gallas, Miniſtre de l'Empereur à Londres, fut inſtruit par ſon Secretaire, homme intriguant & adroit, des allées & venues de Mrs. Menager & Prior, qui indiquaient une négociation clandeſtine. Le Comte en donna auſſitôt avis au Prince Autrichien, & ſes alarmes paſſerent juſqu'à la Haye. Les Etats réſolurent auſſitôt de faire paſſer à Londres le Penſionaire Buys, qui avait eu tant de part aux conférences de Geertruidenberg. Les ennemis de la paix, le regardaient comme l'homme le plus propre à traverſer les négociations ſecrettes & particulieres entre la France & l'Angleterre, ou au moins à pénétrer tout ce qui ſe paſſerait entre les Miniſtres Britanniques, & les Agens de la France. Cet homme comptait tellement ſur ſon crédit auprès de la Reine Anne, qu'il publiait hautement, que cette négociation des nouveaux Miniſtres, ſerait rompue

aussitôt qu'ils seraient hors de leurs places, & il assurait qu'ils n'y resteraient pas longtems, quand il aurait eu un entretien avec la Reine d'Angleterre. Quoique cette Princesse fut très-ferme, elle ne voulut pas s'exposer aux contradictions de Buys, avant que l'on fût convenu des articles préliminaires. Elle fit retarder le départ du Pensionnaire, & donna ordre au Comte de Stafford, qui était son Ambassadeur auprès des États-Généraux, de se rendre promptement à la Haye, & d'assurer leurs Hautes-Puissances, qu'il serait chargé de propositions dont la République serait aussi contente, que Sa Majesté Britannique en était satisfaite. 1711. *Torcy III. 156.*

Enfin après bien des contestations, Mr. Ménager signa le 8 d'Octobre, les articles demandés par la Grande-Bretagne; & les Lords Darmouth & St. Jean en signerent le même jour l'acceptation, déclarant, dirent ils, le faire en vertu d'un ordre exprès de la Reine, qui les accepte, comme ne contenant que les sûretés & avantages qu'elle croit pouvoir prétendre avec justice, quel que soit le Prince auquel la Monarchie d'Espagne sera assignée. Ils etaient conçus en ces termes: Articles Préliminaires.

Le Roi voulant contribuer de tout son pouvoir au rétablissement de la paix générale, Sa Majesté déclare:

1711. I. Qu'elle reconnaîtra la Reine de ſa Grande-Bretagne en cette qualité, auſſi bien que la ſucceſſion à cette Couronne, ſuivant l'établiſſement préſent.

Lamberti. VI 669.

II. Qu'elle conſentira volontairement & de bonne foi, à prendre toutes les meſures juſtes & raiſonnables, pour empêcher que les Couronnes de France & d'Eſpagne ſoient jamais unies ſur la tête d'un même Prince, Sa Majeſté étant perſuadée, que l'excès de puiſſance ſerait contraire au bien & au repos général de l'Europe.

III. L'intention du Roi eſt, que toutes les parties engagées dans la guerre préſente, ſans en excepter aucune, trouvent une raiſonnable ſatisfaction dans le Traité de paix à faire: que le Commerce ſoit rétabli & maintenu déſormais à l'avantage de la Grande-Bretagne, de la Hollande, & des autres nations, qui ſont accoutumées à l'éxercer.

IV. Comme le Roi veut auſſi maintenir exactement l'obſervation de la paix, lors qu'elle aura été conclue, & que l'objet de Sa Majeſte eſt, d'aſſurer les frontieres de ſon Royaume, ſans troubler, en quelque maniere que ce ſoit, les Etats voiſins, elle promet de convenir par le traité de paix futur, que les Hollandais auront entre leurs mains les places fortes qui ſont ſpécifiées dans les Pays-Bas,

pour servir désormais comme de barriere, qui assure le repos de la République de Hollande, contre toute entreprise de la part de la France. 1711.

V. Le Roi consent aussi qu'il soit formé à l'Empire & à la maison d'Autriche une barriere sure & convenable.

VI. Quoique Dunkerque ait coûté des sommes très-grandes au Roi, tant pour l'aquérir que pour le fortifier, & qu'il soit nécessaire de faire encore une dépense très-considérable pour en raser les ouvrages, Sa Majesté veut bien toutefois s'engager à les faire démolir immédiatement après la conclusion de la paix; à condition, qu'il lui sera donné pour les fortifications de cette place, un équivalent convenable & dont elle soit contente. Et comme l'Angleterre ne peut pas fournir un équivalent, la discussion en sera remise aux conférences qui se tiendront pour la négociation de la paix.

VII. Lorsque les conférences pour la négociation de la paix seront formées, on y discutera, de bonne foi & à l'amiable, toutes les prétentions des Princes & Etats engagés dans la présente guerre, & rien ne sera omis pour les régler & les terminer à la satisfaction de toutes les parties.

Outre ces sept articles, la Reine de-

1711. manda, qu'il en fût stipulé un particulier en faveur du Duc de Savoie, & il fut rédigé en ces termes:

Le Roi promet de rendre au Duc de Savoie, les Etats & territoires qui appartenaient à ce Prince au commencement de cette guerre, & dont les armées Françaises s'étaient emparées. Le Roi consentira de plus, qu'on céde audit Duc de Savoie en Italie, les autres places qu'on jugera convenables au sens des traités, entre ce Prince & ses Alliés.

Instructions du Comte de Stafford pour la Haye.

Aussitôt que ces Préliminaires eurent été signés, le Comte de Stafford partit pour la Haye, chargé d'instructions, qui, sous les apparences de faire des promesses aux Etats-Généraux, contenaient de véritables menaces, si la République differait de donner les mains à l'ouverture d'un congrès, pour travailler à la paix générale. Ces promesses étaient conçues en termes assez vagues. La Reine y déclarait cependant, qu'il n'y avait point de commissions qui pussent la porter à faire la paix, sans une satisfaction raisonnable pour ses bons amis & Alliés les Etats-Généraux, par rapport à leur barriere, à leur commerce, & à toutes leurs prétentions. Mais en même tems son Ambassadeur devait leur insinuer, qu'ils devaient se rendre faciles sur la barriere, & se relâcher de

beaucoup à cet égard de leurs prétentions antérieures, qui ne pouvaient dans leur totalité, que déplaire à toutes les autres Puiſſances, même à la maiſon d'Autriche. Elle ajoutait, que ſi les Etats-Généraux continuaient à montrer leur inquiétude ſur ce qu'elle avait traité avec la France, & ſur ce qu'elle avait commencé par convenir ſur les avantages de ſon propre Royaume, elle aurait un juſte ſujet de ſe plaindre de leur injuſtice. Enſuite elle ordonna à Prior d'avertir leurs Hautes-Puiſſances de ſe déterminer inceſſamment ſur le choix du lieu du Congres, & d'envoyer au plutôt des paſſeports pour les Plénipotentiaires de France : puiſque nous ſommes, diſait-elle, perſuades qu'il eſt important de travailler ſans délai à cette grande affaire, afin de n'être plus expoſes à différer, d'un côté, les préparatifs de la campagne, & de l'autre, à faire une dépenſe inutile; au cas que nous venions a mettre la derniere main aux traités dont il s'agit. 1711.

La Reine ordonnait poſitivement à ſon Ambaſſadeur, de declarer aux Etats-Généraux, qu'au cas qu'ils vouluſſent continuer la guerre, en refuſant des conditions de paix inferieures à celles qui avaient été demandees précédemment, elle était prête à continuer de

verser le sang & les trésors de ses su-
1711. jets, comme elle l'avait fait jusqu'alors, pour leur avantage & leur sûreté ; mais qu'elle était aussi obligée à leur rendre justice, & à ne pas décevoir ses Alliés. Par cette raison, elle leur déclarait par son Ambassadeur & Plénipotentiaire, qu'elle ne pouvait plus soutenir le fardeau inégal, dont on avait augmenté le poids l'année précédente, ni les relâchemens de ses Alliés dans toutes les parties de la guerre ; & qu'il était évident qu'il faudrait faire de plus grands efforts qu'on n'avait fait jusqu'alors, sans quoi on ne pourrait se flatter de parvenir aux fins que l'on se proposait ; qu'il serait nécessaire que
Wagen. XVII. 415. *Lamberti.* VI. 695. chacun fournît exactement à l'avenir son contingent de vaisseaux & de troupes. Si, cependant, ajoutait la Reine, les Ministres de Vienne & de Hollande refusent, comme ils ont fait jusqu'à présent, nous voulons & vous ordonnons *de conclure*. La Reine en vint
Torcy III. 162. au point de parler d'un endroit pour tenir, au plutôt, les conférences, & proposa de la part de la France, Utrecht, Nimegue, Aix-la-Chapelle ou Liege. Elle assignait même l'ouverture des conférences au 12 de Janvier 1712. Stafford s'acquitta ponctuellement de sa commission. Il y mit toute l'ardeur & l'impé-

pétuosité de son caractere. Mais quel fut l'étonnement du Pensionaire Buys lorsqu'on lui communiqua les sept articles. Il ne pouvait plus douter qu'on ne pensât sérieusement à la paix. Il en fut outré. Il n'avait pas encore fait voile pour l'Angleterre. Il revint à la Haye: mais le Pensionaire Heinsius & les autres Chefs du Gouvernement parurent plus modérés; ils ne rejettaient pas la paix; ils voulaient, dirent-ils, l'avoir sûre, ferme & durable. Stafford, pour mieux les intimider, se plaignit vivement des Rois de Pologne, de Danemarck & de Prusse, qui, sous le plus léger pretexte, menaçaient toujours de retirer leurs troupes. 1711.

En général les Etats trouverent les articles de ce projet apporté par Stafford, aussi obscur qu'nérisse de difficultés. On avait jetté les yeux sur ce Seigneur, parce qu'il avait un caractere impetueux, propre à brusquer une entreprise & à mettre en défaut la lenteur pesante des Etats-Généraux. Les Etats chargerent même le Pensionaire Buys de détourner la Reine d'entamer une negociation sur un plan aussi vague. Les Hollandais trouvaient surtout qu'on n'avait gueres pris leurs intérêts à cœur sur l'article de la Barriere; mais St. Jean avait declaré qu'il n'était pas de

Sentimens des Etats sur les sept articles. *Octobre. Torcy.* III. 146. *Lamberti.* VI. 695.

Torcy. III. 148.

1711. de l'intérêt de l'Angleterre qu'elle fût si étendue & si forte. L'Archiduc Charles, élu Empereur, apprit à Milan la négociation qui se faisait entre la France & l'Angleterre, & il y reçut les sept articles. Il écrivit aussitôt aux Etats-Généraux, pour agir de concert avec eux, & pour rompre, s'il était possible, les mesures prises par ces deux Puissances, pour parvenir à la paix. Il écrivit en même tems à la Reine Anne, pour lui renouveller les marques de sa reconnaissance pour tous les services qu'il en avait reçus, & pour lui en demander la continuation. Il lui déclara que la guerre de Hongrie étant totalement terminée, il pouvait augmenter de vingt-cinq mille hommes le nombre de troupes que la maison d'Autriche avait fourni jusqu'alors: il répéta ses prétentions à la Couronne d'Espagne, & s'efforça de persuader qu'elles étaient étroitement liées à la cause commune, & à la liberté de l'Europe, pour lesquelles on avait répandu tant de trésors, & sacrifié la vie d'un si grand nombre de combattans.

Conduite de Buys en Angleterre.

Après l'arrivée du Comte de Stafford en Hollande, Buys n'y resta pas longtems. Il passa promptement à Londres, & fut admis à l'audience de la Reine. Mais il vit que ce crédit, dont il s'était si hautement vanté, n'avait pas le pouvoir de rom-

pre les négociations avec la France. Il apprit de la bouche même de la Reine le desir sincere qu'elle avait de faire la paix, ce qui lui fut plus amplement encore confirmé par les Ministres. On avait en Hollande la plus haute opinion de Buys. Les discours ordinaires à la Haye, dit le Marquis de Torcy, roulaient communément sur la nécessité de faire de nouveaux efforts & de pousser la guerre plus vivement que jamais. On s'élevait contre la conduite du nouveau Ministere de la Cour de St. James, on la traitait hautement de perfidie. On voulait prévoir, & tout au moins faire croire aux peuples que la plus saine partie de la nation Anglaise forcerait les traitres à renoncer à leurs négociations pour la paix. Buys, envoyé en Angleterre, était regardé comme une ressource; on espérait tout de ses pratiques secrettes, encore plus que de ses discours. La principale commission de ce Député, était de souffler le feu dans Londres, & par quelque voie que ce fût, de faire en sorte que le nouveau Ministere fût changé. Il était lui-même si persuadé de la réussite de sa mission, que croyant facilement ce qu'il desirait avec ardeur, il avait dit avant son départ, que, sitôt qu'il aurait entretenu la Reine d'Angleterre en particulier, dans son cabinet, elle ne laisserait en place aucun de ses nouveaux Ministres. 1711.

Torcy 1. 162.

1711. Louis XIV bien informé de ce qui se disait à la Haye, fit communiquer aux Ministres mêmes les avis qu'il recevait, & leur demanda quelle résolution prendrait la Reine, si les Etats-Généraux persistaient à refuser ou à prolonger l'expédition demandée par l'Ambassadeur d'Angleterre. L'expédient, pour punir leur opiniatreté, en ce cas-là, était d'ouvrir les Conférences seulement entre le Roi & la Reine d'Angleterre, d'y conclure de concert tous les articles de la paix générale, en privant les Hollandais de l'autorité qu'ils prétendaient de régler les destins de l'Europe. Le Roi offrait de faire passer ses Plénipotentiaires à Londres, & que du moment que toutes les conditions de la paix auraient été réglées dans les conférences particulieres, les Anglais jouiraient de toute la faveur de la paix.

Les Ministres Anglais parurent à Buys entierement dévoués à la Cour de France. Comme il se plaignait du dernier plan proposé par la France; on ne devait, dirent-ils, le regarder que comme une introduction à une négociation ultérieure; chacundes Confédérés avait encore la liberté d'alléguer ses prétentions; on y promettait même de leur donner satisfaction: cette promesse, il est vrai, était vague & générale, mais aussi les conférences de la Haye & de

Wagen. XVII. 417.

Geertruidenberg n'avaient manqué que par la negociation des articles particuliers. On ne devait pas encore exiger des déclarations particulieres qui pourraient faire perdre du tems ou occasionner des difficultes: le grand point était d'ouvrir un Congrès. Buys trop pénétrant pour ne pas voir que l'Angleterre n'entretenait pas, depuis si longtems, des négociations particulieres avec la France, sans avoir préparé les articles particuliers favorables à ses prétentions, observa „ qu'il y avait dans le plan des „ Français, des articles particuliers; „ mais d'une maniere enveloppée & „ obscure, principalement par rapport „ aux Barrieres des Etats & à l'indemnisation pour Dunkerque. En regardant même les propositions comme „ générales, il convenait que la France s'expliquât plus au long, afin que „ la Reine & les Etats pussent deliberer, s'il convenait d'entrer plus avant „ dans une négociation." 1711.

Il affectait d'ignorer combien l'Angleterre était déja avancée avec la France. Aussi n'eut il aucune réponse satisfaisante. St. Jean écrivait même alors au Comte de Stafford, que ceux la se trompaient beaucoup, qui s'imaginaient faire changer Sa Majesté par leurs subterfuges & leurs artifices, & que la Reine n'entrerait dans aucun plan pour con- *Rapport d. Comm. t. secret.*

1711. tinuer la guerre, à moins qu'ils ne consentissent à l'ouverture des négociations de paix.

Jalousie des Etats pour leurs Barrieres.

Le grand point que les Etats prenaient le plus à cœur, était l'article de leurs Barrieres. Ils sentaient en avoir d'autant plus besoin contre la France, qu'ils avaient irrité, au dernier point, cette puissance qui pouvait trouver dans la suite quelque occasion favorable de se venger, si on ne la mettait pas hors d'état de le faire par des arrangemens salutaires. La République avait laissé échapper l'occasion de forcer les Français à une composition avantageuse aux conférences de Geertruidenberg: les affaires avaient changé singulierement de face par les succès de Philippe & l'élévation de Charles sur le trône Impérial: ils avaient d'autant plus lieu de craindre de ne pas même obtenir les avantages qu'ils avaient refusés, que le Ministere Anglais paraissait d'intelligence avec le cabinet de Versailles. Leurs craintes ne tarderent pas à être vérifiées. Le Roi de France insinua ses intentions à cet égard dans un écrit daté du 18 de Novembre, pour servir de réponse à la demande des Ministres Anglais sur cet article. Il offrait aux Etats-Généraux de leur laisser pour Barrieres, Menin, Ypres & Furnes. Il demandait pour équivalent Aire, Bethune, St. Venant, Douai, Bouchain; & pour dé-

Lamberti VI. 698. *Torcy* III. 205.

dommagement de la démolition du port de Dunkerque, les villes & chatellenies de Lille & Tournai. Le Roi confia cependant à la Reine de la Grande-Bretagne, qu'il se contenterait de la restitution de la ville & de la citadelle de Lille avec ses dépendances, & se désisterait de celle de Tournai, plutôt que de retarder la paix en insistant opiniâtrément sur cette restitution. Une condition que ce Monarque avait à cœur, était celle du rétablissement de l'Electeur de Baviere dans tous ses Etats, rang & dignités, avec la restitution complette de ce qui lui avait été enlevé d'artillerie, meubles, pierreries, & généralement de tous ses effets. Le Roi jugeait que s'il était impossible d'obtenir en faveur de ce Prince une restitution si juste, peut-être pourrait-on le porter à céder ses Etats & sa dignité d'Electeur à son fils, lui donnant en même tems en mariage l'Archiduchesse, fille ainée du défunt Empereur Joseph I, à condition cependant que l'Electeur aurait pour lui la Souveraineté des Pays-Bas, & s'en contenterait en échange de la Baviere, laissant aux Hollandais la garde des places fortes, & le pays chargé de l'entretien des garnisons. 1711.

Torcy III. 205.

La proposition d'accepter des articles si inférieurs à ceux qu'ils avaient refu- Démarche des Etats

1711. fés à Geertruidenberg, ne fut pas la seule mortification que reçurent les Etats. On ne put dans la République s'aveugler sur la résolution décidée du Ministere Anglais pour faire la paix : les esprits n'étaient pas encore assez préparés pour goûter subitement une proposition pareille ; aussi recueillait-on avec avidité tout ce que l'esprit de parti & de liberté enfantait en Angleterre contre les nouveaux Ministres ; les membres du gouvernement eux-mêmes, authorisant les préventions populaires, parlaient ouvertement contre les Ministres Anglais : ceux-ci instruits de tout, n'en étaient que plus animés ; ils cherchaient l'occasion de se vanger, & les intrigues des Ministres des Alliés n'avaient pas tardé à la leur offrir. Buys voyant la difficulté de gagner la Reine, résolut, d'accord avec le Comte de Gallas, Ambassadeur de la Maison d'Autriche de favoriser une révolte que les Wighs projettaient pour le mois de Novembre, le jour même que la populace de Londres y fait brûler l'effigie du Pape. Ils croyaient mettre à profit le tumulte de ce jour là, pour exciter un soulévement du peuple contre les nouveaux Ministres, & forcer la Reine à éloigner de sa personne tous ceux à qui elle venait de donner sa confiance, afin de rétablir

pour faire échouer les vuës du Ministere Anglais.

Torey III. 190. 137. 163. 176 198. 221. 223. 236. 256. 276. *Bolingbr. Lettre* VIII. *Wagen.* XVII. 438.

les anciers Miniſtres. Dans les mêmes circonſtances, le Comte de Gallas reçut d'un des Bureaux des Sécrétaires d'Etat, un paquet en forme de lettres ſcellé du ſceau de la Reine. Il contenait les articles ſignés par Ménager & par les Lords Darmouth & St. Jean; mais ſans aucune lettre qui lui fit connaitre de quelle part lui venait cet envoi. On ne peut diſconvenir qu'un procédé ſemblable ne fut plus qu' irrégulier, ſurtout envers un homme de diſtinction revêtu d'un caractere public, par conſequent reſpectable. Mais la conduite que tint le Comte fut encore plus contraire à ce qu'il ſe devait à lui-même, au caractere dont il était revêtu, mais ſurtout à ſon devoir envers la Reine, qui jusqu'alors lui avait marqué la plus grande conſidération; au lieu de lui porter directement ſes plaintes, il fit imprimer ces articles, les répandit dans Londres, & y tint les propos les plus indécens ſur la conduite du Miniſtere qu'il accuſait d'avoir manqué de foi, & d'avoir manifeſtement violé les articles de la Grande Alliance. Il diſait hautement que c'était l'ouvrage de ceux qui dirigeaient les affaires dans le cabinet de la Reine; qu'ils s'étaient laiſſé corrompre par l'or & les promeſſes de la France, & qu'ils ſacrifiaient à leur intérêt particulier, non-ſeulement l'honneur & 1711.

la sûreté de la Grande-Bretagne, mais en-
1711. core celle de l'Europe entiere.

La Reine eut d'abord peine à croire le procédé du Comte de Gallas qu'elle avait toujours estimé; mais les preuves qu'on lui en mit sous les yeux, furent bientôt si convaincantes, qu'elle lui fit notifier par le Maître des Cérémonies, qu'il s'abstint de paraître à la Cour, & de faire aucune fonction de Ministre public: qu'elle ne le regardait plus comme en ayant le caractere, & que si l'Empereur avait quelque chose à traiter avec elle, il devait le faire désormais par le Ministere d'un autre Ambassadeur.

Cette notification aurait dû porter le Comte à dire adieu à la Capitale de l'Angleterre, mais il répondit que tenant son caractere de l'Empereur, il en conserverait toujours le titre, jusqu'à ce qu'il plût à la Cour Impériale de le rappeller. Dans l'intervalle qu'il attendait le sentiment de l'Empereur, il continua ses intrigues avec Buys. Ils s'unirent l'un & l'autre avec Bothemer, Envoyé du Duc de Hanover qui avait alors le plus grand crédit dans le parti des Wighs; ce Prince, héritier présomptif de la Couronne Britannique en vertu de l'Acte du Parlement, était fort attaché à cette faction. Ces trois hommes formaient toujours les plus hautes espérances sur le succès de l'émeute

qu'ils projettaient, & ils penserent qu'il convenait aux intérêts de la Grande Alliance, d'attirer à Londres le Prince Eugene. Ils attendaient tout des égards que la Reine aurait pour un personnage de ce mérite. Charles crut ce voyage utile à ses affaires, & il fut résolu dans une entrevue qu'ils eurent à Inspruck. Eugene prit sa route par la Haye, il écrivit à la Reine pour demander si elle trouverait bon que, suivant ses ordres, il se rendit auprès d'elle. La Reine venait d'être instruite du complot des Wighs, & qu'ils se promettaient de faire arriver le Prince Eugene à Londres le jour même que l'on brûlerait l'effigie du Pape, que sous prétexte de faire honneur au Prince, un grand nombre de leurs partisans monterait à cheval & favoriserait le tumulte. Elle prit les mesures les plus efficaces pour détourner ce coup, & les chefs se voyant découverts n'oserent executer leur complot. Le Comte de Stafford, reçut ordre de rompre le voyage du Prince, ou de le différer du moins, jusqu'à ce que le jour destiné au soulevement fut passé, & que les affaires de la négociation fussent plus avancées, & le Comte obtint ce délai. Quant au Pensionaire Buys, il reçut des reproches très vifs, quand il prit congé du Conseil Britannique. Le Grand-Thréſorier lui dit en fa- 1711.

1711. ce, qu'il s'était comporté non comme Ministre d'une Puissance amie; mais comme un incendiaire, envoyé pour mettre tout en feu. Il ajouta que ses manéges, qu'il croyait secrets, étaient parfaitement connus; que la Reine était exactement instruite de ses liaisons avec des personnes dont les intentions étaient justement suspectes à Sa Majesté Britannique, & qu' Elle avait sçu jusqu'aux moindres discours que ses amis & lui avaient tenus. Il lui indiqua même la maison où il avait été le soir précédent, lui nomma ceux qui s'y étaient trouvés, & lui répéta les discours qu'on y avait tenus. On ne sait pas ce que le Pensionaire allégua pour sa défense. Il en est qui croyent qu'il avait suivi, malgré lui, les ordres exprès de ses maîtres. Le Grand-Thresorier finit par lui présenter, pour présent ordinaire, une bourse de mille ducats qu'il accepta. Il est certain que Buys avait eu le talent de découvrir les articles secrets qu'on lui niait avoir été stipulés entre les deux Cours de Versailles & de Londres.

Le Congrès fixé à Utrecht.

Les chefs du gouvernement des Pays-Bas-Unis, se laissant gagner par le grand général, différaient cependant toujours de se décider sur l'ouverture & sur le lieu d'un Congrès. Ce fut sans doute alors que l'Abbé de Polignac leur appliqua ce mot si connu: *Messieurs*

nous traiterons chez vous, nous traiterons sans vous & nous traiterons de vous. Au moins est-il certain que la Reine d'Angleterre les menaça de faire sa paix particuliere, s'ils différaient plus longtems de prendre une détermination. La France avait toujours inc'ine pour que le Congrès se tint a Utrecht: les Etats de cette Province avaient toujours paru les mieux disposés pour la paix; cette ville etant d'ailleurs a la portée de la Haye, il était facile d'en tirer les réponses qui mettraient une prompte conclusion à cet ouvrage salutaire. Les Etats furent alors ébranlés: pour les déterminer, le Comte de Stafford parla fortement au Grand-Pensionaire & aux autres principaux membres. Il en vint jusqu'a leur dire que les Etats-Généraux devaient faire usage de leur prudence ordinaire, pour mériter l'affection que leur marquait Sa Majesté Britannique: que s'ils s'obtinaient a retarder l'ouverture du Congrès, & à différer les passeports nécessaires pour y parvenir, la Reine pouvait obtenir de la France qu'il se tint dans une ville dépendante de ses domaines. Il leur fit entendre que s'ils osaient marquer seulement le moindre doute sur la bonne foi de la Reine, & sur la droiture de ses intentions, ce serait un manque de res- 1711.

Wagen. XVII. 423.

1711. ſpect, qui leur attirerait indubitablement toute l'indignation de Sa Majeſté. Ces menaces intimiderent: & les États-Généraux en vinrent enfin à promettre d'expédier les paſſeports; mais ce ne fut qu'après que le Comte eût écrit deux lettres au Grand-Penſionaire. Il y répétait les mêmes menaces, il ajouta que la Reine regarderait tout retard affecté, comme un refus; ce qui l'obligerait de ſe ſéparer de la cauſe commune, au grand désavantage de la République, & même de toute l'Europe. Ces paſſeports tant demandés, furent enfin expédiés, mais on les envoya en blanc au Penſionaire Buys, chargé de faire de nouvelles alliances avant de les remettre à la Reine. Ce Député avait en Angleterre un ſuccès bien différent de celui dont il s'était flatté: fortement preſſé par le Comte d'Oxford de répondre en termes poſitifs à cette queſtion: vos maîtres ſont-ils en état de réparer le paſſé, & de ſatisfaire désormais à tous leurs engagemens? il avait été forcé d'avouer qu'il était impoſſible à la République de remplir ce qu'elle avait promiſe. Ne pouvant donc que retarder la remiſe des paſſeports, il prétexta que le Duc d'Anjou n'étant pas reconnu Roi d'Espagne, ſes Miniſtres ne pouvaient avoir entrée au Congrès ſous cette qualité. Il déclara enſuite que ceux

des Electeurs de Baviere & de Cologne ne pouvaient y être également admis, parce que ces Princes avaient été mis au ban de l'Empire sous le défunt Empereur. Cet incident qu'on n'avait pas prévu, fut communiqué à la Cour de France, & le Roi condescendit à cette demande des Alliés. Il avait nommé pour ses Plénipotentiaires le Maréchal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac & M. Menager. Enfin, au mois de Novembre M. de Torcy reçut la lettre suivante du Secretaire d'Etat St. Jean avec les passeports, quoique la reponse de Louis XIV ne fût pas encore parvenue à Londres. 1711.

Monsieur . . . . les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies ayant concouru, par leur résolution du 21 de ce Mois, nouveau stile, avec Sa Majesté, pour faciliter l'ouverture des Conférences dans les articles suivans.

I. Le lieu qui a paru le plus propre pour le Congrès, a été la ville d'Utrecht.

II. Le 12 de Janvier prochain, nouveau Stile, a été fixé pour l'ouverture dudit Congrès.

III. Il a été arrêté que les Ministres de la Reine & des Seigneurs les Etats s'y trouveront en qualité de Ministres Plenipotentiaires, & qu'ils ne prendront sur eux le caractere d'Ambassa-

deurs, que le jour de la signature de la
1711. paix, afin d'éviter le plus qu'il se pourra l'embarras des cérémonies, & la longueur qui en pourrait naître.

IV. La Reine & les Etats-Généraux insistent que les Ministres du Duc d'Anjou, & des ci-devant Electeurs de Baviere & de Cologne, n'entreront pas au Congrès, jusqu'à ce que les points qui les pourraient regarder, aient été ajustés; & la Reine & les dits Seigneurs Etats sont fermement résolus de ne pas envoyer les passeports pour les Ministres de France, que le Roi, n'ait préalablement déclaré que l'absence des Ministres susmentionnés, ne retardera pas le progrès de la négociation.

Les lettres circulaires ont déjà été écrites par Sa Majesté à tous les Alliés, qui sont engagés avec elle dans la présente guerre, en conformité des trois articles ci-dessus spécifiés, & la Reine m'ordonne de vous faire savoir, que dès qu'elle recevra la déclaration de Sa Majesté Très-Chretienne, sur le dernier de ces quatre articles, les passeports qui sont ici en blanc, vous seront envoyés avec le nom de M. le Maréchal d'Uxelles, de M. l'Abbé de Polignac, & du Sieur Ménager qui y seront insérés, à moins que le Roi n'ait fait quelque changement à la premiere nomination dont vous m'avez fait part. Comme non

seulement les Ministres de Sa Majesté, mais aussi plusieurs de ses Alliés, qui doivent assister au traité de paix futur sont présentement ici, je vous prie, Monsieur d'en envoyer les passeports nécessaires, pour qu'ils puissent se rendre en Hollande avec plus de sûreté. Je suis &c. 1711.

Cependant Buys ne perdait pas son tems à Londres. Voyant qu'il ne pouvait rompre les négociations, son esprit fécond imagina de renouveller les anciennes alliances entre l'Angleterre & les Etats. Il négocia cette affaire dans le plus grand secret, comme si elle eût déjà pu passer pour un crime. On s'y promettait mutuellement de ne poursuivre la guerre & de ne négocier la paix que d'un commun accord ; mais comme en Angleterre on se refusait à la ratification du Traité de barriere, conclu en 1709, il ne paraît pas que les Etats aient ratifié ce traité. Les esprits étaient alors tellement portés pour la guerre que le Conseil d'Etat, dans la petition annuelle qu'il publia, le 13 de Novembre, fit un espece de mémoire pour en persuader la nécessité & même pour rallumer, s'il était possible, l'ardeur qui semblait se ralentir partout contre la France.

Renouvellement de l'alliance entre l'Angleterre & les Etats

Lamberti VI. 787. 711. *Wagen.* XVII. 423.

La Reine Anne, au contraire, à l'ou-

1711. verture du Parlement qui se fit le 8 de Décembre, avait hautement déclaré son penchant pour la paix. Elle disait même que malgré les artifices de ceux qui aimaient la guerre, elle avait fixé le tems & le lieu pour l'ouverture d'un traité de paix générale. Elle assura qu'elle employerait tous ses soins pour qu'après une guerre qui avait coûté tant de sang & d'argent, les sujets de la Grande-Bretagne pussent trouver leurs intérêts de négoce & de commerce augmentés & étendus, avec tous les autres avantages qu'une Souveraine tendre & affectionnée peut procurer a un peuple obéissant & fidele. Elle ajouta, qu'elle ferait également tout son possible pour procurer aux Princes & aux Etats engagés avec elle dans la guerre, une satisfaction raisonnable, & qu'elle se joindrait à eux par les engagemens les plus étroits, afin de maintenir les alliances, & de rendre la paix ferme & durable.

Transactions dans le Parlement d'Angleterre.

Lamberti VI.

La Chambre des Pairs, ayant délibéré sur la harangue de la Reine, vota qu'il serait présenté une adresse à Sa Majesté, dans laquelle on exposerait que la Grande-Bretagne & l'Europe ne pouvaient jouïr d'une paix sûre & honorable, tandis qu'un Prince de la Maison de Bourbon demeurerait maître de l'Espagne & des Indes. L'adresse fut pré-

sentée & la Reine répondit, qu'elle serait bien fâchée que quelqu'un pût penser, qu'elle ne ferait pas tout son possible pour retirer ces pays des mains de cette maison. Il y eut plusieurs debats dans la Chambre des Communes, mais enfin la pluralité des voix fut, qu'on laisserait à la Reine & à sa prudence, les conditions de la paix. La Reine Anne nomma donc pour ses Plénipotentiaires au Congrès d'Utrecht, l'Evêque de Bristol & le Comte de Stafford: mais comme aucun des Ministres n'osait confier à personne ses intentions secrettes, on donna à ces Plénipotentiaires des instructions, tendantes à procurer les plus grands avantages aux Puissances Alliées, sauf à y faire par la suite les changemens que les circonstances pourraient exiger. On y ajouta qu'il fallait particulierement recommander aux Ministres de ces puissances, de se tenir fortement unis entr'eux, afin que dans toutes les conférences, les propositions qui seraient faites par quelqu'un de ces Ministres, fussent soutenues d'un accord unanime. Entre autres articles, les instructions portaient, que si l'on jugeait à propos de commencer par la disposition de la Monarchie d'Espagne, les Plénipotentiaires devaient insister à déclarer, que la sureté & la satisfaction convenable que les Alliés entendaient que le Roi de France avait 1711.

1711. promiſe, ne pouvaient s'obtenir en laiſſant l'Espagne & les Indes Occidentales, à aucune branche de la maiſon de Bourbon. On leur enjoignait auſſi d'inſiſter en faveur de l'Empereur & de l'Empire, pour que la France leur rendît la ville & la citadelle de Strasbourg en l'état où elles ſe trouvaient alors, afin que cette ville fût remiſe au rang des villes Impériales: qu'on rendit à l'Empereur, & à la maiſon d'Autriche les villes de Briſſac & de Landau: que les forteresſes ſituées ſur le Rhin fuſſent démolies, ainſi que les fortifications des dix villes Impériales du Landgraviat d'Alſace, ſur leſquelles la France ne conſerverait que le droit de préfecture, ſelon le ſens litteral du Traité de Weſtphalie: que le quatrieme article de la paix de Ryswyck concernant la Réligion fût révoqué: que le Roi de Pruſſe & l'Electeur d'Hannovre fuſſent reconnus en leurs nouvelles qualités: que le Roi de Portugal jouît de tous les avantages qui lui avaient été accordés dans la Grande Alliance: que Louis XIV cédât aux Etats-Généraux, pour leur ſervir de Barrieres, les villes de Lille, Douai, Tournai, Bethune, Ypres, Condé, Valenciennes, Menin, Aire, Bouchain, Maubeuge, St. Venant & le Fort Knock; mais qu'on ne parlât de ces articles qu'après avoir réglé les autres: que le Duc de Savoie rentrât dans

toutes les villes & pays qu'il avait perdus pendant le cours de la campagne; 1711.
& qu'il demeurât en poſſeſſion de ce qu'il y avait acquis; enfin, ils devaient éxiger en faveur de la Grande-Bretagne, qu'on reconnaitrait la ſucceſſion dans la maiſon d'Hannovre : qu'on abandonnerait aux Anglais l'Iſle de St. Chriſtophe, Plaiſance, & l'Iſle de Terre-Neuve: qu'on leur reſtituerait le détroit de Hudſon; qu'on leur céderait Port-Royal, Gibraltar & Port-Mahon; & qu'ils jouïraient du contract de l'Aſſiento pendant trente années, ainſi que de tous les avantages, droits & priviléges accordés par les Espagnols à la nation la plus favoriſée.

L'Angleterre qui voulait ſincérement la paix, la Hollande où ſe devaient tenir les conferences, attiraient alors les yeux de toute l'Europe, laſſée d'une guerre ſanglante, & presque également ruineuſe pour toutes les puiſſances. Les Chefs des Etats-Généraux étaient les ſeuls qui vouluſſent la continuation de la guerre. Au moins pretendaient-ils que ſi l'on faiſait la paix, ce fut à des conditions ſi exorbitantes, que la France réduite à la derniere extrémité, n'aurait même jamais voulu s'y ſoumettre. Louis XIV la deſirait ardemment, mais toute la France ſe fût plutôt enſévelie ſous ſes ruines, que d'aquies-

cer à des conditions deshonorantes pour
1711. la nation. Les Conférences se tinrent à Utrecht, mais c'était Londres & Versailles qui traitaient réellement : les deux Cours étaient bien convaincues que lorsqu'elles seraient d'accord, les autres puissances se trouveraient bientôt forcées de souscrire aux conditions qu'elles auraient réglées.

Presque tous les membres de la Chambre des Communes étaient Torie; ainsi le Ministre Britannique était assuré d'obtenir la pluralité des voix: mais il n'en était pas de même dans la Chambre Haute, beaucoup de Seigneurs y étaient attachés à la faction du Whigisme. Pour faire pancher la balance du côté de la Cour, la Reine créa dix nouveaux Pairs, &, par un Writ, appella à la même Chambre les Lords Compton & de Bruce, fils des Comtes de Nottingham & d'Aylesbury, ce qui donna douze voix de plus au Ministere dans les délibérations. L'un des premiers objets dont le Parlement s'occupa dans cette session, fut d'examiner la conduite du Duc de Marlborough, non par rapport au commandement des armées: un examen sur cette matiére, eût été trop glorieux pour le Duc: mais il n'en était pas de même du côté de l'intérêt, & l'on avait contre lui des soupçons trop bien fondés. La Reine qui sentait que tant que Marlbo-

rough aurait le commandement des troupes, elle devait s'attendre aux plus vives oppositions à la paix, saisit, ou plutôt fit naître cette occasion pour le dépouiller de tous ses emplois, afin que l'on pût examiner cette affaire d'une maniere plus impartiale. Cependant elle lui écrivit de sa propre main une lettre, où elle lui marquait la satisfaction qu'elle avait de ses services; mais après ce compliment, elle lui disait qu'elle jugeait à propos de reprendre les emplois qu'elle lui avait confiés, & elle nomma à sa place le Duc d'Ormond, pour commander en chef toutes les troupes de terre de la Grande-Bretagne. 1711.

On commença aussitôt les procédures contre Marlborough. L'on trouva qu'un Juif, adjudicataire de la fourniture du pain pour l'armée, lui comptait annuellement six mille livres sterling; qu'il avait reçu dix mille autres livres sterling de la Reine pour payer ses intelligences; mais en devait-il rendre compte? On l'exigeait. Enfin, qu'il s'était approprié une déduction de deux & demi pour cent sur le payement des troupes étrangeres à la solde de la Grande-Bretagne. Les preuves étaient si évidentes, qu'il lui était impossible de les nier; l'on ne peut disconvenir que cette conduite ne fût indigne d'un homme

1711. que ſes talens militaires auraient couvert d'une gloire immortelle, ſi elle n'eût été ternie par un attachement ſordide à l'argent. Ce procès traina en longueur. La Reine contente d'être parvenue à ſon but, & ſuivant plutôt les regles de la prudence que celles de la juſtice, ne le fit point terminer. Marlborough pour s'éloigner de la tempête, ou pour s'en garantir, ſe retira, vers la fin de l'année, en Hollande où il demeura juſqu'en 1714, qu'il repaſſa dans ſa patrie peu de mois avant la mort de la Reine Anne.

Reproche du Parlement Britannique aux Etats.

Le Miniſtere, voyant que les Etats-Généraux ne cherchaient qu'à éloigner la paix, firent agir la Chambre des Communes pour donner quelques mortifications à ces ſuperbes Républicains, dont les Chefs entretenaient correſpondance avec ceux des Wighs, & dont le Penſionaire Buys agiſſait, diſait-on, plutôt en incendiaire à Londres qu'en Miniſtre d'une puiſſance Alliée, ne ceſſant de cabaler contre le Gouvernement. On commença par obſerver que les Etats-Généraux n'avaient pas fourni leur contingent de troupes pendant le cours de la guerre; & l'on ajouta, qu'au commencement la Reine & leurs Hautes-Puiſſances avaient également contribué aux ſubſides & aux frais; mais que dans la ſuite, la Reine ſeule avait fourni annuellement au dela de

de son contingent deux cent quatre-vingt mille florins. Elle avait, disait-elle, fourni dix-neuf millions au delà de son contingent, & pour une guerre qui n'intéressait point le Pays. On attaqua ensuite le traité des Barriere, que le Lord Townshend avait fait conclure en 1709 entre la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux. Par ce traité l'Angleterre garantissait aux Provinces-Unies une Barriere dans les Pays-Bas; & leurs Hautes-Puissances s'engageaient à maintenir de toutes leurs forces le titre de la Reine, & la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne Protestante. On prétendit dans la Chambre des Communes que c'était un mal pour l'Angleterre d'engager une Puissance à soutenir un ordre de succession que la nation pouvait changer un jour par de bonnes raisons; & que d'après ce traité les Etats-Généraux pouvaient se croire autorisés à prendre connaissance de ce qui se passait dans les Conseils Britanniques. On objecta au sujet de la Barriere, que s'ils entraient en possession de tant de places, il serait à craindre qu'ils n'empêchassent les Anglais d'y trafiquer; & que cela nuirait considérablement aux manufactures Anglaises. D'après ces représentations, la Chambre vota que, sous prétexte d'affermir la Religion Protestante, & la Couronne, & d'assurer la Bar- 1711.

riere aux Etats-Généraux, on avait in-
1711. féré dans ce traité, plusieurs articles tendans à la destruction du Commerce de la Grande-Bretagne, contraires à ses intérêts, & fort deshonorans pour Sa Majesté. Que le Vicomte de Townshend n'avait eu aucun ordre ni autorité pour négocier & conclure plusieurs articles dudit Traité, & que tous ceux qui avaient conseillé à la Reine de le ratifier, étaient des ennemis de Sa Majesté & du Royaume.

En conséquence de ces votes, l'on convint d'une députation qui présenterait à la Reine une Rémontrance où la Chambre assurait Sa Majesté, que l'Angleterre avait été surchargée de dix-neuf millions de Livres Sterlings pendant le cours de la guerre, ce qui prouvait évidemment la fraude ou la malversation des Ministres. La Reine reçut favorablement cette adresse; mais les Etats-Généraux alarmés, lui écrivirent une lettre, pour lui représenter la nécessité d'une Barriere, qu'ils prétendaient aussi utile aux intérêts de la Grande-Bretagne, qu'à ceux des Etats-Généraux, & ils
Le Clerc firent publier en même-tems un long
II. 472. mémoire pour la justification de leur conduite. Les Wighs le firent inférer dans les papiers publics de Londres; mais les Communes qualifierent ce mémoire de libelle faux, scandaleux & malicieux,

contenant des réflexions injurieuses aux résolutions de la Chambre; & l'imprimeur fut mis en prison, ainsi que celui qui en avait été le distributeur. Ils ne s'en tinrent pas là. L'animosité des Communes passait tellement les regles de la décence, qu'on regarda comme une modération le langage ironique d'un des membres, auquel il échappa de dire; *qu'il fallait envoyer un messager en Hollande pour faire mettre aux arrêts ceux qui avaient dressé ce mémoire.* 1711.

En un mot les Anglais méprisaient cet écrit au point de le traiter de libelle. Les Etats s'étendaient sur une multitude de details, inséparables de ces sortes de discussions, mais dont on ne peut donner qu'un extrait. La Reine s'était plainte qu'ils n'avaient pas rempli leur quote-part des trois cinquiemes qu'ils etaient tenus à fournir pour l'entretien de 15178 hommes. Ils répondaient à ce reproche par une liste de 127442 hommes, qu'ils calculaient avoir entretenus dans les Pays-Bas, où ils soutenaient que les Anglais n'avaient entretenu que 60294 hommes. La Reine répondit en peu de mots à cette lettre & au mémoire; elle soutint qu'on appreciait trop bas les efforts qu'elle avait fait en Espagne & en Portugal; qu'il fallait, dans ces sortes de traités, s'en tenir à ces pro-

Reproches perpetuels entre l'Angleterre & les Etats. Lamberti VII. 118. 408-437.

1711. meſſes & non à ſon impuiſſance prétendue; & que la Chambre des Communes était mieux inſtruite qu'elle ſur ces ſortes de détails. Elle ajoutait cependant, qu'elle s'empreſſerait toujours d'entretenir bonne Union avec les Etats-Généraux, regardant cette bonne intelligence comme la meilleure ſûreté de la ſolidité de la Paix future. Elle ajoutait que, d'après ces ſentimens, elle avait fait tout ce qui dépendait d'elle, pour traverſer les deſſeins des eſprits factieux qui travaillaient à la rompre.

Réponſe du Miniſtere Britannique.

Il ſerait trop long de détailler tout ce que contenaient les Remontrances préſentées par la Chambre des Communes à la Reine, au ſujet des autres Alliés qui n'avaient pas mieux rempli leurs engagemens que les Provinces-Unies. Soit que le Duc de Savoie eût réellement ſatisfait aux ſiens, ſoit que la Reine eût une éſtime particuliere pour ce Prince, elle engagea les Miniſtres à ne faire ni rien dire de ce qui le concernait. Les Communes n'avancerent rien à ſon desavantage. La concluſion de ces écrits fut, que les Anglais n'avaient pas deſſein de ſe diſpenſer de la fourniture des ſubſides néceſſaires pour ſoutenir vigoureuſement la guerre, juſqu'à ce qu'on pût obtenir une paix ſolide & honorable; mais qu'ils

désiraient que les autres Puissances alliées en fissent de même, & que les revenus des pays dont on avait fait la conquête dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin, & en Italie, fussent appliqués à la guerre d'Espagne. Enfin, les Communes demandaient a la Reine, qu'elle obligeât les Alliés à remplir leurs engagemens, & qu'elle ne fournit à l'avenir ni troupes ni subsides, qu'à proportion de ce que les autres fourniraient. Cependant les Ministres Anglais ne manquaient pas de raisons en leur faveur. Pour détruire les insinuations de leurs antagonistes & persuader les esprits, ils publiaient des mémoires & des manifestes; Une chose, disent les nouveaux Ministres, que n'ont jamais bien considéré ceux qui veulent qu'on ne fasse la paix qu'en arrachant l'Espagne au Duc d'Anjou, c'est que la face des affaires a bien changé en Europe depuis la mort de l'Empereur Joseph I. Les intérêts de plusieurs Princes & Etats engagés dans l'Alliance, ne sont plus les mêmes, & nous devons croire qu'il en est ainsi des nôtres. Nous avons deja fait une bévue, en n'acceptant pas la paix, dans le tems que les affaires étaient sur l'ancien pié; nous devons craindre d'en faire une autre aujourd'hui que la situation des choses est différente. 1711.

1711. Il nous eſt ſans doute plus avantageux de voir un Prince de la maiſon d'Autriche ſur le trône d'Espagne, que d'y en voir un de la maiſon de France. Mais de voir l'Empire & l'Espagne unis ſous le même Prince, c'eſt ce qui nous ſerait très-préjudiciable ; & rien n'eſt plus directement oppoſé au principe ſage, ſur lequel eſt fondé le huitieme article de la Grande-Alliance.

L'Angleterre, la Hollande & le Portugal craignaient tant cette union, que par le vingt-cinquieme article de l'alliance offenſive, le Roi de Portugal ne devait point reconnaitre l'Archiduc pour Roi d'Espagne, jusqu'à ce que le feu Empereur Joſeph eût cédé à Charles toute cette Monarchie.

L'on dira peut être que, vû le caractere indolent des Princes de la maiſon d'Autriche, la mauvaiſe Economie de leur gouvernement, le manque de forces maritimes, l'éloignement des pays dont ils ſont les maîtres, un Empereur quoiqu'en même tems Roi d'Espagne, ne pourrait nous devenir formidable; qu'il ſerait au contraire obligé de dépendre de la Grande-Bretagne ; & qu'ainſi les avantages que nous pourrions tirer du commerce dans un tems de paix, nous dédommagerait, en peu de tems, de toutes les dépenſes que nous aurions faites pendant la guerre.

Pour répondre à cette objection, supposons que dans ce système on pût parvenir à la paix; où en serions-nous réduits, avant de l'avoir obtenue? non seulement nous nous trouverions encore plus pauvres, que nous ne sommes, pour quelques années; mais la nécessité de nous engager de plus en plus nous réduirait à la mendicité pour plusieurs siecles. Or que l'on compare le misérable état où nous serions, a toute la puissance d'un Prince qui unirait en sa personne l'Empire & la Monarchie d'Espagne; il est aisé de voir qu'un tel Prince n'aurait alors rien a craindre, ni rien à espérer de la Grande-Bretagne. 1711.

La comparaison ne se fait point ici d'un Prince de la maison d'Autriche, qui serait en même tems Empereur & Roi d'Espagne avec un Prince de la maison de Bourbon, qui serait en même tems Roi de France & Roi d'Espagne, mais d'un Prince de la maison de Bourbon, qui serait seulement Roi d'Espagne, avec un Prince de la maison d'Autriche qui unirait tout-à-la fois l'Empire & l'Espagne en sa personne.

La maison d'Autriche rendra-t-elle le moindre pouce de terre, la moindre prérogative qu'elle à usurpée pour rassurer les Princes nos Alliés, qui sont allarmés du changement causé par la mort du dernier Empereur? C'est ce qu'il

1711. ne faut point espérer. Croyons nous donc que ces Princes qui redoutent autant la puissance de la maison d'Autriche que celle de la maison de Bourbon; croyons nous que ces Princes resteront dans l'Alliance, lorsqu'ils verront les choses sur un tout autre pié qu'elles n'étaient, quand ils s'y sont engagés? A quoi doit s'attendre le Duc de Savoie par exemple? Dans de telles circonstances, il ne peut choisir que d'être, ou dépendant de la France, ou Vassal en toute maniere de la Cour Impériale. De deux maux ne choisira-t-il pas le moindre, en se soumettant à un maître qui n'a point de prétentions immédiates sur ses Etats, & à la famille à laquelle il est si étroitement lié, plutôt que de se mettre à la discrétion d'un autre, qui a déjà fait revivre plusieurs prétentions sur ses Etats, & qui le menace tous les jours d'en faire revivre d'autres?

Quoiqu'en disent les Hollandais, ils sont autant intérressés que les autres Etats de l'Europe à s'opposer à l'union de l'Empire & de l'Espagne sous l'Empereur Charles; & l'on sait d'ailleurs, qu'à la mort du défunt Empereur Joseph, les Etats-Généraux résolurent de ne point souffrir que les deux puissances fussent jamais réunies sous un même Prince. C'est ce qu'ils arrêterent alors comme une maxime fondamentale; & en effet ils ont, depuis ce tems-là, tout-à-fait abandonné l'Espagne. N'entre-

tenant plus de troupes dans ce Royaume, ne semblent-ils pas reconnaître le Duc d'Anjou pour Monarque legitime? 1712.

Reflexions sur ces raisons.

Ce n'etait pas assurément là les meilleures raisons que le Ministere Anglais devait alléguer. Sans rien ôter à la force de celles qu'il avait avancé, ne devait-il pas dire? supposons que la Grande-Bretagne soit en état de continuer la guerre, sans augmenter sa dette nationale, & qu'une campagne seule pût chasser absolument Philippe du Royaume d'Espagne; & dans le cas que son Compétiteur, réunissant sous son obéissance plus d'Etats que n'en avait possédé Charles-Quint, conservât pour nous la plus parfaite reconnaissance, vertu dont les Princes ne se piquent pas souvent: quand même il favoriserait notre commerce dans la vaste étendue de ses domaines, qui nous garantira la conservation de cette amitie reconnaissante & utile? La maison d'Autriche conserverait-elle une modération paisible, après avoir repris sur la France, cet ancien ascendant qui troubla si longtems leur bonheur réciproque & le repos de l'Europe? Elle a trop abusé jadis de ses forces pour n'en pas abuser encore, & son nouvel aggrandissement ne lui donnerait que plus d'envie de reculer encore plus loin ses limites. L'Angleterre peut ne rien avoir à redouter de tout cela, pour ses posses-

sions territoriales en Europe, mais qui
1711. lui garantira celles dans les autres parties du monde? Son but, aujourd'hui, n'est-il pas de conserver l'équilibre, puisque c'est pour ce point seul qu'elle a pris les armes? N'aurait elle pas lieu de se repentir de son ouvrage? ne serait elle pas même forcée de se déclarer pour la France, & de retomber par là dans une nouvelle guerre, dont on ne peut prévoir ni les suites ni le terme? La paix faite aujourd'hui sur une base plus sage, nous met en repos de la part de l'Espagne & de la France. La premiere doit avoir appris à l'école de l'infortune, à reprimer son ambition; & les forces de l'autre sont énervées depuis longtems. La France lassée & dans l'épuisement ne saurait recueillir aucun des avantages dont elle se flattait, sans doute, en acceptant le testament du feu Roi d'Espagne. Les circonstances, qui pourraient lui en donner le pouvoir & la volonté, seront changées avant qu'elle puisse en faire usage. La mort de Louis XIV qui ne doit pas être fort éloignée, changera le système des deux Cours, & les vues des deux Monarques. La maison d'Autriche ne pouvant, par notre secours, dominer sur la France, il est évident qu'elle restera sous notre dépendance, parce qu'elle ne pourra former aucune entreprise, si nous ne lui en fournissons les

forces & les moyens. Telle doit être la sageſſe d'un peuple que l'Europe regarde comme le protecteur de ſa liberté. C'eſt la ſeule voie qui peut nous rendre les arbitres de la paix & de la guerre. La Grande-Bretagne ſe trouvera de la ſorte la ſeconde puiſſance de l'Europe; elle ſervira de contrepoids à la France, & nous profiterons de l'envie naturelle qu' aura la maiſon d'Autriche de s'aggrandir, pour mettre à ſes yeux notre alliance a un prix plus élevé, & pour faire évanouir les projets que la France pourrait former contre nous, au lieu d'obeir nous-mêmes à ſa rivale, après l'avoir rendue trop conſidérable, ou de nous voir forcés par ſageſſe à prendre encore les armes pour arrêter ſon ambition. 1711. 1712.

On ſent par tous ces raiſonnemens, quelle devait être la conduite des Anglais à Utrecht. Le Congrès s'etait ouvert dans cette ville au milieu du mois de Janvier. La lenteur que l'on avait affectée à remettre les paſſeports des Plénipotentiaires Français, fit qu'ils ne purent arriver que le 19. Les Comtes de Sinzendorff, de Caſarna & de Consbruck, étaient Députés pour l'Empereur; le Marechal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac & Mr. Ménager pour le Roi de France; Jean Robinſon, Eveque de Briſtol & le Comte de Stafford pour

Ouverture des Conférences d'Utrecht. *Torcy.*

Hiſtoire de la paix d'Utrecht. p. 241.

la Reine d'Angleterre ; le Comte de
1712. Tarouca & Don Louis D'Acuf pour le Roi de Portugal ; les Comtes de Donhof & de Metternich pour le Roi de Prusse ; les Provinces-Unies firent choix de huit Députés ; Buys & Van der Duffen pour la Hollande ; & les autres, pour chacune des six autres Provinces, étaient Jacob de Randwyk, Seigneur de Roffem, Pierre Kemp, Seigneur de Moermond, Corneille de Gheel, Baron de Renswoude, Sikko de Groslinga, Grietman, Adolphe Henri Comte de Rechteren & Charles Ferdinand Comte de Kniphuisen. Le Comte Maffei, le Marquis Solari du Bourg & Monsieur de la Mellarede parurent pour le Duc de Savoye ; les Electeurs de Mayence, de Treves, du Palatinat, de Saxe, & de Brunswyk & plusieurs autres Princes de l'Empire & le Duc de Lorraine députerent aussi à Utrecht ; & même le Pape, Venise, Gênes, les Ducs de Toscane & de Modene, les Suisses & les Grisons, quoiqu'ils n'eussent aucune part à la guerre. Philippe V & le Duc de Baviere auraient bien voulu députer à Utrecht ; mais on n'osa le leur permettre par respect pour l'Empereur. Au reste ils avaient dans le Roi de France un médiateur qui devenait tous les jours plus en état de faire valoir leurs intérêts.

La France se promettait une issue d'autant plus heureuse du Congrès, qu'elle se croyait sûre de l'Angleterre. Une seule chose arrêtait cette dernière Puissance. La Cour de Londres, voyant le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne son fils dans le tombeau, & Philippe V dès lors héritier prochain de la Couronne, demanda qu'il renonçât purement & simplement à tous les droits de sa naissance, ajoutant que sans cette renonciation, la paix était impossible & que les Anglais & leurs Alliés ne consentiraient jamais à la conclure. Le Roi, répondit le Marquis de Torcy, maître de son Etat, ne l'est pas d'en changer les loix fondamentales. Le déclarer, c'était renoncer à tout traité de paix. Le déguiser, c'était une ruse inutile, & directement contraire à la bonne-foi dont on avait usé dans tout le cours de la négociation. 1712.

Transactions pour obtenir de Philippe une renonciation à la Couronne de France.

En conséquence de ce principe le Monarque ordonna au Sécretaire d'Etat qui correspondait avec Saint Jean, depuis Milord Bollinbroke, de lui écrire, que tout engagement contraire à ces loix, ne serait jamais solide, & de lui faire connaître quelle était la regle inviolable de la succession à la Couronne. On répondit au Sécretaire

d'Etat d'Angleterre, avec les termes
1712. employés autre fois par un fameux Magiſtrat, Jérome Bignon, Avocat Général au Parlement de Paris. La lettre portait que la renonciation demandée ſerait nulle & invalide ſuivant les loix fondamentales du Royaume, ſelon leſquelles le Prince qui eſt le plus proche de la Couronne en eſt héritier de toute neceſsité; que c'eſt un héritage qu'il ne reçoit ni du Roi ſon Prédeceſſeur, ni du Peuple, mais en vertu de la loi; de ſorte que lorſqu'un Roi vient à mourir, l'autre lui ſuccede immédiatement, ſans demander le conſentement de perſonne; qu'il ſuccede non comme héritier, mais comme le Maître du Royaume, dont la Seigneurie lui appartient, non par choix, mais ſeulement par le droit de la naiſſance. Qu'il n'eſt redevable de ſa Couronne, ni à la volonté de ſon Prédéceſſeur, ni à aucun Edit, ni à aucun Décret, ni à la libéralité de qui que ce ſoit; qu'il ne l'eſt qu'à la loi; que cette loi eſt eſtimée l'ouvrage de celui qui a établi les Monarchies, & qu'on tient en France qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe l'abolir, par conſequent qu'il n'y a aucune renonciation qui puiſſe la détruire; & que ſi le Roi d'Espagne renonçait

à ſon droit, pour l'amour de la paix, & pour obéir au Roi ſon Grand-Pere, ce ſerait ſe tromper & bâtir ſur le ſable, que de recevoir une telle renonciation, comme un expédient ſuffiſant pour prévenir le mal qu'on ſe propoſait d'éviter. 1712.

Nous voulons croire, répondit Saint-Jean à Torcy, que vous tenez en France qu'il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe abolir la loi ſur laquelle eſt fondé votre droit de ſucceſſion; mais vous nous permettrez auſſi de croire, en Angleterre, qu'un Prince peut ſe départir de ſes droits, par une ceſſion volontaire; & que celui en faveur duquel il aurait fait la renonciation, pourrait être ſoutenu avec juſtice dans ſes prétentions, par les Puiſſances qui en auraient garanti le traité.

Cependant Louis XIV penſait, dans le fond, comme le Miniſtre d'Angleterre, puiſque dans la lettre qu'il écrivait à Philippe V pour l'engager à préférer les Etats du Duc de Savoie, qu'on lui offrait en dédommagement, pour l'Eſpagne qu'il ne pouvait conſerver que par un acte de renonciation aux droits de ſa naiſſance, il lui dit: je pourrais toujours vous regarder comme mon Succeſſeur. . . . Si cet Enfant (en parlant du Duc d'Anjou qui a été depuis Louis XV) vient à

1712. mourir, comme sa complexion faible ne donne que trop sujet de le croire, vous recueillerez ma succession, suivant l'ordre de votre naissance ; j'aurais la consolation de laisser à mes peuples un Roi vertueux, capable de leur commander, & qui me succedant, réunirait à la Couronne des Etats aussi considérables que la Savoie, le Piémont & le Mont-Ferrat.

Philippe V pensait comme son Aïeul, sur son acte de renonciation. Il lui répondit : il me semble qu'il est bien plus avantageux qu'une branche de notre Maison regne en Espagne, que de mettre cette Couronne sur la tête d'un Prince, de l'amitié duquel elle ne pourrait jamais s'assurer, & cet avantage me parait bien plus considérable, que de réunir un jour à la France la Savoie, le Piémont & le Mont-Ferrat. Je crois donc mieux vous marquer ma tendresse & à vos sujets aussi, en me tenant à la résolution que j'ai prise, qu'en suivant le nouveau plan projetté par l'Angleterre. Je donne par là également la paix à la France, je lui assure pour Alliée une Couronne, qui sans cela pourrait un jour, jointe à ses ennemis, lui faire beaucoup de peines, & je veux en même tems suivre le parti qui me parait le plus convenable à ma gloire & au bien

de mes sujets qui ont si fort contribué par leur attachement & par leur zele, à me maintenir la Couronne sur la tête. 1712.

On est confondu, quand on voit un Ministre prétendre qu'il faille que Dieu envoye des prophêtes & fasse des miracles, pour qu'une Loi prétendue fondamentale puisse changer en France. Il serait curieux de voir le Code antique & réveré qui la renferme, car jusqu'ici, l'on avait cru, que le peuple Juif était le seul, qui pût se glorifier de tenir ses loix immédiatement de l'Etre suprême.

On demanda, de la part de la Reine Anne, que la renonciation du Roi d'Espagne fût ratifiée par les Etats du Royaume de France, de la maniere la plus solemnelle. L'autorité que les Etrangers attribuent aux Etats, étant inconnue en France, le Roi changea cette clause. Il promit seulement qu'il accepterait la renonciation du Roi son petit-fils; qu'elle serait ensuite publiée par son ordre, & enrégistrée dans tous les Parlemens du Royaume, de la maniere la plus solemnelle; que de plus, les lettres patentes que le Roi avait accordées à ce Prince au mois de Décembre 1700, pour conserver ses droits à la Couronne, nonobstant son absence hors

1712. du Royaume, seraient rayées des régistres du Parlement, & du consentement du Roi d'Espagne, abolies & annullées.

L'Angleterre semblait demander la convocation des Etats-Généraux; mais cette ancienne assemblée ne se convoquait plus. Les Rois s'étaient trop souvent mal trouvés de ses deliberations & de ses décisions Louis XIII fut le dernier qui l'ordonna, mais son Successeur s'est bien gardé d'en renouveller l'usage. Ainsi l'on peut dire, que jamais la Majesté de la nation représentée par les Députés de tous les ordres de l'Etat, envoyés par chaque Province du Royaume ne se trouvera réunie dans un même lieu. L'adulation ou l'amour de la servitude vont même jusqu'a dire aux Rois de France que ces assemblées sont inutiles, & toujours on fait les leur peindre comme dangereuses à leur autorité. Louis XIV avait introduit l'usage, que les Lettres patentes tinssent lieu de l'acte qu'on aurait demandé à la Nation Française; puisqu'elles ordonnent de regarder Philippe V & ses descendans, comme exclus à perpétuité de la succession à la Couronne de France; & que par le droit public moderne des Français, la volonté de leur Roi, enrégistrée

dans les Parlemens, fait la loi. Si cela eſt ainſi; ſi, ſuivant la doctrine de tous les Magiſtrats de la nation Françaiſe, le Roi jouit de toute l'autorité de la nation, & s'il eſt inconteſtable qu'une nation peut changer ſes loix même fondamentales, les abroger ou leur en ſubſtituer de nouvelles; qui donc ſur ce point ſeul pourrait mettre des bornes au pouvoir d'un Monarque Français? Malgré la renonciation de Philippe V, l'ordre de la ſucceſſion reſtait toujours le même, cette renonciation était une exception à la régle générale, ou, ſi l'on aime mieux, une eſpece d'abdication, que les Princes dans tous les tems, & dans tous les Etats purement Monarchiques, ont toujours été en droit de faire, ſans le conſentement de leurs peuples. Les exemples d'abdication, ſont aſſez communs dans l'Europe. En convenant même que les arrangemens pris à Utrecht, portent atteinte à l'ordre de la ſucceſſion en France, ne peut-on pas dire que la nation Françaiſe y avait donné ſon conſentement, du moins tacite, puis qu'aucun corps de l'Etat ne s'oppoſa, par des répréſentations, a l'enrégiſtrement des Lettres patentes de Louis XIV, & n'a point reclamé depuis, en faveur des droits de la branche d'Anjou. 1712.

1712. On venait d'éprouver, dit Voltaire à cette occasion, par douze ans de guerre, combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore de loi reconnue, qui oblige les descendans à se priver du droit de regner auquel auront renoncé les peres. Les renonciations ne sont efficaces que lorsque l'interêt commun continue de s'accorder avec elles. Mais enfin elles calmaient pour un moment une tempête de douze années; il était probable qu'un jour, plus d'une nation réunie soutiendraient ces renonciations, devenues la base de l'équilibre & de la tranquilité de l'Europe.

Réglement pour l'ouverture du Congrès. *Lamberti.* VII. 8. Avant d'ouvrir le Congrès, on commença par régler le cérémonial; & pour prevenir les disputes que l'absurdité de l'étiquette aurait occasionnée, on convint que les Plénipotentiaires s'asseyeraient du côté de leur entrée dans la Salle; qu'il n'y aurait ni haut ni bas bout, mais qu'ils seraient tous ensemble indistinctement, pêle-mêle. Enfin l'ouverture des conférences se fit le 29 de Janvier à dix heures & demie du matin: on était si prévenu contre les dispositions des Etats, que les Magistrats d'Utrecht ayant témoigné leur satisfaction sur la paix que ces conferences paraissaient annoncer, Mr. Ménager ne put s'empêcher de sourire & de laisser échaper ces mots:

Comment ! les Hollandais desireraient-ils aussi la paix? On ne tarda pas à s'ap 1712.
percevoir que les Français se croyaient maîtres des négociations. L'Evêque de Bristol, vêtu d'un manteau violet bordé d'or, commença la Séance, s'adressant aux Français, en les priant d'abréger la négociation par une explication claire & nette des points à régler. Le Comte de Stafford parla des sept articles, & l'Abbé de Polignac pour disculper les Anglais du reproche de quelque engagement préliminaire, fit entendre que ces sept articles n'étaient obligatoires que pour le Roi son maitre; & que chacun des Alliés pouvait exposer ses demandes. Les Ministres Impériaux qui se trouvaient encore à la Haye & qui attendaient l'ouverture des Conférences pour voir si leur présence y serait nécessaire, trouverent d'abord mauvais que les Anglais prissent le ton de Médiateurs. Lorsqu'ils furent arrivés, les Français refuserent de faire leurs propositions, sous prétexte que c'était aux Alliés à ouvrir les leurs. Mais il paraît que les Français ne cherchaient qu'à gagner du tems; parce qu'ils attendaient l'acte de renonciation du Roi d'Espagne à la Souveraineté des Pays-Bas, en faveur de l'Electeur de Baviere qui parut enfin sous la date du 2 de Janvier.

Cette Publication s'étant faite, les Fran-

1712. çais produisirent, le 11 de Fevrier, leur plan que les Alliés prirent pour l'examiner, chacun, dans sa chambre particuliere. Ce plan était conçu en ces termes.

Premier plan proposé par la France. *Lamberti* VII. 21. *Histoire de la paix d'Utrecht.* 255.

Le Roi, en signant la paix, reconnaitra la Reine de la Grande-Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette Couronne, suivant l'établissement présent, & de la maniere qu'il plaira à Sa Majesté Britannique.

Sa Majesté fera démolir toutes les fortifications de Dunkerque immédiatement après la paix, moyennant un équivalent à satisfaction.

L'Isle de St. Christophe, la baye & le détroit de Hudson, seront cédés en entier à la Grande-Bretagne respectivement.

L'Acadie avec le Fort de Port-Royal seront restitués en entier à Sa Majesté.

Quant à l'Isle de Terre-Neuve, le Roi offre de la céder encore à la Grande-Bretagne, en se réservant seulement le Fort de Plaisance, & le droit de pêcher & de sécher la Morue, comme avant la guerre.

On conviendra de faire un traité de commerce avant ou après la paix, au choix de l'Angleterre, dont on rendra les conditions égales entre les deux nations, le plus qu'il sera possible.

Le Roi consentira en signant la paix, que les Pays-Bas Espagnols, cédés à l'Electeur de Baviere par le Roi d'Espagne, servent de Barrieres aux Provin-

ces-Unies; & pour l'augmenter, il y joindra Feurnes-Ambacht, la Knoque, Ypres & sa Chatelenie, Menin avec sa Verge, & en échange Sa Majesté demande, pour former la Barriere de France, Aire, St. Venant, Béthune, Douai & leurs dépendances. 1712.

Si les Etats-Généraux veulent tenir des garnisons dans les places fortes de la Barriere, ainsi formée des Etats cédés à son Altesse Electorale, & ce que la France y joint du sien, Sa Majesté consent qu'ils y mettent leurs troupes en si grand nombre qu'il leur plaira, & de plus, qu'elles y soient entretenues au dépens du pays.

Au moyen de cette cession & de ce consentement, le Roi de son côté demande pour équivalent de la démolition de Dunkerque, les Villes & citadelles de Lille & de Tournai, avec leurs châtélenies & dépendances.

La Barriere ainsi réglée, entre la France & les Etats-Généraux, le Roi accordera pour augmenter le commerce de leurs sujets, ce qui est stipulé par le traité de Ryswyck, & le tarif avantageux de 1664; à l'exception seulement de six genres de marchandises, dont on conviendra, & qui demeureront chargées des mêmes droits qui se payent aujourd'hui, avec l'exception de 30 sols par tonneau, sur les vaisseaux Hollandais venant en

France des Provinces-Unies, & des
1712. pays étrangers.

A l'égard du Commerce d'Espagne & des Indes, le Roi s'engagera non seulement aux Etats-Généraux, mais encore à la Grande-Bretagne, & à toutes les autres Puissances en guerre, en vertu du pouvoir qu'il en a, que ces commerces se feront précisément & en tout, de la même maniere qu'ils se faisaient sous le feu Roi, & promettant que les Français s'assujettiront comme les autres nations aux anciennes loix & réglemens faits par les prédécesseurs du Roi d'Espagne, au sujet du commerce & de la navigation des Indes Espagnoles.

De plus, Sa Majesté consent que toutes les Puissances de l'Europe entrent en garantie de cette promesse.

Sa Majesté promet que le Roi son petit-fils renoncera, pour le bien de la paix, à toute prétention sur les Royaumes de Naples & de Sardaigne, aussi bien que sur le Duché de Milan, dont elle consentira au dit nom, que la partie cédée au Duc de Savoie demeure à S. A. S. bien entendu que moyennant cette cession, la maison d'Autriche se désistera pareillement de toute prétention sur les autres parties de la Monarchie d'Espagne, d'où elle retirera ses troupes immédiatement après la paix.

Les frontieres de part & d'autre sur

le Rhin seront remises au même état qu'elles étaient avant la présente guerre. 1712.

Moyennant toutes les conditions ci-dessus, le Roi demande que les Electeurs de Cologne & de Baviere soient rétablis dans la pleine & entiere possession de leurs Etats, dignités, prerogatives, biens meubles & immeubles, dont ils jouissaient avant la presente guerre, & réciproquement. S. M. reconnaîtra dans l'Allemagne & la Prusse, tous les titres que jusqu'à présent elle n'a pas reconnus.

Le Roi restituera au Duc de Savoie ce qu'il lui a pris pendant cette guerre, comme pareillement S. A. S. lui rendra ce qu'elle a pris sur la France; de sorte que les limites, de part & d'autre, seront les mêmes qu'elles étaient avant la déclaration de guerre.

Les choses pour le Portugal, seront rétablies & demeureront sur le même pié en Europe, qu'elles étaient avant la présente guerre, tant à l'égard de la France que de l'Espagne: & quant aux domaines qu'ils ont en Amérique, s'il y a quelque différend à régler, on tâchera d'en convenir à l'amiable.

Le Roi consentira volontairement & de bonne foi, à prendre, de concert avec les Alliés, toutes les mesures justes, pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne ne soyent jamais réunies sur

une même tête. C'eſt-à-dire qu'un même Prince puiſſe être, en même tems, Roi de l'une & de l'autre. 1712.

Tous les précédens Traités, ſavoir ceux de Munſter & les ſuivans, ſeront rappellés & confirmés pour demeurer dans leur force & vigueur, à l'exception ſeulement des articles auxquels le traité de paix à faire préſentement aura dérogé, ou changé quelque choſe.

Indignation des Plenipotentiaires.

Il eſt impoſſible de décrire la ſurpriſe où des propoſitions ſi différentes de celles que la France offrait à Geertruidenberg, jetta les Députés du Congrès. Cet écrit, dit en Français barbare, le compilateur Lamberti, *fut unanimément regardé comme un embrion horrible. L'étonnement des Miniſtres alla juſqu'à en être eſtomaqués.* L'un des membres des Etats ne put s'empêcher d'élever les yeux au ciel de ſurpriſe. Quelques-uns dirent que les Miniſtres Britanniques devaient être *amputés par le fer & le feu*, afin que la gangrene n'infectât pas les autres parties ſaines de la nation Britannique. D'autres ſe ſervirent de l'exclamation que Tacite met dans la bouche de Tibere à l'égard des Romains: *o hommes nés pour la ſervitude!* Pluſieurs des Plénipotentiaires des Alliés s'imaginerent qu'elles couvraient quelque myſtere. Il ne leur paraiſſait pas vraiſemblable que la France étant ré-

Lamberti VII. 23.

duite auſſi bas, pût faire des propoſi-
tions qui ne leur paraiſſaient avantageu- 1712.
ſe qu'a la Maiſon de Bourbon. On par-
la même en Hollande de diſſoudre le
Congrès; On ne fut retenu que par la
crainte que l'Angleterre ne ſe déclarat
contre les Allies: cette idée déſolante
changea la premiere fureur en accable-
ment. En Angleterre même l'indigna-
tion s'alluma contre ces propoſitions: la Chambre des Pairs marqua dans une adreſſe a la Reine, ſon reſſentiment contre ce qu'ils appellaient l'audace de la France. Ils promirent de ſoutenir Sa Majeſté Britannique de toutes leurs forces, pour qu'elle continuât la guerre jusqu'a ce qu'elle pût obtenir une paix ſûre & honorable. Le Comte d'Oxford eſſaya de les appaiſer, en leur repréſentant que la Reine avait promis de communiquer au Parlement tout ce qui ſe paſſerait au Congrès d'Utrecht; qu'ils ne devaient pas douter de ſa parole Royale, & qu'il fallait attendre que la Reine leur fit part elle-même des propoſitions. Les eſprits s'étant un peu calmés, on reſolut a Utrecht de ne faire aucune reponſe aux propoſitions de la France, mais que chacune des Puiſſances intéreſſées dans la Grande-Alliance fournirait ſes demandes ſpécifiques. Il fallait du tems à chaque Plénipotentiaire pour recevoir de la Cour des ordres par-

ticuliers, & c'eſt ce qui retarda la continuation des Conférences. 1712.

Demandes des Confédérés.

Ce fut le 4 de Mars, que les Plénipotentiaires des Alliés produiſirent leurs demandes ſpécifiques. Elles étaient ſi éloignées des offres de la France, que, ſans le deſir ardent du Roi de France & de la Reine d'Angleterre pour la paix, on aurait auſſitôt rompu les Conférences. L'Empereur demandait en ſon nom & au nom de l'Empire, tant pour ſatisfaction actuelle, que pour ſûreté à l'avenir, tous les pays & villes que l'Empire & la Maiſon d'Autriche avaient cédés à la France par les traités de Munſter, de Nimégue & de Ryswyck; que le Duc de Lorraine fut rétabli dans ſes Domaines, fortereſſes & places que le Duc Charles IV avait précédemment cédés à la Couronne de France, & que tous les Royaumes & pays de la Monarchie d'Eſpagne, tels que le Roi Charles II les avait poſſédés, fuſſent rendus à la Maiſon d'Autriche, ſuivant les diſpoſitions du Teſtament de Philippe IV. Ces demandes paraiſſaient un peu adoucies, par ce que l'Empereur y avait joint, en diſant qu'il ne refuſerait pas de traiter conjointement avec les Seigneurs ſes Alliés, ſi les Plénipotentiaires de Louis XIV fourniſſaient en ſon nom des propoſitions plus convenables que les premieres.

La Reine Anne demandait, outre ce qûe la France lui avait offert; que le Prétendant sortit du Royaume, & que le Roi de France promit de ne lui donner aucun secours à l'avenir contre l'Angleterre, ni contre la succession établie dans cette Monarchie en conformité de l'Acte du Parlement. Elle demandait encore qu'on abolît l'article IV de la paix de Ryswyck, en ce qui concernait la Religion dans l'Empire, & que la France cédât aux Anglais l'Acadie, Port-Royal & Plaisance. 1712.

Les Etats-Généraux éxigeaient: que les villes de Luxembourg, Namur & Nieuport fussent rendues à l'Empereur: que les villes de Menin, Lille, Douai, Tournai, Aire, Saint-Venant, Béthune, Bouchain, Ypres, Valenciennes, Condé & Maubeuge leur fussent cédées, pour en jouir en toute Souveraineté & propriété particuliere & perpétuelle: qu'ils eussent la liberté de tenir garnison dans Hui, Liege & Bonn, & que pour le commerce, il leur fût accordé le Tarif de 1664, avec quelques changemens.

Le Portugal fit demander par le Comte de Tournau son Ambassadeur, au nom du Roi son maître, que toute la Monarchie d'Espagne fût restituée à l'Empereur Charles VI, à l'exception des villes qui avaient été promises par ce Prince au Roi de Portugal & aux autres Alliés; & que la France abandonnât les

1712. droits qu'elle prétendait avoir sur les terres faisant partie du pays de Maragnon, situé entre les rivieres des Amazones & de Vincent-Pinson.

Le Duc de Savoye demandait par ses Plénipotentiaires d'être maintenu dans son droit à la succession d'Espagne, après la Maison d'Autriche, tel que l'avait établi le Testament de Philippe IV; & qu'on lui rendît le Comté de Nice, & tout ce qui compose le Duché de Savoye; qu'on lui cédât la Souveraineté & la propriété de Fenestrelles, d'Exiles, & de toutes les vallées au delà du Mont-Cenis, & que pour le dédommager des places qui avaient été démolies, Louis XIV lui cédât le Fort de Monaco, Mont-Dauphin, Briançon, & le Fort-des-Barreaux avec leurs territoires.

Les demandes du Roi de Prusse étaient: qu'on le reconnût en cette qualité; qu'il fût aussi reconnu pour Prince Souverain de la Principauté d'Orange, ainsi que des Comtés de Neufchâtel & de Vallengin: qu'on lui rendît tous les biens des Maisons de Châlons-Orange, & de Châtel-Belin, comme étant successeur & héritier légitime de ces deux maisons, & que la ville de Gueldres & le Pays d'Erckelens, dont il s'était rendu maître par les armes, lui fussent laissés en toute proprieté & souveraineté.

Les Electeurs de Treves & de Palatin demanderent la restitution de leurs villes & Pays dont les Français s'etaient emparés pendant le cours de la guerre, le second insista pour être maintenu dans la possession du Haut-Palatinat. Le Landgrave de Hesse-Cassel, voulait qu'on lui restituât Saint-Goar & la forteresse de Rhinfels. D'autres Princes firent aussi diverses demandes, & presque tous en général voulaient qu'il fût donné satisfaction convenable à tous les Alliés, & chacun en particulier voulait être indemnisé des frais de la guerre. 1712.

Ces demandes n'étaient pas seulement opposées aux propositions des Français; il était même bien difficile de concilier ensemble les prétentions des Allies. Ils donnaient ainsi vaste champ à la France pour les désunir; c'était donc une très mauvaise politique que de dresser & d'exposer séparément leurs prétentions respectives, au lieu de les combiner ensemble, pour les présenter comme un colosse redoutable qui aurait effrayé la France. Il semblait, que la France & l'Espagne étaient une proye dont chacun d'eux avait droit d'arracher des lambeaux & de se partager la dépouille. On remarque dans les demandes des Anglais, qu'ils furent les premiers à parler de faire un traité de commerce, qui pourrait leur Reflexions sur ces demandes. *Lamberti* VII. 60.

1712. ouvrir le chemin à une paix particulière, au cas qu'ils ne puſſent réuſſir à la rendre générale. On remarque auſſi qu'à l'exception des Miniſtres de l'Empereur & du Duc de Savoye, aucun des Plenipotentiaires ne ſtipulât de conſerver la monarchie Espagnole à l'Empereur: encore la Savoye & le Portugal inſinuaient-elles ſecrettement à la Cour de Londres qu'elles ne verraient pas volontiers l'Empire & l'Espagne réunis ſur la même tête. Auſſi le Comte de Zinzendorff marqua-t-il ſon indignation ſur cette indifférence affectée. Il diſait hautement que ce jour avait porté le coup mortel à la Grande-Alliance. Les Députés des Etats chercherent à calmer ſon mécontentement. Ils engagerent les Anglais à lui déclarer de bouche avec eux: que dans les traités, pour l'accompliſſement desquels ils demandaient ſatisfaction pour leurs Alliés, ils comprenaient auſſi ceux qui avaient rapport à l'Espagne & aux Indes. Or comme l'élévation de l'Archiduc ſur le trône de l'Espagne y était expreſſément ſtipulée, cette déclaration paraiſſait devoir ſatisfaire les Miniſtres Impériaux. Point du tout. Ils ſe réſervaient un ſubterfuge, pour repréſenter à tems qu'ils ne pouvaient accorder à l'Empereur ce qu'ils n'avaient promis qu'à l'Archiduc. Sur

Bolingbr. Lettr. VIII.

Wagen. XVII. 455.

Lamberti VII. 61. 62

ces entrefaites le Roi de France perdit le Dauphin son fils unique, le Duc de Bourgogne, son petit-fils & le Duc de Bretagne, fils aîné du Duc de Bretagne. Le Duc d'Anjou à qui la Couronne était dévolue, était dans une langueur qui faisait craindre pour ses jours; la Couronne venait, immediatement après, au Roi Philippe: on pensait qu'il préférerait le trône de ses Ancêtres à celui qu'il ne tenait que de son Ayeule. On apprehendait même qu'il ne voulût les conserver tous les deux: on croyait alors voir l'équilibre rompu. 1712.

L'affaire de la séparation des Royaumes de France & d'Espagne retardait nécessairement les conférences d'Utrecht: l'on s'y tenait de part & d'autre sur la réserve jusqu'a ce qu'on fût assuré du parti que prendrait l'Espagne. Il n'en était pas de même de l'Angleterre; elle n'attendait que la remise de Dunkerque entre ses mains, & que le tems où les fortifications de la place seraient démolies & le port comblé, pour consentir à une suspension d'armes. Les autres espérant quelque changement en Angleterre, Isle fertile en révolutions, voulaient gagner du tems, pour parvenir à leur but: ils demanderent que les conférences se fissent par écrit; méthode qui ne pouvait servir qu'a rendre les difficultés interminables & plus nombreuses. La

Demande pour faire tenir les Conférences par écrit.

Cour de France en sentit tout l'inconvé-
1712. nient: le Roi fit dire par le Maréchal d'Uxelles, que pour négocier par écrit, il n'aurait pas été nécessaire de s'assembler dans un lieu exprès; & le Plenipotentiaire ajouta que l'intention du Roi son maître était, que l'on se conformât à l'usage suivi dans les négociations de Nimegue & de Ryswyck, où l'on avait traité de vive voix. Le 17 d'Avril, le Prince Eugene se rendit à Utrecht, dans l'espérance de faire dissoudre le Congrès: il ne put y réussir, & il se disposa à ouvrir promptement la campagne; bien convaincu que, si elle pouvait être favorable aux Alliés, la France serait contrainte de revenir aux propositions de Geertruydenberg. Mais les tems étaient bien changés depuis que la Reine d'Angleterre avait abandonné le parti des Wighs. L'événement de cette campagne força, au contraire, les Alliés à se prêter enfin aux vuës pacifiques de la France & de la Grande-Bretagne. Le Duc d'Ormond avait bien été mis en Flandre à la tête des troupes Anglaises; mais il avait ordre de ne point agir offensivement. En même tems qu'il partit de Londres, le Comte de Stafford, présenta aux Etats-Généraux un mémoire dans lequel la Reine demandait une réponse prompte & positive sur ce que les Alliés devaient fournir tant en hom-

mes qu'en argent. Sa Majesté Britannique était, disait-il, resolue de ne plus contribuer que du tiers pour son contingent. 1712.

Résolution vigoureuse des Anglais.

On travailla vivement à terminer une guerre si onéreuse & si peu utile aux intérêts de l'Angleterre. Le Lord Bolingbroke écrivit, de la part de la Reine, au Duc d'Ormond de ne s'engager dans aucune action ni entreprise contre les Français, quelques instances que le Prince Eugene & les Hollandais pussent lui faire. Nous allons voir combien cette conduite servit à accélerer la conclusion de la paix générale.

Campagne des Pays-Bas.

La campagne des Pays-Bas fut la seule qui attirât alors l'attention; la guerre fut languissante partout ailleurs; elle n'offrit que là des scenes intéressantes. Le Prince Eugene se rendit à l'armée le 20 de Mai. Il se proposa de se rendre maître du pays entre la Sambre & l'Escaut. Mais il ne put jamais determiner le Duc d'Ormond à le seconder. La Cour de Londres aurait bien voulu faire consentir les Etats à la suspension d'armes: mais à la proposition qu'elle fit faire à Louis XIV de leur céder quelques places en otage; ce Monarque répondit, il n'est plus tems de flatter l'orgueil des Hollandais; il faut, en traitant avec eux de bonne

foi, que ce soit avec la dignité qui me
1712. convient. On murmura contre les Anglais : on les accusa de trahir la cause des Alliés. Le Prince Eugene & les Etats se plaignirent en Angleterre de l'inaction des troupes Anglaises: les Etats représenterent à la Reine, que l'armée des Alliés était peut-être la plus belle qu'on eût jamais vûe dans ce pays; que par la supériorité en nombre d'hommes, & par la qualité des troupes, elle jouissait de tous les avantages nécessaires pour se promettre des succès propres à faciliter la conclusion de la paix à des conditions favorables pour tous les Alliés. Ils rappellerent à la Reine les assurances qu'elle leur avait données, tant par ses lettres, que par ses Ministres, & en dernier lieu par le Duc d'Ormond lui-même, de faire agir ses troupes avec leur vigueur ordinaire: Enfin ils lui représenterent encore quels intérêts avaient tous les Alliés de ne pas rendre infructueuse une campagne qui pouvait leur procurer tant d'avantages. La Reine répondit en peu de mots, tant au Prince qu'aux Etats, qu'au lieu de chercher à perpétuer une guerre qui n'avait déja duré que trop longtems, il valait mieux travailler solidement à la paix: que pour elle, elle était résolue de faire son accomodement

particulier, dans le cas que les Alliés perſiſtaſſent à vouloir continuer la guerre. Enfin que le Duc d'Ormond n'avait rien fait que par ſes ordres. 1712.

Tandis que les Etats-Généraux envoyaient leur lettre à Londres, leurs Députés eurent ordre de leur part d'en préſenter une autre au Duc d'Ormond. Ils y expoſaient les mêmes raiſons, mais ils ajoutaient: l'on nous ordonne auſſi de vous ſommer ſur la foi des Traités & des Alliances, & en vertu des aſſurances que vous avez données, de pouſſer les opérations de la guerre, & de nuire autant qu'il ſera poſſible aux ennemis & au cas que vous perſiſtiez malheureuſement dans le deſſein d'empêcher les troupes de la Reine d'agir offenſivement, nos Maîtres nous ordonnent de vous demander, Mylord, ſi vous feriez difficulté d'employer ces troupes à couvrir un ſiége, ſi on juge à propos de l'entreprendre, & ſi vous voudriez vous engager poſitivement à les faire agir contre les ennemis, s'ils nous attaquaient. Au cas que vous le refuſiez, Mylord, nous avons ordre de proteſter de la maniere la plus forte, & dans les termes les plus exprès, comme nous le faiſons ſolemnellement, contre le dommage irréparable qui pourrait réſulter de ce procédé, à l'égard des Etats &

1712. de leurs Hauts-Alliés, & contre le préjudice qu'il apporte à la cauſe commune. Cette ſommation était datée du 15 de Juin. Le Duc n'y répondit rien autre que ce peu de paroles : j'ai des ordres, & je les ſuis. Les Alliés ne purent plus douter des intentions de la Grande-Bretagne, lorſqu'ils eurent lu la réponſe de la Reine, & entendu la longue déclamation de l'Evêque de Briſtol, & quand ils furent inſtruits de la harangue que la Reine Anne avait faite au Parlement.

Les troupes Anglaiſes abandonnent les Confédérés.

La Reine-Anne, n'ayant plus rien à ménager, réſolut de faire publier au plutôt la ſuſpenſion d'armes : mais elle aurait deſiré s'aſſurer auparavant, ſi les troupes Allemandes à la ſolde de la Grande-Bretagne obéiraient au Duc d'Ormond, & ceſſeraient également d'agir contre les Français. Le Prince Eugene qui, par l'inaction du Duc, avait échoué dans ſon projet ſur Cambrai, entreprit le ſiege du Quesnoy, petite ville du Hainaut ſur les frontieres de la Picardie. Il y avait une garniſon compoſée de dix bataillons, d'un régiment de dragons & d'un détachement de cavalerie.

Siege & conquête du Quesnoy.

Le Général Fagel fut chargé de la conduite de ce ſiege, & il inveſtit la place le 8 de Juin avec quinze mille

hommes de pié, & deux mille chevaux. Le Duc d'Ormond ne voulut pas permettre que les troupes à ſes ordres y priſſent part ; elles demeurerent avec lui à l'armée d'obſervation, que le Prince Eugene fit retirer derriere une petite riviere, la droite appuyée à Château-Cambreſis, & la gauche ſur l'Escaut. Le Comte d'Albermale était campé à Denain, au dela de cette derniere riviere, avec un corps de cinq mille hommes d'infanterie & de trois mille de cavalerie, deſtiné à couvrir les ponts ſur l'Escaut, & à protéger les convois qui venaient de Flandre. 1712.

Les Alliés prévoyant que non ſeulement les troupes Anglaiſes, mais encore toutes celles qui etaient à la ſolde de la Reine refuſeraient de ſe prêter à leurs opérations, cherchaient les moyens de ſuivre leurs projets, ſans le ſecours de ces troupes. Ils employerent un grand nombre de travailleurs a former de bons retranchemens autour de l'Abbaye de Denain ſur l'Escaut, & du poſte de Marchiennes ſur la Scarpe, pour y mettre en ſûreté leurs munitions de guerre & leur groſſe artillerie. Pour faciliter les convois entre les deux rivieres, ils établirent de l'un à l'autre de ces poſtes, l'éſpace de trois lieues, un chemin garni de retranchemens & de

1712. redoutes. Craignant auſſi d'être attaqués devant le Quesnoy, & dans leur camp même, ils l'entourerent de très-bonnes lignes de contrevallation; & tous ces ouvrages achevés, le Général Fagel ouvrit la tranchée la nuit du 19 au 20 de Juin devant le Quesnoy.

M. de Labadie qui en était Gouverneur n'attendit pas que les Alliés euſſent commencé leurs attaques, pour les troubler dans leurs opérations. Le 12, à cinq heures du ſoir, il ordonna une ſortie de onze-cens hommes, ſous les ordres de M. de Jarnac. Les retranchemens des aſſiégeans furent attaqués: on leur tua deux-cens hommes; il y en eut beaucoup de faits priſonniers; Jarnac ruina un des épaulemens, & rentra dans la place après la perte de trente hommes ſeulement. Fagel forma trois attaques de différens côtés, & la nuit du 20 au 21, il s'empara d'une redoute entre deux inondations.

Il mit en batterie cinquante pieces de canon pour battre deux baſtions en brêche, & ſoixante mortiers pour foudroyer la place. Le Gouverneur fit pluſieurs ſorties, mais quoique ſa défenſe fût très vigoureuſe, il ne put empêcher les Aſſiégeans de ſe rendre maîtres du chemin couvert le premier de Juillet, après une perte très-conſidérable en

Officiers & en ſoldats. Fagel fit travailler auſſitôt à la deſcente du foſſé. 1712.
Labadie, voyant la brêche praticable, & qu'il courait le plus grand danger d'être emporté d'aſſaut, battit la chamade le 3, & demanda une capitulation honorable. On ne voulut le recevoir que comme priſonnier de guerre avec ſa garniſon. Comme il rejettait ces propoſitions, le feu recommença de part & d'autre. Enfin le 4, M. Labadie ſe voyant ſans eſpérance de ſecours, fut obligé de ſe ſoumettre, & n'obtint que la permiſſion aux Officiers & aux ſoldats de la garniſon de garder leurs épées, & de conſerver leurs hardes & leur bagage, avec tout ce qui leur appartenait. Ils furent tous conduits dans les Provinces-Unies, au nombre de ſeize-cens-ſoixante-cinq hommes.

Peu de jours après la priſe du Quesnoy, le Duc d'Ormond qui n'avait en rien contribué à la priſe de cette place, déclara qu'il devait faire publier inceſſamment une ſuſpenſion d'armes entre l'Angleterre & la France; que Louis XIV était convenu de remettre Dunkerque entre les mains de la Reine Anne, juſqu'au tems où les fortifications en ſeraient demolies, & qu'il ſerait obligé de ſe ſéparer de l'armée des Alliés, pour conduire en cette ville un détachement

de celle qui était à ses ordres. Il fit en
1712. même tems déclarer aux Commandans des troupes, à la solde de l'Angleterre, qu'ils eussent à se séparer également de l'armée des Alliés, pour prendre part à la même suspension d'armes, autrement qu'il ne leur serait plus rien payé par la Grande-Bretagne. Le Général Anglais leur donna huit jours, au bout desquels ils vinrent dire qu'étant Alliés de l'Empereur, & membres de la Grande-Alliance, ils ne s'en sépareraient pas, & qu'ils continueraient de servir sous le Prince Eugene. Le Monarque Français ayant appris la réponse faite au Duc d'Ormond, jugea qu'il était libre de sa parole au sujet de Dunkerque, puis qu'il ne devait livrer cette place aux Anglais, qu'à condition que ceux-ci engageraient les troupes étrangeres à la solde de la Reine Anne, à ne plus servir contre la France. Cette difficulté pouvait occasionner une rupture; mais Louis XIV avait mis trop d'importance à la paix, pour ne pas chercher aussitôt à l'applanir. Le Ministre St. Jean, devenu Lord Bolingbroke écrivit au Marquis de Torcy, que la paix ou la guerre était entre les mains du Roi: que s'il voulait remettre Dunkerque aux Anglais, la suspension d'armes aurait lieu; que le Duc d'Ormond retirerait

les troupes nationales du camp des Alliés; que l'on ceſſerait de payer les troupes étrangeres, & que rien n'empêcherait de conclure enſuite une paix particuliere entre l'Angleterre & la France, & qu'on prescrirait aux Alliés un tems raiſonnable pour accéder aux conditions dont l'Angleterre & la France ſeraient convenus: Louis XIV n'ayant aucun doute ſur la ſincérité de la Reine Anne & de ſes Miniſtres, conſentit à leurs demandes, & donna ſes ordres pour recevoir les troupes Anglaiſes à Dunkerque. 1712.

Les esprits avaient été très-partagés à la Haye, au ſujet de la ſuſpenſion d'armes, avant le dernier ſiege & avant la déclaration des Commandans des troupes à la ſolde de la Grande-Bretagne. Les Députes des Provinces de Hollande & d'Utrecht, qui craignaient la ruine entiere de leur commerce, preſſaient ceux des autres Provinces d'accéder à la ſuſpenſion, & de s'unir aux Anglais, pour parvenir à la paix générale: mais la pluralité des voix l'emporta, & le Comte de Zinzendorf, Miniſtre de l'Empereur, leur fit tant d'inſtances & de promeſſes de la part de ſon maître, qu'ils réſolurent, avant que de prendre un parti définitif, d'attendre la ſuite des évenemens de cette cam-

1712. pagne. La conquête du Quesnoy, quoique cette place ne fût pas des plus importantes, leur enfla extraordinairement le cœur. Il s'en étaient rendus maîtres sans le secours des Anglais, & le Prince Eugene en conçut les plus hautes espérances, ainsi que les Alliés.

Le 17 de Juillet le Duc d'Ormond se sépara de l'armee des Alliés, avec vingt bataillons & autant d'escadrons de troupes Anglaises: deux bataillons & quatre escadrons de Holstein-Gottorp avec le Régiment de Valef & un autre régiment levé dans le Pays de Liege. En même tems le Général Hill reçut ordre de sa Cour, de s'embarquer avec quelques régimens pour se rendre à Dunkerque, où les Anglais furent reçus le 19; mais la justice continua de s'y rendre au nom de Roi de France.

Les Anglais, sous la conduite du Duc d'Ormond, s'étant retirés à Avesnes y firent publier aussitôt une suspension d'armes pour le terme de quatre mois à commencer du 22 d'Août. Elle comprenait cinq articles: les trois premiers etaient pour établir le tems après lequel les prises réciproques faites en mer, tant en deçà qu'au delà de la ligne; devaient être rendues: le quatriéme comprenait l'Espagne dans la même suspension d'armes, avec la promesse faite par l'Angle-

terre de ne faire passer ni en Portugal, ni en Catalogne, aucunes troupes ni chevaux, ni armes, ni munitions de guerre & de bouche: mais le cinquieme réservait à la Reine la faculté de faire transporter tout ce qui serait nécessaire pour la conservation de Gibraltar & de Minorque, comme aussi de retirer d'Espagne les troupes Anglaises, soit en les faisant passer a Mahon ou retourner en Angleterre. Après cette publication le Général Anglais mena ses troupes à Gand & à Bruges; mais il ne put entrer sur la route dans aucune des villes qui y sont, parce que les Commandans des Pays-Bas-Unis avaient ordre de leur en refuser l'entrée. 1712.

Le Prince Eugene met le siege devant Landrecies.

Le 12 de Juillet, le jour même que les Anglais se séparerent de la grande armée, le Prince Eugene fit investir Landrecies par le Prince d'Anhalt avec trente bataillons & quarante escadrons. Ces troupes étaient presque toutes Allemandes; elles avaient été à la solde de la Grande-Bretagne. Ce siege n'était pas sans difficultés, à cause de l'eloignement des Magasins que l'on avait établis à l'Abbaye de Marchiennes, à neuf lieues du camp des Alliés. Le Prince prévoyant que son armée pourrait en souffrir, proposa de transporter toutes les munitions de guerre ou de bouche au Quesnoy, d'où il n'y aurait eu que trois

lieues pour les conduire au camp. Mais
1712. les Etats-Généraux, soit par esprit d'économie, soit parce qu'ils ne croyaient pas les Français en état d'entreprendre la moindre chose, s'opposérent à ce transport. Le Prince n'était pas dans la même erreur. Il présumait peut-être que le Maréchal de Villars ne formerait pas de grandes entreprises; crainte que si les Alliés avaient quelque avantage, ils n'en devinssent que plus difficiles à traiter de la paix; cependant en habile Général il ne laissa pas de prendre toutes les précautions nécessaires. Il fit environner le camp du siege par un retranchement de seize piés de largeur sur quatre de profondeur, bordé d'artillerie chargée à cartouche, & dont il confia la garde au Général Fagel. Il mit un corps de trois mille hommes à Marchiennes sur la Scarpe; un autre de cinq mille hommes d'infanterie & de trois mille chevaux, commandé par le Comte d'Albermale à Denain sur l'Escaut: un troisieme de trois mille entre Denain & Tian sur l'Escaillon; & lui-même avec le reste de son armée, établit son camp sur ce ruisseau, prêt à se porter de quelque côté que parussent les Français. Pour établir la communication entre Marchiennes & Denain, on forma une ligne qu'on nomma, par bravade, le grand chemin de Paris. On en donna la garde à un corps

de dix-huit à vingt bataillons & de quelques escadrons, formant en tout douze à quatorze mille hommes. 1712.

Les troupes ne manquaient pas au Prince Eugene; mais il n'avait plus de Marlborough pour le seconder. Il donna ordre aux Commandans de tous ces différens corps, d'observer, avec le plus grand soin, tous les mouvemens des Français; mais le plus grand nombre des Officiers Généraux, particulierement les Hollandais, manquaient également d'expérience & de vigilance, tandis que c'était précisément le contraire du côté des Français; ils avaient un Général très-habile, & ceux qui commandaient sous ses ordres, avaient autant d'activité que de talens pour profiter des plus légeres fautes de leurs adversaires. Landrecies, située sur la Sambre est à trois lieues du Quesnoy, & à six de Valenciennes; elle avait M. du Barail, Marechal de Camp, charge de la défendre avec une bonne garnison.

Trop faible pour en venir à une bataille avec le Prince Eugene, le Maréchal de Villars tourna toutes ses vuës du côté des lignes de Denain, bien convaincu que s'il pouvait les forcer & s'emparer des magasins de Marchiennes, les Alliés dépourvus de vivres & de munitions, seraient bientôt contraints de lever le siege. Il connaissait toute la

1712. vigilance du Prince Eugene, & ſavait combien il lui fallait d'art pour le ſurprendre: auſſi le Maréchal de Montesquiou fut le ſeul à qui il confia ſon ſecret, & il en fut admirablement ſecondé dans ſon entrepriſe.

Villars fit jetter des ponts ſur l'Escaut du côté de Cambrai, & traverſa cette riviere avec ſon armée. Les jours ſuivans furent employés à élargir les chemins & à les applanir jusqu'à la Sambre, & il ſe mit en marche pour traverſer la Selle vers ſa ſource. Il rangea ſon armée en bataille presqu'à la vuë du Prince Eugene, qui voyant les mouvemens du Maréchal, crut que ſon projet était d'attaquer le camp devant Landrecies, afin de ſecourir cette ville. Le lendemain les coureurs du Prince vinrent lui dire qu'un gros corps de troupes aux ordres de M. de Coigni, après avoir paſſé la Sambre, s'avançait à grands pas du côté de Cartigni, vis-à-vis le camp qui faiſait le ſiége. Alors il fut convaincu que les Français allaient porter tous leurs efforts contre ce camp. En conſéquence pour renforcer ſa gauche, il fit dégarnir ſa droite qui s'étendait le long de l'Escaut. Le Maréchal de Villars parfaitement inſtruit de cette manœuvre, & ſachant que le Prince avait des eſpions dans ſon camp-même, fit dire à l'ordre le 23, que lorſqu'on bat-

battrait la retraite, ce ſerait le ſignal pour marcher à l'ennemi par la droite. Eugene le ſut bientôt, & fit encore plus approcher ſes troupes de la droite, ce qui donna de nouveaux moyens au Général Français pour executer ſon véritable projet avec moins de difficultés. 1712.

Le même jour, à cinq heures du ſoir, le Maréchal donna ordre au Comte de Broglio de marcher vers la Selle avec quarante escadrons de cavalerie & de faire garder tous les paſſages de cette riviere avec la plus grande exactitude. Il prit auſſi la ſage précaution d'envoyer des huſſards battre la campagne du côté de Cambrai & de Bouchain, pour que les Alliés ne puſſent recevoir aucunes nouvelles des mouvemens qu'il allait faire. Il avait ordonné quelques jours auparavant de conduire tout le bagage, tant à Saint-Quentin que dans les environs. Dans le même tems que le Comte de Broglio ſe mit en marche, le Marquis de Vieux-Pont eut ordre de partir à la tête de douze-mille hommes d'infanterie & de mille cavaliers, avec une bonne artillerie, & un grand nombre de pontons, pour établir des ponts à Neuville-ſur-l'Eſcaut, entre Bouchain & Denain. Le Marquis fut ſuivi de près par le Comte d'Albergotti, conduiſant

1712. un corps de huit-mille hommes d'infanterie & de quatre-mille de cavalerie. Enfin le Maréchal lui-même se mit en marche avec le reste de son armée, qu'il fit avancer très-promptement, après avoir envoyé ordre à M. de Coigni de se retirer du côté de Guise pour couvrir la frontiere. Le succès de son entreprise dépendait particulierement de n'être pas découvert, & il jetta de tous côtés de petits partis, pour que les Alliés ne pussent absolument avoir aucune communication de ce qui se passait. Tous ses ordres furent si bien éxécutés, qu'une partie des Français étaient déjà au delà de l'Escaut, avant qu'on eût aucune connaissance de sa marche, ni au camp du Prince Eugene, ni à Bouchain, ni à Denain, quoique Neuville où ils passerent, ne fût éloigné que d'environ une lieue de ces postes.

Négligence des Officiers Généraux des Alliés.

Le Prince Eugene avait fortement recommandé au Comte d'Albermale, au Gouverneur de Bouchain, & à tous les Officiers Généraux de se tenir soigneusement sur leurs gardes, contre tout ce que les Français pourraient entreprendre, mais aucun de ses ordres ne fut exécuté. Il avait encore ordonné de jetter à Denain un second pont sur l'Escaut, qui a peu de largeur en cet endroit: cette précaution facilitait la communication en-

tre les différens corps qui étaient des deux côtés de cette riviere; mais cette utile opération fut rétardée sous différens prétextes, ce qui causa en grande partie la perte considérable que firent les Alliés au delà de ce fleuve. Il avait prescrit à ceux qui commandaient dans Bouchain & dans Denain, d'entretenir une correspondance continuelle, & d'obliger les paysans à leur donner fréquemment des avis, sur les mouvemens qu'ils pourraient découvrir, & surtout s'ils voyaient paraitre les François; mais ces Commandans n'observèrent ces ordres essentiels que pendant quelques jours. Aussitôt qu'ils virent le Maréchal de Villars éloigné de l'Escaut, ils négligerent d'envoyer des détachemens de Cavalerie entre ces deux postes; ensorte que les Français jetterent leurs ponts en plein jour, sans que les Commandans de ces villes en eussent le moindre vent. On prétend que le Comte d'Albermale fut détourné de prendre cette précaution par le conseil de quelques Officiers, qui lui représenterent que ce serait fatiguer inutilement la cavalerie, & qu'il valait mieux la ménager pour les occasions où elle pourrait être plus utile. 1712.

Le Marquis de Vieux-Pont qui avait eu plus de six lieues à faire en conduisant de l'artillerie & des pontons, ne put arriver avant le jour à Neuville; Denain est investi par M. de Villars.

mais les Alliés n'ayant aucun soupçon
1712. de sa marche, il eut le tems de jetter
trois ponts sans qu'ils en eussent la moindre connaissance. Aussitôt qu'ils furent établis, le Comte de Broglio traversa l'Escaut. Il aurait été facile de lui en disputer le passage, à cause d'un grand marais qui était vis-à-vis des ponts, où les cavaliers & les dragons furent obligés de défiler quatre-à-quatre; mais la fortune ayant secondé la bonne conduite du Maréchal, le Comte eut tout le tems nécessaire pour mettre ses troupes en bataille, & pour marcher aux lignes des Alliés qui commençaient vers Lourches, à un quart de lieue de Denain.

Il y entra presque sans résistance; il enveloppa cinq-cens hommes d'infanterie, & autant de cavalerie, qui escortaient un convoi, & qui furent tous pris ou tués à la vuë du camp de Denain dont les troupes n'oserent sortir pour les soutenir. Villars qui n'avait pas perdu un seul instant, pour faire suivre au reste de l'armée le chemin qui leur avait été tracé par le Marquis & le Comte, joignit bientôt ce dernier. En même tems le Chevalier de Luxembourg, depuis Prince de Tingri, se mit en marche de Valenciennes, pour attaquer de son côté la ligne qui conduisait de Denain à Marchiennes. C'était huit heures du matin, quand le Comte d'Albermale fut

averti par M. de Bothmar, qu'on voyait des troupes vers Avesnes; & il avait fait partir auſſi-tôt un exprès pour en donner avis au Prince Eugene; mais ce Prince avait appris dès les ſept heures la marche de M. de Villars, & il était monté à cheval dans le moment même avec preſque tous les Officiers Généraux de ſon armée pour ſe rendre à Denain, après avoir donné ordre à ſept-mille hommes d'Infanterie de le ſuivre. Le Comte d'Albermale ayant fait tirer ſix coups de canon pour avertir la garniſon de Bouchain, & pour rappeller les chevaux qui étaient en pâture, envoya le Comte de Croix avec ſept bataillons pour faire face aux troupes qui etaient ſorties de Valenciennes; & lui-même avec ſeize autres eſcadrons ſortit de ſes retranchemens dans le deſſein de diſputer le paſſage aux Français près de Neuville, mais il n'en était plus tems. Il y avait déja aſſez de cavalerie dans la plaine pour lui tenir tête, le reſte filait & ſe mettait ſucceſſivement en bataille, ce qu'il n'avait d'abord pu appercevoir, a cauſe d'une hauteur qui eſt entre Denain & l'endroit où paſſerent les troupes du Duc de Villars. Alors Albermale changea de deſſein, & ne s'occupant plus que de la defenſe de ſes retranchemens, qu'il jugea que les Français allaient bientôt attaquer, il fit rentrer toute ſa ca- 1712.

valerie, qui aurait été vraisemblable-
1712. ment détruite, si elle eût tardé plus longtems. Ce fut alors que Broglio entra dans les lignes à la vuë du Comte; & il s'y était déjà établi quand le Prince Eugene arriva sur les dix heures à Denain. Il commença par visiter tous les retranchemens que Villars venait d'investir de tous les côtés: le Prince jugeant la cavalerie inutile, donna ordre de lui faire repasser l'Escaut, ainsi qu'aux gros bagages; & pour mieux garnir les rétranchemens de Denain, qui n'étaient gardés que par dix bataillons, il y en fit passer six autres qui étaient dans les lignes entre ce poste & celui de Thun. Le Prince comptait qu'après avoir ainsi pourvu à la défense des retranchemens de Denain, le Comte d'Albermale serait en état de s'y maintenir jusqu'à l'arrivée des sept mille hommes de son armée, auxquels il avait donné ordre de le suivre; & pour hâter leur marche, il alla lui-même au devant de ces troupes, dans l'espérance de les amener assez promtement pour défendre ces rétranchemens contre le Maréchal de Villars, qui de son côté pressait les momens d'attaquer.

Le Général Français partagea son infanterie en huit colomnes, éloignées les unes des autres d'environ deux-cens pas. Il mit les grenadiers à la tête, au nombre de quatre-mille, y compris les piquets:

il fit soutenir la droite par les dragons, & commanda à l'infanterie, composée de douze-mille hommes, de se porter au centre & vers la gauche: la cavalerie forma l'arriere garde. M. de Villars eut le commandement de la droite, secondé par le Maréchal Montesquiou: le Comte d'Albergotti fut chargé de conduire la gauche; & M. M. de Vieux-Pont & de Dreux, les retranchemens, pendant que d'autres travaillaient à les combler. Les Lieutenans-Généraux se placerent au premier rang. A une heure après midi, tout s'ébranla en même tems pour marcher à l'attaque: tous avancerent en silence, & sans tirer un seul coup jusqu'a demi portée de fusil de Denain. Alors le Comte d'Albemale fit une décharge de six pieces de canon chargées à cartouche, & trois décharges de mousqueterie qui ne purent arrêter les Français; quoique leurs rangs en fussent un peu éclaircis. Ils continuerent leur marche avec intrépidité: les piquets & les grenadiers se jetterent dans les retranchemens: le Comte de Dohna les reçut avec un feu terrible dans le poste où il commandait; mais il n'en fut pas ainsi dans les autres postes. Les grenadiers grimpent avec fureur sur les retranchemens; pendant que d'autres travaillent à combler les fossés des parapets d'une

1712.

Villars force les retranchemens de Denain, où les Alliés font une perte considérable.

1712. terre sablonneuse, sans consistance & mal soutenue par les fascines. En peu de tems les Français pénétrent de tous côtés la bayonnette au bout du fusil: le carnage devient horrible: une partie des fuyards veut se sauver par le pont, qui ne peut supporter une charge si pesante; il s'abime sous leur poids, & les autres soldats qui veulent suivre la même route, ne trouvant plus de passage, se précipitent dans les flots pour échapper au fer & au feu qui les poursuivent. Les Français déjà répandus dans tout le camp, coupent la communication des bords de l'Escaut à l'aile gauche des Alliés. Le Comte d'Albermale essaye en vain de rassembler quelques troupes pour tenir bon dans l'Abbaye de Denain, tous ses gens se disputant sans vouloir l'écouter: il demeure presque seul; est environné par les Français, avant de pouvoir gagner l'Abbaye, & se trouve forcé de se rendre prisonnier. Le Prince Eugene que la rupture du pont retient sur l'autre rive du fleuve, monte sur une éminence d'où il voit avec les transports de la douleur la plus vive, la déroute & le carnage de ses troupes, sans pouvoir leur donner le moindre secours. Des seize bataillons qu'il avait à Denain, il ne reste que quatre-cens hommes, qui ont eu le bonheur de se sauver les premiers, &

Le Comte d'Albermale enfoncé & fait prisonnier.

qui certainement ne sont pas l'élite des troupes. Le reste est tué, noyé, ou fait prisonnier. On compta au nombre des morts, deux freres du Prince d'Anhalt-Dessau, l'un tué & l'autre noyé, ainsi que le Comte de Donha & le Comte de Woudembourg. Les principaux prisonniers furent le Comte d'Albermale, M. Sickinga Lieutenant-Général; le Prince de Nassau-Siegen, le Prince de Holstein, le Comte Corneille de Nassau, le Baron d'Alberg, & M. Zabel, avec plus de trois-cens Officiers. Les Français firent dans le camp un butin considérable; ils y prirent douze pieces de canon, beaucoup de munitions de toute espece & une grande quantité d'équipages, qui furent distribués au soldat: ils perdirent, de leur côté, le Marquis de Tourville, fils du Maréchal de ce nom; ils eurent environ quatre-cens hommes de tués; & au moins un pareil nombre de blessés. 1712.

Le Maréchal de Villars recueillit un honneur infini de la réussite d'une entreprise si bien projettée & encore mieux exécutée. Le Maréchal de Montesquiou, & tous les Officiers qui séconderent leur Général avec autant de valeur que de bonne conduite en partagerent la gloire avec lui. La bravoure des Soldats reçut aussi les plus grands éloges. Cette journée rétablit les affaires de la France.

1712. seule action, qui ne dura que quelques heures, répara, par ses suites, les disgraces multipliées que la France avait essuyées pendant le cours de près de dix années; & l'on oublia bientôt tous les malheurs passés.

En même tems que le Maréchal de Villars envoya porter à Louis XIV cette grande nouvelle, il fit partir un courrier pour faire part de sa victoire au Duc d'Ormond, & en envoya également la relation au Comte de Stafford, & aux autres Plénipotentiaires d'Utrecht. Paris & tout le Royaume furent remplis d'une joie inexprimable; & la Champagne ne craignit plus de voir arracher ses vignes de ses fertiles coteaux ni devenir la proie de ces terribles huffards que y avaient déjà fait quelques invasions.

Suites de la défaite. Le premier soin de M. de Villars, après sa victoire, fut d'établir des ponts sur la Senfée, pour couvrir la communication entre Arras & Cambrai. Le 25 il alla camper à une demi-lieue de Valenciennes; & le Comte d'Albergotti investit St. Amand, dont la garnison se rendit le lendemain à discretion, au nombre de six-cens hommes. Le même jour, le Comte de Broglio força aussi dans l'Abbaye d'Anchin, cent hommes à se rendre & l'on s'empara en même

tems de Mortagne, de l'Abbaye d'Hainau, & des quatre Clochers, où l'on prit encore quatre-cens hommes. Ces conquêtes, sans être bien considerables, privaient les Alliés d'une grande quantitude de munitions de toutes especes qui y étaient en magasin: mais le plus considerable était a Marchiennes qu'on ne pouvait enlever aussi facilement, parce que ce poste était environné de marais, à l'exception de deux chemins qui y conduisaient, où l'on avait forme de bons retranchemens. Ce poste était sous la garde du Brigadier de Berkhoffer qui y commandait trois-mille hommes. Cet Officier repondit en brave homme à la sommation qui lui fut faite de se rendre. Il fut aussitôt investi par M. de Broglio. Le Maréchal de Montesquiou s'y rendit ensuite, & fit dire au Commandant que, s'il gâtait les munitions, il ne lui serait fait aucun quartier non plus qu'a la garnison. Mais le Brigadier avait deja fait couler à fond cinq barques chargées de plomb. Le 30 les Français se préparaient à donner l'assaut, mais Berkhoffer fit battre la Chamade, & se remit prisonnier avec toutes sa garnison qui fut conduite a Valenciennes. Les Français y firent un butin considerable. Ils s'emparerent de plus de cent balandres ou bateaux flamands, sans compter ceux qu'ils prirent encore à St. Amand, &

1712.

Prise des Magasins de Marchiennes.

1712. qu'ils envoyerent à Valenciennes. Ils prirent plus de cent pieces de canon, dont cinquante-deux étaient de vingt-six livres de balle, & quarante en état de servir, trois-cens milliers de poudre, trois-cens charriots avec tout leur attirail, l'hopital de l'armée, un nombre prodigieux de bombes, de grenades, de boulets & de balles de mousquet; quantité de grains, de farines, de jambons, de lard, de fromage, de beurre, de bierre, d'eau-de-vie, de marchandises, de haches, & de hallebardes, en un mot toutes sortes de provisions, plus qu'il n'en fallait pour faire deux sieges, dont une partie fut livrée aux soldats. Ils firent plus de six-mille prisonniers, outre huit ou neuf cens malades ou blessés qu'on y avait transportés du Quesnoy.

Le Prince Eugene leve le siege de Landrecies.

L'armée du Prince Eugene, après la prise des magasins de Denain & de Marchiennes, manqua bientôt de pain pendant plusieurs jours. Il envoya sa grosse artillerie au Quesnoy, pour se porter en personne du côté de Gand, dans la crainte que les Anglais sous les ordres du Duc d'Ormond, gagnés par la France, ne se tournassent contre les Alliés. Ces soupçons étaient injustes; la Reine d'Angleterre, ne cessa jamais de leur être favorable, quoi-

que l'avantage de ses Etats lui fit sincérement desirer la paix. On prétend, qu'a la vérité, le Marquis de Torcy écrivit à Londres, que la Reine, ayant un corps de troupes assez considerable dans les Pays-Bas, pouvait forcer les Etats-Généraux à consentir aux justes propositions de la France: mais soit que la Reine rejettât d'elle-même ce projet, soit qu'elle ne le fît qu'après l'avoir communiqué à son Conseil, il est certain qu'elle refusa toujours de se prêter à tout ce qui pouvait gêner la liberté de ses anciens Alliés. Mais le Prince Eugene qui pouvait être instruit des démarches de la Cour de France, & ignorer quel parti prendait le Conseil de St. James, prit toujours le parti le plus sage & le plus convenable aux circonstances où il se trouvait. 1712.

Le Prince Eugene contrarié dans ses desseins par les Députés des Etats-Généraux.

Après avoir fait raser les retranchemens de Denain, de St. Amand & de Marchiennes, le Maréchal de Villars résolut d'entreprendre le siege de Douai. Plusieurs de ses Officiers Généraux jugerent cette entreprise dangereuse à cause du voisinage du Prince Eugene, qui pouvait tout-à-coup tomber sur les Français & tirer vengeance de l'affaire de Denain. Ce Prince y était assez disposé; & il est vraisemblable que s'il n'eut pas été obligé de se conformer aux

sentimens des Députés des Etats-Gé-
1712. néraux, ou il aurait eu sa révanche,
ou il aurait achevé de ruiner les af-
faires des Alliés en Flandre. Mais ces
Députés s'opposerent à ce dessein, di-
sant qu'il valait mieux conserver une ar-
mée en bon état que de donner une
bataille. Ils voyaient presqu' autant
d'inconvéniens soit qu'on la gagnât,
soit qu'on la perdit, parce qu'ils se per-
suadaient que s'ils étaient vainqueurs,
les Anglais, pour les forcer à la paix,
se déclareraient ouvertement pour la Fran-
ce. Cependant ils ne désapprouverent
pas, lorsque le siege de Douai fut com-
mencé, que le Prince Eugene essayât,
s'il etait possible, de forcer les rétran-
chemens du Duc de Villars du côté de
Pont-à-Brache, pour jetter du secours
dans la place. Il faut avouer que ces
Députés étaient d'un avis fort sage, &
qu'ils avaient pris le meilleur parti pos-
sible, pour le bien des Alliés.

Le Prince Eugene pour mieux cacher
son dessein, après avoir levé son camp de-
vant Landrecie, prit la route de Mons,
traversa l'Escaut près de Tournai, le 6
d'Août, & alla camper le 8 à Séclin & Fé-
rin. Le Général Hompesch qui comman-
dait pour les Etats dans Douai, jugeant
qu'après l'affaire de Denain, il ne tarde-
rait pas d'être assiégé, retira, sans per-

dre de tems, les troupes qui étaient dans le voisinage pour renforcer sa garnison : au moyen de cette précaution, elle se trouva forte de neuf bataillons & de deux-cens hommes de cavalerie. C'était encore peu de chose pour une ville d'aussi grande étendue : mais cet Officier un des meilleurs qui fût au service des Etats, en sut tirer tout le parti possible que lui permirent les circonstances. Quand les Alliés s'étaient rendus maîtres de Douai, cette Ville était déja l'une des plus fortes places de la Flandre, & ils en avaient encore augmenté considérablement les défenses, dans l'attente qu'elle leur resterait. 1712.

M. de Villars en fit faire l'investissement le 31 de Juillet par les Comtes d'Albergotti & de Broglio : mais on ne se pressa pas d'ouvrir la tranchée ; son principal objet était alors de former de bons retranchemens, & d'avoir des corps avancés qui pussent le mettre à couvert de toute surprise. Le Maréchal pour couvrir le siege, établit son camp à Henin-Liétard dans la plaine de Lens, derriere la petite riviere des Souchets. Il fit faire quelques retranchemens entre Carenci & Givenci vers le Mont St. Eloi, à peu de distance d'Arras : comme la partie la plus exposée était entre le canal de Lille & la Scarpe, il plaça le Comte d'Albergotti à Pont-à-

1712. Rache, & celui de Coigni à Pont-Rubi, de façon qu'ils pouvaient se soutenir réciproquement, si l'un des deux était attaqué. On forma de l'un à l'autre de bons retranchemens doubles, avec de grands fossés pleins d'eau qu'on tira des ruisseaux voisins, & en arrêtant le cours de la petite riviere de Flines; on augmenta considérablement l'inondation dont les retranchemens étaient bordés.

Le Prince Eugene, pendant que le Maréchal de Villars prenait toutes ces précautions contre ses entreprises, faisait de son côté des dispositions savantes pour attaquer les Français, & pour jetter du secours dans la place investie. Il se mit en marche & arriva le 12 à Ribaucourt, éloigné seulement d'une lieue de Pont-à-Rache. Il avait tiré de Lille & de Mons cinquante pieces de gros canon, dont il comptait foudroyer les retranchemens de ce poste, & il fit apporter une quantité prodigieuse de fascines, de gabions & de claies pour combler les fossés. Il fit camper ses troupes sur un terrein qui occupait un espace de trois lieues, la droite appuyée à une riviere près d'Epinoi, la gauche vers Flines, vis-à-vis les retranchemens du Pont-à-Rache, & son centre était posté à Ribaumourt. Il alla reconnaître plusieurs fois les retranchemens des Français, &

Le Prince Eugene n'ayant pu jetter du secours dans la place, est obligée de se retirer.

remarqua les endroits où il voulait élever ses batteries. Mais ce grand projet 1712.
resta sans éxécution, soit que le Prince en vît lui-même l'impossibilité, soit que les Députés des Etats-Généraux y missent encore obstacle par les mêmes raisons qui les avaient fait s'opposer a en venir à une bataille. Quoiqu'il en soit, le Prince, ayant demeuré quatorze jours dans cette position, finit par se retirer, après avoir brûlé toutes ses fascines, ses claies & ses gabions.

Malgré le voisinage du Prince Eugene & de son armée, les Français ne laisserent pas d'ouvrir la tranchée devant Douai & devant le fort de la Scarpe, la nuit du 14 au 15 d'Août. Le Général Hompesch n'oublia rien de ce qui pouvait le mettre en état de tenir longtems dans cette place. Il commença par faire un feu terrible, qui ne discontinua pas pendant tout le siege; & au moyen des écluses, il inonda la gauche que l'on ne pût dessêcher qu'a force de coupures, ce qui retarda de plusieurs jours les operations. Il n'avait des vivres qu'en petite quantité: il en régla la distribution avec economie, & nomma des Commissaires pour faire donner chaque jour à la garnison la viande, l'eau-de-vie & le tabac. Les assiegeans poussaient, en même tems, les operations contre le fort de la Scarpe, & le

1712. 23 la communication fut entierement coupée entre ce fort & la ville. On commença enfuite à le battre en brêche, & l'Officier qui y commandait, ne voulant pas expofer fes troupes à une deftruction inevitable, s'il attendait l'aſſaut, battit la chamade le même jour, & fe rendit prifonnier de guerre avec fa garnifon, réduite à deux-cens hommes. Auſſitôt que l'on fût maître du fort, on ouvrit les écluſes qui retenaient les eaux autour de la ville, ce qui contribua beaucoup à en accélérer la prife. Ce fut la veille de la reddition du fort de la Scarpe, que le Prince Eugene, voyant qu'il n'y avait plus d'eſpérance de ſecourir Douai, leva ſon camp de Ribaucourt, & ſe retira à Séclin près de Lille. Le Duc de Villars plus tranquille, s'occupa plus particulierement du ſiége. Il fit creuſer de nouveaux canaux pour l'écoulement des eaux, & augmenta les batteries de canons & de mortiers. Malgré toute l'activité des Français, ce ne fut qu'après avoir perdu beaucoup de ſoldats & pluſieurs bons Officiers, qu'ils réuſſirent à s'emparer de l'avant-chemin-couvert la nuit du 28 au 29. On jetta enſuite deux ponts ſur le foſſé pour gagner le chemin couvert: mais les aſſiégés en brûlerent un, & détruiſirent l'autre par le moyen des eaux qu'ils lâcherent avec impétuoſité.

Le Fort de la Scarpe ſe rend aux aſſiégeans.

Le 31. le Maréchal de Villars apprit que le Prince Eugene avait fait un mouvement, ce qui l'obligea d'aller à Leuwarde pour veiller sur toutes les surprises. 1712.

Sachant ensuite que les Alliés s'avançaient vers Tournai, il envoya le Comte de Croisi du côté de Denain avec une partie de son infanterie & quatre brigades de cavalerie. Le reste de l'armée, à l'exception de quarante bataillons qui ne quitterent pas le siege, suivirent ce premier détachement, pour se porter sur l'Honneau, si le Prince s'avançait vers Mons. Le 7 de Septembre le Maréchal étant revenu au camp devant Douai, fit attaquer plusieurs lunettes, & le second chemin-couvert. Trois ponts qu'on avait jettés sur les fosses s'enfoncerent sous les grenadiers: mais ces braves gens continuerent leur attaque, quoiqu'ils eussent de l'eau jusque-sous les aisselles. On retablit les ponts de radeaux; & lorsque le Chemin couvert fut emporté, par la persévérance des grenadiers, ils y établirent des logemens. Dans la chaleur du combat ils entrerent dans une demi-lune de la place; mais comme on n'avait fait aucune disposition pour s'y loger, on fut contraint de l'abandonner. Le lendemain, le Duc de Villars apprit que le Prince Eugene passait l'Escaut à Tournai,

1712. il se rendit aussitôt en personne à Valenciennes, pour faire aussi traverser cette riviere à son armée. Le même jour, le Comte d'Albergotti fit attaquer une demi-lune dont il s'empara, & tout étant disposé pour donner l'assaut au corps de la place, le Général Hompesch fit battre la chamade, & demanda à capituler. Il voulait des conditions honorables, & il les avait certainement bien méritées. Mais M. de Villars revenu au camp, sur l'avis que lui donna d'Albergotti, refusa d'accorder d'autres conditions que celles que les Français avaient obtenues au Quesnoy. Mais il fit dire au Général Hompesch, que le Prince Eugene avait donné l'exemple, & qu'il était fâché que la justice des représailles tombât sur un Officier de son mérite. La garnison fut donc faite prisonniere de guerre; & on la conduisit à Beauvais, au nombre de dix-sept-cens soldats, & deux-cent-cinquante Officiers, outre douze-cens malades ou blessés, dont une partie ne pouvait être transportée. Ne pourrait-on pas demander pourquoi le Maréchal de Villars s'autorisait de la Capitulation du Quesnoy pour traiter si durement un aussi excellent Officier que le Général Hompesch, tandis que le Prince Eugene avait accordé dans plusieurs occasions le traitement le plus distingué à des Gouver-

La Ville de Douai se rend au Maréchal de Villars.

neurs Français qui n'avaient pas mieux faits leur devoir que le Général qui commandait à Douai? 1712.

La conquête du Quesnoy remplit d'orgueil les Confédérés. Elle ouvrit le chemin au siege de Landrecies. Les Alliés étaient d'autant plus ardens au siege de cette ville, qu'elle ouvrait l'entrée du cœur de la France, & qu'ils étaient jaloux de montrer qu'ils n'avaient pas besoin des Anglais pour obtenir des succès & de la gloire. Ils voyaient déjà leurs armées aux portes de Paris. Ils avaient à l'entrée de la campagne fait des courses jusques aux portes de Rheims. La capitale était alarmée. Ce fut sans doute alors que le Prince Eugene se proposa d'aller, la torche à la main, jusqu'a Versailles. Il faisait effectivement répandre que son objet était de pénétrer en France, de ravager la Picardie & la Champagne & de se montrer victorieux jusqu'aux Portes de Paris. On delibéra si le Roi ne s'éloignerait point de la Capitale. Ce fut alors que Louis XIV ramassant tout son courage & sa grandeur d'ame, se proposa de convoquer toute la noblesse de son Royaume, de se mettre a la tête de son armée, de vaincre ou de s'ensevelir sous les débris de la Monarchie. On croyait le destin de la France attaché à Landrecies, ville fai-

Siege de Landrecies.

Torcy III. 346. 376. *Targe* VI. 208 &c.

Torcy III. 376.

1712. ble, peu fortifiée, qui ne pouvait tenir longtems. Non seulement, comme on a vu, ils avaient secouru Landrecies, ils se virent même en état de porter l'alarme jusques dans les Pays de l'Union. Au mois d'Août, les Français firent une course plus heureuse sous les ordres de fameux partisan M. Pasteur, qui entra dans le Brabant des Etats à la tête de quinze-cens chevaux: il arriva à la vue de Berg-op-Zoom le 25, pénétra dans l'Isle de Tholen, mit à contribution tout le Pays entre l'Escaut & la Meuse, depuis Berg jusqu'à Bois-le-Duc, & de Heusden à Lille, enmena soixante des principaux habitans en ôtage, brûla seulement un très-petit nombre de maisons, & fut de retour à Namur le 27, avant qu'il pût être coupé dans sa retraite par trente Escadrons que le Prince Eugene avait envoyés contre lui. Il fit un butin considérable, remonta ses gens, s'empara de cent chevaux de carosse, & ne perdit qu'un seul homme dans cette course. Au mois de Septembre, le Comte d'Altan à la tête de quinze-cens chevaux tomba sur les fourageurs Français au-delà de la riviere de Haisne, mit l'escorte en fuite & leur tua un assez grand nombre d'hommes.

Pendant le siege de Douai, le Maréchal de Villars faisait encore des prépa-

ratifs pour reprendre le Quesnoy. Le Prince Eugene avait voulu s'approcher de cette place, où il avait mis en dépôt toute sa grosse artillerie, lors de la levée du siege de Landrecies. Mais il ne put exécuter ce projet, par le refus du Commandant des troupes Hanovriennes, de quelques autres Officiers Généraux qui ne voulurent point se joindre à ce Prince pour couvrir ce poste. Ce ne fut qu'au bout de quatre jours qu'il vint à bout de les convaincre de l'utilité de cette marche. Mais dans l'intervalle, le Duc de Villars en se fortifiant sur l'Honneau, avait rendu ce projet inutile. Quand le Prince Eugene repassa l'Escaut & l'Haisne pour s'approcher du Quesnoy, il trouva toute l'armée Française qui s'opposait à son passage, la droite appuyée à Marinal, la gauche vers Serbourg. Le Prince jugeant qu'il n'était pas possible de la forcer dans cette position, établit son Camp, la droite à St. Guislain; la gauche vers Malplaquet, & le quartier Général à Bellian, où il demeura presque tout le tems que le Duc de Villars fit le siege du Quesnoy. 1712.

Préparatifs du Duc de Villars pour assiéger le Quesnoy.

M. M. de St. Frémont, de Coigni & de Croissi Lieutenans-Généraux investirent cette place le 8 de Septembre, & le Marechal de Villars dans sa position

1712. sur l'Honneau couvrit le siege avec son armée. Le Général Yvoi Français de naissance, mais réfugié en Hollande pour sa Religion, & à la Solde des Etats, commandait une garnison de plus de trois mille hommes. Il avait une quantité d'artillerie & de munitions si nombreuse, qu'il était en état d'en mettre, pour ainsi dire avec profusion, tant sur les remparts, que dans tous les ouvrages extérieurs. Souvent il fit agir contre les assiégeans jusqu'à vingt mortiers à la fois, d'où partaient, avec un fracas horrible, des bombes, des carcasses, des grenades, & toutes sortes de feux meurtriers. Du côté des assiégeans, l'on multipliait les batteries, & l'effet de toute cette artillerie faisait trembler la terre sous les piés des hommes & des chevaux, à plus de trois lieues de loin. Deux lunettes défendaient le Chemin couvert que le Maréchal avait resolu d'attaquer; il ordonna d'y attacher le mineur ainsi qu'au chemin couvert, & l'on travailla avec tant d'activité, que le soir du 29 on fut en état de mettre le feu à tous les fourneaux, qui agissant tous à la fois, renverserent par leur explosion une face considérable de ces ouvrages, & il y périt deux-cent-trente hommes de la garnison. Aussitôt vingt & une Compagnies de grenadiers Français, soutenues de tous les piquets men-

monterent à l'assaut de toutes parts, sous les yeux du Maréchal de Villars. La droite fit peu de resistance, mais à la gauche, les assaillans furent repoussés plusieurs fois & perdirent beaucoup de monde, avant de s'y établir. Les jours suivans furent employés à perfectionner les logemens, & à dresser des batteries sur le chemin couvert, pour faire une brèche praticable au corps de la place. 1712.

Enfin le 4 d'Octobre, le Général Yvoi, ne voulant pas attendre un dernier assaut, battit la chamade, & demanda une Capitulation honorable. Le Duc de Villars répondit qu'il accordait une heure pour livrer ce poste, passé laquelle il n'accorderait aucune capitulation. Cette réponse détermina le Gouverneur à se rendre prisonnier de guerre avec toute sa garnison. Elle sortit le lendemain au nombre de quinze-cens hommes & de cinq-cens malades ou blessés. Les Officiers garderent leurs épées, les soldats desarmés furent conduits en France. Le Quesnoy repasse au pouvoir des Français.

On trouva dans la place cent-seize pieces de gros canons, un nombre beaucoup plus grand de pieces de moindre calibre, cent-quarante mortiers & une quantité considérable de bombes & de grenades.

1712. Le Prince Eugene ne voulant pas être témoin de la prise du Quesnoy, était décampé le 29 de Septembre pour se transporter derriere la Trouille. Il voulait toujours attaquer les Français dans la persuasion qu'ils étaient épuisés par la fatigue & par les maladies. Plusieurs Généraux étaient de l'avis du Prince; mais il fut encore contredit par les Députés des Etats-Généraux qui persisterent uniquement sur la défensive, tant la défection des Anglais leur avait fait appréhender les suites d'une affaire.

Prise de Bouchain. L'on s'attendait qu'après la prise de cette place, le Maréchal de Villars mettrait son armée en quartier d'hiver. Mais loin de là, il résolut d'entreprendre le siege de Bouchain. Pour cet effet il tira quarante bataillons de différentes places, les remplaça par les Régimens de son armée qui avaient le plus souffert, & chargea le Marquis d'Alegre de la conduite du siege, qu'il forma avec ces quarante bataillons de troupes fraîches, vingt-quatre escadrons de cavalerie, & neuf de dragons. Le Comte de Groveſtein commandait dans la place une garnison de quatre bataillons, abondamment pourvus de vivres & de munitions de guerre. Il fit la plus belle défense avec aussi peu de troupes. La tranchée fut

ouverte la nuit du 9 au 10 d'Octobre, le chemin couvert fut emporté le 17; & le 18 le Comte fit battre la chamade & se rendit prisonnier avec la garnison. Ce fut après cette conquête que le Maréchal de Villars mit ses troupes en quartier d'hiver. Les échecs qu' éprouverent les Alliés pendant cette Campagne, ne contribuerent pas peu à applanir les difficultés que l'on apportait à conclure la paix. Le léger avantage que dans le même tems remporta le Prince Eugene par la surprise du Fort de la Knoque n'était pas une grande consolation pour tant de pertes multipliées. Ce fut le partisan La Rue qui s'empara de ce Fort la nuit du 3 au 4 d'Octobre. Il n'y avait qu'une faible garnison qui fut faite prisonniere de guerre avec l'Officier qui la commandait. 1712.

Etat de la guerre hors des Pays-Bas.

Les plus grands efforts s'étant portés vers les Pays-Bas, la guerre n'offrit rien d'interessant dans les autres parties du monde. Le Duc de Savoye voyant, depuis l'élévation de Charles au trône Impérial, les intérêts de l'Europe sous un autre point de vuë, s'appliquait plus à négocier qu'a combattre. Il n'y eut gueres en Espagne que des escarmouches: le Portugal, à qui les Couronnes Espagnole & Impériale réunies sur la même tête faisaient ombrage, fut même le premier à imiter les Anglais en accédant à

la ſuſpenſion d'armes. Les Français
1712. profiterent, cependant, cette année ainſi que dans les précédentes, de la ſinguliere politique des Puiſſances maritimes qui portaient alors toutes leurs reſſources pour les opérations de terre. Jaques Caſſard, Commandant d'une eſcadre Françaiſe, ſortit de Toulon, emporta & pilla la ville & le château de St. Jago dans une des Isles du Cap-Verd. Au mois de Septembre, il mit à contribution la colonie de Suriname; une diviſion qu'il détacha fit auſſi payer de groſſes contributions aux Habitans de Berbices. Cette eſcadre mit auſſi l'Isle de Curaçao à contribution. A cette perte ſe joignit celle que firent eſſuyer les Suedois : ſous prétexte que les Hollandais portaient des marchandiſes prohibées à leurs ennemis, ils s'emparerent de pluſieurs de leurs vaiſſeaux.

Wagen. XVII. 491.

Lenteur des conférences d'Utrecht. Renonciation du Roi d'Eſpagne & des Princes de la Maiſon de Bourbon.

Cependant les Conférences reſtaient toujours interrompues ; la France ni l'Angleterre n'en preſſaient pas la pourſuite, avant qu'elles fuſſent convenues de leurs intérêts reſpectifs. Les autres Puiſſances Belligérantes offenſées des prétentions de la France & de la défection de l'Angleterre, avaient peu de courage à continuer les Conférences. Pendant cet intervalle arriva la renonciation ſolemnelle du Roi d'Eſpagne à la Monarchie Françaiſe, pour

lui & pour ſes deſcendans. Le Duc de Berry ſon frere, héritier préſomptif de la Couronne de France, après l'unique arriere petit-fils, presque mourant, qui reſtait encore à Louis XIV, renonça auſſi à l'Eſpagne, au cas qu'il devint Roi de France. On engagea le Duc d'Orleans à faire la même renonciation. A cette nouvelle, la Reine d'Angleterre ſe regarda comme maitreſſe des négociations ; & l'Angleterre preſſa plus que jamais la concluſion de la paix. 1712.

Les négociations ne furent cependant pas ſuivies entre les Miniſtres Anglais & la Cour de France, ſans qu'il arrivât de tems en tems des débats & des difficultés. Le Cabinet Anglais était bien réſolu de faire la paix, pour ne pas imiter le Miniſtere qu'il avait ſupplanté ; mais, il travaillait en même tems à l'avoir aux conditions les plus avantageuſes, pour acquerir la faveur populaire. Déja on avait publié dans toute l'Angleterre que la nation allait retirer d'immenſes avantages des pays qu'on lui cédait dans l'Amérique ſeptentrionale, de la liberté de commerce dans l'Amérique Eſpagnole & de pluſieurs autres articles importans. Les Miniſtres Français ſe refuſerent à cette extrême condeſcendance. Rien ne prouve mieux combien le Lord Bolingbroke

Débats entre les Cours de France & d'Angleterre, au ſujet de la paix.

Lamberti VII. 533.

1712. ſentit alors le danger de ſa ſituation, que les paroles ſuivantes qui ſe trouvent dans des lettres qu'il écrivait au négociateur Prior à Paris: "la France preſſe l'Angleterre de faire la paix particuliere, afin de tenir enſuite les autres Alliés à ſa discrétion: mais en même tems elle veut anéantir les articles les plus eſſentiels pour la Grande-Bretagne, & ne cherche qu'à éluder des conditions faites & confirmées d'un commun accord. Nous ſommes ſur le bord du précipice, mais la France y eſt autant que nous. Mr. Torcy veut ſans doute faire pendre Robert & Henri (†)". Et dans une autre lettre à Mr. Torcy, "ſi la Cour de France, dit-il, ne veut pas s'accommoder avec la Reine, je pourrai devenir auſſi *Refugié;* mais alors je lui promets de mieux me comporter en France que les Refugiés Français ne le font ici. Faites honte aux Français de la baſſeſſe de leurs chicanes. Sur ma conſcience ils traitent comme des quincailliers &, ce qui eſt pis encore, comme des Procureurs." Le Duc de Shrewsbury repréſenta l'embarras où la Reine & ſes Miniſtres allaient ſe trouver à l'ouver-

Rapport du Committé ſecret.

(†) Robert Harle & Henri St. John.

ture du Parlement, si les conditions étaient differentes de celles que Sa Majesté Britannique avait annoncées aux deux Chambres. Le Ministre Français insistait à ne rien changer; mais les Anglais ayant proposé un tempérament, le Roi consentit à s'y prêter; & les difficultés furent levées par la tournure qu'on donna dans le traité de commerce aux articles qui étaient en contestation. 1712.

La France, voyant les Anglais trop avancés pour reculer, recherchait tous les moyens de mortifier les Hollandais; pour se vanger de leurs procédés hautains à Geertruidenberg. Une affaire particuliere lui fournit l'occasion la plus favorable pour satisfaire ce désir. Le 27 de Juillet, jour qu'on apprit à Utrecht, la nouvelle de l'affaire de Denain, le Comte de Rechteren, l'un des Plenipotentiaires des Etats-Généraux, passant dans son carosse avec M. de Moërmont son Collegue devant l'hôtel de M. Ménager; leurs laquais prétendirent que ceux du Plénipotentiaire Français leur avaient fait, tant en allant qu'en revenant, differens gestes & plusieurs grimaces, qui tendaient a les insulter. M. de Rechteren envoya un Sécrétaire en porter

Une dispute de Laquais interrompt les conférences d'Utrecht.

1712. des plaintes à M. Ménager, & lui demander satisfaction, conformément au reglement de police établi pour la méthode des conférences. M. Ménager répondit qu'il s'informerait du fait, & que l'après midi il en rendrait réponse. Une partie de ses gens étant alors absens, il envoya dire à M. de Rechteren qu'il n'avait pu s'éclaircir, mais que ce serait pour le lendemain: il envoya en effet un Gentil-homme qui trouvant M. de Rechteren parti pour la Haye, alla chez M. de Moërmont, & lui fit lecture de la réponse que M. Ménager lui avait donnée par écrit: elle portait, "qu'il était très-éloigné d'approuver que ses Laquais fissent quelque insulte à d'autres domestiques, principalement à ceux de Mrs. les Députés: que sans examiner si des grimaces faites de loin par des valets à d'autres valets, étaient des insultes faites aux termes du reglement, il était prêt à leur remettre ceux qu'ils auraient vu commettre ces indécences, & même ceux que leurs gens prouveraient en être les auteurs, attendu que les siens niaient absolument le fait". M. de Moërmont répondit," qu'il n'avait pas vu les grimaces, mais qu'il espérait que M. Ménager leur donnerait satisfaction, qu'au reste, cet-

te affaire regardait plus M. de Rechteren que lui, & qu'il lui en parlerait à son retour". Ce Ministre revint de la Haye au mois d'Août, & le 13 il envoya le même Sécrétaire pour réitérer la demande d'une satisfaction. M. Ménager chargea un Gentil-homme de lui porter la même réponse qui avait déja été communiquée à M. de Moërmont. Le Comte lui dit aussi qu'il n'avait pas vu les grimaces; mais qu'il était à propos que ses gens allassent à l'Hôtel du Plénipotentiaire Français pour reconnaître ceux qui les avaient insultés. Cette proposition était peut-être indiscrette, & M. Ménager ne crut pas devoir y consentir. Quelques jours après ces Ministres se rencontrerent dans une promenade publique avec plusieurs autres Plénipotentiaires; & après s'être entretenus quelque tems de choses indifférentes, M. de Rechteren dit à M. Ménager, qu'il attendait toujours la satisfaction qu'il lui avait demandée, & insista pour que ses domestiques allassent dans l'Hôtel Français. M. Ménager essaya de lui faire entendre qu'il n'était pas juste de livrer les accusés aux accusateurs; & qu'en prenant ce parti, il en arriverait des récriminations qui formeraient tous les jours des querelles nouvelles, 1712.

suivant leur caprice. Alors M. de Rech-
1712. teren lui dit avec chaleur „ le maître &
„ les Valets se feront donc justice ? Je
„ suis revêtu du caractere d'un Souverain
„ aussi bien que vous, & je ne suis pas
„ homme à recevoir des insultes ".

Ce discours fut suivi de quelques mots qu'il dit en Hollandais à ses gens: M. Menager ignorait cette langue, mais il ne tarda pas longtems sans savoir le sens de ces paroles. Les Maîtres étaient encore à la promenade, quand ses domestiques vinrent lui dire en présence de M. de Rechteren & des autres Ministres, que ceux du Comte les avaient surpris par derriere, les avaient frappés au visage & les avaient menacés de coups de couteau. Le Comte ne laissa pas à M. Ménager le tems de se plaindre de cette insulte plus réelle que celle des grimaçes; & il dit assez haut, pour être entendu de tous ceux qui étaient présens: „ toutes les fois qu'ils le feront, je „ les récompenserai; & s'ils ne le faisaient „ pas, je les chasserais". M. Ménager eut la prudence de ne pas répondre & de remonter en carosse; mais il résolut de faire part de cette affaire à la Cour de Versailles pour se régler suivant les ordres qu'il en recevrait. Les Collegues du Comte de Rechteren voulurent l'excuser, en disant qu'il était yvre; & les

Plénipotentiaires Anglais essayerent d'accomoder cette affaire. Mais M. Ménager sachant que les Etats-Généraux la traitaient de bagatelle, voulut attendre les ordres du Roi. Il les reçut peu de jours après par le même courier qu'il avait envoyé à la Cour, qui lui rapporta un mémoire avec les instructions suivantes. 1712.

„Que les Plénipotentiaires Français suspendraient toutes négociations de paix jusqu'a ce qu'ils eussent eu satisfaction de l'insulte faite à l'un d'eux par M. de Rechteren: qu'ils demanderaient pour cet effet aux Etats-Généraux, si Mr. de Rechteren avait suivi leurs ordres dans la violence que ses domestiques avaient commise, & dans les discours qu'il avait tenus lui-même; ou si ce procédé venait seulement de son chef par quelque motif que ce soit. Si les Etats-Généraux l'approuvent, lesdits Plénipotentiaires de France ne trouvant plus de sûreté pour eux dans Utrecht, en rendront compte à Sa Majesté: si la conduite de M. de Rechteren est desavouée ou desapprouvée par ses maitres, le Roi prétend que l'offense ayant été publique, le desaveu le soit aussi; que tous les Plénipotentiaires des Provinces-Unies se rendent chez l'un des Plénipotentiaires de France, où ils feront tous trois: que ces Messieurs leur assurent, au nom de

leurs maîtres que jamais M. de Rechte-
1712. ren n'a reçu d'ordre qui puiſſe autoriſer la conduite qu'il a tenue: qu'ils ſeraient très-fâchés que Sa Majeſté pût croire qu'ils euſſent intention de manquer au reſpect qui lui eſt dû. Le Roi prétend de plus, que M. de Rechteren ſoit rappellé, & qu'il ſoit nommé un autre Plénipotentiaire à ſa place; n'étant pas poſſible à ſes Plénipotentiaires de traiter davantage avec un Miniſtre qui a violé le droit des gens: c'eſt l'unique reparation que Sa Majeſté puiſſe admettre, & ſes Plénipotentiaires n'en accepteront pas d'autres".

Satisfaction donnée par les Etats.

Quoique les Etats-Généraux commençaſſent à ſentir les ſuites auxquels ils s'expoſaient, ils avaient peine à ſe réſoudre à donner la ſatisfaction telle que Louis XIV la demandait. Ils crurent qu'il leur ſuffiſait de déclarer dans un Mémoire qu'ils désavouaient le Comte de Rechteren, en promettant qu'il ne ſerait plus employé à l'avenir dans les négociations; mais le Monarque Français demeura ferme à éxiger la ſatisfaction complette, & le reſte de l'année ſe paſſa ſans qu'il y eût aucune communication entre les Plénipotentiaires Français & ceux des Etats-Généraux. Enfin, le 30 de Janvier, trois des Plénipotentiaires des Etats-Généraux ſe rendirent chez le Maréchal d'Uxelles où

était M. Ménager & une nombreuse compagnie. Ils y furent invités à dîner; & en présence de toute l'assemblée, ils firent la déclaration suivante: „ les Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies assurent au nom desdits Seigneurs leurs Maîtres, à Messieurs les Plénipotentiaires de France, que M. le Comte de Rechteren n'a point reçu d'ordre qui puisse autoriser la conduite qu'il a tenue envers M. Ménager: que les Etats désapprouvent cette conduite, & qu'ils seraient très-fâchés que Sa Majesté Très-Chrétienne pût croire qu'ils eussent intention de manquer au respect qui lui est dû. C'est pourquoi ils assurent de plus, que la commission de M. le Comte de Rechteren, Plénipotentiaire dans les négociations de paix cessera, & que Leurs Hautes-Puissances, suivant la Constitution de leur Gouvernement, écriront aux Etats de la Province d'Overyssel, afin qu'ils nomment & présentent un autre pour remplir la place du Comte „. 1712.

Cependant les succès des Français semblaient élever de nouveaux obstacles à la paix loin de la favoriser. Les Etats étaient convenus qu'on ne leur accorderait pas même Tournay „. Si nous voulions, écrivait le Comte Stafford à Prior qui négociait en France, que ces Gro-

Plan imaginé par Heinsius en faveur de la maison d'Autriche.

1712. nouilles signassent avec nous, rien ne ſerait plus facile, il n'y aurait qu'à leur abandonner Tournay; mais j'éſpere que vous couperez court là deſſus." Ils inſiſtaient fortement pour qu'on leur cedat la ville de Douai dont le Duc de Villars venait de faire la conquête. Le Penſionaire Heinſius, voyant que ces ſuccès & la defection des Anglais rendaient néceſſaire la renonciation à pluſieurs de leurs prétentions, crut, dans ce cas, qu'il ſerait de la bonne politique de procurer les plus grands avantages à l'Empereur pour s'en faire un appuy contre le pouvoir de la maiſon de Bourbon.

Ibid 258.

Lamberti. VII. 249. 270.

Son ſentiment fut approuvé des Etats-Généraux; & en conſéquence on dreſſa un nouveau plan ſervant d'inſtruction aux Plénipotentiaires, en date du 4 d'Octobre On y diſait que pour témoigner de nouveau la forte intention des Etats pour la paix, les Plénipotentiaires communiqueraient en confidence avec ceux des Anglais, dans le cas où Sa Majeſté, pourrait procurer que les Pays-Bas Espagnols fuſſent reſtitués ſur le pié porté dans la réſolution du mois d'Août précédent: comme auſſi que l'on convînt ſur le tarif de 1664, ſans exception d'aucune eſpece: que l'on convint auſſi de la re-

ſtitution de Strasbourg, de la démolition des forteresſes le long du Rhin, & de la reſtitution de la Sicile à l'Empereur, Leurs Hautes-Puiſſances pourraient condeſcendre que les autres places portées dans ladite réſolution demeureraient auſſi à la France, ou qu'on lui reſtituerait Douai & le fort de la Scarpe, Valenciennes & Lille; mais ils inſiſtaient en même-tems pour qu'on leur laiſſât Tournai & Condé, & pour avoir une promte réponſe. 1712.

La Reine d'Angleterre balança cependant longtems, avant de ſe déterminer à ſigner la paix ſans ſes Alliés; ſes Miniſtres ſentant qu'il était queſtion de l'honneur de la nation, réſolurent de ſauver au moins les apparences. Le Comte de Stafford, pour gagner les Etats-Généraux, fut chargé de leur propoſer un nouveau traité d'alliance par lequel la Grande-Brétagne s'engagerait, en cas d'attaque, à défendre leur barriere où la ville de Tournay ſerait compriſe: & pour calmer leurs inquiétudes au ſujet de la ſucceſſion à la couronne d'Angleterre, il leur propoſa de faire un nouveau traité de garantie qui l'aſſurerait dans la ligne Proteſtante. Les Etats, après avoir amplement deliberé ſur ces propoſitions, écrivirent le 29 a la Reine une lettre dans laquelle ils lui

Les Etats entrent dans les meſures Britanniques.

Wagen. XVII 489. *Lamberti* VIII. 23. *Tindal.*

paraissaient résolus d'entrer dans toutes
1712. les mesures de Sa Majesté. Ils affecterent même tant de bonne volonté qu'à la premiere demande que leur fit Stafford de vouloir bien retirer le bataillon qu'ils avaient à Gibraltar, ils y consentirent à l'instant.

Cette condescendance parut faire im-
1713. pression sur le Ministere Britannique. La Reine charmée des dispositions qu'elle trouvait dans les Etats-Généraux, pour concourir avec elle à la paix, leur écrivit le 7 de Janvier une lettre remplie de témoignages d'affection & de zele pour leurs intérêts. Elle dit même au Comte d'Oxford & au Lord Bolingbroke qu'elle voulait absolument qu'ils engageassent le Roi de France à se désister de ses prétentions sur Condé & sur Tournay, puisqu'il n'y avait pas d'autre moyen de détacher les Hollandais de la Grande-Ligue. Les Miniministres écrivirent en conséquence; Louis XIV ne se laissa pas facilement ébranler; il fallut les instances les plus pressantes; mais enfin ce Monarque, craignant, par son âge avancé, de laisser à une orageuse minorité, une guerre difficile, consentit à céder Tournay; mais il fut inflexible sur Condé. Les Etats, contens de cette cession ne firent plus de difficultés, & commencerent par conclure avec la Grande-Bretagne le traité de

Lamberti t. VIII. *Lorey.*

garantie pour la succesſion & la barriere. Il fut ſigné la nuit du 29 au 30 de Janvier. 1713.

Rien ne contribua plus à déterminer les eſprits à la paix que les renonciations des Princes François, pour empêcher la réunion des deux Monarchies Françaiſe & Eſpagnole. Les Anglais, ayant obtenu l'Acadie, Minorque, Gibraltar & des traités de commerce & de pêche avantageux, inſiſterent pour la prompte concluſion de la paix. Les Hollandais eurent beaucoup plus de peine à ſe procurer un tarif favorable des effets qu'ils importaient en France. *Wagenaar* XVII. 502.

Derniers efforts des Anglais pour faire conclure la paix. *Lamberti* VIII. 56-61.

Quoique les Conférences fuſſent peu fréquentes à Utrecht, les Plénipotentiaires faiſaient tous leurs efforts pour engager les Etats-Généraux à ſigner la paix en même tems qu'elle ſerait ſignée par ceux de France & d'Angleterre; & pour y mieux réuſſir, ils travaillaient à leur faire accorder par la France les conditions les plus favorables qu'il était poſſible pour leur commerce. Ils gagnerent le Roi de Pruſſe, en l'aſſurant qu'on lui accorderait la Souveraineté de la ville & d'une partie de la Gueldre, les principautés de Neufchâtel & de Vallengin, & le rembourſement d'un million, deux-cent-mille livres, pourvû qu'il cédat à la France les prétentions qu'il

1713. avait sur la principauté d'Orange. Le Duc de Savoie consentait à se prêter aux desirs de la Reine Anne: le Roi de Portugal ne faisait plus de difficultés; & l'on s'inquiétait peu de celles qui pouvaient venir de la part de l'Empereur, en sorte qu'il n'y avait plus que les Etats-Généraux qui disputassent encore pour leur commerce, ce qui arrêtait tous les projets de la Grande-Bretagne. On avait déjà retardé plusieurs fois l'ouverture du Parlement; & la nation en murmurait, ce qui porta le Comte d'Oxford à engager la Reine d'écrire en termes exprès à ses Plénipotentiaires, de signer la paix: de déterminer le plus qu'ils pourraient les Plénipotentiaires des Alliés à en faire de même, & de leur déclarer à tous, qu'ils ne pouvaient espérer d'en obtenir de plus que ce qu'on leur accordait. L'empressement de ce Ministre était bien fondé: il voulait que la Reine, à l'ouverture du Parlement, pût déclarer que la paix était signée, ce qui préviendrait de la part des deux Chambres des difficultés qui auraient pu occasionner de nouveaux troubles.

L'Evêque de Bristol & le Comte de Stafford répondirent à la lettre de la Reine, qu'ils n'avaient de pouvoirs que pour accéder aux conditions d'une bon-

ne paix générale, conforme aux intentions de tous les Alliés & de chacun d'eux en particulier: & qu'ils avaient lieu de craindre que l'on ne les en rendit responsables par la suite, s'ils s'écartaient de ce plan. Cette réflexion était juste, & la Reine leur fit passer aussitôt les pleins-pouvoirs les plus amples, pour qu'ils fussent autorisés à signer la paix avec les Plénipotentiaires Français. Il n'y était fait aucune mention de l'intervention des Alliés, mais Bolingbroke marqua qu'ils devaient leur proposer un plan de paix générale: ce qui leur fut confirmé par le Comte d'Oxford, qui leur écrivit de ne plus différer sous quelque prétexte que ce fût. Le Comte de Stafford déclara donc nettement aux Plénipotentiaires Français & à ceux des Etats-Généraux, que la Reine demandait qu'ils se décidassent sans delai, & que s'ils retardaient encore, on signerait la paix sans leur concours. L'Evêque de Bristol leur fit a-peu-près la même menace dans le discours qu'il leur tint, & dont nous allons rapporter l'exposé. 1713.

„Messieurs, dit-il, il y a maintenant environ quatorze mois que cette négociation a été commencée Nous sentons tous aujourd'hui combien il a été nuisible aux intérêts des Hauts-Alliés, qu'elle ait été conduite avec une lenteur nullement nécessaire, & à laquelle Sa Maje-

1713. ſté la Reine de la Grande-Bretagne n'ayant pu remédier, a mieux aimé arrêter la concluſion de ſes propres affaires, que de laiſſer celles de ſes Alliés dans le danger & l'incertitude où elles allaient tomber. Après une ſi longue attente, Sa Majeſté a lieu de croire que chacun des Hauts-Alliés aura tellement préparé les matieres de ſes Traités, qu'on pourrait à préſent en venir à une concluſion générale. A cette fin, Sa Majeſté nous a commandé de déclarer à Meſſieurs les Miniſtres Plénipotentiaires des Hauts-Alliés, que Sa Majeſté trouve néceſſaire de conclure ſon traité ſans délai: Elle croit auſſi, vû la ſaiſon de l'année & la ſituation des affaires, qu'il convient aux Alliés de faire leur paix en même tems, c'eſt à quoi Elle nous a commandé de vous convier, Meſſieurs, & déclarer qu'au cas que les uns ou les autres ne fuſſent pas prêts, ils auront un terme convenable pour le faire,.. Tous les Miniſtres dirent alors, qu'ils étaient en état, à l'exception des Allemands, qui déclarerent qu'ils n'avaient pas de pouvoirs pour accepter les conditions qui leur étaient propoſées.

La paix ſignée à Utrecht. On ne put arracher à ces derniers qu'un conſentement pour la neutralité d'Italie & l'évacuation de la Catalogne qu'ils avaient déjà ſignée le 14 de Mars. Enfin les Anglais ne s'en tinrent pas à

presser les parties à conclure au plutôt la paix. Ils ordonnerent de tenir un jour pour la signer; & ce terme fut assigné le onze d'Avril, menaçant de signer ce jour la la paix avec la France, quand même les autres Puissances n'y seraient pas disposées. Cette déclaration joint à la crainte qu'il ne survint encore quelques difficultés, fit impression sur les esprits. Les Ministres préférerent même de terminer cette affaire dans les Hôtels des Ambassadeurs plutôt que dans la Salle destinée aux Conférences. Ce fut chez l'Evêque de Bristol qu'on signa les articles entre la France, la Grande-Bretagne & le Duc de Savoye; & chez le Comte de Stafford, que furent signés les autres traités de même que plusieurs des articles conclus avec les Puissances étrangeres intéressés, Pays-Bas-Unis: & les nous en rapporterons le précis. 1713.

Précis du Traité de paix entre la France & la Grande-Bretagne.

Dans le traité entre la France & la Grande-Bretagne le Roi de France s'engage, tant pour lui que pour ses successeurs, & promet foi & parole de Roi de reconnaître pour Roi & Reine de la Grande-Bretagne les Princes qui succederont à cette Couronne, en vertu des loix & limitations faites & passées en faveur de la Princesse Sophie & de ses heritiers dans la ligne Protestante de Hanovre, & d'autant que la personne qui,

1713. du vivant du feu Roi de la Grande-Bretagne, s'eſt retiré de ſon propre mouvement hors de France pour aller demeurer ailleurs, le Roi Très-Chrétien, pour plus grande ſûreté de la reconnaiſſance & des promeſſes ci-deſſus exprimées, s'engage pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, de prendre ſoin que cette perſonne là ne retourne plus en France, ni dans les pays qui en dépendent en aucun tems, & ſous quelque prétexte que ce ſoit. L'article VI contient les renonciations du Roi d'Espagne à la Couronne de France, & celle des Princes de France à la Monarchie Espagnole. Les lettres patentes de Louis XIV, & la confirmation de tous ces actes, à qui on donne la force de Loi pragmatique, fondamentale & inviolable. L'article VII eſt deſtiné à rétablir le commerce entre les deux nations. Dans le IX le Roi de France promet de faire détruire à ſes frais dans l'eſpace de cinq mois, les fortifications de Dunkerque, & d'en combler le port; mais on y convient qu'on n'en commencerait les démolitions qu'après que Louis XIV aurait reçu l'équivalent dont on était tombé d'accord. Par les articles X, XI, & XII la France cede à la Grande-Bretagne l'Isle de St. Chriſtophe, l'Acadie & nommément la ville de Port-Royal, ainſi

que la baye & le détroit de Hudſon avec toutes leurs dépendances. Elle cede également l'Isle de Terre-Neuve, la ville & forteresſe de Plaiſance avec les Isles adjacentes; & l'on regle à quelle diſtance de ces différens endroits la pêche eſt interdite aux Français: mais il eſt ſtipulé qu'ils pourront pêcher & ſecher leurs poiſſons à terre dans la partie de l'Isle de Terre-Neuve, qui s'étend depuis l'endroit appellé Cap-Bonaviſta, jusqu'au lieu appellé Pointe-Raye, ſans qu'ils puſſent y fortifier aucune place ni élever autres bâtimens que les cabanes néceſſaires pour ſécher le poiſſon. Il eſt porté dans les mêmes articles, que l'Isle appellée Cap-Breton, comme auſſi toutes les autres Isles, tant dans l'embouchure de la riviere de Saint-Laurent, que dans le golfe du même nom, appartiendront desormais aux Français; & qu'il ſera au pouvoir du Roi Tres-Chrétien d'y fortifier telles places qu'il jugera à propos. Les articles XIV & XV concernent la liberté du transport des ſujets du Roi, qui voudront quitter les pays cédés à la Grande-Bretagne, la liberté de Réligion pour ceux qui y demeureront, la protection des nations Américaines alliés des Français & des Anglais, & la permiſſion aux naturels du pays de trafiquer librement 1713.

dans les Colonies des Anglais & des
1713. Français. Les articles XVI & XVII ſont pour annuller les lettres de repréſailles, de marque ou de contre-marque, qui ont été données précédemment; pour établir qu'elles n'auront plus lieu à l'avenir, excepté dans le cas de déni de juſtice, & dans les circonſtances qui y ſont ſpécifiées. On y regle auſſi ce qui concerne les priſes faites depuis la ſuſpenſion d'armes convenue entre les puiſſances. L'article XVIII porte que, ſi quelqu'un des ſujets réciproques fait ou entreprend quelque choſe contre la teneur du Traité, la bonne intelligence entre les deux nations n'en ſera point interrompue; mais que le ſujet répondra de ſon propre fait, & ſera puni ſuivant les loix établies par le Droit des gens. Dans l'article XIX il eſt dit, que ſi la guerre ſe renouvellait, entre Leurs Majeſtés ou leurs ſucceſſeurs, les navires, ou biens de leurs ſujets qui ſe trouveront pour lors dans les ports ou territoires des ennemis, ne pourront être confiſqués, & que leſdits ſujets auront ſix mois pour les vendre ou transporter. L'Article XX porte, qu'on fera une juſte & raiſonnable ſatisfaction à tous & un chacun des Alliés de Sa Majeſté Britannique ſur ce qu'ils ont droit de prétendre de la France. Il eſt dit dans l'ar-

l'article XXI, que Sa Majesté Très-Chrétienne accordera à l'amitié de Sa Majesté Britannique de consentir dans le traité à faire avec l'Empire, que tout ce qui regarde l'état de la Réligion dans ledit Empire, soit réglé selon la teneur des Traités de Westphalie ; afin qu'il paraisse évidemment que le Roi Très-Chrétien ne souhaite pas & n'a jamais souhaité de rien innover dans lesdits Traités. L'Article XXII concerne les familles Anglaises qui ont des prétentions sur quelques terres en France. Par les articles XXIV & XXV, la Reine se rend garante du Traité de paix, conclu le même jour, avec le Roi de Portugal, & de celui qui est commencé avec le Duc de Savoye; par les articles XXVI & XXVII, le Roi de Suede, le Grand-Duc de Toscane & la République de Gènes, ainsi que les villes Hanseatiques sont compris dans le même traité. L'Article XXVIII porte, que l'on comprendra dans ce Traité de paix tous ceux qui seront nommés par l'une & l'autre partie d'un commun consentement, ou avant l'échange des ratifications, ou dans les six mois après. Enfin le XXIX & XXX concernent les ratifications & la signature du Traité. 1713.

Le Traité de commerce & de navigation comprend trente-neuf articles dont voici quelques détails.

1713. Le VIII & le IX occasionnerent des difficultés dans le Parlement de la Grande-Bretagne. L'article VIII est conçu en ces termes: "il est de plus arrêté & conclu, pour une paix générale, que tous & chacun des sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne & de Sa Majesté Britannique, dans tous les pays ou Etats sujets à l'un ou à l'autre, jouiront des mêmes libertés, privileges & immunités, au moins dont jouit présentement, ou pourra jouir à l'avenir la Nation étrangere la plus favorisée, par rapport à tous droits, impositions ou taxes quelconques, tant pour leurs personnes, effets, marchandises, navires, frêts & matelots, que pour toute autre chose qui regarde le commerce & la navigation. Ils jouront des mêmes privileges & avantages en toutes choses, tant dans les Cours de Justice, & en quelque affaire de droit ou de commerce que par tout ailleurs, comme les étrangers les plus favorisés.

L'article XI dit: "il est convenu de plus que dans l'espace de deux mois, il sera fait dans la Grande-Bretagne une loi, par laquelle il sera suffisamment pourvu, qu'on n'exigera pas plus de droits & d'impôts sur les effets ou marchandises apportés de France dans la Grande-Bretagne, qu'on

n'en exige des mêmes sortes de marchandises ou effets qu'on y apporte de quelque autre pays que ce soit de l'Europe. 1713.

Ce deux articles furent accueillis par des débats très-vifs dans la Chambre des Communes. La nation Anglaise avait précédemment remarqué que la balance du commerce panchait du côté de la France, & c'est ce qui l'avait déterminée à mettre des droits si considerables sur ce qui provenait des productions ou des manufactures de ce Royaume que la nécessité de payer ses droits faisait presque le même effet que si ces marchandises eussent été prohibées. On observa que si la France ne payait pas plus de droits que la nation la plus favorisée, les vins de ce Royaume auraient certainement la préference en Angleterre sur ceux de Portugal, ce qui anéantirait en partie le commerce entre les Anglais & les Portugais. On représenta que ce commerce était très-avantageux aux premiers, puisqu'il faisait entrer chaque année six-cent mille livres sterling en or dans la Grande-Bretagne. On observa que les Anglais fabriquaient des etoffes de soie, du papier & d'autres objets d'industrie qu'on apportait auparavant de France, ce qui occupait un

1713. grand nombre d'ouvriers de la nation; & que ces ouvriers seraient réduits à la mendicité, si ces marchandises ne payaient que des droits modiques, parce que la main-d'oeuvre est moins chere en France qu'en Angleterre, ce qui détruirait les manufactures de la Grande-Bretagne. Ces raisons & quelques autres encore, étaient certainement d'un grand poids : mais le traité était passé, & toutes ces représentations ne purent empêcher qu'il ne fût approuvé par les deux Chambres.

Entre la France & le Portugal.

Le Traité entre la France & le Portugal, renferme aussi des points intéressans. Par le IV on s'oblige de part & d'autre, à rendre au premier possesseur les places & les postes, qui auraient pu être pris hors de l'Europe: si l'on a bâti quelques forts, ils seront démolis, enforte que les choses restent sur le même pié où elles étaient avant la guerre. Les trois articles suivans sont également destinés à remettre tout ce qui concerne les deux Royaumes au même état où il était précédemment. Dans le VIII le Roi Très-Chrétien se désiste de tous droits sur la propriété des terres appelées du Cap-Nord, situées entre les rivieres des Amazones, & de Vincent-Pinson. L'on annulle dans le IX un traité provisionnel fait

en 1700, qui avait obligé le Roi de l'Portugal à démolir quelques forts en Amerique ; & par le suivant, les deux bords de la riviere des Amazones sont reconnus pour appartenir à ce Monarque. 1713.

Dans l'article XI, le Monarque Français se désiste de toute prétention sur la navigation de cette riviere, & de tout droit qu'il pourrait avoir sur les domaines de sa Majesté Portugaise, dans quelque partie du monde qu'ils soient situés. L'article XII défend aux habitans de la Cayenne, de commercer au dela de la riviere de Vincent-Pinson, & aux Portugais de faire le commerce à Cayenne. Dans l'article XII, le Roi Très-Chrétien promet d'empêcher les Missionnaires Français de passer dans les domaines des Portugais.

Le Traité entre le Roi de France & le Roi de Prusse est compris en treize articles, & deux articles separés. L'article II porte, que le Roi de Prusse retirera de bonne foi ses troupes, tant des Pays-Bas, que des autres lieux où elles sont la guerre, & qu'il ne les fera agir en aucun lieu, ni sous aucun prétexte contre le Roi Très-Chrétien, excepté celles de son contingent, qu'il est obligé de fournir comme membre de l'Empire. La paix de Westphalie est Entre la France & la Prusse.

confirmée dans l'article VI, comme si
1713. elle était insérée mot à mot dans le traité actuel. Par l'article VII le Roi de France, autorisé par le plein pouvoir que lui en a donné le Roi d'Espagne, céde au Roi de Prusse la ville de Gueldre, la partie de la haute Gueldre nommée jusqu'à présent Espagnole; le pays de Kessel & la Préfecture de Kriekenbeck, à condition que la Religion Catholique sera conservée dans lesdits lieux cédés, & qu'elle y demeurera sans aucun changement dans le même état où elle était sous les Rois d'Espagne. Dans l'article IX, le Roi Très-Chrétien reconnait le Roi de Prusse pour Seigneur Souverain de la Principauté de Neuchâtel & de Vallengin, avec promesse de ne le point troubler dans la possession de ces Principautés. Le Roi de Prusse renonce par l'article X, en faveur du Roi de France, à tous ses droits sur la Principauté d'Orange, comme aussi aux Domaines Seigneuriaux & terres de la succession de Château-Belin, situées dans le Comté de Bourgogne en France, & il s'oblige de satisfaire, par un équivalent, les héritiers du feu Prince de Nassau-Frise; mais il se réserve la liberté d'imposer le nom de Principauté d'Orange à cette partie de la Gueldre qui lui a

été cédée dans le haut quartier de ce pays, & de retenir le titre & les armoiries de cette même Principauté. Les autres articles regardent la garantie de la Reine d'Angleterre & l'admiſſion des Suiſſes & de leurs Alliés au traité. 1719.

Le premier des articles ſéparés eſt deſtiné a donner à perpétuité au Roi de Pruſſe & à ſes Succeſſeurs le titre de Majeſté, & à faire jouir ſes Ambaſſadeurs & autres Miniſtres de tous les honneurs que reçoivent ceux des autres Rois. Le ſecond article contient la promeſſe du Roi de Pruſſe de faire ſortir ſes troupes de la ville de Rhinberg, après la concluſion de la paix avec l'Empire, ſous la réſerve des droits de Sa Majeſté Pruſſienne contre l'Archevêque de Cologne.

Les Plénipotentiaires Espagnols Don François, Duc d'Oſſone & Don Iſidore, Marquis de Montileon, ne furent admis aux Conférences qu'après la ſignature des autres traités. Le dernier était arrivé au mois de Décembre à Londres, où il avait été reçu avec les plus grands honneurs, & il y avait tout diſpoſé avec le Miniſtere Britannique, pour le Traité de paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre, qui fut ſigné à Madrid le 27 de Mars. Ce Traité avait Entre l'Angleterre & l'Eſpagne.

1713. été précédé par celui de l'Assiento qui accorde aux Anglais le privilege exclusif de fournir des Négres dans l'Amérique Espagnole, pendant le terme de trente années, à commencer du premier de Mars 1713. Le Traité de paix qui fut envoyé de Madrid à Utrecht & signé par les Plénipotentiaires des deux Puissances, le 13 de Juillet, contient vingt-six articles & deux articles séparés. Dans l'article II, Sa Majesté Catholique renouvelle & ratifie sa renonciation à la Couronne de France. Par les V & VI, il reconnait la Succession à la Couronne d'Angleterre dans la ligne Protestante, & promet de ne donner aucun secours, directement ni indirectement, à quiconque entreprendrait de troubler l'ordre de ladite Succession. L'article VIII est destiné à rétablir le commerce entre les deux nations, tel qu'il était du tems du feu Roi. Afin que cette regle soit observée inviolablement, on convient de ne donner aucune permission ni liberté en aucun tems, ni à aucun Français, ni à quelque Nation que ce puisse être, sous quelque nom ou prétexte que ce soit, de naviguer, de trafiquer, ou d'introduire des Négres, des marchandises ou denrées dans les pays de l'obéissance de la Couronne d'Espagne en Amérique. On convint

aussi que le Roi Catholique, ni aucun de ses héritiers ou successeurs ne pourront vendre, céder, engager, transférer, ni aliéner, d'eux ou de la Couronne d'Espagne en faveur de la France, ou d'aucune autre Nation que ce puisse être, aucune des terres, Etats ou territoires en tout ou en partie, appartenant à l'Espagne en Amérique. L'article IX est pour faire jouir respectivement les sujets des deux Royaumes des droits & privileges accordés à la Nation la plus favorisée. Dans les articles X & XI, le Roi d'Espagne céde & abandonne à la Grande-Bretagne la ville & le port de Gibraltar, sans aucun territoire, & l'Isle de Minorque avec ses dépendances, à condition que les vaisseaux des Maures ne pourront y être reçus ni en tirer aucun avantage dans leur guerre avec l'Espagne. On convint encore que les Catholiques-Romains dans Gibraltar & dans l'Isle de Minorque, jouiront du libre exercice de leur Religion, & l'on y stipule qu'au cas que la Couronne de la Grande-Bretagne voulût vendre ou aliéner dans la suite l'une ou l'autre, la préference en serait donnée à l'Espagne, exclusivement à tout autre. L'article XII, l'un des plus importans de ce Traité, porte la confirmation de celui 1713.

de l'Affiento. L'article XIII accorde,
1713. sur les instances de la Reine d'Angleterre, une amnistie générale pour tous les habitans de la Catalogne avec des droits & privileges pareils à ceux des habitans des deux Castilles. Dans l'article XIV, le Roi d'Espagne confirme la cession qu'il a faite au Duc de Savoie, du Royaume de Sicile; & la Reine d'Angleterre promet d'avoir soin qu'au défaut d'héritiers mâles de la Maison de Savoye, la possession dudit Royaume, retourne à la Couronne d'Espagne. L'article XX confirme tout ce qui est contenu dans le Traité passé le même jour entre l'Espagne & le Duc de Savoye, & tout ce qui doit être dans celui qu'on passera entre l'Espagne & le Portugal. Dans les autres articles, le Roi de Suede, le Grand-Duc de Toscane, le Duc de Parme & les Républiques de Venise & de Geneve sont compris dans ce traité. Le premier des articles séparés, est pour empêcher qu'à l'avenir il ne soit fait aucun démembrement, ni aucune aliénation de la Monarchie d'Espagne. Le second article concerne la Princesse des Ursins, à qui la Grande-Bretagne s'oblige de procurer la possession du Duche de Limbourg ou autre dans les Pays-Bas, qui ne releve de personne, & qui produi-

de fur revenu annuel de trente-mille écus. 1713.

Dans le Traité entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye, l'on répete en grande partie ce qui a déja été rapporté dans tous les autres Traités, au sujet des renonciations, sur la succession d'Espagne & sur la cession du Royaume de Sicile, en faveur du Duc de Savoye. L'article VI dit de plus, qu'au cas que les descendans mâles de la Maison de Savoye vinssent à manquer, le Royaume de Sicile retourneroit de plein droit à la Couronne d'Espagne. Dans le premier des articles séparés, il est dit: que le Duc de Savoye s'engage de ne jamais s'opposer directement ni indirectement aux prétentions de Sa Majesté Catholique sur les Etats d'Italie, jusqu'à la paix générale. L'article II porte, que tous les biens confisqués par le Roi d'Espagne en Sicile, sur ceux qui ont suivi la Maison d'Autriche, resteront confisqués au profit du Roi d'Espagne, jusqu'à la paix générale; & que toutes les aliénations faites des biens de la Couronne, soit par le Roi d'Espagne actuel, soit par ses prédécesseurs, resteront valides & bien faites. Conditions *sine qua non*, ainsi que celles de l'autre article séparé. Entre l'Espagne & la Savoye.

1713. Le Traité entre la France & le Duc de Savoye, contient dix-neuf articles: Par le premier le Roi Très-Chrétien promet de restituer à Son Alteſſe Royale de Savoye, le Duché de Savoye & le Comté de Nice, avec leurs appartenances & dépendances, ainſi que tous les lieux occupés par les armes de S. M. Très-Chrétienne, pendant le cours de cette guerre, & que les places & forts ſeront délivrés dans l'état où ils ſe trouvent, avec toute l'artillerie & la quantité de munitions qui s'y ſont trouvées, lors qu'ils ont été occupés. Par l'article IV le Roi de France cede à Son Alteſſe Royale & à ſes Succeſſeurs à perpétuité la vallée de Pragelas, avec les forts d'Exiles & de Feneſtrelles, & les vallées d'Oulx, de Sezane, de Bardouache, & de Château-Dauphin, & tout ce qui eſt à l'eau-pendante des Alpes du côté du Piémont. Réciproquement Son Alteſſe Royale cede à Sa Majeſté Très-Chrétienne, à ſes Succeſſeurs & à toujours, la vallée de Barcelonette & ſes dépendances, de maniere que la ſommité des Alpes & les montagnes ſerviront à l'avenir de limites entre la France, le Piémont & le Comté de Nice, & que les plaines qui ſe trouveront ſur leſdites ſommités & hauteurs ſeront partagées, & la moitié

Entre la France & la Savoye.

avec les eaux-pendantes du côté du Dauphiné & de la Provence appartiendront à la France & celles du côté du Piémont & de Nice appartiendront à la Savoye. Par l'article V il eſt dit, qu'en vertu des conventions entre leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Catholique, d'une part, & Sa Majeſté Britannique de l'autre, le Roi Philippe V a cedé à Son Alteſſe Royale de Savoye & à ſes Succeſſeurs, le Royaume de Sicile & les Isles en dépendantes, en toute Souveraineté. Le Roi de France déclare que cette ceſſion eſt une des conditions de la paix, & qu'elle fait partie du préſent Traité, comme ſi elle était inſérée mot à mot: qu'il reconnait, dès à préſent, Son Alteſſe Royale de Savoye, pour ſeul & légitime Roi de Sicile, promettant de maintenir & garantir Son Alteſſe Royale & ſes Succeſſeurs en la paiſible poſſeſſion dudit Royaume, conformément aux clauſes qui ſeront ſtipulées dans le Traité entre Sa Majeſté Catholique & Son Alteſſe Royale de Savoye. L'article VI porte, qu'au défaut des deſcendans du Roi Catholique actuel, la Succeſſion à la Monarchie d'Eſpagne & des Indes, paſſera à Son Alteſſe Royale & à ſes Deſcendans mâles nés en légitime mariage. Suivant les clauſes ſpecifiées dans les renoncia- 1713.

1713. tions du Roi d'Espagne, & des Ducs de Berri & d'Orléans, & dans les lettres patentes du Roi Très Chrétien il est dit dans l'Article VII, que les cessions faites par le feu Empereur Leopold à son Altesse Royale, par le Traité fait entr'eux le 8 de Novembre 1703 & ce qui concerne dans ledit traité, le Vigevano, ou son quivalent, auront leur entier effet; & sa Majesté Très-Chrétienne, conjointement avec la Reine de la Grande-Bretagne promettent tant pour Elles que pour leurs Successeurs, d'employer leurs offices & soins pour le maintien & la garantie du contenu au présent Article. Dans l'Article IX, il est porté, que les prétentions concernant l'investiture de Menton & Roccabruna, seront remises à l'arbitrage du Roi Très-Chrétien & de la Reine Anne. Les Articles suivans contiennent des dispositions particulieres peu importantes pour l'Histoire générale. L'Article XV confirme les Traités de Munster, des Pyrenées, de Nimegue, de Ryswyck & de Turin, en ce qu'ils concernent la Savoye.

Traité de paix & de commerce entre la France & les Etats.

Les Traités de paix & de commerce passés le même jour entre la France & les Etats-Généraux, sont trop étendus pour qu'on puisse les rapporter avec quelque détail; on remarquera seulement la substance sans s'arrêter à l'énumération des articles. Les plus intéressans sont ceux dans lesquels

il eſt ſtipulé que le Roi de France remettra aux Etats-Généraux en faveur de la Maiſon d'Autriche tout ce que ſa Majeſté Très-Chrétienne & ſes alliés poſſedent encore des Pays-Bas Espagnols, tels que le Roi Charles II. les a poſſédés ou dû poſſéder en vertu du Traité de Ryswyck, qu'il cede les villes de Tournai, de Menin, d'Ypres, de Furnes, & de Dixmude avec le fort de Knocke en faveur de la même Maiſon, qui en entrera en poſſeſſion & en jouira ſelon l'ordre de Succeſſion établi dans cette Maiſon, quand les Etats-Généraux ſeront convenus avec Sa Majeſté Impériale de la maniere dont ces pays leur ſerviront de Barriere & de ſûreté, avec la réſerve de ce qui eſt cédé au Roi de Pruſſe, & d'une Principauté de trente-mille écus de rente en faveur de la Princeſſe des Urſins & de ſes héritiers: que l'Electeur de Baviere conſervera la Souveraineté & les revenus du Duché de Luxembourg, ainſi que de la ville & du Comté de Namur, juſqu'à ce qu'il ait été rétabli dans tous les Etats qu'il poſſédait dans l'Empire avant la guerre, à l'exception du Haut-Palatinat, & qu'il ait été rétabli dans le rang de neuvieme Electeur, & mis en poſſeſſion du Royaume de Sardaigne & du titre de Roi; que le Roi de France conſervera les villes de St. Amand & de Mortagne, & qu'on lui reſtituera celles de Lille, Aire, Bethunes, 1713.

1713. Saint-Venant & leurs dépendances; que les Etats-Généraux mettront des garnisons dans les places cedées par la France, & que pour les faire subsister il sera pris un million de florins sur les revenus les plus clairs des Pays-Bas: mais que les garnisons des villes de Hui & de Liége seront à leurs propres dépens. Il est dit encore dans les mêmes Traités, que la Religion Catholique-Romaine sera éxercée & continuée dans les villes cédées, comme elle l'était avant la guerre: que les Magistrats de ces villes seront Catholiques, & que les Ecclésiastiques seront maintenus dans leurs droits & possessions. Les Etats-Généraux s'engagent aussi par ces Traités conjointement avec la France, à faire observer les renonciations du Roi Philippe, & des Ducs de Berri & d'Orléans. Il y est encore stipulé, que le Commerce des Indes & d'Espagne se fera entre toutes les Nations, de la même façon qu'il se faisait sous le regne du Roi Charles II. Que la forteresse de Rheinfeld & la ville de St. Goar demeureront au Land-Grave de Hesse-Cassel, moyenant un équivalent pour le Prince de Hesse-Rheinfeld, à condition que la Religion Catholique-Romaine y sera exercée de la même maniere qu'elle s'y trouve établie. Le Roi Très-Chrétien promet aussi au nom du Roi Catholique, que ce Monarque fera la paix

avec les Etats-Généraux, aussitôt que les Ambassadeurs d'Espagne seront arrivés à Utrecht; & que par ce Traité les sujets des Etats-Généraux jouiront de tous les avantages de Commerce qui leur sont accordés par le Traité de Munster. Les Etats-Généraux s'engagent à ne remettre les Pays-Bas Espagnols, & les villes cedées par le Roi Très-Chrétien à la Maison d'Autriche, que lorsque cette Maison aura fait un acte de cession du Royaume de Sardaigne à l'Electeur de Baviere: enfin, on convient que les Français, les Anglais & les Hollandais payeront dans les Pays-Bas Espagnols les mêmes droits d'entrée & de sortie qu'ils payaient en 1680, jusqu'à ce qu'il ait été autrement reglé par les Commissaires des trois Nations, conjointement avec ceux de l'Empereur. 1713.

Traité de paix entre l'Espagne & les Etats-Généraux.

Comme les Députés du Roi Philippe n'avaient pas été admis aux Conférences d'Utrecht, le Traité de l'Espagne avec les autres Puissances traina en longueur. Il n'y eut que l'Angleterre & la Savoye, qui négociaient depuis longtems avec ce Monarque, qui conclurent avec lui la paix à Utrecht. Pour cet effet les Etats voyant le Traité prêt à se conclure, consentirent à donner des passeports aux Plenipotentiaires de Philippe: mais leur négociation avec ces Députés rencontra tant de difficultés, qu'elle dura près d'une année. Les Etats auraient volontiers

voulu procurer à leur commerce l'avan-
1713. tage accordé aux Anglais par le Traité d'Assiento. Ils reclamaient d'ailleurs des Hipotheques en faveur les héritiers du Roi Guillaume, que l'Espagne refusait, parce quelles étaient affectées sur des places des Pays-Bas qu'elle avait cedées. Enfin les points de dispute se trouverent tellement impliquées avec les intérêts de l'Empereur, qu'il ne fut pas possible de conclure, tant que ce dernier restait en guerre.

Voyez Robertson l'Histoire de l'Amerique.

1714. Aussi le Traité ne fut conclu que le 26 de Juillet 1717. Le fameux Traité de Munster fut posé pour fondement. On promet aux sujets des Etats les avantages de Commerce accordé aux Nations les plus favorisées. On leur accorde dans les ports de Mer la permission qu'ils avaient à Cadix, d'avoir une place pour y enterrer leurs morts. On refuse de leur accorder le privilege de l'Assiento; mais le Traité de Navigation de 1650 est renouvellé avec la permission de faire dans les Indes Orientales & Occidentales & les Canaries, le même Commerce qu'auparavant. On stipula, dans le cas d'une rupture imprévue, qu'il serait accordé une année aux sujets des deux Nations, pour se retirer de l'un ou de l'autre pays. Il fut encore stipulé que les Couronnes de France & d'Espagne ne seraient jamais reunies. Il y eut deux articles particuliers, suivant lesquels les Plénipotentiaires Espagnols devaient exposer à leur

Lamberti V. I. 57c-582. Dumont.

maître une liste de reclamations & d'avances, montant à la somme de quatre-millions, cent-mille, trois-cens-cinquante-deux Florins. Comme ces dettes s'étaient accumulées avant l'avénement de la Maison de Bourbon au trône d'Espagne, & même pour l'empêcher d'y monter, on sent bien que Philippe chercha mille subterfuges pour éluder ce payement; les Etats furent même si fatigués d'agir sans avancer en rien, qu'ils abandonnerent peu à peu cette prétention. 1714.

Lamberti VIII. 584-587.

La guerre ne continua pas longtems entre la France & l'Empire. Les Français, ayant Villars à leur tête & n'ayant plus qu'un Ennemi, firent des progrès si rapides en Allemagne, que l'Empereur fut contraint de penser sérieusement à la paix. Pour en hâter la conclusion, les deux principaux Capitaines de part & d'autre, furent nommés Plénipotentiaires. Le Maréchal de Villars, & le Prince Eugene se rendirent à Rastadt, pour y tenir des conferences à ce sujet. Les premieres furent rompues

Paix entre l'Empereur & le Roi de France.

Le Prince Eugene & le Maréchal de Villars se trouverent de retour à Rastadt le 28 de Février; les conférences recommencerent le 1 de Mars, & tout fut réglé en trois jours: trois autres furent employés à mettre au net les articles: enfin ce fameux traité, qui terminait la guerre entre toutes les Puissances, à la réserve de l'Empe-

Le Prince Eugene, Maître-Plénipotentiaire de l'Empereur, & le Maréchal Duc de Villars Plénipo-

1714. reur & de l'Espagne, fut signé le 6 de Mars. On envoya aussitôt, de part & d'autre, aux Officiers Militaires, des ordres pour cesser toutes hostilités.

tre-Plénipotentiaire du Roi de France signent la Paix entre l'Empereur & la France.

Dans les trois premiers articles de ce Traité, après les conventions ordinaires d'amitié, d'oubli & d'amnistie générale il est dit; que les Traités de Westphalie, de Nimegue & de Ryswyck doivent servir de base au présent Traité, excepté les articles auxquels il est expressément dérogé. L'Article IV porte: que le Roi Très-Chrétien rend à l'Empereur, le Vieux Brisac avec toutes ses dépendances situées à la droite du Rhin, & que l'Empereur céde au Roi celles qui sont à la gauche, nommément le fort Mortier. Par l'Article V le Roi rend pareillement à Sa Majesté Impériale, Fribourg, le Fort St. Pierre, le fort de l'Etoile, & tous les Forts construits ou reparés dans le Brisgaw & dans la Forêt noire. Dans l'article VI il est dit, que le fort de Kehl est rendu à l'Empereur que le fort de la Pile & les autres Forts construits dans les Isles du Rhin, au dessous de Strasbourg, seront rasés aux dépens du Roi Très-Chrétien, & que la navigation du Rhin sera libre aux sujets des deux partis, sans qu'il soit permis d'exiger de nouveaux droits, impôts ou péages, ni d'augmenter les anciens. Les Articles VII & VIII ordonnent que les villes & Forteresses de-

Brisac, Fribourg & Kehl, seront rendues avec leurs appartenances & les Munitions qui y étaient lorsque le Roi de France s'en est emparé: que les Fortifications construites vis-à-vis de Huningue sur la droite & dans l'Isle du Rhin, seront rasées, ainsi que le pont aux dépens du Roi, qui fera aussi raser le fort de Sellingues & les Fortifications entre ce fort & le Fort-Louis; mais que ce dernier demeurera au pouvoir du Roi, ainsi que l'isle dans laquelle il est bâti. L'Article IX porte: que le Roi fera évacuer les châteaux de Riche & de Hombourg, après en avoir fait raser les Fortifications. Les Articles IX & X fixent le terme de l'evacuation à trente jours, & celui de la démolition des places à deux mois, après l'échange des ratifications. Dans l'Article XII, le Roi promet de traiter avec les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, sur le pié du Traité de Ryswyck, & d'en accomplir tous les articles auxquels il n'aura pas été expressément dérogé par le présent Traité. Par l'Article XIII l'Empereur consent que le Roi Très-Chrétien garde Landau & ses dépendances, & se charge d'en obtenir le consentement de l'Empire. L'Article XIV porte: que le Roi de France reconnoît la dignité Electorale, conférée à la Maison de Brunswick-Hannovre par l'Empereur, du consentement de l'Empire. 1714.

1714. Dans l'article XV il eſt dit: que les Electeurs de Baviere & de Cologne ſeront rétablis dans leurs Etats, rangs & prérogatives: qu'ils pourront envoyer leurs Plénipotentiaires au Congrès du Traité Général, qu'on leur rendra de bonne-foi tous leurs meubles, pierreries, bijoux & autres effets; toutes les munitions & artillerie ſpécifiées dans les inventaires autentiques que l'on produira de part & d'autre: que le Seigneur Archevêque de Cologne ſera rétabli dans ſon Archevêché, de même que dans ſes Evêchés DeHildesheim, de Ratisbonne & de Liege, & dans ſa Prévôté de Berchtolsgaden: qu'en tems de paix il n'y aura point de garniſon dans la ville de Bonn: mais qu'en tems de guerre, l'Empereur & l'Empire pourront y mettre le nombre des troupes que la néceſſité demandera; que les deux Seigneurs Electeurs renonceront pour toujours à toutes prétentions, ſatisfactions ou dédommagemens quelconques contre l'Empire, pour raiſon de la préſente guerre, & qu'ils demanderont à Sa Majeſté Impériale le renouvellement de l'inveſtiture de leurs Electorats. Les Articles XVI & XVII, portent une amniſtie pour les Officiers & domeſtiques qui ont ſervi dans l'un ou l'autre parti, avec la reſtitution de leurs biens, trente jours après l'échange des ratifications: Par l'Article XVIII, on convint que ſi la Maiſon

de Baviere, après le rétablissement total, trouve qu'il lui convienne de faire quelques changemens de ses Etats contre d'autres, le Roi Très-Chrétien ne s'y opposera pas. 1714.

Les articles XIX & XX disent que le Roi Très Chrétien ayant remis aux Etats-Généraux, en faveur de la Maison d'Autriche, tout ce que Sa Majesté ou ses Alliés possédaient encore des Pays-Bas-Espagnols, tels que le feu Roi d'Espagne Charles II les a possédés, ou dû posséder, conformément au Traité de Ryswyck; le Roi Très-Chrétien consent que l'Empereur entre en possession desdits Pays-Bas-Espagnols, sous les conventions que Sa Majesté Impériale fera avec lesdits Etats-Généraux des Pays-Bas-Unis, touchant leur Barriere: que le Roi de Prusse retiendra ce qu'il possede actuellement du haut quartier de Gueldres; que le Roi Très-Chrétien consent que les Etats-Généraux rendent à l'Empereur, Menin & Tournai avec leurs dépendances: mais que cette restitution ne se fera qu'après l'échange des ratifications du Traité général: & que Saint-Amand, & ses dépendances demeureront au Roi, qui ne pourra faire à cette derniere ville, ni fortifications ni écluses.

L'article XXI porte: que le Roi de France confirme en faveur de l'Empereur & de la Maison d'Autriche, la cession qu'il a

1714. déja faite de Furnes, Furnes-Ambach, de Knocque, de Loo, de Dixmude, d'Ypres & de sa Châtelenie, de Rousselaar, de Popperingue, de Warneton, de Comines & de Warwyck, qui seront remis à l'Empereur sous les mêmes conditions que les Pays-Bas-Espagnols. L'article XXII porte: que la Navigation sur la Lys, depuis l'embouchure de la Deule en remontant sera libre, sans qu'on puisse y établir aucun impôt ni péage. Dans les articles XXIII, XXIV, XXV & XXVI il est dit: qu'il y aura une amnistie générale pour les sujets des Pays-Bas-Espagnols qui auront servi dans l'un ou l'autre parti pendant le cours de la guerre: que les sujets du Roi Très-Chrétien & ceux des pays cédés ou restitués pourront libr ment trafiquer, négocier ensemble, vendre, aliéner, changer & disposer de leurs biens meubles & immeubles, sans autre permission que celle du présent Traité. Que les sujets des Pays-Bas-Espagnols auront la facilité d'aller, dans le terme d'un an, établir leur domicile ou bon leur semblera: que les mêmes sujets, de part & d'autre, Ecclésiastique & Séculiers, Corps, Communautés, Université, & Colleges seront rétablis en la jouissance des honneurs, dignités & bénefices dont ils étaient pourvus avant la guerre, & qu'ils seront remis-

mis en poſſeſſion de leurs droits, rentes, biens meubles & immeubles: mais qu'à l'égard des rentes affectées ſur la généralité de quelques provinces des Pays Bas, dont une partie ſe trouvait poſſédée par Sa Majeſté Très-Chrétienne, ſa Majeſté Impériale ou autre, il a été convenu & accordé que chacun payera ſa quote-part, & qu'on nommera des Commiſſaires pour régler la portion qui ſe payera de part & d'autre. 1714.

L'Article XXVII dit: " que dans les places des Pays-Bas-Espagnols, ceux qui poſſèdent des bénéfices qui leur ont été conférés par le Roi de France, continueront d'en jouir: que tout ce qui regarde la Religion Catholique-Romaine ſera maintenu dans l'état où les choſes étaient avant la guerre: que les Magiſtrats ne pourront être que Catholiques, & que les Evêques, Chapitres, Monaſteres, l'Ordre de Malte, & ceux qui ont des penſions ſur des bénéfices, ſeront conſervés dans leurs droits & prérogatives. Dans l'Article XXVIII l'on dit, que les Communautés & habitans de toutes les places, villes & pays que le Roi Très-Chrétien cede dans les Pays-Bas Catholiques, ſeront conſervés & maintenus dans la libre jouiſſance de tous leurs privileges, prérogatives & exemptions, comme ils en ont joui ſous la domination de ſa Majeſté Très-Chrétien-

1714. ne, ce qui se doit entendre seulement des Communautés & habitans des places & pays que Sa Majesté a possédés immédiatement après la paix de Ryswyck; & qu'à l'égard des places, villes & pays que possédait le feu Roi d'Espagne Charles II au tems de son décès, les Communautés & habitans seront conservés dans tous les droits, privileges & prérogatives, dont ils jouissaient lors de la mort dudit Roi. L'article XXIX porte, que les bénéfices Ecclésiastiques, conférés pendant la guerre, par l'un des partis dans les terres de l'autre, seront laissés aux présens possesseurs.

Par l'article XXX, le Roi Très-Chrétien promet de laisser jouir tranquillement l'Empereur de tous les Etats & lieux qu'il possede actuellement en Italie & sur les côtes de Toscane; & Sa Majesté Impériale promet de ne point troubler la Neutralité d'Italie. Dans l'article suivant l'Empereur promet de rendre bonne & prompte justice sur les prétentions des Ducs de Guastalla & de la Mirandole, & au Prince de Castiglione, de même qu'à tous les vassaux de l'Empire, pour les places & pays en Italie, qui n'ont point été possédés par les Rois d'Espagne de la Maison d'Autriche, & sur lesquels lesdits

Princes pourraient avoir quelque prétention légitime. Par l'article XXXII, on renvoye au Traité général la discuſſion des prétentions de la Ducheſſe d'Elbeuf & de la Ducheſſe de Mantoue ſa Fille, de la Princeſſe des Urſins, de la Princeſſe de Piombino, du Duc de Saint Pierre, du Duc de Lorraine, du Duc de Modene, des Maiſons d'Aremberg & de Ligne, & de pluſieurs autres intérêts particuliers. Dans l'article XXXIII, l'Empereur promet que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire enverront inceſſamment leurs pleins-pouvoirs ou une députation au lieu, dont on conviendra pour le Traité général, & qu'ils conſentiront à tous les articles convenus entre Sa Majeſté Imperiale & Sa Majeſté Très-Chrétienne. L'article XXXIV porte: que l'Empereur & le Roi de France conviennent de fixer un lieu dans un pays neutre, hors de l'Empire & du Royaume de France, pour tenir le Congrès général: que pour cet effet leurs Majeſtés ont jetté les yeux ſur le territoire de la Suiſſe, dans lequel il ſera nommé trois villes pour en choiſir une: que ſi Sa Majeſté Imperiale en fait la nomination, Sa Majeſté Très-Chrétienne fera le choix de celle des trois qu'il voudra preferer; ce 1714.

1714. qui ſera réglé & décidé en ſignant le Traité. Que les Conférences ſe tiendront le premier de Mai ſuivant, & qu'elles ne dureront, tout au plus, que trois mois. Il eſt dit dans l'article XXXV, qu'à la ſignature du préſent Traité, toutes les hoſtilités ceſſeront de part & d'autre; qu'après l'échange des ratifications, on n'exigera plus de contributions: que les priſonniers de guerre ſeront renvoyés ſans rançon & que quinze jours après les troupes ſe retireront chacune ſur les terres de leurs Souverains. L'article XXXVI porte: que le commerce entre les ſujets de l'Empereur & de l'Empire, & ceux du Roi Très-Chrétien ſera libre comme avant la guerre: le tout conformément à l'article LII de la paix de Ryswyck. Enfin il eſt dit dans l'article XXXVII, que ce Traité ſera ratifié par l'Empereur & par le Roi Très-Chrétien dans un mois au plus tard, & que l'échange des ratifications ſera fait au Palais de Raſtadt.

Par le premier des articles ſéparés il eſt dit, que le Roi Très-Chrétien ne pouvant pas reconnaître pluſieurs titres employés ſoit dans le préambule du Traité, ſoit dans les pleins-pouvoirs donnés par Sa Majeſté Imperiale, il a été convenu que les qualités

prises ou omises de part & d'autre ne donneront nul droit, ni ne porteront aucun préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes. Le second article séparé porte : que le présent Traité ayant été commencé, poursuivi, & achevé sous les formalités requises & usitées à l'égard de l'Empire, & qu'ayant été composé & rédigé en Langue Française contre l'usage ordinaire, cette différence ne pourra être alléguée pour exemple, ni tirer à conséquence. Enfin il est dit dans le troisieme & dernier article ; que Sa Majesté Impériale ayant nommé & proposé pour le lieu des Conférences du Traité général, les villes de Schafhausen, Bade en Ergaw, & Frauenfeld, le Maréchal de Villars promet de faire savoir incessamment au Prince Eugene celle de ces trois villes que le Roi son Maitre aura jugé à propos de choisir. 1714.

La Maison de Luines protesta contre tout ce que les Plénipotentiaires avaient réglé à son préjudice, au sujet de la Principauté d'Orange, & des Comtés de Neufchâtel & de Valengin. Protestations contre la paix d'Utrecht. *Lamberti.*

La Maison de Matignon protesta pour conserver ses droits sur les mêmes Principautés.

1714. La Ducheſſe Douariere de Lesdiguieres, née de Gondi de Retz, & la Maiſon de Villeroi comme ſuccédant à ſes droits, proteſta au ſujet de leurs prétentions ſur les mêmes Principautés.

La Maiſon d'Alegre, la Maiſon du Prat, comme tirant ſon droit d'une d'Alegre, pour conſerver leurs droits ſur les mêmes Principautés, firent auſſi ſignifier leurs proteſtations contre les traités de paix.

La Maiſon de la Trémouille proteſta pareillement par rapport au Royaume de Naples.

La Maiſon de Bourbon-Condé proteſta pour la conſervation de ſes droits ſur le Mont-Ferrat.

La Maiſon de Mont-Morenci-Luxembourg, proteſta au ſujet du Duché de Luxembourg.

La Maiſon de Naſſau-Siegen, & les branches de Naſſau-Catzenellenbogen, & Naſſau-Dillenbourg proteſterent pour la conſervation de leurs droits ſur les biens de la Maiſon de Châlons, qui font partie de la Succeſſion du Roi Guillaume.

Proteſtation de la Maiſon de Seſſel pour la même fin.

La Maiſon de Lorraine proteſta pareillement pour conſerver ſes droits ſur

le Duché de Mont-Ferrat, reconnus par l'Empereur Joseph, & par la promesse d'un dédommagement pour cette Maison. 1714.

La Reine Anne avait fait la même promesse. Les Etats-Généraux avaient également passé une déclaration favorable à la Maison de Lorraine.

La Maison de Conti n'oublia pas ses droits sur les Comtés de Neufchâtel & de Valengin, elle protesta comme les autres.

Le Chevalier de St. George, plus connu sous le nom de Prétendant, protesta contre tout ce qui pourrait être statué ou stipulé à son préjudice dans le Congrès d'Utrecht. Son acte de protestation est daté de St. Germain-en-Laye, & ce Prince l'adressa en particulier à tous les Ministres assemblés à Utrecht. Quelques années auparavant, Anne d'Orléans, Duchesse de Savoie, & Princesse du sang d'Angleterre par Henriette d'Angleterre, sa Mere, avait protesté contre l'acte du Parlement Britannique, concernant la succession de la Couronne.

Ainsi se termina la guerre élevée à l'occasion de la succession d'Espagne. Le plus grand avantage réel en resta aux deux Couronnes, *la France & l'Espagne*, qui avaient essuyé le plus de revers; Réflexions sur cette paix des Pays-Bas Unis.

1714. tandis que les Puissances qui s'étaient illustrées par des triomphes & des succès éclatans, furent obligées de renoncer à l'objet qui les avait réunies pour faire la guerre. C'est ainsi que dans la guerre précédente Guillaume III, malgré ses défaites & ses revers, s'affermit sur le trône d'Angleterre où le victorieux Louis XIV fut obligé de le laisser. Grande leçon qui, avec celle de la guerre actuelle de l'Amérique, montrent qu'il n'est gueres possible d'asservir un peuple à une domination qui lui déplait. Ce ne fut pas tout. Depuis cette époque la République se trouva tellement épuisée qu'elle n'a presque plus joué aucun rôle dans le Système de l'Europe. Les Etats firent, il est vrai, avec la France, un Traité de Commerce assez avantageux; mais il n'était que pour vingt cinq ans; encore ces avantages, les possédaient-ils auparavant; ils n'y eut rien de réglé sur la Barriere; voilà tout ce qu'elle gagna pour les trésors, les soldats, les flotes qu'elle avait prodigués pendant douze ans de victoires.

D'ou vinrent tous ces malheurs? D'une antipathie, d'un acharnement absurde & invincible contre la France, qui tenait lieu de politique aux premiers membres du Gouvernement: si cet acharnement ne les eut aveugles ils auraient du moins

fauvé les apparences à Geertruidenberg, car la plupart ne pouvaient gueres donner d'autre réponſe que celle de cet Anglais dont parle Bolingbroke, qui preſſé de donner des raiſons pour la continuation de la guerre, n'en allegua pas d'autre, ſinon qu'il avait été élevé dans la haine de la France. Ils auraient pu compter pour un avantage réel, s'ils avaient pu ſe faire ceder le Haut-Quartier de Gueldre qui etait ſi fort à leur bienſéance; mais jamais il ne fut poſſible d'engager le Roi de Pruſſe à ſigner la paix, à moins qu'on ne lui cédât ce pays-là qui ſervait également à arrondir ſes Etats de Cleves & de Juliers. Ce Monarque, affamé de titres, fit même une demande remarquable par ſa ſingularité. Il aurait voulu que les pays qu'il poſſedait dans cette partie de la Baſſe-Allemagne, portaſſent le titre & le nom de Principauté d'Orange. 1714. (Lettre VII.)

Pendant que les Pays-Bas Unis retiraient ſi peu de profit de cette glorieuſe guerre, au ſuccès de laquelle, ils avaient tant contribué, l'Angleterre acquerait des avantages qui devaient l'élever ſur leurs débris. En effet par le contract de l'Aſſiento & par l'acquiſition de Minorque & de Mahon, le Commerce des Anglais a pris ſur celui des Pays-Bas-Unis un ascendant effrayant. Le commerce excluſif des Eſclaves qu'ils ſe firent adjuger dans

les Colonies Espagnoles, ne fut pas moins
1714. important.

Les Ministres Anglais, qui abandonnerent leurs Alliés dans cette occasion, ont eu recours à tous les moyens pour justifier leur conduite. Il semble que si la nation Anglaise n'avait rien à leur reprocher, les autres membres de la ligue étaient dans un cas bien différent. La guerre que cette ligue avait entreprise & suivie pendant douze ans, avait été couronnée de succès si brillants & si constans, qu'il n'y avait pas de condition qu'on ne pût espérer d'imposer à la France, en restant fermement unis. Ces espérances s'évanouirent par la défection des Anglais. Le Lord Bolingbroke prouva très-bien qu'il eût été dangereux de faire revivre la puissance de Charles-Quint, en laissant l'Empire & l'Espagne sur la même tête. Mais cette raison ne le disculpe pas d'être entré en négociation, avant que la mort imprévue de l'Empereur Léopold eût fait échoir sa succession à l'Archiduc Charles. Il y en eut même qui soutinrent alors que la réunion de ces deux dignités, n'avait rien de dangereux pour l'Europe. On peignit l'union naturelle entre deux maisons regnantes sur deux Royaumes contigus, la France & l'Espagne, comme aussi dangereuse à l'Angleterre qu'au reste de l'Europe: sur cela le Lord Bolingbroke répon-

dit très-bien que les liaisons du sang ont moins d'influence sur les Rois que sur les interets politiques ; quoi qu'en effet le pacte de famille semble avoir démenti cette reflexion, les faits qui suivirent la paix d'Utrecht, ceux qui pourront encore brouiller les deux Cours dans la suite, ou plutôt l'Histoire de tous les tems & de tous les pays, prouvent assez qu'un parti que l'interet d'un moment a serré, ne saurait infirmer cette reflexion. 1714.

Wagner hist. Joseph. Imper p. 404.

Un Prince qui aurait possedé tous les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, avec les Pays-Bas, n'aurait-il pas acquis une puissance dangereuse pour l'Europe ? Le Pensionaire Heinsius voyait, au contraire, dans cette union la base de la tranquillité Européenne. Cette puissance avait, dit-on, plus d'apparence que de solidité. Les pays qui composaient le tout, étaient trop éloignés les uns des autres, pour former une masse redoutable. L'Empereur pour conserver les portions éparses de cet édifice, contre le pouvoir de la France, aurait toujours été obligé de ménager l'Angleterre & les Etats. Et s'il eût voulu former quelque entreprise sur l'équilibre de l'Europe, une ligue générale l'eût bientôt réduit à ne pas outrepasser ses droits. On ajoute que ce colosse eut été d'autant moins formidable, que Louis XIV s'était vu seul en état de te-

ibid.

Lett. III. Walpole.

1714. nir tête & même de faire la loi à l'Espagne & à l'Autriche, enfin à l'Europe conjurée contre lui. La derniere guerre paraissait cependant montrer suffisamment que la France, même avec le secours des Pays-Bas & de l'Espagne, ne s'était pas trouvée en état de tenir tête à la derniere ligue formée contre elle; ses succès vinrent donc en grande partie du peu d'harmonie qui regnait parmi les Puissances à qui elle avait fait la guerre: harmonie que la réunion de l'Espagne, de l'Empire & des Provinces des Pays-Bas sur une même tête, ramenerait naturellement; & dont une tête comme celle de Charles Quint pourrait tirer le plus grand parti, pour faire pancher la balance politique en sa faveur.

Projet attribué à la Reine Anne.

Il en est qui pretendent, non sans fondement, que l'extrême déférence marquée par les Anglais envers la France, avait encore d'autres raisons que les avantages qu'ils en tirerent. Ils soutiennent que le Ministere Britannique, de concert avec la Reine Anne, n'avait rien moins en vue que de faire monter le Prétendant sur le Trône. Ils racontent qu'on faisait en France & en Angleterre des préparatifs pour cet objet. La Reine preferait pour les places d'honneur & d'importance tous ceux qui passaient pour Jacobites. Burnet qui ajoutait la plus grande foi à ce bruit, parce qu'on ne l'employait plus dans les affai-

Wagner p. 508. Tindal. Lamberti VIII. 657. 678. Burnet.

res, voulut s'en assurer par lui même: il vint trouver la Reine; & comme cette Princesse affecta à son égard le silence méprisant qu'elle croyait devoir à un homme dont personne ne connaissait mieux la malignité & la mauvaise foi, il ne douta plus que le Prétendant ne fut désigné au trône. La Reine consumée de langueur & de chagrin, ne survécut pas longtems à la paix qu'elle avait procurée à l'Europe. Elle mourut le 12 d'Août 1714. On prétend que dans ses derniers momens, elle laissa souvent échapper ces mots qui prouveraient la bonté de son coeur, plûtôt qu'un changement de politique: *Ah! mon Frere, mon cher Frere! que je vous plains!* On répandit même que le Prétendant doutait si peu des bonnes dispositions de sa Soeur à son égard, qu'il n'en faisait aucun mystère. Quoi qu'il en soit, la mort de la Reine dissipa tous les projets des Jacobites & les craintes d'une guerre civile en Angleterre. Bolingbroke & les autres Torys qui passaient pour partisans du Prétendant, se virent bientôt non seulement éloignés des affaires, mais appellés pour rendre compte de leur conduite. Les Whigs craignaient si fort cette révolution qu'ils avaient pris des mesures secrettes avec George de Brunswyk-Lunebourg, Electeur de Hanovre à qui le Parlement avait assuré la succession. Les Etats même regardaient la succes-

1714.

Mort de la Reine Anne. George I. lui succede.

1714. sion Protestante comme d'une importance si grande pour leur sûreté, qu'ils se proposaient d'entrer dans les mêmes mesures. L'Electeur de Hanovre, devenu Roi d'Angleterre, sous le nom de George I, fut cependant proclamé sans la moindre opposition.

Mort de Louis XIV. Louis XIV, ne survécut pas longtems à la Reine d'Angleterre. Il mourut le premier de Septembre 1715, à l'âge de près de soixante & seize ans, dont il en avait regné plus de soixante & douze. Il n'avait pas cinq ans, lorsque la mort de son pere lui laissa le Trône vacant. Jamais Monarque ne représenta mieux. Il avait cependant plus de ces qualités extérieures qui imposent à la multitude, que de vrais talens nécessaires pour gouverner un grand peuple. Aussi fut il plus respecté que chéri de ses sujets. Aussi, loin d'emporter leurs regrets dans sa tombe, ils insultèrent à sa mémoire, en accompagnant son convoi funebre d'acclamations & de démonstrations indécentes de joye & d'allégresse. Il faut avouer que sa passion pour la guerre, son penchant au despotisme, ses hauteurs à l'égard de ses voisins, ses dépenses fastueuses & superflues, les rendirent aussi malheureux que la magnificence de la Cour, le faste de ses Fêtes. Les traits magnanimes de sa conduite privée, l'eclat de ses entreprises, l'encouragement qu'il

donna aux beaux arts rendirent son regne brillant. D'Heureux événemens lui fournirent des guerriers & des politiques qui rendirent son nom redoutable. Il entendait peu la guerre; & les campagnes qu'il fit en personne, furent plutôt des promenades de parade que des expéditions militaires. La révocation de l'Edit de Nantes sera une tache éternelle à sa mémoire; mais telle était l'aveugle superstition dont les Prêtres l'avaient infatuée vers la fin de ses jours, qu'il regardait ce crime de leze-humanité comme une des bonnes ouvres qui devaient fléchir l'Etre suprême en faveur des scandales qu'il avait donnés à ses peuples par son libertinage. 1714.

Avant de finir cet article il convient de raconter une autre mort d'un Prince cher à la Nation. Elle arriva pendant le cours de la guerre & fut déplorable & tragique. Jean-Guillaume-Frifo Prince d'Orange, pour déférer aux instances des Etats qui le rappellaient a la Haye, ou se trouvait déja le Roi de Prusse qui y était venu pour achever les difficultés au sujet de la succession du Roi Guillaume, quitta l'armée, & arriva le 14 de Juillet 1711 au Moerdyck. Une partie de ses gens resta avec les Bagages & les Chevaux. Une autre partie traversa le bras de mer pour faire préparer le dîner. Le Prince s'était mis dans la même barque, mais la pluie

Mort de Jean-Guillaume-Frifo, Prince d'Orange.

1714. qui survint, l'engagea de se remettre dans sa calèche sur un ponton qui sert ordinairement aux transports des voitures. Il avait avec lui Hilken Colonel de ses gardes. La pluïe ayant cessé pendant la traversée, le Prince sortit de la calèche. Il arriva même à la distance du port, pour pouvoir avec quelque planche mettre pié à terre. Comme il fallait louvoyer pour aborder en un lieu propre à débarquer la voiture l'on prit du vent & le ponton s'éloigna. Environ à trois-cent toises de distance, un violent tourbillon renversa la barque à deux repriſes. A la premiere, l'on vit le malheureux Prince embrasser le mât, une vague l'en arracha. La seconde ayant entierement culbuté le ponton, on vit encore le Prince soutenu d'un bras par un maletot qui nageait de l'autre, mais la pesanteur & la violence des vagues le forcerent de lâcher prise, au moment qu'une barque venait à son secours & n'était qu'à cinq ou six pas de distance, l'on ne trouva que son chapeau & sa canne; des matelots au nombre de huit furent sauvés, il n'y eut que ce Prince infortuné, dont les vertus méritaient des siecles de vie qui fut perdu avec le Colonel de ses gardes. Ce qu'il y eut de plus surprenant fut que la bouras que ne commença qu'à son embarquement & finit avec sa vie. Les Mariniers assuraient qu'il y avait plus de cinquan-

te ans que perſonne n'avait péri dans cette traverſée. La conſternation fut univerſelle. Le Roi de Pruſſe, qui ſemblait ſe reprocher cet horrible malheur, en fut ſi frappé qu'il fallut le faire ſaigner. Il ſe tint quatre ou cinq jours renfermé dans Honslaerdyck d'où il ſe rendit enſuite à la Haye. Ainſi périt le Prince d'Orange à l'âge de vingt-quatre ans, après avoir donné dans plus d'une campagne des preuves d'une bravoure, & d'une intelligence diſtinguée. Il laiſſait une petite Princeſſe & ſon Epouſe enceinte, qui le 11 de Septembre 1711, mit heureuſement au monde un Prince, qui fut Guillaume-Charles-Henri-Friſo, que nous verrons Stadhouder des ſept Provinces-Unies en 1747. 1714.

1714.

HISTOIRE
DU SYSTEME DES
BARRIERES.

Ardeur des Etats pour ſe former une Barriere.

Les événemens précédens nous ont offert une ſcene extrêmement vive & féconde d'opérations militaires dont les négociations même ne ralentiſſaient pas l'ardeur. L'hiſtoire politique des Pays-Bas-Unis ne va plus nous retracer, pendant plus de trente ans, que des intrigues pour négocier des traités avantageux à la République. Mais rien ne lui tenait plus à cœur que de s'aſſurer une Barriere contre le voiſinage de la France. Cette politique était ſage. Jamais la République n'avait donné des motifs auſſi graves de mécontentement à la France; elle devait craindre qu'un Royaume auſſi puiſſant ne ſaiſît ou ne fît naître quelque occaſion favorable de ſe vanger. La politique des Barrieres qui datait du gouvernement de Fréderic-Henri, ſans autre motif que la jalouſie naturelle aux petits Etats

contre les grands, fut alors appuyée sur des raisons solides. Aussi dèsque les Etats virent la guerre vivement allumée contre la France, ils cherchèrent à tirer parti des circonstances. Ils auraient voulu se former une Barriere sûre, par l'acquisition de quelques places fortes sur la frontiere. Dans le traité qu'ils conclurent en 1701 avec l'Empereur & l'Angleterre, ils résolurent la conquête des Pays-Bas-Espagnols, pour en former, disait l'acte, une Barriere convenable pour la République. Mais les Français ayant proposé en 1706 de leur abandonner les Pays-Bas, afin qu'ils en transmissent la possession à l'Archiduc, les Anglais ne purent cacher leur jalousie à cette nouvelle. Les Etats profiterent cependant de la présence de Marlborough, pour nouer avec lui des conférences à ce sujet dès l'an 1706. La négociation traîna jusqu'en l'année 1709. que Charles, Marquis de Townshend, vint à bout de le conclure le 9 d'Octobre. Il y était stipulé que les Etats pourraient avoir garnison dans Nieuport, Furnes, Ypres, Menin, dans la ville & citadelle de Lille, dans Condé, Valenciennes, & dans les places qu'on pourrait conquérir encore sur la France, ainsi que dans Maubeuge, Charleroi, Namur & son château, Liere,

1714.

Wagen. XVII. 434.

Premier Traité de Barriere en 1709.

Wagen. XVII. 346. *Dumont.*

1714. Halle, les forts de la Perle, Knocke, Philippe & Damme, le château de Gand, & Dendermonde, & que le fort St. Donas serait cedé en propriété aux Etats & celui de Rodenhuys, rasé; la riviere de l'Escaut, ainsi que les canaux du Sas & autres bouches de mer y aboutissant, devant, outre cela, être tenues closes du côté de cet Etat, & les navires & denrées entrant & sortant des Havres de Flandre, demeurer chargés des mêmes impositions qui s'étaient levées jusqu'alors, suivant le traité de Munster, sur les denrées allant & venant au long de l'Escaut & autres canaux susdits. Dans deux articles particuliers il était même stipulé, que tout le haut-quartier de Gueldre serait cédé aux Etats, avec une partie de la Flandre Espagnole. Mais on n'a jamais pu bien savoir, si ces cessions comprenaient la souveraineté absolue des places. Cette stipulation était d'autant plus facile à stipuler qu'alors l'Angleterre & les Etats gouvernaient en effet ce pays qu'ils avaient conquis, quoique sous le nom de l'Archiduc.

Wagen. ibid.

Ce Traité, quoique ratifié de part & d'autre, éleva de vives clameurs en Angleterre. A peine, le Ministere eût-il été changé que l'on cria que tant d'avantages accordés aux Etats, ruine-

raient le commerce de la Grande-Bretagne dans les Pays-Bas-Autrichiens. 1714.

Ce Traité fut annullé. Ausſi dans le Traité de commerce fait immédiatement avant la ſignature de la paix d'Utrecht, il fut dreſſé un autre Traité avec l'Angleterre, beaucoup moins avantageux pour les Etats & beaucoup plus favorable pour l'Angleterre. Les Etats ne pouront plus mettre garniſon dans Furnes, Ypres, Menin, la ville & la citadelle de Namur, le château de Gand, les forts de Knocke, la Perle, Philippe, & Damme, mais les Etats continueront d'avoir la propriété du fort St. Donas, raſeront celui de Rodenburg, ſous condition formelle néanmoins, que dans ces places il ne ſe commettrait aucune fraude au préjudice de la nation Anglaiſe. Les Anglais montrerent même leurs craintes au point, que leurs troupes ayant quitté les Alliés en 1711, ſe ſaiſirent de pluſieurs places & ſurtout de Gand, qu'elles n'evacuerent que pour livrer cette place à l'Empereur en 1715. Pour bien ſentir les avantages du ſecond Traité, il convient cependant, d'en donner un précis.

Second Traité avant la concluſion de la paix d'Utrecht.

Lamberti VI. 316-334. VIII. 33.

On y renouvelle & approuve tous les autres Traités de paix, d'union,

d'amniſtie & d'alliance ſtipulés entre
1714. la Reine & les Etats-Généraux. Par l'article II, LL. HH. PP. s'obligent à ſoutenir la Succeſſion à la Couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne Proteſtante, comme il eſt réglé & établi par les loix de l'Angleterre: de donner ſecours aux héritiers de la Reine après la mort de S. M. B., & au défaut d'héritier de ſon propre ſang, ils prennent le même engagement en faveur de la Princeſſe Sophie ou de ſes héritiers: mais par l'article XIV, il eſt dit, qu'ils donneront ce ſecours quand ils en ſeront requis, & non autrement, pour ſatisfaire à leur promeſſe & garantie. Les articles III & IV ſont deſtinés à régler la Barriere; & il eſt dit, que les Etats-Généraux pourront mettre, tenir, augmenter, ou diminuer leurs garniſons, ſelon ce qui leur paraîtra néceſſaire, dans les places ſuivantes: Furnes, le fort de la Knocke, Ypres, Menin, la ville & le château de Gand, les forts de la Perle, Philippe & Damme, ainſi que dans le Fort Saint-Donas: mais que celui de Rodenhuyſen ſera démoli. Dans l'article XIV, la Reine de la Grande-Bretagne s'engage, pour elle & ſes Succeſſeurs, d'envoyer aux Pays-Bas-Unis, à ſes propres frais, quand elle en ſera requiſe, dix-

mille hommes d'infanterie, & vingt vaiſſeaux de guerre bien équipés; comme de leur côté, les Etats-Généraux promettent de fournir en pareil cas, ſix mille hommes d'infanterie, & un pareil nombre de vaiſſeaux à la Grande-Bretagne : mais on ajoute que s'il arrive qu'on ſoit expoſé à un danger ſi eminent, que n'ayant pas le tems de faire des ſollicitations officieuſes, il ſoit néceſſaire d'avoir un plus grand nombre de troupes & de vaiſſeaux de guerre, chacune des parties ſera obligée d'augmenter ſes forces auxiliaires, en étant requiſe par l'autre partie; comme auſſi de rompre la paix avec l'Aggreſſeur, & de joindre toutes ſes forces, par mer & par terre, avec celles de la partie qui ſera attaquée. Dans les articles IX & X, il eſt dit que la proprieté & la Souveraineté des Pays-Bas-Eſpagnols, tant des Provinces que poſſédait le Roi Charles II, que de celles dont il n'a pas joui, & que la France rendra par le Traité de paix, appartiendront à l'Empereur. Mais que ces Provinces ne pourront jamais être cédées à la Couronne de France, à quelque titre que ce ſoit. Il eſt auſſi ſtipulé dans l'article IX, que les Etats-Généraux rendront tous les ans un million de florins deſdites Provinces, pour ſervir 1714.

1714. au payement des garniſons des Etats-Généraux dans les villes ci-deſſus ſpécifiées. Enfin par l'article XV, il eſt convenu que les Rois, les Princes, & les Etats qui ſouhaiteront d'avoir part à ce Traité, y ſeront invités & reçus, de maniere néanmoins que cette invitation & réception ſoit faite conjointement par la Séréniſſime Reine de la Grande-Bretagne, & par les Etats-Généraux.

Jalouſie des Anglais à l'égard de la Barriere.

Il eſt étonnant que les Etats vouluſſent reſter unis aux Anglais; tandis que ceux-ci leur montraient par toutes leurs demarches qu'ils étaient leurs rivaux naturels. Leur conduite, dans l'affaire des Barrieres, explique ce myſtere. Les Anglais n'en voulaient pas, diſaient-ils, qui fuſſent contre l'Angleterre; ils avouaient ainſi leur jalouſie ſecrette & leur inclination à étouffer les progrès du commerce dans une petite République, qui, après les plus grands ſuccès, ne pouvait pas leur faire ombrage. Ils diſaient nettement qu'on ne pouvait céder telle & telle place aux Hollandais, ſous prétexte qu'elle ſerait alors une Barriere contre l'Angleterre & non contre la France.

Négociation avec l'Empereur ſur la Barriere.

Jusqu'alors tous les Traités concernant les Barrieres, s'étaient faits indépendamment de celui qui devait poſſéder les deux

deux Provinces des Pays-Bas. On avait cependant ſtipulé, que les Etats s'arrangeraient préliminairement avec l'Empereur ſur cet article. C'eſt ainſi qu'ils ſe virent obligés de conteſter ce qu'ils avaient de plus à cœur dans cette guerre, avec ceux mêmes à qui ils avaient rendu les plus grands ſervices. Auſſi l'aigreur s'inſinua dans les commencemens de la négociation. Enfin les Etats prirent le parti de faire préſenter à l'Empereur un plan daté du 6 de Juillet 1714. Il était conçu en ces termes. 1714. *Wagen.* XVIII. 40.

Par le cinquieme article du Traité de la Grande Alliance, il eſt dit: que les Pays-Bas-Espagnols, lorſqu'ils ſeraient reconquis par les Armes des Alliés, ſerviraient de Barriere à cet Etat. Ce cas étant non ſeulement arrivé; mais le Roi de France ayant en outre cedé d'autres places & villes des Pays-Bas-Espagnols, LL. HH. PP. ſont par conſéquent portées à convenir avec S. M. I. ſur le pié ci-deſſous exprimé. Projet préſenté par les Etats.

I. Que toutes les villes & places occupées préſentement par les troupes de LL. HH. PP. dans les Pays-Bas-Espagnols, y compris Furnes, Ypres, le Fort de la Knocke & Charleroi, ſeront cédées à S. M. I. excepté les pla-

ces qui ſeront mentionnées ci-après.
1714. Que la garniſon de Rūremonde ſera compoſée des troupes de S. M. I. & de celles des Etats. Que les forts Philippe, Roodenhuyſe & Damme ſeront raſés. Que le fort de Saint-Donas demeurera en propriété à la République, & ſera annexé à la ville de l'Ecluſe. Que les portes des Ecluſes de ce fort demeureront ôtées pendant la paix & les différends au ſujet du canal de Bruges, remis à un arbitrage neutre aux choix des deux Hautes Parties. Le tout néanmoins ſous les conditions expreſſes, & non autrement, que Menin, la ville & la citadelle de Tournai, Mons, la ville & le château de Namur, le château de Gand, & les forts de la Perle & Sainte-Marie ſur l'Escaut ſeront miſes ſous la garde de LL. HH. PP., & que leurs garniſons, dans leſdites villes & places à l'égard de leur logement, feu & chandelles & ce qui en dépend, ſeront traitées ſur le pié du Reglement connu, fait ci-devant avec l'Electeur de Baviere, comme alors Gouverneur des Pays-Bas-Espagnols.

Qu'en outre S. M. I. cedera à LL. HH. PP. la ville de Venlo avec le fort St. Michel & Stevenswert dans le Haut-Quartier de Gueldres, pour être

poſſédés par LL. HH. PP. ſur le pié que les a poſſédé le feu Roi d'Espagne. Le pays de Weit demeurant à la République. Que S. M. I. obtiendra de l'Empire que le château & la ville de Hui demeurent occupés par les troupes de LL. HH. PP., en quel cas elles pourront conſentir que la citadelle de Liege ſoit raſée. 1714.

Qu'il ſera libre en tems de guerre à LL. HH. PP. de mettre le nombre de troupes convenable dans les villes & places des Pays-Bas-Espagnols qui ſeront cédées à S. M. I. Que l'on conviendra plus préciſément du nombre de ces troupes: en outre qu'il ſera libre à LL. HH. PP. de mener dans les Villes où Elles auront garniſon, toutes les munitions de guerre & de bouche néceſſaires, ſans aucun droit ni péage quelconques, que LL. HH. PP. mettront dans leſdites Places tels Gouverneurs & autres Officiers qu'elles jugeront à propos; que ces Officiers ne ſeront ſoumis à aucune autre juriſdiction qu'à celle de LL. HH. PP., mais que leſdits Gouverneurs & Officiers prêteront ſerment de fidélité à S. M. I., auſſi bien qu'à LL. HH. PP. ſuivant un formulaire qui pour cet effet ſera dreſſé en commun. Qu'il ſera libre aux Etats-Généraux de fortifier ou reparer leſdites Vil-

les & Places, ſelon leur bon plaiſir.

1714.

Qu'il ſera libre à LL. HH. PP. de retirer, & faire transporter l'artillerie & les munitions de guerre & de bouche qu'elles ont dans les Villes & Places qu'elles cederaient à S. M. I., ſans que pour la ſortie & le transport d'icelles, elles puiſſent être empêchées, ni tenues à payer aucun droit. Il ſera libre néanmoins à S. M. I. d'acheter au prix dont on conviendra, l'artillerie & les munitions de guerre.

II. Puisque LL. HH. PP., qui ont la garde de Limbourg & des Villes & Places deſtinées pour la Barriere & cédées par le dernier Traité de paix, ont déja fait beaucoup de dépenſes & ſeront contraintes de continuer d'en faire, pour les intérêts & le rembourſement d'un capital de plus de trois millions de florins employés au ſervice de la cauſe commune, elles prétendent toucher cinq-cent mille florins par an, à compter du jour de la ratification du Traité de paix, à recevoir ſur les revenus des Pays-Bas, en outre, le revenu des conquêtes ou ſon équivalent par rapport aux places reconquiſes qui ſeront cédées à S. M. I. Que S. M. I. approuvera les emprunts, qui pendant le gouvernement proviſionnel

de la G. B. & des Etats, ont été faits par LL. HH. PP. de concert avec S. M. B. 1714. sur divers fonds au profit des Pays-Bas Espagnols, pour le payement de plusieurs charges inevitables, & pour l'entretien même des troupes de S. M. I.; afin que les capitaux & les intérêts puissent être aquites sur des fonds à ce affectés, & qu'a leur défaut il y soit suppléé par les Etats des Pays-Bas Espagnols.

III. Quant aux limites en Flandres, les Etats-Généraux croient qu'elles devraient être depuis la mer jusqu'a l'Escaut. Commençant à la mer la séparation des Jurisdictions de Damme & Blankenbergh, le long du canal de Lissewege, par delà le couvent Ter-Douſt, vers Ooſt-Kerke, le long du nouveau Canal jusqu'a la Soute, de là par une ligne, jusqu'à la riviere de Lieve près de Mockeke, en continuant jusqu'au deſſus du cloître d'Eeckloo; & suivant le canal qui sort de la Lieve, jusqu'a l'Ecluſe, delà jusqu'au canal du Sas, en continuant jusqu'au fort Roodenhuyſe, le long du canal, le long de Wachbeke, Moorbeke, Steekene, jusqu'aux démolitions du fort St. Jean, au Calf, à la grande écluſe de pierre, entre les forts St. Gilles & Bednar, le long du grand Ruiſſeau jusqu'a l'écluſe

1714 de Kieldrecht, de là le long de la digue de Veerrebroeck, laiſſant le fort de Doel a LL. HH. PP. & le polder d'Aremberg à gauche, jusques au coin de Callo, & de là le long du canal de l'Ecluſe, près du fort de la Perle, jusqu'audit fort ſur l'Escaut. Outre cela les limites autour de Lillo ſeront étendues du côté de terre jusqu'aux petits forts de Frédéric-Henri, & le Cruys-Schans, & outre cela le Territoire & environs desdits deux petits Forts à la diſtance de deux-cens verges.

IV. Enfin, avant que le gouvernement proviſionel ſoit remis, & que les garniſons des deux Puiſſances ſortent des places cédées, le Traité de Commerce ſera réglé ſur le pié du Traité de Munſter, & autres faits depuis, & que pareille ſatisfaction ſoit faite à cet égard a Sa Majeſté Britannique.

Réponſe du Baron de Heems.

Ce projet fut mis entre les mains du Baron de Heems, Envoyé-Extraordinaire de Sa Majeſté Impériale à la Haye. Le Comte de Stafford, Ambaſſadeur d'Angleterre, ayant trouvé ces prétentions extrêmement hautes, à plus forte raiſon déplurent-elles au Deputé Impérial. Heems demanda ſérieusement ſi l'on s'imaginait avoir placé ſon Maître ſur le trône d'Espagne pour lui demander une récompenſe auſſi con-

Lamberti VIII. 73 &c.

fidérable. On lui répondit, qu'il n'avait pas tenu aux Etats. " *Ni à l'Empereur*, repliqua le Baron, *doit-il donc en souffrir?* Enfin il déclara que ce projet n'etait pas acceptable. 1714.

L'Empereur, dit-il, ne pouvait s'attendre à un tel plan, après les assurances que Mrs. les Députés des Etats-Généraux lui avaient données de leur desir sincere à terminer toutes les difficultés, sans vouloir même se lier par le Traité des Barrieres, attendu que S. M. I. apportait des facilités pour finir une affaire dont le délai paraissait avoir, jusqu'alors, empêché l'union si nécessaire entre S. M. I. & les Etats.

Que lui Ministre Impérial, assurait Mrs. les Etats, que non seulement ce plan serait mal reçu à Vienne, mais que même on le considererait comme un joug insupportable.

Qu'il déclarait par ordre à Mrs. les Etats, que l'Empereur n'accepterait jamais la possession des Pays-Bas Espagnols à des conditions aussi onéreuses & odieuses, & que lui, Ministre, était chargé de prier Mrs. les Etats-Généraux de vouloir au plutôt terminer ce différend, d'autant plus que S. M. I. n'était deja que trop sensiblement piquée d'un si long délai; & que malgré cela S. M. I. pour faciliter les Conferences, laissait à

1714. Mrs. les Etats le choix de traiter l'affaire en queſtion à Francfort ou à Bruxelles, ayant déja nommé le Comte de Konigſek pour aſſiſter aux ſusdites Conférences.

Que ſi, contre toute attente, Mrs. les Etats-Généraux différaient encore la détermination de cette affaire, l'Empereur ne pourrait s'empêcher de faire prendre poſſeſſion des Pays-Bas-Espagnols par ſes troupes, comme lui appartenant de Droit & par Juſtice; & que la cauſe en ſerait attribuée à ceux qui refuſant toutes les voyes dreſſées par la raiſon & l'équité, avaient voulu s'opiniatrer mal à propos.

Ainſi Meſſieurs les Etats doivent réfléchir ſérieuſement ſur cette affaire, & cela avec d'autant plus de promptitude, que le Congrès de Bade tirait à ſa fin, & qu'à l'échange des Ratifications reſpectives du Traité de paix, les Electeurs reſpectifs de Cologne & de Baviere devant être rétablis, S. M. I. précipiterait l'éxécution de ſon deſſein, & ferait prendre poſſeſſion des Pays-Bas, à meſure qu'elle rétablirait les Electeurs ſusdits.

Conférences d'Anvers pour le Traité

Le Baron propoſa en même tems le Comte de Konigſek pour terminer cette affaire avec les Etats, ſoit à

Francfort, soit à Bruxelles. On convint cependant de prendre Anvers pour le lieu de la négociation. Les Etats y envoyerent des Deputés. Les conférences s'ouvrirent au mois d'Octobre. Les prétentions reciproques furent d'abord fort oppofées. Si l'Empereur trouvait qu'on lui demandait trop, les Etats fe plaignaient que l'Empereur ne leur accordait pas affez. Les Etats de Gueldre étant fingulierement jaloux de réunir le Haut-Quartier de Gueldre à la Province de ce nom, firent plufieurs tentatives à cet effet. La dispute devint même fi vive que les Deputés des Etats accuferent la Cour de Vienne d'ingratitude, comme fi ce fentiment pouvait entrer dans les affaires politiques; comme fi les Etats avaient un cœur comme fi eux-mêmes n'en euffent jamais violé les loix. Ils fe plaignirent de l'épuifement où ils s'étaient mis par leurs efforts généreux envers la maifon d'Autriche, comme fi leur aveugle jalouffe contre la France n'avait pas été un des principaux mobiles de leur conduite. Le Plénipotentiaire Impérial infiftant pour qu'ils évacuaffent Bonn, Liege & Huy, les Deputés des Etats menacerent alors de recourir à la France. 1714. de Barrieres.

Enfin les Etats, prirent le parti d'envoyer une Ambaffade Extraordinaire au 1715.

1715. nouveau Monarque d'Angleterre, George I. Il autoriſa le Lieutenant-Général Cadogan, Miniſtre qu'il avait nommé pour la Haye, à les appuyer aux conférences d'Anvers. Ce Seigneur trouva la négociation embaraſſée de grandes difficultés. Les Etats voulaient s'étendre dans le Haut-Quartier de Gueldre & dans la Flandre. L'Empereur refuſait l'un & l'autre. Enfin les Etats, ayant promis d'aſſiſter George I, pour le maintenir ſur ſon trône ébranlé par un ſoulevement des Jacobites, ce Prince prit leurs intérêts vivement à cœur; Cadogan fit même le voyage de Vienne pour gagner l'Empereur. Enfin il arriva vers le milieu du mois d'Avril 1715, avec les propoſitions ſuivantes de la part de Sa Majeſté Impériale.

Ibid IX. 186.

Offres de l'Empereur.

I. La Gueldre-Espagnole ſera donnée & cédée aux Etats-Généraux des Pays-Bas-Unis, à l'exception de ce qui en eſt poſſédé par le Roi de Pruſſe, & de Ruremonde, avec quelque petit territoire, auſſi bien que les libres Seigneuries. Cependant l'Empereur pourra tenir garniſon dans Ruremonde.

II. Les châteaux de Huy & de Liege ſeront raſés, & enſuite rendus à leur légitime Maître.

III. Dendermonde aura une garnison convenable, moitié Impériale, & moitié des Etats. 1715.

IV. St. Donas & une extension raisonnable de limites en Flandre seront annexés à l'Ecluse en Flandres.

V. On donnera pour l'entretien de la Barriere & des places dans un Etat convenable, cent-mille écus hors des revenus des Pays-Bas-Espagnols. C'est en outre du logement des soldats dans les garnisons où ils seront d'abord après que ces points auront été réglés.

VI. Puis qu'à l'égard de ce dernier point l'on ne peut porter l'Empereur, à augmenter ladite somme en subsides, & que cependant le Traité de Barriere avec la Grande-Bretagne porte entr'autres choses, qu'il serait accordé aux Etats-Généraux pour l'entretien de ladite Barriere quatre-cent-mille écus, outre les revenus des places conquises de la Barriere, montant à environ neuf-cent-mille florins, les Etats demandent, que l'Angleterre supplée le surplus, d'autant que la garde de ces places lui est importante.

Les Etats-Généraux ont bien témoigné se contenter de l'offre de cinq-cent-mille écus, mais c'était dans la sup-

1715. poſition, d'avoir de plus grands revenus de la Gueldre-Espagnole, & des limites plus étendues en Flandre.

VII. Enfin l'Empereur offre de renouveller avec les Etats-Généraux tous les Traités précédens.

Traité de Barriere conclu.

Ces propoſitions ſe rapprochaient davantage des demandes des Etats. Mais ils tenaient toujours à leur premier plan. Ils eſpéraient beaucoup du changement de ſyſtême politique, que la mort de Louis XIV venait d'occaſionner en France, par l'élevation du Duc d'Orleans à la Régence, ſous la minorité de Louis XV. Mais enfin après bien des voyages, des débats, des ruptures, le Traité fut conclu le 15 de Decembre 1715. Ce Traité ſi ſouvent cité, eſt d'une importance trop grande pour être omis dans une hiſtoire générale. Il eſt de la teneur ſuivante.

1. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies remettront à S. M. I. & Catholique en vertu de la Grande Alliance de mil-ſept-cent-un, & des autres engagemens ſubſéquens, immédiatement après l'échange des ratifications du préſent Traité, toutes les Provinces & Villes des Pays-Bas & dépendances, tant celles qui ont été poſſédées par le feu Roi d'Espagne Charles II, que celles qui viennent d'être cédées par feu Sa Majeſté Très-Chrétienne, leſquelles

Provinces & Villes, tant celles que l'on remettra par le préſent Traité, que celles qui ont déja été remiſes, ne compoſeront qu'un ſeul & indiviſible Domaine, inſéparable des Etats de la Maiſon d'Autriche en Allemagne, pour en jouir S. M. I. & Catholique, lui & ſes Succeſſeurs & héritiers en pleine & irrévocable propriété & Souveraineté. Savoir à l'égard des premieres Provinces, comme en a joui & dû jouir le feu Roi d'Espagne Charles II, conformément au Traité de Ryswyck; & à l'égard des autres Provinces, de la maniere & aux conditions qu'elles ont été cédées & remiſes auxdits Seigneurs Etats-Généraux par le feu Roi-Très-Chrétien, en faveur de la Maiſon d'Autriche, & ſans autres charges, ou Hipotheques conſtituées de la part des Etats-Généraux & à leur profit. 1715.

II. S. M. I. & Catholique promet & s'engage qu'aucune Province, ville, place, forteresſe ou Territoire desdits Pays-Bas ne pourra être cédée, ſous quelque dénomination que ce ſoit, à la Couronne, ni à aucun Prince ou Princeſſe de la Maiſon de France, ni autre qui ne ſera pas Succeſſeur, Héritier & Poſſeſſeur des Etats de la Maiſon d'Autriche en Allemagne, ſous

quelque titre que ce puiſſe être : de
1715. ſorte qu'aucune Province, ville, place, fortereſſe, ni Territoire desdits Pays-Bas, ne pourra jamais être ſoumis à aucun Prince qu'aux Succeſſeurs desdits Etats de la Maiſon d'Autriche ; à la reſerve de ce qui a été cédé au Roi de Pruſſe, & de ce qui ſera cedé par le préſent Traité auxdits Seigneurs Etats-Généraux.

III. Comme la ſûreté des Pays-Bas-Autrichiens dépendra ſurtout du nombre de troupes que l'on pourra tenir dans les places qui formeront la Barriere, promiſe aux Seigneurs Etats-Généraux par la Grande Alliance ; S. M. I. & Catholique & leurs Hautes Puiſſances ſont convenus d'y entretenir chacun, à leurs propres frais, toujours un corps de trente-cinq mille hommes, desquels S. M. I & Catholique donnera trois cinquiemes, & les Etats-Généraux deux cinquiemes, & ſi l'une des deux parties diminue ſon contingent, il ſera au pouvoir de l'autre de diminuer le ſien. En cas de guerre ou d'attaque prochaine, on augmentera ledit corps juſqu'a quarante-mille hommes, ſuivant toujours la même proportion ; & en cas de guerre effective, on conviendra ultérieurement des forces qui ſe trouveront néceſſaires.

En tems de paix, la répartition desdites troupes, en ce qu'elles concernent les places commises à la garde des troupes de leurs Hautes-Puissances, sera faite par elles seules; & la répartition du reste par le Gouverneur-Général des Pays-Bas, en se faisant part, de part & d'autres, des dispositions qui auront été faites. 1715.

IV. S. M. I. & Catholique accorde aux Etats-Généraux garnison privative de leurs troupes, dans les villes de Menin, Furnes, Warneton, Ypres, & le fort de la Knocque; & s'engagent les Etats-Généraux de ne pas employer dans lesdites places des troupes qui, bien qu'à leur solde, pourraient être d'un Prince ou d'une Nation, en guerre, ou suspecte pour les intérêts de S. M. I. & Catholique.

V. On est convenu qu'il y aura dans la ville de Dendermonde garnison commune, qui sera composée pour le présent d'un bataillon de troupes Impériales, & d'un bataillon de celles des Etats-Généraux; & que, dans la suite, en cas d'augmentation, elle se fera de commun accord.

Le Gouverneur sera mis par S. M. I. & Catholique, lequel aussi bien que les Subalternes, prêteront serment aux Etats-Généraux, de ne jamais rien fai-

re ni permettre, dans ladite Ville, qui
1715. puiſſe être préjudiciable à leur ſervice, par rapport à la conſervation de la Ville, & de la garniſon, & par ledit ſerment, il ſera tenu de donner libre paſſage à leurs troupes, quand ils le ſouhaiteront, pourvû qu'ils en ſoient requis préalablement, & que ce ne ſoit que pour un nombre modique à la fois: le tout ſelon le Formulaire dont on eſt convenu, & qui ſera inſéré à la fin de ce Traité.

VI. S. M. I. & Catholique conſent auſſi, que dans les Places ci-deſſus accordées aux Etats-Généraux, pour y tenir leurs garniſons privatives, ils y puiſſent mettre tels Gouverneurs, Commandans, & autres Officiers qui compoſent l'Etat-Major qu'ils jugeront à propos; à condition, qu'ils ne ſeront pas à charge à S. M. I. & Catholique, ni aux Villes & Provinces, ſi ce n'eſt pour le logement convenable, & les émolumens, provenant des Fortifications, & que ce ne ſoient pas des perſonnes désagréables ou ſuſpectes à S. M. I. pour des raiſons particulieres à alléguer.

VII. Leſdits Gouverneurs, Commandans & Officiers, ſeront entierement & privativement dépendans & ſoumis aux ſeuls ordres & à la ſeule judicature des

Etats-Généraux, pour tout ce qui regarde la défenſe, garde, ſûreté, & toute autre affaire militaire de leurs places ; mais ſeront obligés leſdits Gouverneurs, auſſi bien que leurs Subalternes, à prêter ſerment de fidélité à S. M. I. & Catholique de garder leſdites Places fidelement à la Souveraineté de la Maiſon d'Autriche, & de ne point s'engager dans aucune autre affaire, ſelon le formulaire dont on eſt convenu & qui eſt auſſi inſeré à la fin de ce Traité. 1715.

VIII. Les Généraux ſe rendront réciproquement, tant dans les Villes, où il y aura garniſon de S. M. I., que dans celles, qui ſont confiées à la garde de leurs Hautes Puiſſances, les honneurs accoutumés ſelon leur caractere, & à la maniere de chaque ſervice ; & au cas que le Gouverneur-Général des Pays-Bas vint dans les Places, commiſes à la garde des troupes des Etats-Généraux, on lui rendra les honneurs qu'il eſt accoutumé à recevoir dans les autres places des garniſons de S. M. I. & Catholique, & pourra même y donner le mot: le tout ſans préjudice de l'article ſixieme.

Les Gouverneurs, & en leur abſence les Commandans, feront part, audit Gouverneur-Général des diſpoſitions

par eux faites pour la ſûreté & garde
1715. des places confiées à leurs ſoins, & ils auront des égards convenables pour les changemens, que ledit Gouverneur-Général pourrait juger y devoir être faits.

IX. S. M. I. & Catholique accorde l'exercice de la Religion aux troupes des Etats-Généraux, partout où elles ſe trouveront en garniſon, mais cela dans des endroits particuliers, convenables, & proportionnés au nombre de la garniſon, que les Magiſtrats aſſigneront & entretiendront dans chaque ville & place où il n'y en a pas deja d'aſſignées, & auxquels endroits on ne pourra donner aucune marque extérieure d'Egliſe; & on enjoindra ſéverement, de part & d'autre, aux Officiers civils & militaires, comme auſſi aux Eccléſiaſtiques, & à tous autres auxquels il appartient, d'empêcher toute occaſion de ſcandale & de conteſtation, qui pourraient naître au ſujet de la Réligion, & au cas qu'il en arrivât, elles feront, de part & d'autre, applanis à l'amiable.

Quant à la Religion, par rapport aux Habitans des Pays-Bas Autrichiens, toutes choſes reſteront ſur le même pié, qu'elles étaient ſous le regne du feu Roi Charles ſecond.

X. Toutes les munitions de guerre, artillerie, armes des Etats-Généraux, comme auſſi les matériaux pour les Fortifications, les grains en tems de diſette, les vivres pour mettre en magaſin, lorſqu'il y aura apparence de guerre, & de plus les draps & fournitures pour les habillemens des ſoldats, que l'on vérifiera devoir être employé à cet uſage, paſſeront librement, & ſans payer aucun droit, au moyen des paſſeports qui ſeront demandés & accordés ſur la ſpécification ſignée: à condition néanmoins qu'au premier bureau de S. M. I & Catholique, où lesdites proviſions, matériaux, armes, & montures entreront; qu'à l'endroit où elles ſeront déchargées, les bateaux & autres voitures pourront être dûment viſités, pour empêcher qu'on n'y mêle d'autres marchandiſes, & éviter toutes fraudes & abus, contre leſquels il ſera libre de prendre les précautions qu'a l'avenir on jugera convenables, ſans qu'il ſoit permis aux Gouverneurs, ni à leurs Subalternes d'empêcher, en quoi que ce ſoit, l'effet de cet article. 1715.

XI Les Etats-Généraux pourront changer leurs garniſons & les diſpoſitions de leurs troupes ſelon qu'ils le jugeront à propos, dans les places

commiſes à leur garde privative, ſans
1715. qu'on puiſſe empêcher ou arrêter le paſſage de leurs troupes, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Pourront même leſdites troupes, paſſer par toutes les villes de Flandre & de Brabant, & par tout le plat pays, faire des ponts ſur le Canal entre Bruges & Gand, & ſur tous les autres Canaux ou Rivieres qu'elles trouveront ſur leur route; à condition néanmoins, que ces troupes ſeront d'un Prince, ou d'une Nation non en guerre avec S. M. I., ni ſuſpecte d'aucun engagement contraire à ſes intérêts, comme il a été dit ci-deſſus à l'article quatrieme, & que préalablement il en ſera donné connaiſſance, & réquiſition faite au Gouverneur-Général des Pays-Bas, avec lequel on reglera les routes & les autres beſoins, au moyen de quelqu'un qui en aura la commiſſion de LL. HH. PP.

On obſervera le réglement fait par les Etats-Généraux, ſur le paſſage des troupes, comme il eſt obſervé dans leur propre pays.

Les Etats-Généraux tâcheront de faire leſdits changemens de garniſon, ainſi que les diſpoſitions néceſſaires pour cela, de la maniere qu'elles ſoyent le moins qu'il ſe pourra, à charge & incommodes aux habitans.

XII. Comme en tems de guerre la sûreté commune demande, ainsi que dans un danger eminent de guerre, que les Etats-Généraux envoyent leurs troupes dans les Places qui se trouveront le plus exposées à être attaquées, ou surprises; il est convenu que les troupes des Etats-Généraux seront reçues dans lesdites places autant qu'il sera nécessaire pour leur défense, quand le cas viendra évidemment à éxister; & cela se fera d'accord & de concert avec le Gouverneur-Général des Pays-Bas. 1715.

XIII. Les Etats-Généraux pourront, à leurs frais & dépens, faire fortifier les susdites Villes & Places, soit par de nouveaux ouvrages, ou en faisant reparer les anciens, les entretenir, & généralement pourvoir à tout ce qu'ils trouveront nécessaire pour la sûreté & défense desdites Villes & Places, à la réserve, qu'ils ne pourront pas y faire construire des Fortifications nouvelles, sans l'agrément du Gouverneur-Général des Pays-Bas, & sans qu'on puisse les porter en compte à S. M. I. & Catholique, qu'avec le consentement de S. M. I.

XIV. Pour la sûreté & communication entre les Provinces-Unies & les villes & places de la Barriere, S. M. I. &

1715. Catholique aura ſoin que les lettres & meſſagers, tant ordinaires qu'extraordinaires, puiſſent paſſer librement pour aller & venir dans les villes & places de la Barriere, & par celles des autres Pays; à condition, que lesdits meſſagers ne ſe chargeront pas de lettres ou des paquets des Marchands, ou autres particuliers, lesquels, tant pour les places de la Barriere, que pour toute autre part, devront être remis aux bureaux des poſtes ordinaires de S. M. I. & Catholique.

XV. L'artillerie, magaſins & proviſions de guerre que LL. HH. PP. ont dans les Villes & Places, qu'elles remettent à la Maiſon d'Autriche, il leur ſera permis de les faire transporter, ſans empêchement, & ſans aucun droit, tant celles, qu'elles y ont fait conduire elles-mêmes, que l'artillerie marquée à leurs armes, perdue dans la derniere guerre, & leur appartenant d'ailleurs, qu'elles auront trouvée dans lesdites Places; à moins que S. M. I. ne ſouhaite prendre ladite artillerie pour ſon compte, en convenant du prix avec LL. HH. PP., avant la reddition desdites Places.

Quant à l'artillerie & aux munitions qui ſont préſentement dans les Places commiſes à la garde des troupes des

Etats-Généraux ; elles seront laissées à leur garde, suivant l'inventaire qui en sera dressé & signé de part & d'autre, avant les ratifications du présent Traité, sans qu'il soit permis de les faire transporter ailleurs, que d'un commun consentement ; & restera en propriété à S. M. I. & Catholique, pour autant qu'il s'en est trouvé dans lesdites Places au tems de leur cession ou reddition. 1715.

XVI. En cas que les Provinces des Pays-Bas Autrichiens fussent attaqués, & que l'armée ennemie entrât dans le Brabant, pour y agir & faire le siege de quelque place dans ladite Province, ou quelques unes de celles qui en font la Barriere, il sera permis à leurs Hautes-Puissances de faire occuper & prendre poste par leurs troupes dans les villes & endroits sur le Demer, depuis l'Escaut jusqu'à la Meuse, d'y faire des retranchemens, des lignes & des inondations, pour arrêter les ennemis selon les besoins de la guerre, de concert néanmoins avec le Gouverneur-Général des Pays-Bas.

XVII. Comme l'on est convaincu par l'expérience de la derniere guerre, que pour mettre en sûreté les Frontieres des Etats-Generaux en Flandre, il fallait y laisser plusieurs corps de trou-

pes si considérables, que l'armée se
1715. trouvait beaucoup affaiblie par là: pour prévenir cet inconvénient & pour mieux assurer lesdites Frontieres à l'avenir, S. M. I. & Catholique cede aux Etats-Généraux tels Forts & autant de Territoire de la Flandre Autrichienne, limitrophe de leursdites Provinces, qu'on en aura besoin pour faire les inondations nécessaires, & pour les bien couvrir depuis l'Escaut jusqu'à la Mer; dans les endroits où elles ne sauraient l'être par des inondations sur les seules Terres appartenantes aux Etats-Généraux.

Pour cette fin, S. M. I. & C. agrée & approuve, que pour l'avenir les limites des Etats-Généraux en Flandre, commenceront à la Mer entre Blankenbergh & Heist, à l'endroit où il n'y a plus de Dunes, moyennant qu'ils n'y feront point bâtir, ni permettront qu'on y bâtisse des villages ou des maisons auprès dudit poste, ni ne souffriront aucun établissement de pêcheurs, ou d'y faire des écluses à la Mer. En promettant de plus leurs Hautes-Puissances, que si elles trouvent bon de faire construire quelques Fortifications à la tête de leurs nouvelles limites, elles auront soin de ne pas diminuer la force de la Digue, & non seulement le

se chargeront des frais extraordinaires, qui pourront être causés à l'occasion desdites Fortifications, mais même dédommageront les habitans de la Flandre-Autrichienne de toutes les pertes qu'ils pourraient souffrir, au cas que la Mer vint a faire des inondations par les Fortifications susdites. 1715.

Du poste sus-mentionné l'on tirera une ligne droite sur le Gote Wuyje, d'où la ligne continuera vers Heyst; de Heyst elle ira sur le Driehoek & Swarte Sluys: delà sur le fort de Saint Donas, que S. M. I. &c. cede en propriété & souveraineté à LL. HH. PP., moyennant que les portes des Ecluses dudit Fort, seront & resteront ôtées en tems de paix. S. M. I. &c. cede pareillement le terrein situé au Nord de la ligne ci-dessus marquée.

Du fort de St. Donas, les nouvelles limites des Etats-Généraux s'étendront jusques au fort St. Job, d'où on regagnera les anciennes près de la ville de Middelbourg; lesquelles limites suivront le long de Zydlingsdyck jusqu'à l'endroit où le Watergangh & le Waterloop se rencontrent à une Ecluse.

Ensuite on suivra le Graaf-Jans-Dyck, jusques au village de Bouchoute, aux intéressés des écluses dont on

1715. permet de les remettre où elles ont été ci-devant; & dudit Bouchoute on continuera la ligne droite pour regagner les anciennes limites des Etats-Généraux.

Sa Majeſté Impériale & Catholique cede auſſi en pleine & entiere ſouveraineté aux Etats-Généraux le Territoire ſitué au Nord de ladite Ligne.

Et comme pour leur entiere ſûreté il eſt néceſſaire, que l'inondation ſoit continuée de Bouchoute jusqu'au canal du Sas de Gand, le long du Graaf-Jans-Dyck, il ſera permis en tems de guerre à leurs Hautes Puiſſances d'occuper & faire fortifier toutes les écluſes qui ſe trouveront dans le Graaf-Jans-Dyck & Zydlingsdyck.

A l'égard de la Ville & du Sas de Gand, les limites ſeront étendues juſques à la diſtance de deux mille pas Géométriques, pourvû qu'il n'y ait point de villages compris dans cette étendue.

Pour la conſervation du Bas-Escaut, & la Communication entre le Brabant & la Flandre des Etats-Généraux, S. M. I. &c. cede en pleine & entiere propriété & ſouveraineté aux Etats-Généraux le village & le polder de Doel, comme auſſi les polders de Sainte Anne & Ketenille.

Comme en tems de guerre il ſera beſoin pour plus grande ſûreté de former des inondations par les écluſes entre les forts de la Marie & de la Perle, S. M. I. &c. remettra auſſitôt que la Barriere ſera attaquée, ou la guerre commencée, la garde du fort de la Perle, à leurs Hautes Puiſſances, & celle des écluſes à condition que la guerre venant à ceſſer, elles remettront ces écluſes, & ledit fort de la Perle, à S. M. I. &c., comme auſſi celles qu'elles auront occupées dans le Graaf-Jans-Dyck & Zydlingsdyck. 1715.

Les Etats-Généraux ne pourront faire aucune inondation en tems de paix, & ſe croyant obligés d'en former en tems de guerre, ils en donneront connaiſſance préalable au Gouverneur-Général des Pays-Bas, & en concerteront avec les Généraux, Commandant les armées aux Pays-Bas. Promettant de plus que, ſi à l'occaſion de la ceſſion de quelques écluſes, dont les habitans de la Flandre Autrichienne conſerveront le libre uſage en tems de paix, ils vinſſent à ſouffrir quelque dommage ou préjudice, tant par les Commandans, que par d'autres Officiers Militaires, que non ſeulement les Etats-Généraux y remédieront inceſſamment,

mais auſſi qu'ils dédommageront les In-
1715. téreſſés.

Puisque cette nouvelle ſituation des limites demande que l'on change les Bureaux, pour prévenir les fraudes, à quoi S. M. I. & LL. HH. PP. ſont également intéreſſées, on conviendra des lieux pour l'établiſſement desdits Bureaux, & des précautions ultérieures que l'on jugera convenables de prendre.

Il eſt de plus ſtipulé par le préſent article, qu'il ſera faite une juſte évaluation des revenus que le Souverain tire des Terres qui ſe trouveront cédées à leurs Hautes Puiſſances par cet article, comme auſſi de ce que le Souverain a profité par le renouvellement des Octrois, ſur le pié qu'ils ont été accordés depuis trente ans en deça, à être déduits & défalqués ſur le ſubſide annuel de cinq-cent mille écus. Ladite évaluation ſera faite avant la ratification du préſent Traité.

La Réligion Catholique Romaine ſera conſervée & maintenue dans les lieux ci-deſſus cédés en tout ſur le pié qu'elle y eſt exercée actuellement, & qu'elle l'a été du tems du feu Roi Charles II, & ſeront de plus conſerves & maintenus de même, tous les privileges des habitans.

Le fort de Rodenhuyſen ſera raſé; & les différends touchant le canal de Bruges ſeront remis à la déciſion d'Arbitres neutres, à choiſir de part & d'autre. Bien entendu que par la ceſſion du fort de Saint Donas, ceux de la ville de l'Ecluſe n'auront pas plus de droit ſur ledit Canal, qu'avant cette ceſſion. 1715.

XVIII S. M. I. &c. cede à LL. HH. PP. à perpétuité en pleine Souveraineté & propriété dans le haut-quartier de Gueldres, la ville de Venlo avec ſa Banlieue, & le fort de Saint Michel; de plus le fort de Stewenswaart avec ſa Banlieue, comme auſſi autant de terrein qu'il faudra, pour augmenter leurs Fortifications en deça de la Meuſe; & promet S. M. I. de ne faire jamais bâtir, ni permettre qu'un autre bâtiſſe aucune Fortification, de quelque nom que ce ſoit, à la diſtance d'une demi-lieue de ladite Forteresſe.

S. M. I. &c. à l'exception des villages de Swalm & Elmt qu'elle ſe réſerve, cede de plus aux Etats-Généraux l'Ammanie de Montfort, conſiſtant dans les petites villes de Neuſtad, & d'Echt, avec les villages ſuivans, ſavoir: Ohe, Lack, Roolteren, Bragat, Pefel, Belfen, Vlodorp, Poſtert, Bergh, Lin & Montfort, pour être poſſedés par leſdits Etats-Généraux de la maniere que

1715. les a poſſédés, & en a joui le feu Roi Charles II, avec les préfectures, Bourgs, fiefs, Terres, fonds, Cens, Rentes, revenus, Péages, de quelque nature qu'ils ſoient, appartenans auxdits lieux cédés ci-deſſus. Le tout pourtant ſans préjudice, & ſauf tous les Droits que pourrait avoir Sa Majeſté le Roi de Pruſſe; & ce nonobſtant toutes exceptions, prétentions ou contradictions faites ou à faire, pour troubler les Etats-Généraux dans la paiſible poſſeſſion des lieux cédés par le préſent article. Tous Pactes, Conventions, ou diſpoſitions contraires au préſent article étant cenſés nuls & de nulle valeur; bien entendu que cette ceſſion ſe fait avec cette clauſe expreſſe, que les Statuts, anciennes coutumes & généralement tous les privileges, civils & Eccléſiaſtiques, tant à l'égard des Magiſtrats & des Particuliers, que des Egliſes, Couvens, Monaſteres, Ecoles, Séminaires, Hôpitaux, & autres lieux publics, avec toutes leurs appartenances & dépendances de même que le Droit Dioceſain de l'Evêque de Ruremonde, & généralement tout ce qui concerne les droits, libertés, immunités & Cérémonies de la Religion Catholique Romaine, ſeront conſervés ſans aucun changement ni directement ni indirectement, dans tous les lieux

ci-dessus cédés, de la maniere que du tems du Roi Charles II. Les Magistratures ne pourront être données ainsi que les charges de police, qu'à des personnes qui soient de la Religion Catholique-Romaine. 1715.

Le droit de collation aux bénéfices, qui a été jusqu'ici au Souverain, appartiendra dorenavant à l'Evêque de Ruremonde, à condition que lesdits bénéfices ne pourront être donnés qu'à des gens qui ne seront pas désagréables aux Etats-Généraux, pour des raisons particulieres à alléguer.

Il est aussi stipulé, que les Etats-Généraux ne prétendront avoir acquis par la cession de la ville d'Echt, aucun droit de judicature ou d'appel, par rapport au Chapitre de Thorn, ou autres Terres de l'Empire, & il sera libre à Sa Majesté Impériale & Catholique de nommer tel endroit qu'il conviendra pour ladite judicature & appel.

Il sera libre à LL. HH. PP. d'établir une Cour d'appel dans tels lieux de la Province qu'elles trouveront convenables pour les habitans de la partie du haut-quartier de Gueldres qui vient d'être cédée, parce que leurs nouveaux sujets de cette partie ne pourront plus

1715. porter leur appel à la cour de Ruremonde.

De plus, on eſt convenu, que les droits d'entrée & de ſortie qui ſe levent tout le long de la Meuſe, ne pourront être hauſſés, ni baiſſés, en tout ou en partie, que d'un conſentement unanime, desquels droits S. M. I. &c. tirera à ſon profit ceux qui ſe levent à Ruremonde, & à Navaigne, & les Seigneurs Etats-Généraux, ceux qui ſe levent à Venlo.

Comme les droits ſur la Meuſe en général, & ceux ſur l'Escaut, ſont affectés ſubſidiairement au payement de deux rentes diſtinctes, ſavoir une de quatre-vingt-mille florins par an, par la transaction paſſée le vingt-ſixieme de Décembre 1687 avec S. M. le feu Roi de la G. B. Guillaume III, on eſt convenu, que LL. HH. PP., à cauſe de la ceſſion ſusdites, ſubviendront à S. M. I. &c., le payement desdites rentes & autres dettes qui pourront y être hipotéquées annuellement, & à proportion du produit des Droits d'entrée & de ſortie, qu'elles recevront, le tout ſuivant les conſtitutions mêmes desdites rentes.

Quant aux dettes & charges contractées & conſtituées ſur la généralité

du haut-quartier de Gueldres, les Etats-Généraux concourront dans le payement d'iceux pour leur quote part selon la proposition portée par la matricule de tout ledit Haut-quartier. 1715.

Tous les documens & papiers concernant ledit haut-quartier de Gueldres, resteront comme ci-devant dans les archives de Ruremonde, & copie en sera faite dont l'une sera remise a S. M. I. &c. à S. M. le Roi de Prusse, & la troisieme aux Etats-Généraux, & ces trois Puissances pourront dans les tems avoir recours aux Archives où elles auront toujours un libre accès, à cause de la partie qu'elles possedent dans ledit Haut-quartier.

XIX. En considération des frais & des dépenses extraordinaires, que leur imposent les obligations dont les Etats-Généraux se sont chargés par le présent Traité, S. M. I. & Catholique promet de faire payer annuellement auxdits Etats-Généraux la somme de cinq-cens-mille écus, ou douze-cens-cinquante-mille florins, Monnaie de Hollande, laquelle somme sera assurée & hipotéquée généralement sur tous les revenus des Pays-Bas Autrichiens, & specialement sur les revenus les plus clairs des Provinces de Flandre & du Brabant.

1715. Le payement de ladite ſomme commencera du jour de la ſignature du préſent Traité, ſur laquelle ſeront réduits à prorata du tems, les revenus des Villes, Châtellenies & dépendances, cédées par la France, échues depuis ledit jour, juſqu'à celui où leſdits Pays ſeront remis à S. M. I. &c., pour autant que les Etats-Généraux les auront reçus.

XX. S. M. I. &c. confirme & ratifie les capitulations, l'adminiſtration générale du pays, y exercée par la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux, ayant repréſenté le légitime Souverain; & tous les actes de Police, Régale, Juſtice & Finance ſubſiſteront & auront leur plein & entier effet, ſelon la teneur desdits actes & ſentences, le tout de la même maniere que s'ils avaient été faits par le Souverain légitime du pays & ſous ſon gouvernement.

Dans le XXI, S. M. I. & Catholique s'engage à obſerver, ratifier & maintenir à l'égard du haut-quartier de Gueldres & des Pays conquis ſur la France, toutes les diſpoſitions faites au nom & de la part des Etats-Généraux.

Pour ce qui eſt des bénéfices & dignités Eccléſiaſtiques, S. M. I. &c. confir-

me les nominations & prises de possession de ceux qui y ont été nommés ou qui en ont pris possession, sans qu'on puisse les troubler, ni s'y opposer, que par les voies ordinaires de la Justice, selon les loix & coutumes du pays. 1715.

Par le XXII, S. M. I. & Catholique reconnait & promet de satisfaire aux obligations passées de la part du feu Roi d'Espagne Charles II., au capital de trois-cens-trente-huit mille florins, dont l'Etat est annexé au bas de cet article. Lesquelles obligations ledit Roi Charles II avait promis de faire tenir, sans que cela se soit fait: S. M. I. & Catholique promet de faire passer les obligations par les Etats des Provinces desdits Pays-Bas, & de les faire délivrer incessamment après aux Etats-Généraux, conformément à la teneur de ladite obligation de S. M. Catholique du trentieme de Mars 1698, à la premiere convocation des Etats, ou au plus tard dans le terme de deux mois après l'échange du Traité.

Les Etats avaient fait paraitre dans les négociations de paix une jalousie trop grande, pour se conserver une Barriere contre la France, & ils avaient trop irrité cette Couronne puissante, pour être contens de ce qu'on leur a- Arrêté définitif sur le Traité de Barriere.

vait accordé à la ſuite du Traité d'U-
1715. trecht. Les querelles & les chicanes renaiſſaient ſans ceſſe dans les Pays-Bas Autrichiens. Ils auraient voulu aſſurer leur exiſtence aux dépends de l'Empereur pour les intérêts duquel ils venaient de s'épuiſer par les ſuites ruineuſes d'une guerre longue & opiniâtre dont ils ne ſe ſont pas encore relevés. Mais l'Empereur oubliant aiſément, ainſi que tous les Souverains, ceux auxquels il devait ſa puiſſance, ne ſentant que l'orgueil qu'elle inſpire, ne voyait pas d'un œil indifférent, l'eſpece d'eſclavage auquel cette prétendue Barriere aſſujettiſſait une portion précieuſe de ſes Etats. Cet aſſerviſſement compromettait l'honneur d'un Souverain auſſi reſpectable; & il n'aurait pas tardé à vouloir en briſer le joug, s'il n'avait pas apperçu dans la politique des Etats, ſans doute néceſſaire d'après leur poſition vis-à vis de la France, une eſpece d'eſclavage qui les enchaînait eux-mêmes à ſes intérêts. Cette conſideration l'obligeait donc à ne pas les brusquer de front; une telle poſition mettait les deux Etats dans le cas de deux ennemis naturels qui ſont obligés de ſe ménager; enfin, après de longs débats, ſans qu'aucun des deux ôsât rompre; il y eut, un dernier arrangement le 22 du mois de Decembre 1718. Il fut ſi-

pulé que les frontieres des Etats dans la Flandre commenceraient déſormais à la mer, au Nord-Eſt du Fort démoli de St. Paul, ſur une ligne tirée du polder Hazegras jusqu'à la digue de Crommendyk & le long de cette digue jusqu'à l'eau courante de l'Ecluſe noire & le long de cette Ecluſe, & du polder le *Bout du monde*, par conſéquent le long de la digue de la mer jusqu'à la digue de *Lapſchure* & de là par le polder Barbara, jusqu'au *Langſtraat*, dans le polder Capelle jusqu'au polder Rouge. Les polders Barbara, Lauraine, Capelle & Rouge étant abandonnés aux Etats, à l'exception d'un petit eſpace que l'Empereur ſe reſervait. Les frontieres du Sas de Gand furent auſſi reculées pour aſſurer le Bas-Escaut & pour conſerver de la communication entre les parties du Brabant & de la Flandre, qui appartenaient aux Etats; l'Empereur abandonnait aux Etats le polder & village de Doel, & les polders de St. Anne & de Ketenesſe en toute Souveraineté, & promettait, en cas de guerre, de leur abandonner le fort la Perle, pour y mettre garniſon. Il leur donnait auſſi ſûreté pour le payement legitime des cinq-cens-mille Rysdalers de ſubſides annuels & pour les autres prétentions pécuniaires qu'ils

1715.

Dumont VIII. P. I. p. 551. *Rouſſet Recueil* I. p. 400.

avaient ſur lui. Le Roi de la Grande-
1715. Bretagne ſe chargea encore de la garantie de ce Traité.

Réflexions ſur les places des barrieres.

Cette derniere convention jointe à celle d'Anvers, aſſura pour lors aux Etats la poſſeſſion tranquille de ce qu'ils ont appelé leur Barriere. Ils obtinrent auſſi la propriété & la ſouveraineté d'une portion conſidérable du haut-quartier de Gueldre & d'une petite partie de la Flandre qui donnait plus de ſûreté à leurs frontieres du côté de la Zélande. C'eſt actuellement tout ce qui leur reſte de la brillante guerre de la ſucceſſion : acquiſition précaire, puiſqu'elle ne s'eſt faite qu'aux dépens de ceux qu'on prétendait défendre. Les Forts où ils entretenaient garniſon étaient une charge, ſans procurer aucun domaine, aucune indemniſation réelle. Les Forts, appartenans à la barriere, Namur, Tournay, Menin, Warneton, Furnes, Ypres, Knocke, tous ſitués ſur la frontiere de la Flandre Françaiſe, ſe remplirent de garniſons des Etats, qui ſe crurent dès lors en ſûreté contre la France. Ils s'accoutumerent à les regarder ces places comme un rempart impénétrable qui fermerait à jamais les Pays-Bas-Unis aux Français. Voilà tout le fruit qu'ils retirerent d'une guerre ſi longue, ſi ſanglante & ſi dis-

pendieuſe. Il n'eſt donc pas étonnant que depuis l'invaſion des Français en 1747, on ſoit beaucoup revenu des idees brillantes qu'on s'était formées ſur le ſyſtême des Barrieres. On a donc pu révoquer en doute ſi ces avantages ont balancé les dépenſes de la guerre ſoutenue pour les obtenir & les frais des garniſons entretenues pour les conſerver. Cette queſtion eſt devenue encore plus problématique, quand l'on penſe qu'une poſition auſſi critique, expoſait à chaque inſtant, l'Etat à ſe voir enveloppé dans une guerre avec la France, pour les intérêts d'une puiſſance étrangere. La campagne de 1747, a prouvé la vérité de cette derniere obſervation & l'inutilité de toutes ces garniſons pour faire tête aux troupes nombreuſes & disciplinées de la nation guerriere & puiſſante qu'elle doit tenir en bride. Ainſi l'acquiſition & la conſervation de ces barrieres n'ont produit que des guerres funeſtes & des frais accablans. Que de travaux pour les garder? Que de ſommes ſorties du pays pour n'y jamais rentrer? Quand on refléchit aux maux que cette poſition a cauſé à un Etat, qui ne peut s'écarter impunément d'un ſyſtême de paix & d'économie, on dirait que c'eſt quelque génie mal-faiſant qui lui inſpira 1715.

1715. cette politique. On dirait que la Maiſon d'Autriche avait faſciné les yeux des Chefs pour les engager, aux dépends des maximes fondamentales de leur Etat, à lui conſerver des places qu'elle ne pouvait garder, à raiſon de ſon éloignement. Auſſi dès que cette Cour s'eſt vue, par ſes alliances étroites avec la France, dans le cas de n'avoir rien à craindre de ce côté là, elle a levé le masque ; elle a ſaiſi le moment où la République ne pouvait plus réclamer la parole des garans de cette barriere ; en affranchiſſant ſes Etats d'une ſujettion étrangere, l'Empereur a délivré la République d'une charge très onéreuſe, dont elle n'aurait jamais eu le courage de s'affranchir elle-même, tant les anciens préjugés prévalent ſouvent ſur les intérêts réels. Mais l'alliance de l'Empereur avec la France étant d'une ſolidité plus problématique, qu'un avantage de la deſtruction de la barriere pour la République, dans ce cas, cette démarche eſt encore plus avantageuſe pour elle que pour lui.

N'aurait-il pas mieux valu que la République ſe fît ceder la propriété d'un plus grand nombre de places, contigues à ſon territoire ? La garde n'en eût pas été précaire. Les revenus des

territoires acquis auraient dédommagé des frais occasionnés par l'entretien des garnisons. Les Forteresses ne seraient pas tombées en décadence par la négligence du propriétaire. En cas de rupture entre les Cours de Vienne & de Versailles ; les armées Françaises auraient respecté le territoire de la République. Cet état des choses l'aurait mise à l'abri de toute insulte & ne l'aurait pas forcée à compromettre la propre existence pour des intérêts étrangers. C'était le but qu'on devait se proposer. C'était le but qu'on aurait obtenu facilement, si l'on avait su profiter des circonstances favorables offertes dans les années 1636, 1663 & surtout en 1709, lors des Conférences de Geertruidenberg. 1715.

Rivalité des Anglais.

Rien surtout n'est plus remarquable, dans cette affaire des Barrieres, que la maniere brusque & cavaliere, dont les Anglais la traiterent. Les Etats forcés par l'ambition de Louis XIV & par la politique de Guillaume III, à se jetter dans les bras de leurs Ennemis naturels les Anglais & de se defier de la France avec laquelle ils avaient tant d'intérêts communs de commerce & même de politique, en essuyerent une multitude de desagrémens & d'affronts. Le ressentiment de leurs dernieres guerres avec la France leur avait inspiré

1715. une animoſité ſi aveugle qu'ils voyaient à peine les maux qu'ils ſe cauſaient, en prenant parti dans toutes les guerres contre cette Couronne, comme ſi leur ſûreté eût dépendu de ſa deſtruction. Ce délire politique ſemblait leur ôter le ſentiment des injures qu'ils avaient ſans ceſſe à eſſuyer des Anglais depuis l'époque de leur alliance avec cette nation. Ils ne voyaient pas ou ils ne voulaient pas voir que ce peuple inſulaire, commerçant & libre, ne pouvant avoir des intérêts eſſentiels avec aucun des Etats du Continent, s'embaraſſe peu de les ménager & que ſes Ennemis conſtans & réels ſont ceux qui lui offrent une concurrence préjudiciable dans le commerce & la navigation. Tels furent les principes que ſuivirent les Anglais dans cette conjoncture des affaires. Ils s'étaient fait adjuger dans le traité de paix, des Places, des Villes, de grands Territoires, des Iſles de la derniere importance, des prérogatives de commerce, telles que l'Aſſiento &c.; ils auraient pu, certainement, par leur prépondérance dans la ligue & leur crédit rédouté de la France, procurer à la Republique la barriere territoriale qui pouvait ſeule lui convenir. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, ils craignirent l'accroiſſe-

ment de son commerce, en leur faisant céder la propriété de places extrêmement bien situées pour cet objet. Ils se prêterent au contraire, volontiers, à la servitude de ces places, expédient propre à la fois & à empêcher qu'il ne fût tiré parti de leur situation heureuse & à jetter les finances de la République dans de nouveaux embarras. Ce fut, dans cette idée, que le Lord Bolingbroke fut le premier à fournir aux Français les moyens d'exiger de la République la restitution de Tournay, en éludant la promesse que la Reine de la Grande-Bretagne leur avait faite en 1712, de les maintenir dans la conservation de cette place. C'est ainsi que le plus puissant de leurs alliés les recompensait de leur zele & de leurs dépenses pour la cause commune. 1715.

Lamberti X. 280. *Rapport du Comité secret. en 1715. p.* 117. *Act. & Mem. de la paix d'Utrecht.* I. 545-548. 529.

On ne croirait jamais qu'une République aussi bornée par son étendue & par sa population, ait fait dans cette guerre des efforts qu'on aurait attendu à grand peine des Empires les plus puissans. Le mémoire que les Etats envoyerent en Angleterre l'an 1711, prouve qu'ils avaient entretenu & payé à la fois cent-trente-mille hommes en Espagne, en Portugal; mais la plus grande partie cependant dans les Pays-Bas.

Efforts des Etats sur terre & sur mer, propres à prouver leur puissance sur ces deux élémens.

Ibid. 529. 361.

1715. Ces dépenses énormes sur terre ne se faisaient pas aux dépends de la Marine. On la vit dans ces deux dernieres guerres sur un pied qui répondait au nombre formidable de ces armées. Pour se former une idée juste de la marine des Etats, il n'est pas hors de propos, de rapprocher plusieurs traits épars dans des époques éloignées l'une de l'autre.

Pra-advys van het Collegie ter Admiraliteit om s'Lands Zeemagt te brengen op eene respectable voet 10 *Mars* 1779 *Richesse de la Hollande* I. 152. *Petitie van Oorlog voor den Jaare* 1757.

A la conclusion de la paix avec l'Espagne en 1648, il fut déterminé que la marine de l'Etat serait fixée à 60 vaisseaux, savoir vingt pour croiser, vingt pour convoyer & vingt pour être en reserve dans les ports. Dans la premiere guerre Anglaise, on porta ce nombre jusqu'à 226, 230; dont 118 à 150 devaient être employés pour la grande flotte: on sentit, dans cette guerre malheureuse, la nécessité d'une marine formidable; aussi cet objet ne fut pas perdu de vuë à la paix; au lieu de faire une réforme dans ce département, on prit une résolution pour augmenter la marine de l'Etat de 24 vaisseaux. L'Etat eut alors sur mer, au moins 48 vaisseaux; en 1659 on en fit équipper cent qui furent encore augmentés de dix-huit. Il est vrai que ces vaisseaux n'étaient pas d'une grandeur considérable. L'Amiral Tromp ne monta d'abord qu'un vaisseau de 50 canons, en suite un de

60 ; c'étaient les deux plus grands navires de sa flotte. Les precautions que l'on prit depuis firent que, dans la seconde guerre Anglaise, on eut une marine bien autrement formidable. L'Etat mit en mer soixante & douze vaisseaux dont la moitié montait a 60 & 80 canons, & dont l'autre moitié en avait entre 40 & 60, sans compter 12 fregates, des Yachts-d'avis, des brulots & des convoyeurs & 18 vaisseaux que l'on faisait encore équipper. La marine fit encore des progrès dans la troisieme guerre Anglaise. On eut alors jusqu'a des vaisseaux de 84 canons. La moitié de la marine de l'Etat était, il est vrai, de 60 à 80 ; mais il avait 24 fregates, 36 brûlots, 24 sénaux & 24 galliotes, sans compter les convoyeurs dont le nombre n'est pas désigné. La paix faite en 1674 avec l'Angleterre occasionna une diminution dans la marine de l'Etat : elle fut bornée à 44 vaisseaux dont il n'y en avait que dix-huit de 66 à 80 canons ; encore la plupart furent envoyés pour la protection du commerce dans le Nord, dans la Méditerranée & devant les côtes ; il ne resta dans les ports que 25 vaisseaux jusqu'à la paix de Nimegue. On se relâcha probablement alors du côté de la mer ; parce qu'on 1715

n'avait plus rien à craindre des Anglais
1715. & que les principales forces de l'Etat étaient requises sur terre, contre les armées formidables des Français. Mais à peine l'Etat se vit debarassé de cette guerre funeste, qu'il porta ses regards sur l'elément qui est la base de sa grandeur & de sa prospérité. Dès l'année 1680 il fut question de construire trente-six vaisseaux de guerre, savoir dix de 80, sept de 70 & dix de 50 canons. En 1685 on ne laissa pas de prendre de nouvelles précautions pour maintenir la marine. Il fut alors arrêté que l'Etat entretiendrait toujours une flotte de 96 vaisseaux, dont vingt de 80 canons, vingt-huit de 70, vingt-quatre de 60 & vingt-quatre de 50; & en outre, quatre-vingt-dix fregates depuis 18 jusqu'à 40 canons. On se plaignait dès lors du peu d'activité qui regnait dans ce département; les Amirautés se plaignaient de leur côté qu'on ne leur fournissait pas les moyens nécessaires pour mettre à exécution les mesures des Etats; & l'on croit devoir dater de ce tems là la décadence de la marine guerriere de l'Etat. Cependant lors qu'en 1688, le Prince d'Orange entreprit sa descente en Angleterre, il porta la République à équipper une flotte de 25 navires, prête à agir ini-

vant l'occurrence ; & la flotte qui l'accompagna dans ce trajet était de plus de six-cens voiles, dont quatre-cens bâtimens de transports. Le reste formait cinquante gros navires de ligne, vingt frégates & autres batimens moins considérables. Mais il faut observer que ce Prince, mettant à cette expédition l'intérêt & l'ardeur qu'on met à ce qui nous regarde personellement, avait tellement fait hâter l'armement, qu'il s'y trouvait plusieurs vieux navires fort mal réparés. Ce Stathouder, devenu Roi de la Grande-Bretagne, ayant lié intimément les intérêts politiques des deux Etats, si non entr'eux du moins rélativement aux autres Puissances, ayant par conséquent besoin d'une puissante marine, ne perdit pas de vuë celle de la République. Mais la France avait alors porté la sienne à un dégré si formidable qu'elle se vit en état de balancer celle des deux Etats alliés. En 1689 la République ajouta trente navires de guerre à une flotte de 50 navires Anglais. L'année suivante elle ne fut pas assez forte, jointe aux Anglais pour balancer au moins les Français ; les flottes combinées furent battues par le Comte de Tourville. Une multitude de vaisseaux marchands tomberent entre les mains des Français. La République 1715.

1715. qui en 1672 avait eu une supériorité décidée sur les flottes de France & d'Angleterre, ne fut pas alors en état, avec l'aide des Anglais, de protéger son commerce contre la France. Il faut avouer aussi que Louis XIV avait depuis cette époque porté ses flottes à un état où l'on n'aurait jamais cru que la marine Française put parvenir. Aussi cet éclat ne fut pas de longue durée. En 1692 l'Angleterre & les Etats mirent en mer une flotte de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux de ligne seulement, dont la République fournissait les trois huitiemes ; ils prirent alors leur revanche sur les Français; l'année suivante les Etats ajouterent trente-deux vaisseaux à cinquante & un Anglais. Les Français ayant surpris leurs ennemis en détail remporterent des avantages considérables. Ces pertes réveillerent l'attention des Etats. En 1694, 1695 & 1696, ils se virent maîtres de la mer avec les Anglais, & porterent la terreur sur toutes les côtes de France. En 1697 les Français reprirent le dessus ; ils eurent des avantages brillans & firent la paix au bruit des victoires sur mer & sur terre. La marine de la République fut à peu près dans le même état de grandeur & de décadence dans la guerre de la succession. En 1702 la Ré-

République renforça de vingt vaisseaux de ligne une escadre Anglais, de trente navires. L'année suivante elle n'ajouta que dix-sept navires à une flotte Anglaise de trente-cinq. Mais cette même année ainsi que la précédente, les convois de leur navigation marchande & leurs navires marchands essuyerent des échecs terribles de la part des armateurs Français. Ces pertes forcerent les Etats à porter un regard particulier sur la marine. Ils mirent dans ce département relativement à l'Angleterre une proportion de cinq à huit. Ils ajouterent quarante-huit navires aux soixante & dix-sept que les Anglais avaient sous les ordres de l'Amiral Rooke. Ils en avaient huit de 90 canons, quatorze entre 70 & 74; onze de 54 & trois de 50. Dans le fameux mémoire que les Etats publierent en 1712, en réponse aux reproches des Anglais, ils prouverent du moins qu'ils avaient contribué d'environ les trois-huitiemes dans les dépenses navales des deux nations. En 1705 ils furent en état de bloquer, avec leurs alliés, les ports de Brest & de Toulon, de détruire en 1707 dans ce dernier, huit navires de guerre, de bombarder la ville & d'en faire le siege. Mais on remarqua vers la fin de cette guerre qu'il avait fallu 1715.

1715. des circonstances violentes pour la déterminer à entretenir une marine respectable: aussi dès que la paix eût fait disparaître ces circonstances, la marine déclina sensiblement. Cette marine qui, dans les tems de paix, s'était soutenue de maniere à dicter la loi aux Potentats du Nord, fut à peine en état de protéger le commerce. La République parut faire un effort en 1715, en joignant douze vaisseaux à vingt navires Anglais pour assurer le commerce des deux nations, inquiété par les Suedois alors en guerre contre les Russes.

Système politique des Etats relativement à la marine.

On a prétendu assigner plusieurs causes de cet affaiblissement sensible de la marine de l'Etat, dont la véritable époque peut être fixée à l'issue de la paix d'Utrecht. Un écrit célebre (*) qui, à ne considerer que la source dont il est émané, doit contenir des informations fideles, en a indiqué plusieurs que nous rapporterons dans le volume suivant. Nous nous bornerons à remarquer que l'épuisement où les dernieres guerres avaient réduit les finances de la République, l'excès des impôts

(*) *Lettre & memoire remis par Son Alteſſe Sereniſſime à LL. HH. PP. le 7 d'Octobre 1782.*

qu'elles produisirent & la rareté d'hommes que ces deux causes amenerent 1715.
nécessairement, furent les principales causes de cette décadence. L'opiniâtreté des Etats à regarder alors l'Angleterre comme leur alliée naturelle, malgré toutes les injures qu'ils en avaient reçues, contribua encore à ce dépérissement. On remarquera seulement, par rapport à l'écrit dont nous venons de parler, qu'il ne paraît pas exact en avançant qu'au Siécle dernier, on n'avait pas l'usage d'entretenir une flotte permanente. Les différens traits du tableau que nous venons de tracer, paraissent indiquer le contraire. Le Chevalier Temple, dans un écrit publié vers la fin de ce Siécle là, sous le titre de *Considération: sur la Hollande*, parle aussi d'une maniere bien différente de cette opinion. Les paroles échappées à ce grand homme d'Etat, sur le Système de la République, meritent d'être rapportées en entier. „ Pour se défendre „ contre la France, " dit-il, ces „ Republicains rechercheront toujours „ l'alliance de l'Angleterre, & pour „ tenir tête à l'Angleterre, ils s'allie„ ront avec la France. Il est même „ des occasions où ils peuvent tenir „ tour à tour en balance, la Suede, le „ Danemark & même la France & l'Es-

1715. „ pagne. Comme ils jugent qu'il ne
„ leur eſt pas moins néceſſaire d'avoir
„ des forces pour entretenir la paix,
„ que pour faire la guerre; *ils ne ſont*
„ *jamais ſans faire de grands préparatifs, particulierement pour la mer;*
„ & afin que leurs vaiſſeaux ne demeurent pas inutiles dans un tems de
„ paix, ils s'en ſervent pour l'avancement & la ſûreté du commerce, en
„ les envoyant escortes les vaiſſeaux
„ marchands. Quand la France voudra leur faire la guerre, *ces vaiſſeaux qu'ils tiennent tout prêts*,
„ pourront ſuppléer à la foibleſſe des
„ troupes qu'ils ont ſur terre. Ils ne
„ croyent pas avoir rien à craindre de
„ l'Espagne, ni de l'Allemagne, leurs
„ plus proches voiſins. Et quant à
„ l'Angleterre ils ne ſont dans aucune
„ défiance de ce côté là, fondés non
„ ſeulement ſur les derniers Traités,
„ mais principalement ſur la perſuaſion
„ que l'intérêt commun des deux nations
„ eſt d'être unies enſemble pour s'oppoſer à l'ambition progreſſive de la
„ France. Ils n'appréhendent que la
„ grandeur & les forces de cette Couronne, jalouſe de réaliſer ſes anciennes prétentions ſur les Pays-Bas &
„ d'y porter un incendie qui ſe communiquerait rapidement à la Répu-

„ blique, si elle ne prenait ses mesures
„ d'avance pour l'éteindre: la faiblesse 1715.
„ de l'Espagne, la lenteur du corps
„ germanique, les intérêts différens des
„ Princes d'Allemagne, leur font jet-
„ ter nécessairement les yeux sur l'An-
„ gleterre, comme l'Etat le plus pro-
„ pre à contribuer à la conservation des
„ Pays-Bas, & à maintenir l'équilibre
„ & le repos de la chrétienté. Leur
„ système politique est que la France
„ sentira ses desirs enchaînés, lors
„ qu'elle verra ses côtes menacées
„ des flottes puissantes de l'Angleterre
„ & de la République réunies. Un
„ autre inconvénient qui doit limiter
„ l'ambition guerrière de la France,
„ c'est la perspective de la décadence
„ de son commerce de vins, de sels &
„ de bien d'autres denrées, dont il se
„ fait un transport & une consomma-
„ tion considérables en Hollande ".
Ainsi parle le Chevalier Temple. On ne peut disconvenir que ce système ne soit parfaitement bien combiné. C'est le même que Guillaume III parvint à faire prévaloir. C'est le système qui entraîna la République, dans plusieurs guerres où elle était peu intéressée; puisque la sûreté des Pays-Bas n'y pouvait être regardée comme compromise qu'à la suite de conjectures fort

éloignées. Il eſt étonnant qu'un poli-
1715. tique auſſi éclairé, ſoit par ſes talens, ſoit par les faits dont il avait été témoin, n'ait pas enviſagé ce ſyſtême ſous toutes les faces & n'ait rien dit de la concurrence du commerce & de la navigation, cette ſemence éternelle & fatale de discorde entre l'Angleterre & la Hollande. Il ne peut diſſimuler que ces avantages ne ſoient les ſources de la richeſſe & même de l'exiſtence politique des Pays-Bas-Unis. Il aurait donc dû développer ces paroles que la force de la vérité lui arrache ; & *pour tenir tête à l'Angleterre, ils s'allieront avec la France.* Cette maxime eſt de tous les tems. Mais il paraît que les changemens ſurvenus dans le ſyſtême politique de l'Empire depuis un demi ſiécle a changé conſidérablement les intérêts de la République à cet égard. Nous ne parlons pas de la marine. Quoique l'Angleterre & ſurtout la France aient fait, dans ce nouveau reſſort de la puiſſance des nations, des progrès conſidérables, il eſt convenu que la création d'une marine eſt la choſe la plus facile à un Etat maritime qui a des reſſources & qui veut porter ſérieuſement ſon attention ſur cet élément. On trouvera toujours des matelots avec de l'argent. Cette claſſe

d'hommes se porte naturellement dans les Etats où ils sont le mieux payés. 1715.
L'appât du gain & de l'intérêt en fera toujours naître en plus grand nombre que le mot brillant, mais vuide pour eux, de patriotisme.

L'Etat, obligé de faire des épargnes dans ce département par l'épuisement où il se trouvait, doit ainsi la décadence progressive de sa marine aux guerres insensées où l'intérêt de Guillaume III l'engagea. Tous les membres de la Confédération en sentent encore présentement les poids & les suites. Il perdit six-cens millions sans aucun avantage réel. Il n'en retira que la gloire stérile d'avoir soutenu des intérêts étrangers avec une constance qui lui aurait mérité de plus grands avantages. Intérêt du Commerce.

Pour subvenir aux dépenses énormes de ces guerres onéreuses, il fallait que la République eût dans son sein des ressources immenses, surtout quand l'on considere les pertes effroyables qu'elle essuya de la part des armateurs. Les fabriques & les manufactures, recrées & ranimées, par l'émigration des réfugiés François, donnerent à l'Etat une branche avantageuse de richesses, qui firent fleurir plusieurs villes & particulierement celle de Leyde. En 1697 elle fit avec la France un Traité de

1715. plus avantageux, soit à son commerce dans ce Royaume, soit à celui qu'elle faisait dans les diverses échelles du Levant. Des traits irréfragables montrent à cette occasion la reciprocité des intérêts communs entre la France & la République, & l'opposition des mêmes intérêts avec l'Angleterre. C'est dans le plus grand feu des guerres contre les Français, que ces derniers excitaient par tous les appâts & par la sureté des passe-ports, les marchands de la République à continuer leur Commerce dans ce Royaume. Les Anglais, au contraire, s'opposerent vivement à ce commerce, qu'ils traitaient d'illicite aux intérêts de la cause commune. Ils firent même agir des sollicitations si puissantes que les Etats-Généraux, vaincus par leurs importunités, rendirent en 1703 un édit qui prohibait tout commerce avec la France. Mais ces sages Administrateurs ne tarderent pas à s'appercevoir du dommage que leur causait cette défense. Ils la leverent l'année suivante, & ils exposerent à la Reine Anne dans un mémoire les raisons pressantes & péremptoires, qui les forçaient à cette démarche. Mais quelques importantes que fussent ces raisons, elles ne persuaderent pas les Anglais qui s'embarrassaient peu des intérêts essentiels de

leurs alliés. Ils enleverent & déclarerent de bonne prise un grand nombre 1715.
de navires, munis de passe-ports Français, mais appartenans à des Habitans de la République. On remarqua même une chose plus singuliere encore à l'avénement de Guillaume III au trône Britannique. Les Belges accusent encore ce Prince qu'ils avaient porté sur ce trône, de plusieurs démarches nuisibles au pays. Le Roi d'Angleterre, disent-ils, trahit le Stathouder. En qualité d'Amiral-Général des Pays-Bas-Unis, il faisait exécuter si lentement les ordres nécessaires pour l'équippement des convois, que les flottes marchandes ne pouvaient mettre à la voile qu'un mois, & quelque fois même plus longtems, après le départ de celles des Anglais. Ainsi ces derniers arrivant les premiers aux ports assignés avec leurs marchandises, les débitaient à grand profit, tandis que les Hollandais, trouvant les marchés pourvus, faisaient les pertes qui résultaient de cette concurrence anticipée.

Ondergang der Engelschen

1715.

COUP D'OEIL

SUR

L'ETAT DES MOEURS

ET DE

L'ESPRIT HUMAIN.

Mœurs nationales.

Pour connaître l'état de puissance & de prospérité d'une nation, il n'est pas inutile de jetter un coup-d'œil sur les mœurs générales qui la caractérisent. Mais pour ne pas reproduire les mêmes portraits dans une galerie historique, il ne faut, quand l'Etat n'a pas éprouvé de ces révolutions générales qui influent sur les mœurs, les tracer qu'à des époques éloignées, par exemple, tous les demi-siecles & ne saisir que les nuances qui s'écartent des tableaux antérieurs. D'ailleurs, plus les tems se rapprochent de nos jours, moins il est facile de se procurer de ces mémoires curieux où l'on trouve des anecdotes & des particularités qui ne servent pas moins à peindre les mœurs, que les observations ingénieuses tirées des événemens généraux. Dans les Républiques, quand elles n'éprouvent aucune révolution

intérieure ou extérieure, les mœurs antiques s'altérent beaucoup moins que dans des Etats sujets aux viciſſitudes des changemens de Souverains, qui donnent ordinairement le ton de leur caractere à toute la nation. La ſeconde moitié du dix-ſeptieme ſiecle, ayant vu l'abolition, le rétabliſſement & la nouvelle ſuppreſſion du Stathouderat, Guillaume III ayant, dans le caractere, quelque choſe d'auſtere & de dur par oppoſition, peut-être, à l'urbanité & à l'aménité Françaiſe, ces circonſtances contribuerent ſans doute au maintien des anciennes mœurs nationales. Mais la haine des Français occaſionnée par l'invaſion de 1672 & les deux autres guerres qui ſuivirent, le mélange avec les Anglais, cauſé par la part qu'eut la République dans la révolution Britannique, devaient donner à la nation une teinte étrangere & nouvelle. Les anciens caracteres belgiques devinrent plus rares ou reſterent dans les campagnes. Les grandes villes prirent les mœurs des Allemands, des Anglais, qui y affluaient, tandis que les refugiés Français y portaient une teinte de la politeſſe & des graces Françaiſes. Les vrais caracteres belgiques, ſimples, brusques, ouverts, généreux, devinrent plus rares. Le goût 1715.

des dépenses superflues s'introduisit plus
1715. que jamais. On vit moins de ces gens
ennemis de l'aisance & du repos, travaillant sans relâche pour entasser richesses sur richesses, ruinant leur santé par l'excès du travail, afin de laisser de riches héritiers. Il commença même à s'introduire une sorte de petit-maîtres. Un Observateur fin & judicieux faisait alors de ses compatriotes plusieurs caricatures, dont les traits pourront servir au développement des variations légeres que leur caractere pouvait avoir essuyées depuis un demi siecle. Mr. van Effen, après avoir tracé le tableau le plus brillant de l'industrie, de la simplicité, de l'innocence, de la conduite, de l'humanité & de la bienfaisance de ses anciens compatriotes, s'écrie: " cette heureuse & „ sage nation n'est plus; la politesse & „ les trésors superflus, ces fléaux de„ structeurs, l'ont effacée de la surface „ de la terre. Messieurs les Français, „ ils vous ont soulagés dans vos mal„ heurs, & vous avez achevé de les „ corrompre. Il est vrai qu'à la place „ de leurs antiques vertus, ils ont „ acquis le bon air & la politesse. Sans „ doute qu'ils ont gagné au troc.

Le même Auteur, dans un autre ouvrage périodique, intitulé, *la Bagatelle*, fait ainsi la description des mœurs

de son tems. „ Que les choses sont
„ changées depuis ma jeunesse!", fait- 1715.
il dire à un bon Vieillard. " Alors
„ les négocians glorieux de leur profes-
„ sion, ne manquaient jamais d'y élever
„ leurs enfans. C'était un moyen sûr
„ de maintenir & les familles & la Ré-
„ publique. A présent on se fait hon-
„ te d'un métier auquel on doit toute
„ sa fortune. Dès qu'on se voit deux
„ ou trois tonnes d'or, on songe à faire
„ de ses fils, autant de petits Seigneurs;
„ on les envoye aux Universités où ils
„ oublient le sens commun, sans y rien
„ apprendre qu'à mépriser leurs peres
„ & à dépenser leurs biens aux dépends
„ de leurs corps & de leur ame. Que
„ dirait ce Prince d'Orange, qui re-
„ connaissait avec plaisir pour ses maî-
„ tres, de bons Vieillards qui, avant
„ que d'aller à l'assemblée des Etats,
„ se rangeaient sous un arbre, pour
„ manger un morceau de pain & un
„ harang salé? Que dirait-il, s'il vo-
„ yait dans une famille marchande, ca-
„ rosse pour Monsieur, carosse pour
„ Madame? Que dirait-il, s'il voyait
„ des buffets, chargés de dix sortes de
„ vins exquis & des tables accablées
„ de cette variété de mets bizarres,
„ dont nous avons obligation au luxe
„ inventif des étrangers? Que dirait-

1715. „ il, s'il voyait le fils d'un Marchand „ affaissé sous des habits si raides d'or „ & d'argent, qu'on pourrait douter „ s'ils viennent d'une forge ou de la „ boutique d'un tailleur? Faut-il s'é- „ tonner après cela, que notre com- „ merce aille toujours en déclinant? „ Et n'est-il pas naturel que le luxe „ perde un pays, que la sobriété a „ fait naître?" Ainsi parlait van Effen du luxe de son tems, dans un discours qui sert à montrer en même tems combien la langue Française était devenue familiere dans ce Pays. Mais il s'en faut beaucoup que ces lieux communs sur les effets du luxe, soient généralement adoptés. Il en est qui soutiennent que, dans un pays extrêmement peuplé & rempli de grandes cités, il produit d'heureux effets pour l'entretien d'une classe précieuse de peuple, les artistes, les artisans, les marchands en détail dans les villes, & les cultivateurs dans les campagnes. C'est à l'excès des impôts, disent-ils, & non aux ravages du luxe qu'il faut attribuer la misère qui affecte le bas peuple des villes où la cherté des denrées de premiere nécessité rend l'industrie trop chere. Or cet excès d'impôts est ordinairement une suite des guerres. Qu'on supprime le luxe des

villes, qu'on réduise les riches à la vie auſtere & frugale des anciens Hollandais; dès lors une multitude d'ouvriers déſertent les villes & appauvriſſent le cultivateur, en le privant, par le vuide qu'ils font, d'une conſommation avantageuſe pour eux. En fait de luxe, cependant, il faut diſtinguer celui qui conſomme les denrées du pays & celui qui en conſomme d'étrangeres; & dans ces dernieres celles dont le bénéfice rejaillit ſur un peuple dont on tirera des avantages réciproques de celles d'un pays où la balance eſt abſolument désavantageuſe. 1715.

Cet Auteur aurait pu ajouter que cette fatuité même, qui dans les Français avait quelque choſe de naturel & d'agréable, y eſt ordinairement accompagnée de pluſieurs qualités eſtimables, comme le diſcernement, le goût, la paſſion & la ſupériorité dans les arts. Il ne paraît pas, d'après Mr. van Eſſen lui-même, qu'on eût dans ce pays les egards dûs à ceux qui cultivent les belles connaiſſances. " Excep- " té la Moscovie, dit-il, je ne crois " pas qu'il y ait un pays en Europe " où l'on cultive moins la poëſie & " l'éloquence que dans les Provinces " que nous habitons. Ce n'eſt pas, " comme croyent d'autres nations, fan- Peu de goût pour les beaux arts.

1715. „ te de naturel & de génie, mais faute d'eſtime pour ceux qui ſe diſtinguent dans ces genres d'écrire. Si „ quelqu'un dans ce pays a l'eſprit „ beau, c'eſt tant pis pour lui; les „ muſes n'ont ici ni feu ni lieu; & le „ ſeul ſtile qui flatte agréablement nos „ oreilles, c'eſt celui des lettres de „ change. Il eſt presque ſans exemple, „ que parmi nous un bel esprit ait joui „ de l'eſtime & de la faveur d'un homme de diſtinction, uniquement pour „ l'amour de ſon génie". Ainſi parlait Mr. van Effen en 1711. Depuis ce tems là, les choſes ont bien changé à cet égard, dans la Ruſſie; mais il ne paraît pas qu'elles aient éprouvé la même variation heureuſe dans ce pays. L'on a vu même de nos jours des hommes faits pour être les ſerviteurs des hommes de lettres, former ſur eux des prétentions, auſſi abſurdes que tyranniques. On les a vus trouver, dans la bonhommie & dans l'inexpérience qui caracteriſent ordinairement les perſonnes abſorbées dans l'étude, les moyens propres à les immoler aux ſubtilités de la chicane, ſans autre réclamation de la part des gens ſages que celle d'un ſilence ſtérile. On les a vus violer à leur égard les droits les plus ſacrés de la confiance & de l'hospitalité. On les a vus, à la honte de l'eſprit humain, pren-

dre, pour ſtimuler le génie, de ces moyens violens qui ne ſont propres qu'a l'étouffer, en confondant ſes opérations avec celles des manœuvres & des eſclaves. Nous devouerons ces indignes violateurs de l'innocence & de la liberté des muſes à l'indignation & au mepris qu'ils méritent, lorsqu'après avoir conduit cette hiſtoire jusqu'a l'année 1748, nous pourrons en reprendre l'enſemble & la ſuite, jusqu'a cette derniere guerre Anglaiſe, incluſivement, ſur un plan nouveau, d'une main libre & exercée par l'expérience. 1715.

Ce n'eſt pas que le ſol s'oppoſe ici au développement du génie; mais il n'y a que le goût qui lui donne du relief & de l'eclat; & c'eſt ce goût qui manque à la nation. Auſſi dans les ſciences utiles, où ce goût n'eſt pas auſſi néceſſaire, les Pays-Bas-Unis produiſirent, dans cette époque même, pluſieurs perſonages que les autres nations ſe ſeraient honorés d'avoir produits. Parmi les genies créateurs qui firent des découvertes utiles, on diſtinguera toujours Chriſtian Huygens, Leuwenhoek, Hartzoeker, Zwammerdam, de Graaf & Cochoorn. Huygens était né d'une famille fertile en hommes célébres. Son pere & ſon frere ſe ſignalerent par des vers latins, dans Perſonages illuſtres. Huygens.

1715. un tems où l'on regardait comme un mérite d'écrire dans une langue dont personne ne peut plus sentir la délicatesse. Il naquit à la Haye en 1629 & mourut dans le lieu de sa naissance en 1695. Plus judicieux que ses autres parens littérateurs, il cultiva les sciences utiles. Il devint par son génie un des plus grands Mathématiciens & sans doute le plus grand Mécanicien de son siecle. Il est surtout connu par des inventions nouvelles sur le mécanisme des pendules, & par des découvertes sur la nature de la lumiere & sur les mouvemens des planetes. Son mérite consacra son nom dans toute l'Europe, & le fit appeller à Paris, où il fut comblé d'honneurs & de pensions.

Leuwenhoek, Hartzoeker, de Graaf & Zwammerdam se distinguerent surtout par leurs expériences & leurs découvertes dans le mécanisme animal.

Zwammerdam. Zwammerdam, ayant étudié la production de tous les êtres organisés par les œufs, prétendit à la gloire d'avoir découvert le premier que les enveloppes du fœtus se trouvaient dans les ovaires de la femelle. Plusieurs autres Phisiciens lui disputerent cette découverte: on se contestait l'honneur d'avoir vu les œufs des ovaires, lorsque des Anatomistes qui avaient de bons mi-

croscopes & une plus belle imagination encore, prouverent qu'on n'avait rien vu. Ils avaient apperçu ou cru appercevoir des animaux dans la semence du mâle. 1715.

C'est Leuwenhoek & Hartzoeker qui opererent cette grande révolution dans le système Philosophique de l'Anatomie. Ces deux Physiciens étaient nés en Hollande, le premier à Delft en 1632 & le second à Gouda en 1626. Leuwenhoek avait deja une réputation etablie; quand Hartzoeker entra dans la carriere des sciences. Il parait cependant que c'est au dernier qu'il faut attribuer la gloire d'avoir reculé les limites du regne animal. Il fut le premier qui découvrit un monde nouveau dans la liqueur séminale, à l'aide d'un microscope d'une construction nouvelle qui était de son invention. Il fit même à cet égard paraitre cette jalousie de gloire qui caractérise le génie des premieres inventeurs, contre Mr. Huygens, qui aurait voulu s'attribuer le mérite de la découverte. Mais il ne tira pas peu de secours des lumieres & de l'experience de Leuwenhoek. Ces deux Physiciens, examinant a la lentille d'un microscope, la liqueur séminale, découvrirent dans cette liqueur une multitude prodigieuse d'animalcules qui

Leuwenhoek & Hartzoeker.

Eloges de Fontenelle. Buffon H. N. Philosophie de la nature.

1715. nageaient en toutes sortes de directions : ils compterent un jour cinquante-mille de ces embryons dans une goute de semence de coq, qui n'égalait pas en grosseur un grain de sable; on les trouvait, disaient ces observateurs, en nombre prodigieux dans tous les animaux mâles & l'on n'en trouvait aucun dans les femelles. Leuwenhoek ayant observé la semence du Coq, y vit des animaux semblables par la figure aux anguilles de riviere. Il était persuadé que la substance entiere de la semence n'est qu'un amas de ces animalcules. D'autres Anatomistes répéterent les mêmes expériences; le microscope opéra la même illusion dans tous : un nommé Dalempatius, enthousiasmé de ce système, osa même écrire qu'il avait reconnu dans la semence de l'homme de petits animaux qui frappaient de la queue le fluide où ils nageaient, & qu'une nouvelle métamorphose avait produit à ses yeux étonnés, un homme avec les bras, la tête & la poitrine. Leuwenhoek épris lui-même d'un système au développement duquel il avait travaillé & qui appartenait par l'invention, à sa Patrie, enchérit sur Dalempatius; il prétendit démêler dans les animalcules spermatiques, le caractère des êtres de chaque espece. Un jour,

dit-on, il sortit de son cabinet avec le même enthousiasme qui fit sortir Archimede tout nud de son bain. Il appela ses voisins & leur fit remarquer dans la semence d'un bélier de jeunes brebis qui marchaient en troupes, & suivaient avec timidité leur conducteur. Il est certain que le système des animalcules spermatiques fit un bruit étonnant, lorsqu'il parut, & fut adopté par les plus grands Physiciens. Depuis, on est beaucoup revenu de cette opinion. Le microscope d'une expérience plus attentive a rectifié le microscope de l'expérience. Le Philosophe a demandé comment un million d'animalcules font-ils effort à la fois pour entrer dans l'œuf & n'y en a-t-il qu'un qui s'y loge pour le féconder? Pourquoi l'appareil d'un million de causes, pour ne produire qu'un seul effet? Reconnait-on à ce méchanisme la main de la nature? 1715

Heureusement Leuwenhoek & Hartzoeker ont rendu des services aux sciences par des découvertes plus vraies, quoique moins brillantes. Hartzoeker a donné des éclaircissemens sur les effets de la réfraction, sur la théorie des cometes & sur le système général des mondes. Il approfondissait en même tems, toutes les parties de la méca-

nique, en fait de verres, de micros-
1715. copes, & de miroirs ardens; & tout ce que la Chimie offre de plus curieux. Il ôsa même se mesurer avec le grand Newton & combattre un système fondé sur la plus sublime Géometrie. Il attaqua vivement l'attraction; & quoiqu'il ne fut rien moins que Cartésien, il aima mieux y substituer les tourbillons de Descartes. Il traita même la métaphisique des passions. Leibnitz lui même n'a pas été à l'abri des attaques de cet audacieux Physicien. Il a combattu vivement le système des monades & de l'harmonie préctablie. Huygens, Leuwenhoek, Hartzoeker, de Graaf, Zwammerdam furent estimés dans leur Patrie & révérés chez l'étranger.

Coehoorn. Coehoorn, le Vauban des Hollandais, était né en 1648 en Frise, dans une maison de Campagne appellée Lettinga Staute, près de Leeuwaarde. Il se distingua dans toutes les Campagnes de Guillaume III & de Marlborough. Il joignait la valeur guerriere aux talens de l'Ingénieur. Il savait également défendre & fortifier une place. Il composa dans sa jeunesse son traité des Fortifications, rempli d'idées neuves, présenté avec cette prétention aux découvertes qui caractérise les ouvrages des jeunes gens. Après s'être acquis

par ſon génie toute la gloire & la conſideration qu'un citoyen peut eſperer 1715.
dans une République, on obſerve qu'il ſe vit cependant obligé d'abandonner ſes propres ſyſtêmes, pour ſe conformer à ceux de Mr. de Vauban, comme les fortifications de Berg-op-Zoom le prouvent. Pourquoi faut-il que la fureur des hommes a s'entre-détruire ait rendu l'art de l'Ingénieur néceſſaire. Comme il a pour objet la defenſe plus que l'attaque, on peut le mettre au rang des arts utiles.

Malgré le peu d'encouragement donné dans ce pays à la culture des belles-lettres, quelques-uns ſe diſtinguerent cependant dans les arts de pur agrément. Quoique le nombre fût petit, de ceux du moins qui acquirent quelque celebrité dans ce genre, on compte cependant, n'en deplaiſe à Mr. van Effen, les Poëtes les moins défectueux qu'aient produit le pays. Le Poëme de Hoogvliet ſur le ſacrifice d'A- Hoogvliet.
braham, offre une texture reguliere, un developpement des paſſions, & un intérêt qu'on chercherait vainement dans les autres Poëtes Hollandais qui le précéderent. Antonides ſe diſtingua Antonides.
ſurtout dans ſon Poëme ſur l'Y par la richeſſe de l'imagination & la beauté des images. Poot ne dans un village Poot.

près de Delft, de Parens pauvres & 1715. obscurs, sans autre éducation que celle de la nature & sans maîtres qu'un penchant décidé pour la poësie, effaça tous les Poëtes qui avaient paru avant lui. Il s'était modelé sur Hooft, Vondel, Vollenhoven, van Moonen, Brandt & Dekker; mais il surpassa ses modeles. Il montra, ce qu'on n'avait pas encore vu, que la poësie de son pays, n'était pas seulement descriptive, mais qu'elle pouvait exprimer aussi les tendres sentimens du cœur. Il y a un choix à faire dans ses productions poëtiques; ses premiers essais ne contenaient que la verve du génie sous une écorce grossiere; mais s'étant perfectionné le goût par la fréquentation & les avis des Littérateurs des villes, il donna de petites pieces érotiques, qui sont actuellement regardées comme des Chef-d'œuvres. C'est du moins un des Poëtes Hollandais qui montre le plus de pensées neuves & délicates, propres à satisfaire le goût difficile des Nations éclairées & polies.

Théologiens & métaphisiciens. La République produisait en même tems une foule de Savans qui percerent dans les abîmes les plus abstraits de la métaphysique. Mais comme l'influence que leurs divers systêmes eurent sur les dogmes religieux, occasionne-

nerent beaucoup d'éclat & même quelquefois des troubles dans l'Etat, il eſt 1715.
ſans doute intereſſant d'en offrir l'origine, le fil & les ſuites, pour voir dans cet enſemble les égaremens ou les progrès de l'eſprit humain. Ce tableau n'appartient pas moins a l'hiſtoire que le récit des guerres & des negociations ; il offre même aux lecteurs une variété qui ranime leur attention fatiguée par la monotonie des évenemens politiques.

Nous avons parlé dans les volumes précédens des querelles élevées dans le ſein de la République entre les Voetiens & les Cocceiens, a l'occaſion de la Philoſophie de Descartes. Des principes déduits du doute & de l'expérience, tels que ceux de Descartes, appliqués à une religion abſtraite & myſterieuſe, devaient lui donner un aspect plus philoſophique & plus naturel. Mais les rigoriſtes, inſtruits dès l'enfance, à regarder ces obſcurités même comme la baſe & l'eſſence de la religion, étaient portés naturellement à en regarder l'explication ſimple & claire, comme un moyen dangereux & propre à l'ébranler. D'autres Savans, trouvant que les principes & les diſtinctions de la Philoſophie carteſienne n'obſcurciſſaient pas moins les dogmes du

1715. Christianisme que le jargon obscur & entortillé des distinctions peripatéticiennes, rejetterent l'un & l'autre. Ils ne voulurent adopter que des méthodes simples & faciles en développant les dogmes & les devoirs du Christianisme. D'autres enfin, doués d'une grande sensibilité dans les organes, & ne trouvant ni dans les sophismes abstraits des uns ni dans la théorie seche des autres, les illusions dont ils aimaient à repaître leur imagination, crurent que pour arriver aux connaissances sublimes & à la vérité, l'essor impétueux de l'enthousiasme était préférable à la marche, compassée de la raison. Il y eut même des Philosophes qui érigerent ce dernier sentiment en système régulier, d'après le principe imaginé par Malebranche, que tout se voyait en Dieu. C'est dans ces quatre Sectes que l'on peut ranger les nombreuses opinions qui partagerent à cette époque, les esprits dans le sein des Provinces-Unies. Quoiqu'il en soit, il y eut des personages très respectables, qui suivirent les drapeaux de ces divers systêmes. La dispute entre les Voetiens & les Cocceiens avait causé beaucoup de bruit & de scandale, lorsqu'en 1686 Hermand-Alexandre Roëll, Professeur de Théologie dans l'Université de Fran-

Le Clerc, Biblioth. Univ. & Histor. VI. 382.

Roëll.

ker, attribua à la raiſon, en matiere de foi, plus d'autorité qu'on ne lui en avait accordée jusqu'alors. Il ne ſe contenta pas de propoſer de nouvelles explications des dogmes religieux qui paraiſſent choquer la raiſon; il entreprit même de faire bannir le ſens litteral de pluſieurs dogmes principaux, tels que la génération du fils de Dieu, les effets du péché originel & la punition des méchans après leur mort. Ces doutes allumerent de nouveaux combats; envain les États de Friſe impoſerent ſilence aux divers partis; les Théologiens qui crurent la religion ébranlée, aimerent mieux ſoutenir les intérêts de Dieu qu'obéir aux ordres des hommes; Roëll & ſes diſciples furent condamnés, dans les autres Provinces, comme hérétiques & corrupteurs de la Parole divine. Il paraît cependant, que l'amour de la paix & la crainte de perdre leurs emplois, firent rapprocher les Roëllistes des principes généralement adoptées. 1715.

Mais dans le même tems Balthazar Becker, Miniſtre Proteſtant à Amſterdam, réveillait une autre diſpute, bien plus piquante par la nouveauté & la ſingularité. Jusqu'alors les hommes, probablement dans tous les lieux & dans tous les tems, avaient cru aux phanté- Becker.

1715. mes, aux Spectres, & surtout aux Diables, & par conséquent aux sorciers, aux Talismans & à tout ce qui forme la conséquence naturelle de ces sortes de notions. Dans tous les tems on avait adoré ou brulé les négromanciens & surtout les sorcieres. Le soir auprès du feu, le peuple (& bien des personnes élevées au dessus de cette classe, étaient peuple en cela) aimait à s'entretenir & à se repaître de tous les contes les plus effrayans que ces sortes d'idées ont généralement répandus. On tremblait en faisant ou en entendant faire ces contes; & non seulement on croyait; mais la superstition s'autorisait souvent de cette croyance pour allumer ses bûchers.

En un mot, le regne de la Démonomanie paraissait accrédité par la religion autant que par les préjugés populaires. L'amour du merveilleux, que nous tenons de la nature, semblait devoir éterniser la crédulité qu'il repaissait; l'imagination abandonnée à elle-même, se plait à entasser prodiges sur prodiges, chimeres sur chimeres; & elle défend ensuite, contre les Philosophes, les monstres qu'elle a enfantés, parce qu'ils sont son ouvrage. Entraînée par sa propre activité, elle tente sans cesse de percer le voile des choses nombreuses;

qui échappent à son intelligence & quand le défaut des moyens lui ôte la faculté de lever le voile de la nature, l'homme devient demonomane, ne pouvant devenir interprête de la nature. Les choses étaient dans cet état, lorsque Balthazar Becker entreprit de renverser l'édifice de l'imagination de tant de siécles. Imbu de la Philosophie cartesienne, il se servit de la définition que Descartes donne de l'esprit pour nier les notions généralement établies sur la séduction, l'influence & les operations du Diable & de ses émissaires infernaux &, par une conséquence naturelle, de tout ce qu'on dit des revenans, des spectres, des sorciers & des magiciens. Il attaqua tous ces enfans de l'imagination humaine dans un ouvrage célébre qui parut en 1681 sous le titre de *Monde Enchanté*. Il renversa dans cet écrit singulier, avec autant d'audace que d'esprit, tout ce que les Ecrivains sacrés rapportent du pouvoir de Satan & des mauvais Anges & des personnes possédées par les malins esprits. Pour concilier, cependant, autant que possible, ces idées nouvelles avec la Religion Chrétienne, il suppose que l'être malin auquel l'Ecriture donne le nom de Satan ou de Démon, est enchaîné dans les enfers avec ses Satel- 1715.

lites & qu'il ne peut sortir de cette
1715. prison éternelle pour effrayer les timides mortels ou éloigner les justes du sentier de la vertu. Voici le précis de son système fondé sur la définition de „ Descartes. " L'Essence de l'Esprit, „ dit-il, consiste dans la pensée, & „ l'essence de la matiere dans l'étendue. „ Comme donc il n'y a aucune conformité ni aucune liaison entre la pensée & l'étendue, l'esprit ne saurait „ agir sur la matiere, à moins que ces „ deux substances ne soient unies, de „ même que l'ame de l'homme est unie „ à son corps. Aucun esprit, séparé du „ corps, bon ou mauvais, ne peut donc „ agir sur les hommes. Une pareille „ action serait miraculeuse, & il n'appartient qu'à Dieu d'opérer des miracles. Il s'ensuit donc que tout ce „ que l'Ecriture nous dit des actions „ & des opérations des bons & des „ mauvais esprits, n'est qu'une pure „ allégorie ".

Le respect que l'Auteur montrait pour la révélation, par cette explication violente & forcée, ne contribuait pas à la solidité de son système; mais cela n'empêcha pas les autres Théologiens de crier à l'alarme, comme si la Religion eût couru le plus grand danger. Becker était si convaincu de son système qu'il

en vint jusqu'à dire : *si Satan existait sur la terre, il se vangerait sans doute de la guerre que je lui fais.* Satan ne remua pas ; mais les Théologiens le suppléerent de reste. Ils ne se contenterent pas de l'attaquer dans une multitude d'écrits polémiques ; ils eurent le crédit d'armer la puissance séculiere contre lui ; & il fut déposé publiquement. Becker ne laissa pas de persister dans la conviction des opinions qui lui avaient attiré tant d'adversaires & de persécutions, & de protester jusqu'au dernier soupir qu'il croyait fermement tout ce qu'il avait écrit. Il mourut l'an 1718 ; mais sa doctrine ne mourut pas avec lui ; bien loin de se relever du coup qu'il lui avait porté, le Diable a, depuis, perdu, de plus en plus, son empire & les partisans du monde phantastique où les préjugés le faisaient regner. Quoique le système de Becker n'ait pas formé de secte à part, ses opinions ont pénétré & même prévalu dans toutes les autres, dans celles mêmes qui l'ont persécuté avec le plus d'ardeur & de bonne-foi. 1715.

D'autres génies plus ou moins subtils eurent la gloire de fonder des sectes. Le fameux Spinosa n'en forma & n'en voulut former aucune ; mais plusieurs de ses opinions se glisserent Spinosa.

dans les autres sectes. On sait que ce
1715. génie supérieur doit aussi sa naissance à la Hollande, où il passa & finit ses jours dans l'etude & la retraite. Il était né en 1632, d'un Juif Portugais établi à Amsterdam. Doué d'un genie méthodique & transcendant, il commença par soumettre la religion de ses peres à l'examen de la raison : les rêveries du rabbinisme ne pouvant germer dans son entendement, il ne tarda pas à les rejetter ; un de ses freres, instruit qu'il chancelait dans sa foi, voulut l'y raffermir par un coup de poignard ; mais cet argument ne servit qu'à l'en détacher entierement. Spinosa abandonna publiquement le culte judaïque. Il se livra tout entier à la Philosophie & à la pratique des vertus. En publiant des ouvrages qui détruisaient la base des vertus & des mœurs, l'Etre Suprême, il vivait de la maniere la plus exemplaire. L'ouvrage le plus fameux qu'il ait publié, est ce traité *Theologico-politique* où il examine les cultes religieux en citoyen du monde; ses principaux traits sont dirigés contre la législation de Moyse, les Prophéties des Juifs & leurs miracles. Il y a des recherches immenses dans cet ouvrage. Newton paraît y avoir puisé les principes fondamentaux de sa Chro-

nologie. Les œuvres posthumes de Spinosa, bien plus hardies encore que le traité Théologico-politique, renferment sa vraie profession de foi. Il y expose son système avec un ordre géométrique qui étonne. Suivant ce heros des Athées modernes, " il n'y a qu'une seule substance douée de l'étendue & de la pensée ; tous les êtres de l'univers sont des modes de cette substance, qu'on peut appeller Dieu, si l'on ne veut pas effaroucher le vulgaire ; un autre ordre de choses que celui que nous voyons est impossible ; les causes finales sont une chimere, & le monde ne se meut que par les loix d'une aveugle fatalité ". Plusieurs Savans ont réfuté ce système monstrueux, renouvellé de nos jours par de nouveaux Diagoras, qui n'avaient ni le génie, ni la profondeur & la subtilité de Spinosa. Parmi ces réfutateurs, on distingue le fameux Bayle qui ne croyait pas que les principes de Spinosa renfermassent l'athéisme. Tous les sophismes des Athées ne pourront jamais rendre plausibles l'idée d'une substance composée de matieres hétérogenes & divisibles, la possibilité des effets sans cause, du mouvement sans un moteur, de la régularité des révolutions sans une intelligence suprême. 1715.

1715. Il est heureux que des erreurs qui ébranlent encore la vraie base de la morale, n'aient pas eu une influence dangereuse sur ceux qui l'enseignaient. Mais il est encore plus heureux pour cet Auteur qu'il ait passé sa vie au milieu d'un peuple tolérant. Il mourut dans son lit en 1677.

La Hollande produisit plus tard un autre sceptique, mais d'une nature plus dangereuse, puis qu'il niait la distinction du juste & de l'injuste. Le Médecin Mandeville était né à Dort; mais il passa sa vie en Angleterre, & n'enrichit que la langue Anglaise de ses productions effrénées & dangereuses. Ses ouvrages les plus célebres sont *ses pensées libres* & *sa fable des Abeilles*.

Mandeville.

Nous avons dit que quelques-uns des principes de Spinosa s'introduisirent dans des sectes sorties du sein du Christianisme. C'est un reproche que l'on fait aux Hattemistes & aux Verschoristes qui parurent vers la fin du dix-septieme siecle. Tout en conservant les fonds de la réforme, Verschoor & van Hatten, deux Ministres réformés, confondirent la doctrine des decrets absolus consacrée par le Synode de Dort avec le système de nécessité insurmontable & fatale de Spinosa. Ils en déduisirent qu'il n'y avait aucune différence entre

Hattemistes & Verschoristes.

Biblioth. Belgiq. M. 203.

le bien & le mal moral, & que la religion consiste non pas à agir, mais à 1715.
souffrir. Ces deux Novateurs établissant pour maxime que Dieu ne punit pas les hommes pour leurs péchés mais par leurs péchés, semblent établir le dogme favori des Athées modernes que le bien ou le mal, la vertu ou le vice entraînent nécessairement à leur suite leur récompense ou leur punition. Les noms de ces deux sectes n'existent plus; mais on prétend qu'il n'en est pas ainsi de leurs dogmes.

Les principes de Spinosa pénétrerent encore dans la Société des Rhinsbourgeois ou Collégiens qui est fort répandue dans chacune des différentes Provinces. Jean Bredenbourg qui était à la tête d'un de ces colleges ou sociétés, s'avisa, non-seulement d'y enseigner publiquement les dogmes de Spinosa, mais de soutenir qu'elles n'avaient rien de contraire à la religion chrétienne. Il pretendait qu'il y avait deux sortes de vérité, l'une Théologique & l'autre Philosophique. Ses propres confreres le combattirent; il en résulta un schisme dans la secte; mais la difficulté de concilier, d'une maniere plausible, deux extrêmes pareils, fut sans doute cause que ce système ne pût gagner du terrain. L'accusation de Spinosisme atta-

Bredenburg

1715. qua encore deux autres personnes, Frederic van Leenhof pour avoir fait un livre intitulé *le Ciel sur la terre*, où il soutenait qu'il est du devoir d'un chrétien de se réjouir toujours & de ne permettre que rien n'altere sa gaîté & Guillaume Deurhoff qui représenta la nature Divine sous l'idée d'une certaine force ou énergie, repandue dans tout l'univers & agissant sur toutes les parties de cette grande machine.

Les autres opinions qui firent du bruit dans cette époque, furent celles des mystiques, espece d'opinion qui se concilie bien plus facilement encore avec les différentes branches du Christianisme. Ce fut Jean Labbadie, Français de nation qui l'apporta le premier dans les Pays-Bas-Unis. Il se transplanta tour à tour à Middelbourg, à Amsterdam, à Hervorden & à Altena où il mourut en 1672. Il avait une imagination vive & brillante & offrait comme tous les autres Théosophes, la vie contemplative, les révélations & les illuminations particulieres du St. Esprit, comme les vraies lumieres de la foi & de la vérité. On a remarqué que les femmes ont ordinairement joué un très grand rôle dans ces sortes d'opinions; soit que l'enthousiasme soit propre naturellement à subjugurer leur esprit ten-

Les mystiques.

dre & sensible ; soit que ces opinions n'exigeant aucune des connaissances qui sont ordinairement exclues du système de leur éducation, elles trouvent beaucoup de facilité à s'y prêter. Labbadie eut la gloire de compter parmi ses disciples, la Princesse Elizabeth fille de l'Electeur Palatin & la célèbre savante Anne-Marie Schurman, native d'Utrecht. Antoinette Bourignon de la Porte née en Flandre, se mit aussi à dogmatiser, d'après les visions mystiques, dans tous les Pays-Bas. Le Ministre Poiret, homme d'un génie hardi & pénétrant, enthousiaste du Cartésianisme, finit par adopter les opinions des Quiétistes. Il réduisit les revêries de la Bourignon en une espece de système dans un livre intitulé, *Oeconomie divine*, qui fut imprimé à Amsterdam en 1686. Les Quakers & les Anabaptistes, qui partent de l'idée que l'esprit du Seigneur souffle où il lui plait, pour donner à tout être intelligent, le pouvoir de prophétiser, ouvrirent leurs assemblées & leur communion à ces enthousiastes. La tendresse & la langueur qu'inspirent naturellement, ces dogmes ont sans doute donné occasion aux bruits scandaleux dont ils ont été l'objet. L'enthousiaste de l'amour de Dieu, à force de se livrer à son imagination ardente, & 1715.

1715. de s'élancer dans les déserts du monde metaphisico-théologique, en un mot de séparer les sens intellectuels des sens physiques, donne un nouveau dégré d'exaltation à ces dernieres & n'étant plus en état de les régler, est conduit naturellement à l'idée qu'on peut leur laisser une carriere libre, tandis que l'ame se plonge de son côté dans la contemplation mystique de l'Essence divine.

Ecrivains Français établis dans les Pays-Bas-Unis.

On remarque dans les personages que nous venons de reproduire plusieurs noms Français. Il n'est pas inutile de remarquer que les Pays-Bas-Unis furent alors l'asile de la plupart des hommes de génie, que la révocation de l'Edit de Nantes fit sortir de la France. Entre le grand nombre de ceux qui y trouverent, une seconde patrie, de l'estime & de la célébrité, il faut remarquer Bayle, Jurieu, Saurin, Huet, Poiret, Labbadie, Basnage, Abbadie &c.

Leur célébrité rejaillit encore sur la terre qui les accueillit en mere tendre, tandis que leur propre patrie les rejettait en marâtre de son sein. Jean le Clerc qui faisait aussi fleurir ici la littérature Française dans le même tems, étant natif de Geneve, n'avait cherché en Hollande que la liberté ou

les reſſources, qu'y trouvaient alors les hommes de lettres, ſans que le gouvernement entrât pour rien dans ces encouragemens. La plus grande liberté de penſer & d'écrire, comme il paraît ſuffiſamment par les ouvrages de Spinoſa, de Bayle & de pluſieurs autres ſceptiques imprimés dans ce pays, & la perſécution qu'ils auraient éprouvée dans les autres, voilà les ſeuls encouragemens qu'ils y trouvaient. Encore quelque fois les Théologiens avaient le ſecret de les moleſter. Mais ces traverſes n'étaient jamais accompagnés des moyens violens, employés alors ſi légérement, dans les pays ſoumis à la tyrannie du pouvoir arbitraire, ou du bigotisme religieux. Heureux effet du ſyſtême des Magiſtrats eux-mêmes, qui ont toujours eu la ſageſſe de ne jamais épouſer aveuglement les querelles des Eccléſiaſtiques. 1715.

FIN.

CATALOGUE

DES

LIVRES,

DE

B. WILD à UTRECHT.

Les prix ſont Argent de France.

Albinus B. S. de Sceleto humano, Leidæ 1712. 4to. *L.* 8 - 0 -

Arntzenii H. J. Miſcellanea accedit ejusdem diſſert. ad legem ſecundum digeſtorum de in jus vocando, Traj 1765. gr. 8vo. 3 - 12 -

Aumanni J. G.) Meletemata philologico-ctinia Traj. 1753. 4to. 7 - 0 -

Boerhave H.) de lue venerea, accedit ejusdem celeberrimi auctoris diſſertatio inauguralis de utilitate explorandorum in ægris excrementorum ut ſignorum, L. B. 1762. 8vo. cum effigie auctoris. 2 - 14 -

Bruinings Ch.) primæ lineæ ſtudii Homiletici leges & ordinem ſermonum ſacrorum adumbrantes. Traject. 1771. 8vo. maj. 0 - 16 -

Camper P.) demonſtrationum Anatomico-

co-Pathologicarum, Liber primus, continens Brachii humani Fabricam & Morbos. Liber secundus continens Peivis humanæ fabricam & Morbos, Amst. 1762. papier imperial, c. fig. 36 - c -

Le 3e Livre est sous presse.

Cannegieter H.) de mutato Romanorum nominum sub Principibus ratione, item posthumus Batauiæ adsertor, Hercules Magusanus & Densonienſis aggerum Bataviæ auctor ex nummis atque inscriptionibus demonstratus, nec non Trebelli Pollionis negligentiæ castigata & monumentum Dodenwerdense expositum, Ultr. 1774. 4to. maj. 6 - 5 -

Courcelles D. C.) Icones musculorum & Plantæ Pedis eorumque descriptio, Amst. 1760. 4to. 3 - 15 -

Daniel secundum septuaginta ex tetraplis originis ex Chisiano codice Romæ primum, deinde Gottingæ, nunc denuo editus, animadversiones & præfationem adjecit Carolus Segaar, Ultr. 1775. 8vo. maj. 3 - 15 -

Dorhout animadversions in loca selecta V. T. Traj. 1768. 8vo. 2 - 2 -

Drakenburg Breves positiones Historiæ Fœderatæ Belgicæ, Ultr. 1757. 8vo. 1 - 0 -

Drummond Alex. Monro) de febribus arcendis & discutiendis, Amst. 1771. 8vo. 0 - 16 -

Ecl

Eck (*C. van*) Theſes Juris Controverſi, ſive Disputationem anniverſariarum ſec. Ord. Digeſt. accedit ejusdem Diſſert. de ſeptem damnatis legib. pandectar. ſeu Crucibus *JC.* L. B. 1775. 8vo. 2 - 0 -

Gentilis Sc.) in D. Pauli Apoſt. ad Philemonem Epiſtolam Commentarius. Opus poſthumum Biographi auctoris ac paraphraſtica explicatione & corollariis E. Lubini nec non paraphraſi ſua adauxit J. H. de Ruyter, 1774. 4to. 3 - -

Geſsner J. M.) Socrates ſanctus pederaſta, accedit ejusdem V. C. Corollarium de antiqua aſinorum honeſtate, Traj. 176 . 8vo. maj. 0- 17 -

Groti s H.) de Jure belli ac pacis cum adnotationibus ſelectis J. F. Gronovii & auctioribus S. Barbeyracii accedit H. Grotii diſſert. de mari libero & libellus ſingularis de æquitate, indulgentia & facilitate, edidit atque præfatus eſt M. Tydeman, 2 tom. Traj. 1773. gr. 8vo. 10 - 10 -

Heinſii N.) adverſeriorum libri IV. numquam antea Editi, in quibus plurima veterum Auctorum, Poëtarum præſertim loca emendantur & illuſtrantur. Subjiciuntur ejusdem notæ ad Catullum & Propertium nunc primum productæ Curante P. Burmanno juniore, qui præfationem & commentarium de vita

vita N. Heinfii adjecit. Harling. 1742. 4to. 9 - 10 -

Ikenii Conr.) Disfertationes Philologico Theologicæ L. B. twee 4to 14 - 5 -

Klotzii C. A.) Miscellanea Critica Ultr. 1763. gr. 8vo.

Marbride D.) introductio methodica in Theoriam & Praxin Medicinæ, ex anglica lingua in latinam convertit J. F. Closfius, 2 part. Traj. 1773. 8vo. 7 - 10 -

Marani G.) Opera omnia, seu paratitla digestorum & varii tractatus juris Civilis qui simul inservire poterunt supplemento Thesauri juris Romani cum auctoris Vita B. Medonio scriptore omnia ab innumeris mendis purgata, atque Indicibus copiosisfimis locupletata: cum Icone auctoris, recensuit & præf. adjecit Ch. H. Trotz, Traj. 1741. folio. 13 : - -

idem liber Charta Maj. 18 : - -

Marck F. A. van der) Oratio inauguralis de Gloria Dei, suprema naturæ le-ge 8vo. 1 - -

——— ——— - - - Lectiones academicæ quibus selecta philosophiæ practicæ jurisque naturæ capita & præcipue officia erga Deum pertractantur. Gron. 1771. 2 tom. 4 vol. gr. 8vo. 12 - -

Mil D.) Catalecta Rabbinica in usum scholarum privatarum Hebr. & Lat. Traj. 1728. 8vo. 7 - 10 -

Mu-

Muſeum Schlosſerianum *ou le cabinet de* M. Schlosſer *Contenant les amphibies & poiſſons des Iles Moluques & de la mer des Indes qui ſe trouvent dans la Collection de feu* M. J. A. Schlosſer *Medecin decrites en latin et en hollandois par* M. P. Bodaert *Medecin &c Ornées de tailles douces enluminees, d'apres les deſſeins originaux par* M. Dadelbeek *& autres 5 cahiers ſur pap. Royal in gr. 4to.* contenant 1 le grand Lézard d'amboine. 2 la Tortue cartilagineuſe 3 le Rhætodon moucheté 4 la Grenouille a deux couleurs. 5 Le Chætodon, a deux epines.

NB. on continue cet ouvrage.

Plouquet Commentationes Philoſophicæ ſelectioris antea ſeorſim Editæ nunc ab ipſo auctore recognitæ & paſſim emendatæ Ultr. 1781. 4to. major. 10 - -

Propertius (*Sex. Aur.*) Elegiarum Libri IV. cum Commentaria perpetuo P. Burmanni Secundi & multis Doctorum notis ineditis, opus Burmanni mortis interruptum L. Santenius abſolvit. Traj. ad Rhen. 1780. 4to. maj. 17 - 0 -

Pſellus de lapidum virtutibus Gr. & Lat. cum notis P. J. Mausſaci & J. S. Bernard accedit fragmentum de colore ſanguinis ex doctrina medica perſarum nunc primum ex codice, MS. Bibliothec : Lugduno Batavæ editum L. B. 1745. 8vo. - 18 -

Ra.

Raphaelii, Annotationes in sacram scripturam. Historicæ in vetus, Philologicæ in Novum Testamentum, ex Xenophonte Polybio, Arriano & Herodoto L. B. 1747. 2 vol. 8vo. maj.

Rau, Monumenta Vetustatis Germanicæ ut puta de ara Ubiorum, tum de tumulo honorario Caji & Lucii Cæsarum in confinio ubiorum ac Treverorum Traj. 1738. cum fig. 8vo. 2 - 0 -

—— de Synagoga Magna Traj. 1726. 8vo. 2 - 0 -

Relandi Introd. ad Grammat. Hebr. Altingianam Ult. 1722. 8vo. 1 - 12 -

Sentenii Carmina Traj. 1780. 1 - 0 -

Saxi Chr.) Quæstiones Litterariæ, bonarum artium Historiæ Potissimum universæ, Rhetorices, Poëtices, antiquitates græcæ, romanæ, item Criticæ Latifundiis Ultr. 1767. 8vo. maj. 1 - 10 -

—— Epistola de veteris medici Occularii Gemma Sphragidæ, prope Trajectum ad mosam nuper eruta 1774 8vo. maj. 1 - -

—— Onomasticon Literarium sive Nomenclator Hist. Criticus præstantissimorum omnis ætatis, Populi, artiumque formulæ scriptorum e recognitione longe auctiori & emendatiori ita ut non tam editio altera, quam novus omnino liber censeri debeat tom 1. 8vo.

8vo. maj. 7 - 10 -
Saxi tom 2. 8 - 0 -
—— tom 3. 8 - 0 -
—— tom 4. 8 - 0 -
Saxii, Monogrammata hiſtoriæ batavæ, ſous preſſe.
Schoetgenii, Antiquitates Trituræ & Fulloniæ Ultr. 1726. cum fig 8vo. 1 - 10 -
Theologi ac Juris Conſulti virorum in Belgio Clariſſimorum de disciplina eccleſiaſtica recentes Commentationes. Accedit J. H. Mæſtræi V. D. M. ad Ill. Iſtum J. H. Boenmerum pro ſyſtemate ſuo disciplinæ Evangelicæ reſponſio Ultr. 1774. 8vo. maj. 1 - 5 -
Trotzius C. H.) de memoria propagata. Seu de ſtudio veterum, memoriam ſui propagandi Traj. 1734. gr. 8vo. 2 - -
Ulpiani D.) fragmenta libri ſingulares Regularum & incerti auctoris collatio legum Moſaicarum & Romanarum, quibus notas adjecit J. Cannegieter, accedunt ejusdem disquiſitio de notis & ſiglis veterum, & obſervationum liber ſingularis Ultr. 1774. 4to. maj. 8 - 8 -
Uri Joh.) Carmen Myſticum Borda dictum e codice manuſcripto latine converſum L. B. 1761. 4to. 2 - -